nia

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lepalaisdesaintc00vato

35

Langue française.
1ère Classe.

1er Prix d'excellence décerné à
Mlle Brown

E. Dubuc

72 George st.
26 Juillet 1856

To Miss Meta Stewart Robertson.
as a Memento of Alexa Grace Brown.
Edinburgh.
4 Alexander Park Crescent.
9th May 1887.

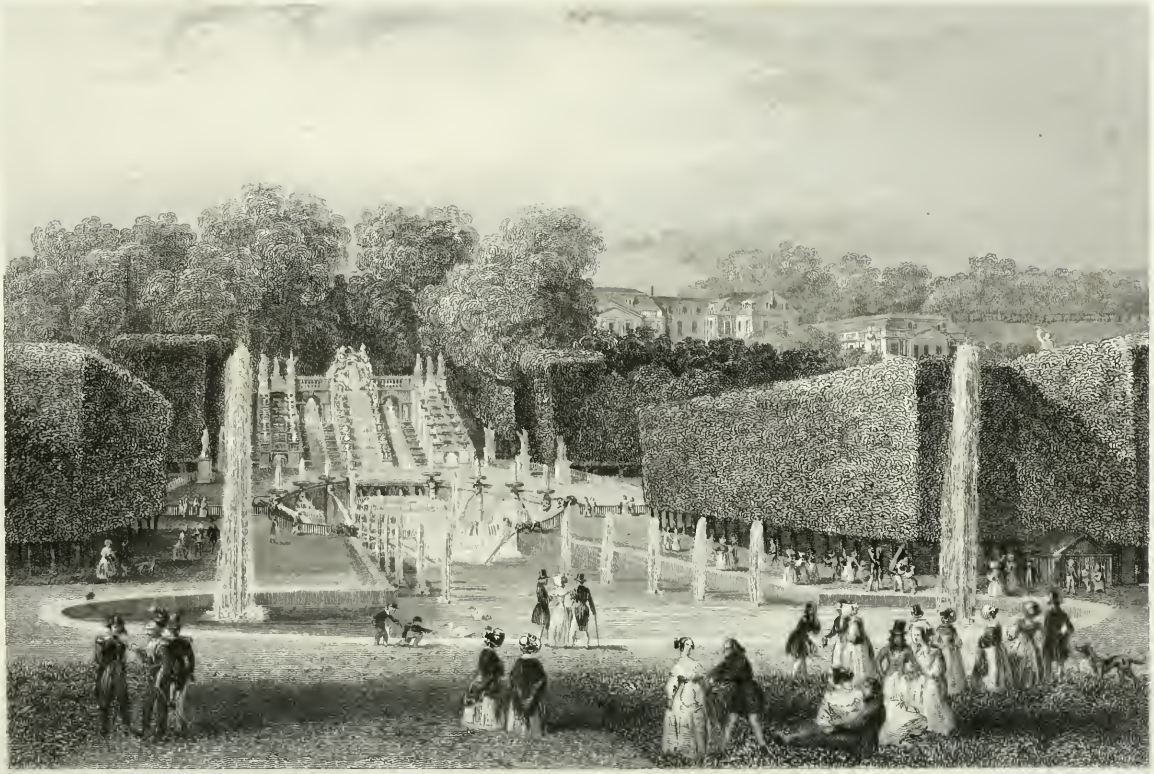

Rouargue frères del. & sc.

ST CLOUD

LE PALAIS

DE

SAINT-CLOUD

SOUVENIRS HISTORIQUES

SON HISTOIRE ET SA DESCRIPTION

PAR J. VATOUT

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ET PREMIER BIBLIOTHÉCAIRE DU ROI LOUIS-PHILIPPE.

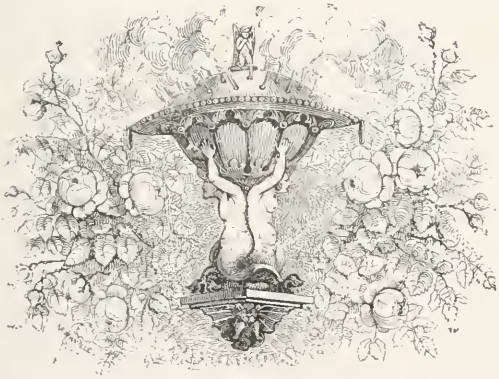

PARIS

DIDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR, 35, QUAI DES AUGUSTINS

1852

LE PALAIS

DE

SAINT-CLOUD.

CHAPITRE PREMIER.

ORIGINE.

C'est un des mystères de l'esprit humain que notre prédilection pour le récit des grandes catastrophes, et pour les lieux qui leur doivent une triste célébrité. Le lecteur, en parcourant l'histoire, attache involontairement un regard plus avide sur les pages ensanglantées par le malheur ou par le crime ; et le voyageur, en parcourant les palais, recherche avec plus d'empressement la

trace des événements douloureux ou sinistres dont ils ont été le théâtre : ainsi, à Fontainebleau, il demandera la pierre teinte du sang de Monaldeschi, et le cabinet où Napoléon abdiqua l'empire; à Versailles, la chambre d'où une reine de France, dans une nuit de deuil, s'enfuit à demi nue pour se dérober à la fureur des assassins; à Amboise, les vieux créneaux où furent attachées les têtes des complices de la Renaudie; à Blois, la porte derrière laquelle étaient apostés les bourreaux de Henri de Guise le Balafré; aux Tuileries, la salle où Robespierre, tout mutilé, fut apporté sur un brancard; au Louvre enfin, le balcon du haut duquel un prince en délire présidait aux horreurs de la Saint-Barthélemy.

Le palais de Saint-Cloud peut à son tour satisfaire aux instincts de cette curiosité mystérieuse, car le crime et le malheur l'ont aussi visité; mais cette royale demeure n'a pas compté seulement des jours de deuil; ses jardins ont retenti du bruit des fêtes; son cabinet a dicté le *mot d'ordre* à l'Europe; et aujourd'hui, ses galeries étincellent de toutes les magnificences des arts. C'est à nous de peindre ce mélange d'éclat et d'obscurité, de grandeur et de tristesse, afin de conserver à Saint-Cloud sa couleur et son intérêt historiques.

Sur un de ces coteaux dont le pied baigne dans la Seine et dont le front domine Paris, s'éle-

vait sous le nom de Nogent [1], dans les premiers jours de notre monarchie, un petit village abrité par les grands arbres de la forêt de Rouvres. Placés au milieu des luttes de la domination romaine, ses habitants, qui professaient la foi chrétienne, avaient vécu paisibles, défendus par leur pauvreté autant que par les abords sauvages de leur impénétrable retraite.

C'est là que, vers le milieu du VIe siècle, un prêtre vint se consacrer tout entier au culte de Dieu. La vie de ce saint homme avait été un mélange d'élévation et d'humilité. Son enfance s'était écoulée dans les palais, sa jeunesse dans la solitude, son âge mûr dans la prière; et ce qui lui restait de jours était dévoué à la charité et à la propagation du christianisme. Il pouvait troubler son pays, il aima mieux le servir; il pouvait aspirer à la royauté, il travailla à mériter une autre couronne, celle que Dieu réserve à ses élus.

Ce prêtre était Clodoald, fils de Clodomir, roi d'Orléans, et petit-fils de Clovis, le fondateur de la monarchie française. Après la mort de son père, tué en 524, dans une bataille contre les Bourguignons, il avait été recueilli, ainsi que ses frères Théobald et Gonthaire, par la reine Clotilde, leur grand'mère, alors retirée à Tours. Cette prin

[1] Novigentum, nova gens.

cesse avait pour ses trois petits-fils une égale affection, et, dans le secret espoir de leur faire restituer le royaume d'Orléans, elle les conduisit à Paris. Clotilde fut reçue par ses deux fils, Childebert, roi de Paris, et Clotaire, roi de Soissons, avec des démonstrations de joie qui trompèrent sa crédule tendresse; et, sur le bruit que les deux rois allaient se réunir pour rendre un trône aux enfants de Clodomir, elle leur confia les jeunes princes. Aussitôt, Childebert et Clotaire envoyèrent à cette princesse le sénateur Arcadius, porteur d'une paire de ciseaux et d'une épée nue. « Très-glorieuse reine, lui dit-il, tes fils, nos maîtres, désirent connaître ta volonté à l'égard des enfants qu'ils tiennent dans leurs mains; veux-tu qu'ils vivent les cheveux coupés, ou qu'ils meurent? » Épouvantée de ce langage, Clotilde s'écria hors d'elle-même : « J'aime mieux les voir morts que tondus [1]. » Sans lui laisser le temps de revenir sur des paroles échappées à l'indignation et à la douleur d'une mère, Arcadius court porter aux deux rois la réponse de Clotilde, et sur-le-champ on leur amène les jeunes princes. Théobald entre le premier; Clotaire le saisit, le renverse à ses pieds, et lui plonge un poignard dans le sein.

[1] Elegit gladium, affirmans sibi priùs esse, si tollerentur pueri, ac si tonderentur.

(Joannis de Bussieres, *Historia Francisca*, t. I, p. 48.)

A ce spectacle, Gonthaire, à peine âgé de sept ans, se jette dans les bras de Childebert et lui demande grâce en pleurant. Childebert, attendri par ses larmes, « C'est assez de sang! dit-il à Clotaire; c'est assez de sang! — Et quoi! lui répond Clotaire avec une surprise mêlée de courroux, n'est-ce pas toi, toi qui m'as excité à frapper? Gonthaire périra, ou tu mourras pour lui. » Effrayé de ces menaces, Childebert abandonne le pauvre enfant à la rage de Clotaire, qui l'égorge du même fer dont il avait immolé Théobald. Une dernière victime manquait au bourreau. . . Mais des mains courageuses et fidèles ont trompé sa féroce impatience; le dernier des fils de Clodomir a été emporté dans une retraite inconnue, loin des yeux et du poignard du roi de Soissons.

La solitude, le souvenir de ses frères massacrés, ce secret instinct qui entraîne les âmes qui souffrent sur la terre, à demander au ciel des consolations, tout porta Clodoald à embrasser la vie religieuse.

Près de Paris vivait dans la pénitence un saint ermite, nommé Séverin; Clodoald alla le trouver, se plaça sous sa discipline, et reçut de lui l'habit monastique, après s'être coupé les cheveux en signe de renonciation au trône. Clodoald fit une seconde retraite en Provence, où il passa de longues années dans la pratique de

toutes les vertus chrétiennes. Enfin, précédé d'une pieuse renommée, il revint à Paris et fut ordonné prêtre par l'évêque Eusèbe, à la demande de tout le chapitre, vers l'an 551.

Ce fut peu de temps après son ordination que Clodoald se retira à Nogent [1]. On place à cette époque sa réconciliation avec ses oncles, qui, rassurés sur leur usurpation, composèrent à leur neveu un apanage digne de sa naissance. En effet, lui qui naguère était fugitif et sans ressources, on le voit, à son arrivée à Nogent, construire un moutier, réunir une communauté assez importante, élever une église qu'il dédie à saint Martin, défricher le sol couvert de ronces, l'ensemencer, et chasser la pauvreté de ce lieu misérable et sauvage. Et lorsque, le 7 septembre 560, il termine, dans le monastère qu'il avait fondé, une vie remplie d'œuvres saintes, on le voit encore partager des biens considérables au clergé, et notamment donner à l'évêque de Paris la terre de Nogent [2]. C'est la première donation faite à la mère église des Gaules.

[1] « Ce sacré fleuron de la royale fleur, renonçant aux principautés pour avoir part en l'héritage céleste, prit le froc des mains de saint Séverin, en l'église de ce lieu dit *Nogent sur Seine.* » (Duchesne, *Antiquités.*)

[2] On pense qu'à la mort de Childebert, qui ne laissa point d'enfants, Clodoald eut une part dans son héritage.

Clodoald fut inhumé au milieu de la crypte de l'église qu'il avait fait construire, dans un cercueil d'une seule pierre, sur laquelle on lisait cette inscription :

Artubus hunc tumulum Chlodoaldus consecrat almis,
Editus ex regum stemmate perspicuo :
Qui vetitus regni sceptrum retinere caduci,
Basilicam studuit hanc fabricare Deo;
Ecclesiæque dedit matricis jure tenendam,
Urbis pontifici quæ foret Parisi.

Voici la traduction de ces faibles mais curieux distiques, par Pierre Perrier, curé de Saint-Cloud à la fin du XVIIe siècle :

Cloud, du sang de nos rois ce rejeton si beau,
De ses membres sacrés honore ce tombeau;
N'aïant pu conserver un sceptre périssable,
Il bâtit au vray Dieu ce temple vénérable,
Dont il donna le titre et la possession
A son église cathédrale,
Pour en avoir toujours la juridiction,
Comme Matrice et Principale [1].

La sainte renommée de Clodoald ne s'éteignit

[1] Jacques ou Pierre Perrier a composé la Vie de saint Cloud. Dans cet opuscule, il prescrit à tout fidèle de la province de faire au moins tous les ans une neuvaine au tombeau du saint; et, entre autres pratiques religieuses, pendant ce pieux voyage, il recommande d'acheter son ouvrage et de le lire dévotement. — L'*annonce littéraire* était déjà perfectionnée !...

pas avec sa vie; elle entoura son tombeau d'un religieux prestige [1]; on lui attribua le don des miracles; et lorsque la puissance de l'intercession du saint auprès de Dieu fut bien constatée par la voix publique, Clodoald devint le patron titulaire de l'église de Nogent, et le village prit le nom de *Saint-Cloud* [2].

Nogent acquittait, par cet hommage, une dette envers la mémoire du petit-fils de Clovis, en même temps qu'il s'assurait la continuation de la protection divine, et le bénéfice des miracles [3]. Les fidèles se pressaient en foule autour de son tombeau et mêlaient à leurs prières des offrandes qui accrurent la prospérité du village; des habitations s'élevèrent sur des rochers naguère arides [4]; le monastère fut remplacé par une collé-

[1] « Sa tombe étoit de marbre noir, eslevée devant les troubles, sur quatre colonnes de porphyre. » (Duchesne.)

[2] Sanctus-Clodoaldus.

[3] On nous a montré sur une pierre, dans le haut du village, la trace d'un pied qu'une tradition superstitieuse dit être celui de saint Cloud.

[4] Des écrivains ont prétendu que, vers 580, Chilpéric habita Nogent (Saint-Cloud), qu'il y reçut Grégoire de Tours, et que Clotaire II a été baptisé dans cette église. N'ont-ils pas fait confusion avec *Novigentum-Villa,* Nogent-sur-Marne, où il y avait en effet, de temps immémorial, une habitation royale?

giale de neuf chanoines; ses communications avec Paris furent rendues faciles par un pont de bois jeté sur la Seine; et, vers le IXe siècle, Saint-Cloud n'était pas sans importance, même comme position militaire. Les soldats de Charles le Chauve l'occupèrent en 841, pendant que les enfants de Louis le Débonnaire se disputaient son héritage. Les Normands, en 885, lors du second siége de Paris, s'en emparèrent également. A l'approche de ces barbares, les chanoines de Saint-Cloud se sauvèrent à Paris, emportant le corps de leur saint et leurs plus précieuses reliques [1], qu'ils déposèrent dans l'église de Notre-Dame.

Ce ne fut que longtemps après la retraite des Normands, dont Charles le Gros se délivra à prix d'or, que les chanoines de Saint-Cloud vinrent processionnellement reprendre la châsse de leur saint et la rapportèrent en leur église (890 ou 891);

[1] « L'église de Saint-Cloud avait un si grand nombre de reliques, que leur nomenclature seule forme un gros volume. Saint-Cloud possédait un morceau de la vraie croix bien certainement apporté de Jérusalem par un Parisien qui mourut lorsqu'il revenait dans sa patrie, disent les vieilles chroniques, mais dont on eut le bonheur de sauver les effets, et le plus précieux de ces effets était le morceau de la vraie croix. On trouvait aussi à Saint-Cloud des doigts, pieds ou autres parties du corps de plusieurs saints. »

(Amaury-Duval.)

ils étaient suivis de tous les habitants du bourg, qui témoignaient leur joie en chantant des cantiques.

La présence du saint et les aumônes dont sa tombe fut de nouveau couverte, aidèrent à réparer les ravages des Normands; et, à cette époque, l'histoire de l'église de Paris ne nous montre pas les évêques seulement empressés à rendre à Clodoald les plus grands honneurs : nous les voyons aussi disposés à accroître leur seigneurie de Saint-Cloud. Les évêques, notamment Maurice et Eudes de Sully, l'augmentèrent considérablement, firent confirmer par arrêt du parlement, en 1290, leur droit de chasse dans les bois de Saint-Cloud, et obtinrent contre l'abbé de Saint-Denis un jugement qui leur assurait la possession des moulins construits sur le pont.

Le pont de Saint-Cloud était si vieux, si délabré, en 1307, que Philippe le Bel permit aux habitants de lever un droit pour son rétablissement. L'amodiation de ce droit, faite pour deux ans à Jean de Provins, montait à trois cents livres. On avait négligé cette position; on en comprit de nouveau l'importance au commencement de la guerre de Philippe de Valois contre les Anglais. Le pont fut fortifié; au milieu s'éleva une tour avec pont-levis; le village lui-même fut entouré de fossés, qui le mirent à l'abri

d'un coup de main, et lorsqu'en 1346 les Anglais descendirent en France, qu'ils poussèrent leurs conquêtes jusqu'à Poissy et prirent Saint-Germain en Laye, Édouard III recula devant un village ; il ne put enlever Saint-Cloud et se retira en dévastant les environs. Mais après la bataille de Poitiers, Saint-Cloud subit le sort d'une grande partie de la France : les Anglais et les Navarrais le réduisirent en cendres et passèrent la plupart des habitants au fil de l'épée. Et ce bourg, devenu si florissant, et qu'embellissaient alors les maisons de plaisances du frère de Philippe le Bel [1], de Jean, duc de Berry, et de plusieurs autres grands personnages, fut réduit à l'état le plus misérable pendant le long et malheureux règne de Charles VI, où le pouvoir, comme le roi, était sans intelligence, sans force et sans dignité. Saint-Cloud appartenait au premier occupant : tenant aujourd'hui pour les Bourguignons, demain pour les Armagnacs, jamais pour le roi et la France.

Après le guet-apens de la rue Barbette, Jean sans Peur était rentré dans Paris, non comme un

[1] En 1301, Charles, comte de Valois, frère de Philippe le Bel, épousa, dans sa maison de plaisance de Saint-Cloud, Catherine de Courtenay, impératrice titulaire de Constantinople.

meurtrier, non comme un proscrit, mais en maître, s'appuyant sur un corps de troupes considérable et plus encore sur son audace. Pour accroître son pouvoir, il remua, soudoya, arma ces hordes de bandits qui s'abattent toujours sur la ville aux temps de trouble; et avec ces hideux auxiliaires, il fit trembler la capitale et le conseil du roi. De leur côté, les fils de Louis d'Orléans, sa victime, ne pouvant obtenir justice du meurtre de leur père, prennent les armes et s'emparent du village et du pont de Saint-Cloud, qu'ils n'évacuent qu'à la *paix fourrée*. Cette paix, dont le nom exprime la sincérité, ne devait pas durer; elle ne profitait qu'au duc de Bourgogne. Tandis que Jean sans Peur ensanglante Paris, le duc d'Orléans dévaste les environs. Son but était de se rendre maître de la personne du roi et de celle du dauphin, et, avant tout, de la capitale; mais il fallait d'abord occuper les points considérables qui l'entourent; il fallait rentrer une seconde fois dans Saint-Cloud, qui était alors très-fortifié. En septembre 1411, Pierre des Essarts, rétabli prévôt de Paris par le parti triomphant du duc de Bourgogne, avait confié la garde du pont à Guillaume de Beaumont, au grand mécontentement de Collin de Puisieux, capitaine de la tour, qui regardait la défense entière du pont comme un droit de ses fonctions. Charles d'Orléans mit

habilement à profit l'irritation de Puisieux; on gagna cet homme, qui négligea à dessein jusqu'aux moindres précautions. A la faveur de cette connivence, le mardi 12 ou 13 octobre 1411, pendant la nuit, le chevalier Jean de Gancourt, à la tête de trois cents Armagnacs, passa la rivière sur un pont de cordes, escalada le pont de bois, rompit les serrures et entra dans la tour. Comme tout cela n'avait pu se faire sans bruit, on était venu avertir Collin de Puisieux, qui ne donna d'autres ordres que de se coucher et de se tenir en repos. Les Armagnacs occupèrent donc la forteresse sans résistance; ils tuèrent tous les Bourguignons qui s'y étaient réfugiés, et s'emparèrent des provisions, des armes qui y étaient déposées. Quant à Collin de Puisieux, il se laissa prendre dans son lit. On lui permit de se retirer; mais il ne porta pas loin sa trahison. Pris par les Bourguignons quelques jours après, il eut la tête tranchée aux halles de Paris, le 11 novembre, et son corps fut coupé en quatre quartiers que l'on pendit aux quatre principales portes de la ville.

Cependant les Armagnacs attendaient tous les jours les Bourguignons, et, afin de les bien recevoir, ils établirent une garnison de quinze cents hommes d'élite, tous *chevaliers* ou *écuyers* de *Bretagne*, d'*Auvergne* et de *Gascogne*, au poste de Saint-Cloud, dont la conservation était indispensable à

la subsistance de leur armée campée à Saint-Denis.

Les chefs de cette garnison mirent tout en œuvre pour se défendre d'une surprise. Ils retranchèrent complétement Saint-Cloud et notamment la partie du village devant le pont, qui n'était pas fermée de murailles, en la munissant d'une chaîne de tonneaux remplis de pierres, et en y élevant une forte barricade. Puis ils mandèrent aux princes *que Paris tout entier ne serait pas capable d'emporter leur position.*

De son côté, Jean sans Peur paraissait avoir oublié que les Armagnacs étaient aux portes de Paris; il laissait tranquillement les Parisiens souffrir et se plaindre du blocus; mais quand il vit l'exaspération montée au plus haut point, il dit, dans un conseil, aux chefs de la ville, que le roi et le duc de Guyenne trouvaient bon que l'on reprît Saint-Cloud, et il leur demanda de fournir quinze cents hommes de leur milice pour cette expédition. Cette proposition fut accueillie avec enthousiasme, et le soir même, à dix heures, tous les préparatifs étant faits avec autant de célérité que de mystère, quinze cents miliciens sortirent de Paris, marchèrent la nuit, par des chemins détournés, et arrivèrent le lendemain à huit heures du matin devant Saint-Cloud, dans le moment où Jean sans Peur débouchait à la tête des Picards, des Anglais et de la cavalerie parisienne. Aussitôt on sonna

l'attaque. Elle fut vigoureuse et la défense non moins vive. Mais la furie parisienne renversa tous les obstacles, et s'ouvrit la première un chemin dans les retranchements où les Bourguignons se ruèrent en tumulte. Alors, sur la place de l'église s'engage un terrible combat corps à corps. Les Gascons lâchent pied, se sauvent dans la tour et lèvent les ponts-levis, sacrifiant à leur sûreté une multitude d'Armagnacs. Parmi ceux-ci, les uns périrent bravement les armes à la main, le plus grand nombre se réfugia dans l'église de Saint-Cloud qu'ils avaient fortifiée. Après avoir laissé un détachement de soldats pour empêcher une sortie de la part de ceux qui étaient dans la tour du pont, le duc de Bourgogne se porta avec tout le reste de ses troupes contre l'église, l'assaillit avec impétuosité, l'emporta de vive force, et fit un tel carnage des Armagnacs, que ce saint lieu regorgeait de cadavres et ruisselait de sang. Le duc donna ensuite l'assaut à la tour du pont, mais il renonça au dessein de s'en rendre maître, lorsqu'il vit les Gascons, revenus de leur terreur, combattre avec le plus grand courage et repousser victorieusement ses attaques.

Cette action, qui ne dura que trois heures, coûta la vie à neuf cents chevaliers ou écuyers, et, chose remarquable! c'est, chandelles éteintes et cloches sonnantes, en vertu d'une bulle du

pape Urbain V, que l'on excommuniait les Armagnacs à Notre-Dame de Paris, dans le moment même où on les égorgeait à Saint-Cloud!

Durant cette boucherie, les princes étaient fort tranquilles à Saint-Denis. Les courriers reçus dans la matinée leur marquaient que la garnison de Saint-Cloud ne craignait ni attaque ni siége, et que quiconque voulait avoir le plaisir d'une belle journée, ou prendre part à la gloire d'un combat heureux, n'avait qu'à se hâter. Les princes dînèrent joyeusement ensemble, montèrent à cheval et se dirigèrent en bataille vers Saint-Cloud, « afin d'avoir après dîner l'ébattement de la victoire. » Mais à la hauteur de Montmartre, ils apprirent la défaite de leur parti. Ils revinrent consternés à Saint-Denis, et se hâtèrent de lever leur camp.

Pendant les troubles de cette époque désastreuse, les chanoines de Saint-Cloud demandaient vainement à leur saint patron de les protéger par un miracle contre la fureur des étrangers; ils se virent forcés d'abandonner une seconde fois leur église et de se réfugier à Paris, emportant leurs reliques qu'ils déposèrent dans la chapelle de Saint-Symphorien de la Cité[1]. Quinze ans plus tard, quand ils vinrent les reprendre, le corps de

[1] 1428.

saint Cloud fut placé dans une châsse en cuivre doré, enrichie de pierreries, et ornée de deux figures en relief, à l'image du saint. Cette châsse avait été faite aux dépens du chapitre [1]; on la portait processionnellement le 7 septembre, jour de la mort de saint Cloud, et en mémoire de sa translation. Ces riches ornements entassés sur son tombeau attestent moins la prudence que la piété des bons chanoines. A la vérité, la vierge inspirée du ciel, Jeanne d'Arc, avait paru, et les Anglais avaient fui. Mais Saint-Cloud n'en avait point fini avec les Bourguignons : on les retrouve encore, en 1465, assiégeant Paris, s'emparant de Saint-Cloud et causant au chapitre les plus rudes alarmes. Du moins, cette fois, les chanoines en furent quittes pour la peur. Plus révérentieux que d'habitude envers les saints, les soldats bourguignons respectèrent les reliques de saint Cloud, mais ils se dédommagèrent amplement sur les biens de l'évêque, et sur le palais épiscopal qu'ils pillèrent de fond en comble.

[1] Ce fait était constaté par les quatre vers suivants, qu'on lisait sur la châsse :

Anno mill^mo centum quater adde sed octo
Supra viginti; tunc tempus certè tenebis,
Quo tulit ossa beati Clooldi capsula presens
Condita devotè per fratres atque decanum.

Cependant, les seigneurs de Saint-Cloud ne tardèrent point à réparer les désastres de la guerre [1]; la prospérité du bourg s'accrut de siècle en siècle, et dans l'année 1547, le palais épiscopal était redevenu assez magnifique pour servir de lieu de cérémonie dans une auguste et triste solennité.

Après la mort de François Ier à Rambouillet, son corps fut porté à Saint-Cloud. L'effigie de ce prince, faite avec beaucoup d'art, fut placée sur un lit de parade, vêtue des habits royaux et entourée des insignes du pouvoir suprême. Toute la maison du roi vint à Saint-Cloud; chaque officier continua son service, auprès du monarque mort, avec la même régularité et dans un profond

1 « Entre autres priviléges, ils avaient celui d'exiger des habitants de Saint-Cloud, dit Paganiol, autant de tailles qu'ils voulaient le jour de Saint-André. » Une sentence du bailli de l'évêque, rendue à ce sujet, avait été confirmée par arrêt du parlement d'août 1381. Sauval avance seulement que les chefs de l'église de Paris ont longtemps joui du droit d'exiger des habitants de Saint-Cloud un droit de taille le jour de la Saint-André, ce qui est beaucoup plus croyable. L'abbé le Beuf fait observer que les évêques traitaient cette affaire avec douceur, et que l'impôt ne frappait pas les clercs: distinction très-flatteuse pour les laïques. La taille, qui s'élevait à cent livres, en 1375, après avoir été successivement diminuée, fut réduite à vingt livres sous le règne de Louis XII (1509).

silence. On observa religieusement les usages du palais et les habitudes du roi. Aux heures mêmes des repas, la table de François Ier était servie avec autant de profusion et de luxe que pendant sa vie. Cette cérémonie dura onze jours. Alors la scène changea : la salle fut tendue de riches ornements de deuil; puis on y apporta le cercueil du roi couvert d'un grand drap de velours noir et surmonté d'un dais de même étoffe. En face du catafalque s'élevaient deux autels somptueusement parés, où le service divin était célébré sans interruption pendant toute la journée, depuis quatre heures du matin. Le corps du roi resta à Saint-Cloud jusqu'au 21 mai. Le clergé de Paris vint alors le prendre et le conduisit en pompe à l'église Notre-Dame des Champs, où furent aussi amenés les corps du dauphin François et de son frère, Charles d'Orléans; enfin, après un service solennel célébré à la cathédrale, François Ier et ses deux fils s'acheminèrent lentement vers Saint-Denis, pour aller prendre place dans la dernière demeure des rois [1].

A côté de ce souvenir de deuil, la vie de Fran-

[1] Voir « l'ordre observé aux obsèques et enterrement du roy François Ier, l'an 1547, mis par escript du commandement du roy Henry II. »

(*Cérémonial de France,* par Théodore Godefroy.)

çois Ier ne fournit aucun fait remarquable à l'histoire de Saint-Cloud.

Henri II, son fils, aimait cette résidence; il y fit bâtir une maison de plaisance dans le goût italien; et comme il était obligé, pour s'y rendre, de traverser le vieux pont de bois, fatigué par le temps et par la guerre, ce prince le remplaça par un beau pont formé de quatorze arches en pierre[1]. Une tour occupait le milieu du pont, et auprès d'elle on éleva une pyramide ornée de trophées.

Cette tour de Henri II fut plusieurs fois, et notamment en 1567, le point de mire des attaques des protestants et résista à leurs efforts. C'était peu de temps après la fameuse prise d'armes dont la nouvelle éclata comme un coup de tonnerre sur la cour endormie dans les délices de *Monceaux*. On sait que l'entreprise avait pour but l'enlèvement du roi, et qu'elle échoua, grâce à

[1] On répétait au XVIe siècle une anecdote qui prouve que le peuple attribuait à des causes surnaturelles et merveilleuses cette grande construction : on racontait que l'entrepreneur ne pouvant finir son travail, le diable lui apparut et s'engagea à l'achever, si l'architecte voulait lui promettre la première chose qui passerait sur le pont. Le marché fait et l'œuvre terminée, l'architecte jeta sur le pont un chat que le diable emporta, en enrageant d'avoir un si mince salaire pour un si bel ouvrage.

l'habileté et à la présence d'esprit de Catherine de Médicis. Tandis que le maréchal de Montmorency, envoyé par ses ordres aux chefs protestants, les amusait par des propositions conciliantes, elle appelait en grande hâte tous les Suisses cantonnés à Château-Thierry. Ils arrivèrent précipitamment à Meaux où la cour s'était retirée. On agita sur-le-champ la question très-grave de savoir s'il fallait se défendre dans une ville à peine entourée de vieilles murailles, ou tenter de gagner Paris malgré les huguenots qui tenaient la campagne. Le connétable de Montmorency exposa avec force les risques que l'on courrait en partant. Le duc de Nemours soutint avec non moins de chaleur qu'il y avait plus de danger encore à rester. Les avis se partagèrent, et l'assemblée, dans une perplexité cruelle, allait se ranger à l'opinion plus imposante du connétable, lorsque le colonel des Suisses demanda et obtint l'honneur d'être admis dans le conseil. Louis Pfiffer de Lucerne était un soldat blanchi sous le harnais; sa taille haute, sa figure osseuse et martiale, sa voix grave et retentissante, tout en lui commandait l'attention et le respect. Il supplia le roi de ne pas se laisser assiéger par des sujets rebelles, en un lieu si peu considérable, et de remettre sa personne et celle de la reine à la valeur et à la fidélité des Suisses. « Je réponds, ajouta Pfiffer, que nos six mille bra-

« ves ouvriront à Votre Majesté, à la pointe de « leurs lances, un chemin assez large pour passer « à travers l'armée des ennemis. » Il dit, et sa mâle assurance électrisa l'assemblée. Catherine de Médicis fut la première à applaudir à ces généreuses paroles; et, prenant le jeune roi et son frère par la main, elle se présenta aux quartiers des Suisses, les parcourut au milieu des acclamations, et exalta le courage des soldats par un discours plein d'énergie et de noblesse. « Allez, « leur dit-elle en finissant, allez donner au repos « ce peu de nuit qui vous reste. Demain, je con- « fierai à la force de vos bras le salut et la majesté « de la couronne de France. »

Pfiffer n'avait rien promis de trop. Le lendemain 29 septembre, les six mille hommes étaient sous les armes à quatre heures du matin. Bientôt leur bataillon carré s'ouvrit pour recevoir le roi et la famille royale, et l'on partit. La cavalerie protestante ne se fit pas longtemps attendre; deux fois, pendant la route, elle essaya d'enfoncer les Suisses; mais deux fois les Suisses s'arrêtèrent, abaissant leurs lances, regardant l'ennemi avec une froide intrépidité, et lui présentant une muraille de fer : admirable manœuvre, qui fut louée par les protestants eux-mêmes [1].

[1] L'un de leurs chefs les plus habiles et les plus braves,

Les protestants, dont le caractère distinctif était la persévérance, n'ayant pu se saisir de la personne du roi, résolurent hardiment de l'assiéger dans sa capitale. Le prince de Condé et l'amiral Coligny interceptent les communications par terre et par eau. Ils se rendent maîtres du cours des rivières qui approvisionnent Paris, et successivement de tous les environs. Le tour de Saint-Cloud arriva le 24 octobre : les protestants, commandés par les frères Corbozon et Saint-Jean, fondent sur ce faubourg et s'en emparent; les catholiques, repoussés, sont contraints de fuir dans la forteresse du pont, après avoir rompu l'arche qui y conduisait. Ils parviennent ainsi à se mettre à l'abri des vainqueurs, qui les poursuivaient l'épée dans les reins, et se maintiennent, sous les ordres de Guincourt, dans la tour de Henri II, malgré des assauts furieux et multipliés.

La résistance de Guincourt n'empêcha pas les protestants de rançonner Saint-Cloud et d'affamer Paris, à tel point que le connétable de Montmorency fut forcé par la clameur publique de

Lanoue, en parle ainsi : « Les Suisses demeurèrent fermes sans jamais s'estonner, tournant toujours la teste, comme a accoustumé de faire un furieux sanglier que les aboyeurs poursuivent, jusqu'à ce qu'on les abandonna, voyant qu'il n'y avoit apparence de les forcer. »

sortir des murs à la tête de l'armée royale, et de livrer dans la plaine de Saint-Denis cette funeste bataille où il trouva la mort, et où trois mille Français, sans artillerie, mais soutenus par l'enthousiasme religieux, combattirent vaillamment dix-huit mille hommes, et, vaincus, emportèrent l'honneur de la journée.

Après la bataille, Saint-Cloud rentra sous l'autorité du roi, passant ainsi, durant les guerres de religion, des mains des protestants aux mains des catholiques, jusqu'au jour où, dans une charmante maison de campagne, qui devint le noyau du château de Saint-Cloud, fut jetée, dit-on, parmi les joies et les parfums d'une fête, la première pensée de la Saint-Barthélemy [1]. Cette maison, située sur les hauteurs de Saint-Cloud, était l'une des plus considérables de ce séjour. Elle appartenait à Jérôme Gondi, que Sauval qualifie l'un des plus riches banquiers de son temps. C'était un de ces heureux aventuriers qui avaient suivi Catherine de Médicis, *frétillant à la vue du beau pays de France*. Il pliait alors sous le poids des dépouilles de sa patrie

[1] On a dit aussi que les premières bases de ce monstrueux projet avaient été arrêtées à Bayonne entre Catherine et le duc d'Albe. Catherine le portait partout avec elle !

adoptive : on vantait la splendeur de son hôtel à Paris, la beauté de ses jardins à Saint-Cloud [1].

Cette brillante résidence devait bientôt [2] acquérir une autre célébrité : c'est là que, le 1er août 1589, s'accomplira, par la main d'un fanatique, l'assassinat du dernier des Valois.

[1] « Ce qu'il y a de plus singulier en ce village, est le palais et logis de plaisance de monsieur de Gondy, merveilleux en toutes choses rares. Les grottes, les compartiments, les parterres, les allées, les plantes, les fleurs et autres pièces d'un divin verger, y donnent un admirable contentement à la veüe des plus curieux. » (*Antiquités et recherches des villes de la France*, par André Duchesne. — 1609.)

[2] Suivant de Thou, J. Gondi avait fait bâtir cette *villa*. L'abbé le Bœuf dit qu'il l'avait achetée; enfin, Tronchet pense qu'il la tenait des libéralités de Catherine de Médicis. N'était-ce pas, en effet, la maison de plaisance que Henri II avait fait bâtir à Saint-Cloud dans le goût italien ?

CHAPITRE II.

HENRI III. — HENRI IV.

Henri III était né avec le germe des qualités qui peuvent faire les grands rois. Un sage gouverneur [1] avait cultivé et développé ces heureuses dispositions de la nature. Esprit, valeur, libéralité, amour de la justice, toutes les vertus semblaient devoir être son partage. Duc d'Anjou, deux victoires l'illustrèrent [2] à l'âge où l'on commence à

[1] François, seigneur de Carnavallet.

[2] La bataille de Jarnac fut gagnée d'après un plan conçu par *Gontaut* de Biron. Tavanes, dans ses Mémoires, réclame l'honneur de la bataille de Moncontour. Quoi qu'il en soit, toute la gloire en est restée au duc d'Anjou.

peine le métier des armes. Lieutenant général du royaume pendant cinq années, il remplit avec zèle ces hautes fonctions; et lorsqu'à vingt-deux ans, sur le seul bruit de sa renommée, les Polonais l'élurent roi entre tous les princes chrétiens, l'estime des grands et les regrets du peuple le suivirent sur ce trône étranger où l'exilait la jalousie de Charles IX [1].

A peine Charles IX est-il mort, qu'Henri jette sans dignité son sceptre de Pologne et s'enfuit pour courir après une couronne plus belle qu'il portera sans honneur. A la cour de son frère, Catherine de Médicis le traitait comme le mieux aimé de ses enfants; elle excitait son ambition, le faisait chef du parti catholique, et l'opposait au roi afin de les

1 « Catherine de Médicis, qui avoit allumé la haine des deux frères, pour témoigner au roy qu'elle n'avoit pour le duc d'Anjou que des sentiments de grandeur innocents, fit mine d'avoir grande frayeur pour cette élection, qu'elle ne croyoit pas si capable de réussir; mais quand l'adresse de nos ambassadeurs eut surpassé ses espérances, si le roy en eut une joie dont l'intérêt ne se pouvoit plus dissimuler, elle en eut une si noire affliction, que toutes couleurs qu'elle mit dessus n'y purent porter atteinte..... Chaque remise pour le départ de son frère irritoit le roi d'autant plus qu'il voyoit de ses yeux qu'il avoit aussi peu d'envie de partir que la reine de le laisser aller; et cela l'obligea même à de plus grosses paroles, après avoir dit « qu'il falloit que l'un ou l'autre allât en Pologne. »

(Le Laboureur, *Discours sur la vie du roy Henri III.*)

dominer l'un par l'autre. Le duc d'Anjou jouait alors le rôle que plus tard le duc de Guise joua avec lui; et pour maintenir son influence en face de la haine de Charles IX, l'amour du peuple et la considération des grands lui étaient nécessaires; il sut habilement se ménager ces appuis. Roi à son tour, libre d'entraves, maître de commander à tous, il s'abandonne lui-même; les qualités que la lutte entretenait disparaissent ou s'effacent; elles se dégradent dans la mollesse ou se perdent dans de honteuses voluptés. Bientôt le mépris public couvrit Henri III; les forces de la Ligue et la puissance des Guises s'en accrurent, et la haine arma le régicide.

Quelques faits de la vie si disparate de ce monarque rappelleront les causes qui préparèrent la dégradation de son pouvoir, ses vengeances et sa mort.

Peu d'années suffirent pour faire juger le roi; esclave de ses sens, il ne montra plus ni zèle ni aptitude pour le gouvernement. Le travail lui devint pénible, même odieux. Son âme s'énerva, son intelligence s'éteignit dans l'abus des plaisirs. Endormi au milieu d'une cour dont Catherine de Médicis entretenait la mollesse et les délices, il était heureux de se laisser conduire, de se décharger du poids de ses affaires, et subissait avec bonheur l'influence des ministres ou le joug du

favori du jour. Léger, frivole, on le voyait perdre dans des occupations indignes de la majesté royale le temps que réclamait l'administration du royaume. « Nonobstant toutes les affaires de la guerre et de la rébellion, il alloit ordinairement en coche avec son épouse, la reine, par les rues et maisons de Paris, prendre les petits chiens qui leur plaisoient; ils alloient aussi par tous les monastères de femmes aux environs de Paris, faire pareilles quêtes de petits chiens, au grand regret des dames qui les avoient; se faisoient lire la grammaire par Doron et apprendre à décliner [1]. »

Henri III redevenait roi dans les occasions solennelles : sa taille, sa figure, ses manières, sa voix, son éloquence [2], tout le servait alors. C'é-

[1] Pasquier, avocat général en la chambre des comptes, fit à cette occasion une épigramme, afin, dit-il, que tombant dans les mains du roi, elle lui fût une leçon, non de grammaire latine, mais de ce qu'il devait faire.

[2] Il aimait à parler et parlait souvent avec éloquence. Sa harangue aux premiers états de Blois (1576) fut prononcée, dit Mézeray, avec une action vraiment royale et une grâce merveilleuse. Son discours d'ouverture aux états de Blois de 1588 ne fut pas moins remarquable. « Cette harangue, dit l'Estoile, prononcée avec une grande éloquence et majesté, ne fut guère agréable à ceux de la Ligue. Le duc de Guise en changea de couleur et perdit contenance, et le cardinal encore plus, qui suscita le clergé à en aller faire grande plainte à S. M. »

tait une représentation vraiment majestueuse; hors de là, la dignité du prince s'effaçait pour faire place à l'afféterie de la femme la plus coquette : il couchait avec des gants d'une peau particulière pour conserver la blancheur de ses mains, couvrait son visage d'une pâte préparée pour entretenir la fraîcheur de son teint, frisait lui-même les cheveux de la reine, goudronnait ses collets et ceux de ses favoris, descendait enfin à de misérables détails au-dessous d'un homme et surtout d'un roi. Le jour de son sacre, la messe ne put être dite que le soir, contre l'usage de l'Église, parce que, pendant toute la journée, il arrangea des pierreries et ajusta ses habillements et ceux de la reine. Henri III n'affectionnait pas seulement les habitudes des femmes; souvent aussi il en porta le costume. « Le roi faisoit joutes, ballets et tournois, et force mascarades, où il se trouvoit ordinairement habillé en femme, ouvroit son pourpoint, et découvroit un collier de perles et trois collets de toile, deux à fraise et un renversé, ainsi que les portoient les dames de la cour[1]. »

[1] Ses lois somptuaires prescrivaient le luxe des meubles et la magnificence des festins. Les omelettes étaient honorées par lui d'une distinction particulière; il voulait qu'elles fussent saupoudrées de musc, ambre, perles, et qu'elles revinssent chacune depuis cent jusqu'à

Telle était sa scrupuleuse exactitude sur l'étiquette, qu'il renvoya un jour le duc d'Épernon, qui s'était présenté devant lui sans escarpins blancs et avec un habit mal boutonné. Les membres de son conseil devaient être vêtus, en hiver, de velours à poil, et, en été, de velours ras; nul n'entrait dans sa chambre sans bonnet : ainsi le voulait l'ordre du roi [1]. « Il portoit lui-même un petit bonnet comme d'un enfant, qui avoit un borlet descoupé à taillades de travers, et sur iceluy une plume par-devant, avec quelque belle enseigne et une grande perruque, et ne se défuloit jamais, non mesme à l'église, pour ce qu'il avoit la teste rase [2]. »

Ses mœurs étaient dissolues. Il avait aimé passionnément la princesse de Condé; quand elle mourut, le roi versa beaucoup de larmes; on le vit, pour manifester sa douleur, couvrir ses habits de petites têtes de mort, et en mettre jusqu'aux aiguillettes de ses souliers. Mais les femmes n'avaient pas ses premiers hommages : son règne fut celui des mignons. « Le nom de mignons com-

cent cinquante écus : c'était une contrefaçon de la cuisine de Cléopâtre.

[1] De Thou.

[2] Ce qui fit dire au docteur Boucher que « Henri de Valois étoit un infidèle, un Turc, puisqu'il ne se découvroit même pas devant l'image de Jésus-Christ. »

mença (1576) à trotter par la bouche du peuple, à qui ils étoient fort odieux, tant pour leurs façons de faire badines et hautaines que par leurs accoustrements efféminés et les dons immenses qu'ils recevoient du roy. Ces beaux mignons, que Henri III associoit à ses débauches et à sa puissance, portoient les cheveux longuets, frisés et refrisés, remontant par-dessus leurs petits bonnets de velours, comme font les femmes; et leurs fraises de chemises de toile d'atour empesées et longues de demi-pied, de façon que voir leurs têtes dessus leurs fraises, il sembloit que ce fust le chef de saint Jean en un plat. »

Ces jeunes écervelés passaient une grande partie de la journée à compléter la plus extravagante toilette : ils se faisaient friser, arracher le poil des sourcils, mettre des dents, peindre le visage, habiller et parfumer : puis, branlant le corps, la tête et les jambes, démarche qui leur semblait la plus belle, ils se rendaient en la chambre où le roi, couché sur un lit spacieux, cherchait le repos au milieu du jour.

La tendresse de Henri III pour Quélus et Maugiron fut excessive : « Il baisa leur visage après leur mort, et, à l'exemple de Marguerite de Valois et de la duchesse de Nevers, il fit embaumer leurs têtes, et conserva soigneusement leurs blondes chevelures. Son deuil ne voulut pas res-

ter secret; il s'étala en de pompeuses obsèques. Les corps de ses favoris, comme ceux des princes, furent exposés sur des lits de parade. Toute la cour assista à ces funérailles vraiment royales. Henri III, désolé, garda la chambre plusieurs jours, et reçut des consolations officielles; il chargea la poésie de célébrer sa douleur, et la sculpture d'en éterniser le souvenir. Dans l'église Saint-Paul de Paris, auprès du grand autel, de superbes mausolées s'élevèrent à la mémoire de Saint-Mégrin, de Quélus et de Maugiron, et *leurs vertus* furent inscrites sur le marbre au milieu des murmures du peuple, et au grand scandale de tous les gens de bien [1].

Mêlant la superstition à la débauche, comme Louis XI à la cruauté, Henri III institua des confréries de pénitents; il faisait des pèlerinages avec ses favoris pour gagner des indulgences, conduisant des processions, se donnant la discipline, parcourant les rues la nuit et le jour avec un long chapelet de têtes de mort, s'enfermant quelquefois dans le couvent des Hyéronimites, à Vin-

[1] Le 2 janvier 1589, ces mausolées furent brisés par les ligueurs, disant « qu'il n'appartenoit à ces méchants, morts en reniant Dieu, sangsues du peuple et mignons du tyran, d'avoir si braves monuments et si superbes en l'église de Dieu, et que leurs corps n'étoient dignes d'autres parements que d'un gibet. » (L'Estoile.)

cennes, y prêchant sous le froc, et se faisant appeler frère Henri.

Ces pénitences ridicules, à l'aide desquelles Henri III espérait racheter ses déréglements, indignaient le peuple : c'étaient, à ses yeux, des démonstrations hypocrites qui outrageaient la religion, de même qu'il regardait le luxe effréné des mignons comme une insulte à sa misère. Les mœurs de ces jeunes gens n'étaient pas un moindre scandale pour la morale publique : encouragés par le maître, ils se faisaient un jeu d'attenter à la tranquillité, à l'honneur des familles, d'attaquer, de compromettre la réputation des plus hautes dames ; et Henri III s'égayait beaucoup au récit de ces lâches exploits. Aussi, les femmes le détestaient profondément, et, entre elles, la plus remarquable par son rang, et surtout par sa haine, était Catherine de Lorraine, duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise. Elle avait essayé, dit-on, de plaire au roi, qui, non content de repousser, suivant ses habitudes, les flatteuses attentions d'une femme, se permit encore des railleries sur des imperfections secrètes de la duchesse; « outrage, dit Mézerai, beaucoup plus impardonnable, à l'égard des dames, que celui qu'on fait à leur honneur. » Madame de Montpensier devint l'ennemie implacable de Henri III; et quand elle vit la fortune de la mai-

son de Lorraine se hausser sur la puissance de la Ligue, ses projets de vengeance s'annoncèrent par de violentes menaces : elle montrait des ciseaux d'or qu'elle portait à sa ceinture en disant : « C'est pour tondre le roi, afin de le reléguer dans « un monastère, comme indigne de la couronne, « et de mettre sur le trône un prince qui le mérite « mieux, et saura défendre des attentats de l'hé- « résie la religion compromise par la dissimula- « tion et la lâcheté de Valois. »

Ainsi le monarque dont la jeunesse avait été si éclatante, et qui avait paru si digne de régner avant d'être roi, s'abaissait chaque jour sous le mépris public, tandis qu'à ses côtés grandissait un homme entouré de tous les prestiges de la popularité et de la gloire : c'était Guise. Derrière lui, l'Espagne et ses trésors, Rome et ses foudres, la Ligue, une religion, tout un peuple; autour de lui, la foule des princes lorrains, tous considérables par leurs dignités, par leurs talents, leurs richesses ou leurs vices. Avec de tels auxiliaires, une dynastie nouvelle pouvait s'établir, si, au 12 mai 1588, le roi de Paris avait osé ramasser la couronne qu'il avait osé renverser; mais il hésite, il temporise, il écoute les trompeuses paroles de la reine mère, et laisse échapper l'occasion et Henri. Plus tard, trop dédaigneux d'un adversaire qu'il méprise, il le brave, le domine,

l'outrage, l'irrite jusqu'à la fureur; et quand il a démantelé pièce à pièce le pouvoir royal, et qu'il est prêt à le saisir, il tombe lui-même victime de l'audace et de la perfidie.

Il y avait une époque dans l'année où l'âme énervée de Henri III reprenait quelque vigueur. Il secouait un moment sa torpeur et sortait de sa mollesse. En hiver, le roi était tourmenté d'humeurs noires, dont les officiers de sa maison avaient seuls le secret. Quoiqu'en tout autre temps il fût très-facile à servir, alors son caractère devenait sombre et intraitable. On ne pouvait plus lui parler de plaisirs; il se couchait fort tard, dormait peu, se levait de grand matin, travaillait continuellement avec le chancelier et les quatre secrétaires d'État jusqu'à les fatiguer par l'attention scrupuleuse qu'il apportait à toutes les affaires. Dans ces accès, son zèle était extrême pour le maintien de la discipline; et des arrêts pleins de sévérité venaient surprendre la cour et le public [1].

« Je me souviens, dit de Thou, que peu de temps avant la mort du duc de Guise, passant par le château d'Éclimont pour me rendre à la cour, M. de Cheverny me parla de ces humeurs

[1] Ce fait peu connu est rapporté par l'historien de Thou; il le tenait du chancelier Cheverny, qui avait servi Henri III pendant vingt-quatre ans.

noires, et me prédit que si le duc continuoit à pousser le roi, Henri III seroit homme à le faire assassiner, sans bruit, dans sa chambre même, parce qu'on étoit dans une saison où il s'irritoit aisément, et où sa colère approchoit de la fureur. »

La matinée du 23 décembre 1588 vit se réaliser à Blois cette étrange prédiction.

Henri de Guise avait péri par le sentiment extrême de sa force et de la faiblesse du roi. Henri III faillit à perdre la couronne par un égal excès de présomption et de sécurité. En se débarrassant de son plus redoutable ennemi, il crut en finir tout d'un coup avec la Ligue, et éteindre dans le sang d'un seul homme le mal qui depuis longues années jetait de si profondes racines; il crut que les factieux, épouvantés de ce grand exemple, allaient rentrer dans le devoir et lui permettre de reprendre le cours tranquille de ce règne heureux où son Louvre n'était troublé que par les rivalités de ses favoris. Dans ce but, et avant l'ouverture des états, les résistances avaient été écartées de son conseil, qui fut composé de manière à n'y rencontrer que des ministres faibles ou des flatteurs. Aussi, après la mort du duc de Guise, certain de l'approbation de ceux qui l'entouraient, et plein de confiance en ses lumières, il ferma l'oreille aux avis, aux

alarmes de sa mère, se moqua du très-petit nombre de ses serviteurs qui osèrent lui montrer des périls où il ne voulait voir qu'un riant avenir, se complaisant dans le succès de son guet-apens, faisant des discours, des lettres, des édits, parlant ferme, portant haut la tête, enfin agissant et commandant en maître. « Jamais roi, dit Estienne Pasquier, ne se trouva si content; » mais jamais triomphe plus court n'aura un lendemain plus amer, et le sang traîtreusement versé à Blois enfantera la catastrophe de Saint-Cloud.

L'assassinat du duc de Guise, aux états de Blois, eut les conséquences prévues par Catherine de Médicis expirante [1]. Henri III avait doublé les

[1] L'histoire n'accuse pas Catherine d'avoir trempé dans l'assassinat des Guises. « Cette princesse avoit été malade, rapporte Estienne Pasquier, et gardoit encore la chambre lorsque le roi vint lui annoncer brusquement la mort du duc; elle en fut si troublée, que dès lors elle commença d'empirer à vue d'œil; cependant, pour ne pas déplaire à son fils, elle couvrit son chagrin le moins mal qu'il lui fut possible. »

Catherine de Médicis mourut le 5 janvier 1589, à Blois, « où elle étoit adorée et révérée comme la *Junon de la cour*. « Elle n'eut pas plus tôt rendu le dernier soupir, qu'on n'en « fit non plus de compte que d'une chèvre morte. »

Les vers suivants sont les meilleurs qu'on ait faits sur elle après sa mort :

La reine qui cy gît fut un diable et un ange;
Toute pleine de blâme et pleine de louange;

forces d'une faction qu'il comptait détruire en abattant la plus haute tête de la Ligue. A l'arme puissante du fanatisme, se joignait alors une soif inexprimable de vengeance. Pendant que Paris brisait les images de Henri III, qu'il foulait aux pieds les emblèmes de la royauté, le monarque, épuisé par l'enfantement de deux grands meurtres, était retombé sans courage au moment de compléter l'œuvre commencée dans un accès d'audace : au lieu de rappeler son armée du Poitou, de s'assurer d'Orléans; au lieu de marcher sur la capitale sans lui laisser le temps d'organiser sa défense, il s'en était éloigné, comme épouvanté des anathèmes que hurlaient contre lui des prédicateurs en délire. Autour du roi même, les cris des ligueurs n'étaient pas sans écho. Parmi les catholiques demeurés fidèles s'élevaient des murmures; on lui reprochait amèrement la mort inutile et impolitique du cardinal de Guise[1], qui allait soulever

Elle soutint l'État et l'État mit à bas;
Elle fit maints accords et pas moins de débats;
Elle enfanta trois rois et cinq guerres civiles;
Fit bâtir des châteaux et ruiner des villes;
Fit de bien bonnes lois et de mauvais édits :
Souhaite-lui, passant, enfer et paradis!

[1] L'Estoile assure que Henri III consulta sur cette exécution son conseil, qui répondit que le roi n'avait rien fait s'il ne se défaisait du cardinal. Néanmoins, il est permis de

une tempête au Vatican et provoquer les foudres de Sixte-Quint. Avili, menacé, attaqué de toutes parts, le pouvoir royal descendait avec rapidité au dernier degré d'abandon et de mépris, lorsque Henri III se retira à Tours dans une situation plus misérable qu'après la journée des barricades. Dans cette ville, à la veille d'être investi par les troupes du duc de Mayenne, il se souvint de son beau-frère, le roi de Navarre, et pensa à se réconcilier avec lui. C'était la dernière ressource qui lui restait. Diane d'Angoulême, fille naturelle de Henri II, fut chargée de traiter de la paix avec les protestants. L'adresse, les grâces de la négociatrice, préparèrent le succès d'une mission que hâta l'habileté de Mornay [1] ou plutôt la générosité du roi de Navarre. Le château de Plessis-lez-Tours fut choisi pour l'entrevue du premier roi des Bourbons et du dernier des Valois [2]. Ce lieu disposait mal à la confiance, surtout le lendemain des meurtres de Blois : son histoire, semée d'ou-

croire que le conseil voulut flatter la vengeance du roi, et que ce sentiment, qui depuis longtemps était au cœur de Henri, l'emporta sur toute autre considération.

[1] Le traité fut « faict, arresté et conclu, Sa Majesté étant « à Tours, le 3e du mois d'avril 1589. »

(Introduction des *Mémoires et Correspondances* de Duplessis-Mornay.)

[2] L'entrevue des deux rois eut lieu le 30 avril 1589.

bliettes, de gibets, de chausse-trapes, était bien sombre; l'air du château semblait encore imprégné des miasmes funèbres du crime; ses murs humides et noircis par le temps suaient encore le sang des supplices [1]. Les protestants, effrayés du rendez-vous et de l'homme qui le donnait, firent tous leurs efforts pour empêcher le roi de Navarre de s'y rendre. Le prince persista, quoiqu'il ne fût pas lui-même peut-être sans quelque inquiétude. Comme il traversait la rivière, quelqu'un de sa suite tenta encore de l'arrêter : « Dieu m'a dit que « je passe et que je voise, répliqua Henri; il n'est « en la puissance de l'homme de m'en garder, car « Dieu me guide et passe avec moi [2]. » Henri III se trouvait dans les jardins de Plessis-lez-Tours : ce dut être un singulier spectacle de voir l'un des principaux auteurs de la Saint-Barthélemy attendant la conservation de sa couronne d'un chef des protestants, de celui que naguère il déclarait à jamais indigne du trône [3]. Le roi était entouré

[1] Les ruines de ce palais trop célèbre ne renferment plus aujourd'hui qu'une distillerie de pommes de terre.

[2] « La glace a été rompue, non sans nombre d'avertissements que si j'y allois j'étois mort : j'ai passé l'eau en me recommandant à Dieu. » (Extrait d'une lettre de Henri de Navarre à Mornay.)

[3] Par l'édit d'union du 21 juillet 1588, confirmé le 18 octobre suivant aux états de Blois.

d'une foule d'officiers somptueusement vêtus; le Béarnais se présenta avec une suite beaucoup moins brillante. « De toute sa troupe, nul n'avait de manteau et de panache que lui; tous avaient l'écharpe, et lui, vêtu en soldat, le pourpoint usé sur les épaules, le haut-de-chausse de velours feuille-morte, le manteau d'écarlate, le chapeau gris avec un grand panache blanc. » L'affluence des spectateurs attirés par cette réconciliation était telle, que ces deux rois furent un quart d'heure dans l'allée du parc à se tendre les bras sans pouvoir se joindre; enfin, « ils s'embrassèrent très-amoureusement, même avec larmes. » Les manières franches, cordiales et nobles du Béarnais lui gagnèrent tout d'abord les catholiques; Valois ne produisit pas le même effet sur les protestants. Devant ses grâces personnelles et ses séductions de circonstance, ils demeurèrent froids et graves, se souvenant de Coligny et de leurs frères. Henri III les traita en officiers braves, expérimentés, endurcis aux fatigues de la guerre; il fit appel à leur courage, et la cause royale fut sauvée.

A des troupes peu nombreuses et tout à l'heure découragées, Henri de Navarre joignit une armée composée de soldats aguerris, bien disciplinés et pleins de confiance en leur chef. Mayenne, qui avait osé attaquer les deux monarques, fut re-

poussé[1] ; l'armée reprit l'offensive, s'avança vers Paris, et partout des succès signalèrent son passage. Pendant cette marche, le roi apprit à Étampes son excommunication; atterré à cette nouvelle, il voulait traiter avec le pape; le Béarnais l'en détourna et parvint encore à communiquer quelque peu de son énergique indépendance[2] à cet esprit faible et dévot à la manière de Louis XI. « Contre les foudres du Vatican, lui

[1] Dans la nuit du 8 mai, le duc de Mayenne enleva le faubourg de Saint-Symphorien de Tours à la vue du roi; il aurait poussé plus loin cet avantage si la nouvelle de l'arrivée du Béarnais et des écharpes blanches n'eût déterminé sa retraite. « Si tost que vistes qu'on parloit à vous à coups de canon, et que le roi de Navarre estoit venu assister et secourir son frère, ayant un notable intérest qu'il ne tombast entre vos mains, la frayeur vous saisit tellement au lustre des écharpes blanches, que ce fut à vous de vous retirer en diligence par des chemins égarez où il n'y avoit point de pierres; et voulustes colorer vostre fuite sur la prière que nous vous fismes de nous secourir..... Estant icy, vous vous défiastes bien qu'on ne tarderoit guères à vous suivre de près, ayant deux si puissants dogues à la queue. » (*Satire Ménippée*. Harangue de d'Aubray pour le tiers état.)

[2] Une bulle d'excommunication de Sixte-Quint ayant déclaré, en 1585, Henri de Navarre relaps, bâtard, détestable, incapable de succéder à la couronne, le Béarnais, sans autrement s'émouvoir, fit afficher dans Rome, aux portes du Vatican, cette réponse : « M. Sixte-Quint, soi-disant pape, « en a menti. »

« disait-il, il n'y a d'autre remède que de vaincre : « vous serez incontinent absous, n'en doutez pas. »

Les troupes royales continuaient victorieusement à s'approcher de Paris. Un brillant fait d'armes de Lanoue, devant Senlis, où ce capitaine protestant battit complétement les ligueurs très-supérieurs en nombre, ouvrit le passage à dix mille Suisses et à deux mille lansquenets qu'amenait Harlay de Sancy [1]. Le dévouement de ce brave

[1] Dans ce combat, l'armée des ligueurs, qui s'élevait de neuf à dix mille hommes, fut mise en pleine déroute. Les Wallons de Balagny et les troupes du duc d'Aumale prirent honteusement la fuite. Le duc se sauva jusqu'à Saint-Denis sans regarder derrière lui, abondonnant ses canons, ses armes, ses bagages. Les miliciens de Paris seuls tinrent ferme, sous le commandement de Méneville, qui resta mort sur la place. Méneville était lieutenant du duc de Mayenne au gouvernement de Paris. Henri III l'appelait *Mèneligue.*

A propos de la bataille de Senlis, il courut en ce temps des quatrains de Passeval où la malice française, qui rit de tout, s'égaya d'une manière très-spirituelle sur la déconfiture des ligueurs et sur la fuite précipitée du duc d'Aumale, que l'on représenta depuis avec des éperons ailés et qui fut surnommé le connétable de la Ligue. Voici ces quatrains :

A chacun nature donne
Des pieds pour le secourir :
Les pieds sauvent la personne,
Il n'est que de bien courir.

serviteur s'était chargé de cette entreprise aussi difficile que périlleuse, où il engagea sa fortune

Ce vaillant prince d'Aumale,
Pour avoir fort bien couru,
Quoyqu'il ait perdu sa male,
N'a pas la mort encouru.

Ceux qui estoient à sa suite
Ne s'y endormirent point,
Sauvant par heureuse fuite
Le moule de leur pourpoint.

Quand ouverte est la barrière,
De peur de blasme encourir,
Ne demeurez pas derrière :
Il n'est que de bien courir.

Courir vaut un diadème ;
Les coureurs sont gens de bien.
Trémont et Baligny mesme,
Et Congy le savent bien.

Bien courir n'est pas un vice ;
On court pour gagner le prix ;
C'est un honnête exercice :
Bon coureur n'est jamais pris.

Qui bien court est homme habile,
Et a Dieu pour son confort ;
Mais Chamois et Méneville
Ne coururent assez fort.

Souvent celuy qui demeure
Est cause de son meschef :

et sa vie. Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, n'était alors que maître des requêtes, mais il avait le cœur d'un brave soldat. Quand il avait proposé l'entreprise dans le conseil de Henri III, les mignons louèrent l'excellence du projet et ajoutèrent en ricanant : « Quel sera l'heureux, le généreux « Français qui, avec des lettres du roi, pourra faire « une armée?—Ce ne devroit pas être moi, répliqua « Sancy, en jetant un regard de dédain sur ceux « qui s'étoient enrichis aux dépens de la fortune et « de la réputation de Henri III ; ce ne devroit pas « être moi, mais j'accepte la commission.» Et il l'exécuta avec tant d'habileté et de succès, qu'à la tête de sa petite armée il traversa la France sans perdre un seul homme. Ce fut à Conflans que Sancy reçut Henri III, qui l'embrassa en pleurant. Le serviteur fidèle manifesta son étonnement de ce triste accueil dans un moment où les affaires du roi pre-

Celui qui fuit de bonne heure
Peut combattre derechef.

Il vaut mieux des pieds combattre
En fendant l'air et le vent,
Que se faire occire ou battre
Pour n'avoir pris le devant.

Qui a de l'honneur envie
Ne doit pourtant en mourir :
Où il y va de la vie
Il n'est que de bien courir.

naient une tournure si prospère. « Je pleure de « regret, repartit Henri, de n'avoir que des larmes « et des promesses pour payer un si grand service ; « mais, si Dieu m'en donne le moyen, je vous ren- « drai si grand, qu'il n'y aura personne dans mon « royaume qui ne vous puisse porter envie. » Avec ce renfort, l'armée royale s'élevait à quarante mille hommes de bonnes troupes commandées par d'excellents officiers. Les deux rois résolurent le siége de Paris où Mayenne était rentré avec une partie de ses forces. Bientôt tous les postes qui environnent la capitale tombent en leur pouvoir ; et, après avoir fortifié Vincennes et le pont de Charenton, ils se dirigent sur Saint-Cloud et sur Meudon où ils veulent placer leurs quartiers.

En 1577, les habitants de Saint-Cloud avaient obtenu de Henri III de faire clore leur bourg de murs et fossés; les lettres patentes qui leur octroyaient cette faveur portaient qu'elle leur était accordée en considération de leur fidélité constante et dévouement à la maison royale. En 1589, Saint-Cloud ferme ses portes à Henri III, qui ordonne sur-le-champ de dresser les batteries pour l'assiéger. La Bourdaisière et Tremblecourt tentent d'y introduire deux régiments d'infanterie et quatre cents chevaux; ils sont vigoureusement repoussés. Le canon bat la place à coups redoublés; il balaye les ligueurs qui s'étaient retranchés

sur les arches du pont, et, le 29 juillet, l'armée royale entre dans le bourg qu'elle vient d'enlever d'assaut. Henri III s'établit à Saint-Cloud [1] et loge dans la maison de Gondi. Henri de Navarre campe à Meudon; ses troupes, formant l'avant-garde, occupent les villages de Vanvres, d'Issy et de Vaugirard; et après avoir assuré leurs communications, les deux rois étreignent Paris dans une ceinture de canons et de soldats.

Cependant l'épouvante était dans la capitale; les Seize ne mettaient plus de bornes à leurs fureurs. Les royaux ou soupçonnés tels furent arrêtés, leurs maisons livrées au pillage, leurs vies menacées; une confusion inexprimable, un effroyable désordre, annonçaient la destruction prochaine du foyer le plus ardent de la sédition. Lorsque l'avis en parvint à Henri III, il monta à cheval et alla se placer sur une hauteur, dans le parc de Saint-Cloud; là, découvrant la grande ville, il ne put maîtriser l'élan d'une colère longtemps comprimée, et, près de s'assouvir, elle s'exhala en ces tristes paroles :

« Paris, tu es le chef du royaume, mais un chef « trop capricieux et trop puissant. Tu as besoin « d'une saignée pour te guérir et délivrer l'État de

[1] Les rois firent couper deux arches du pont, qui ne furent rétablies que longtemps après.

« tes frénésies. J'espère que dans peu de jours « on cherchera dans cette plaine tes murs et tes « édifices, et qu'on n'en trouvera que les ruines[1].»

Le vent emporta ces indignes menaces; mais elles avaient alors une affreuse portée. Paris était aux abois. Mayenne, qui n'avait que des recrues à opposer à de vieux soldats, connaissait sa position; il l'avait acceptée résolûment, déterminé à périr les armes à la main sous les murs d'une ville qu'il lui était impossible de défendre. En un mot, Paris ne pouvait plus être sauvé que par un miracle ou par un crime.

Avant l'époque où Henri de Navarre relevait le pouvoir royal à Tours, nous avons dit que la Ligue le détruisait à Paris. La déchéance de Henri de Valois était prononcée par les Seize, les sujets déliés du serment de fidélité par décret de la Sorbonne[2], et Mayenne proclamé lieutenant géné-

[1] (Davila). Les menaces que l'Estoile met dans la bouche de Henri III sont moins violentes : « Ce seroit grand dommage, dit Henri III, de ruiner une si belle et bonne ville; toutes fois, si faut-il que j'aye raison des rebelles qui sont dedans, et m'en ont ignominieusement chassé. »

[2] Ce décret est du 7 janvier 1589. Il y eut dans cette assemblée de la Sorbonne et de la faculté de théologie peu de docteurs. Le décret fut rendu, dit l'Estoile, par huit ou dix soupiers et marmitons, comme porte-enseignes et trompettes de la sédition.

ral *de l'État et couronne de France.* Toutes traces de la royauté avaient donc disparu; et si l'on en parlait encore, c'était pour la maudire.

Dans le but de consommer la ruine d'un prince qui, lui-même, s'était rendu méprisable, la calomnie prenait toutes les formes: pamphlets, discours, prédications, gravures. Chaque jour des écrits infâmes, n'ayant de religieux que le titre, étaient répandus avec profusion et dévorés par le peuple. Le cynisme des écrivains n'était surpassé que par la rage des prédicateurs, largement gagés par madame de Montpensier, le duc de Mayenne ou l'Espagne[1]. Voici quelques échantillons des aménités de leur style :

« Ce teigneux, disait le docteur Boucher[2], est

[1] « Apprenez donc, villes libres, apprenez par nostre dommage à vous gouverner d'oresnavant d'autre façon, et ne vous laissez plus enchevestrer comme avons fait par les charmes et enchantements des prescheurs corrompus de l'argent et de l'espérance que leur donnent les princes, qui n'aspirent qu'à vous engager et rendre si foibles et si souples, qu'ils puissent jouir de vous ou de vos biens et de vostre liberté à leur plaisir. Car ce qu'ils vous font entendre de la religion n'est qu'un masque dont ils amusent les simples, comme les renards amusent les pies de leur longue queue, pour les attraper et manger à leur aise.» (Ext. de la harangue de M. d'Aubray pour le tiers état, faite par Pierre Pithou, et tirée de la satire *Ménippée.*)

[2] Curé de Saint-Benoît, furieux ligueur, et l'un des Seize.

toujours coiffé à la turque, d'un turban, lequel on ne lui a jamais vu ôter, même en communiant, pour faire honneur à Jésus-Christ ; et quand ce malheureux hypocrite sembloit d'aller contre les reîtres, il avoit un habit d'Allemand fourré, et des crochets d'argent, qui signifioient la bonne intelligence et accord qui étoient entre lui et ces diables noirs empistolétés ; bref, c'est un Turc par la tête, un Allemand par le corps, une harpie par les mains, un Anglais par la jarretière, un Polonais par les pieds et un vrai diable en l'âme[1]. »

Le 1er janvier 1589, Jean Lincestre, curé de Saint-Gervais[2], après le sermon qu'il fit à Saint-Barthélemy, exigea de tous les assistants le serment d'employer jusqu'au dernier denier de leur bourse, et jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour venger la mort des princes lorrains, que Paris adorait comme ses dieux tutélaires. Ce prédicateur dit en son sermon, le mercredi jour des Cendres, « qu'il ne leur presche-

Réfugié en Flandre, après 1594, il y fit paraître une apologie du crime de Jean Châtel.

[1] Journal de Henri III.

[2] « C'estoit, dit l'Estoile, un des docteurs tirans gagés de mademoiselle de Montpensier, et des plus séditieux et fendans prédicateurs de Paris, qui ne prescheoient que le sang et le meurtre. »

roit point l'Évangile ce caresme, pour ce qu'elle estoit commune, et qu'un chacun la sçavoit, mais qu'il prescheroit la vie, gestes et faits abominables de ce perfide tyran de Valois, contre lequel il dégorgea une infinité de vilenies et injures, disant qu'il invoquoit les diables[1]. » Et il tira de sa manche une cassolette ornée de deux satyres d'argent doré, ayant à la main gauche une massue, et de l'autre soutenant deux petits vases, dans lesquels Henri III brûlait des parfums. Lincestre montra ces satyres au peuple en les lui donnant pour des démons que Valois adorait, et dont il se servait dans ses enchantements; et le bon peuple de frémir, et les zélés de mugir en accusant de sorcellerie ce pauvre roi, qui certes n'était pas sorcier.

Il fallut encore un autre aliment à la frénésie des ligueurs : on fit une grande quantité de petits bustes en cire, représentant Henri III, qu'on pla-

[1] Le même Lincestre alla plus loin le vendredi saint : « Il dit à l'un des premiers de l'Union, qui faisoit scrupule de faire ses pasques, pour la vengeance qu'il avoit empreinte dans le cœur contre Henri de Valois, qu'il s'arrestoit en beau chemin, et qu'il faisoit conscience de rien, attendu qu'eux tous, et lui-même le premier, qui consacroit chacun jour en la messe le corps de Notre-Seigneur, n'eust fait conscience de le tuer, ores qu'il eust été à l'autel, tenant en main le précieux corps de Dieu. » (Journal de Henri III.)

çait sur les autels, où ces furieux venaient processionnellement les piquer à chacune des messes de quarante heures qu'ils faisaient dire dans les paroisses de Paris, et à la quarantième ils perçaient l'image au cœur, en prononçant des paroles magiques à l'aide desquelles ils conjuraient la mort du tyran.

De ce déchaînement de passions féroces devait naître le régicide; il leva la tête; il était prêt quand la capitale, réduite aux dernières extrémités, allait tomber au pouvoir du roi.

Dans le couvent des Jacobins de Paris vivait un religieux né au bourg de Serbonne, évêché de Sens: jeune homme ignorant, d'un esprit étroit et borné [1], n'ayant aucune aptitude pour les

[1] « Ce moine estoit tenu de ceux de son ordre et de plusieurs de sa connoissance pour estre non-seulement leger de cerveau, mais homme à faire rire le monde, et de l'esprit duquel on ne devoit attendre rien de sérieux ni d'important. En effet, je me souviens de l'avoir veu et ouy, lorsque la cour estant à Paris, j'allois visiter quelquefois le P. Estienne de Lusignan, Cypriot, évêque de Limisson et religieux du mesme ordre; non sans prendre garde que les autres religieux le railloient à tout propos, et s'en donnoient du plaisir. » (Davila.)

Le même auteur ajoute que le jeune jacobin ne cachait pas son dessein de tuer le roi, et qu'il s'en allait criant à ses confrères qu'il fallait prendre les armes; c'est pourquoi ceux-ci l'avaient surnommé par moquerie le *capitaine Clément.*

sciences, mais déréglé dans ses penchants et passionné pour les plaisirs [1]. Nourri à ces écoles de théologie où l'on professait le *meurtre des tyrans*, et où retentissaient sans cesse les plus violents outrages contre Henri de Valois, on lui persuada sans peine que la religion en péril avait besoin de son bras pour frapper le fauteur de l'hérésie. Une fausse interprétation des passages de l'Écriture lui montra des honneurs sur la terre et des récompenses dans le ciel. La gloire du destructeur de la race d'Achab, la gloire de celle qui sauva Béthulie, lui fut promise, chaque jour, partout, même au pied des autels. Pendant la nuit le silence de sa cellule était troublé par des voix, se disant des voix d'anges, qui venaient interrompre son sommeil et lui annoncer la volonté de Dieu et l'ordre de l'exécuter [2]. Enfin, une dame d'un haut rang, en-

[1] « Seroit-ce pas crime de passer sous silence ce saint martyr frère Jacques Clément, qui ayant esté le plus débauché de son couvent (comme savent tous les jacobins de cette ville), et mesme ayant eu plusieurs fois le chapitre et le fouet diffamatoire pour ses larcins et meschancetez, est néanmoins aujourd'huy sanctifié, et maintenant est là-haut à débattre la préséance avec san Iago de Compostelle? » (Ext. de la harangue de Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, contenue en la satire *Ménippée*, et dont Rapin est l'auteur.)

[2] « Une nuit, comme il étoit en son lit, Dieu lui envoye son ange en vision, lequel, avec grande lumière, se pré-

traînée par une soif immense de vengeance, ne craignait pas d'exalter par ses séductions [1] l'ima-

sente à ce religieux, et, montrant un glaive nud, lui dit ces mots : « Frère Jacques, je suis messager du Dieu tout-puissant, qui te viens acertener que par toy le tyran de France doit être mis à mort. Pense donc à toy et te prépare, comme la couronne de martyr est aussi préparée. » (Extrait du *Discours véritable de l'estrange et subite mort de Henry de Valois;* imprimé pour la première fois chez Jean Moreau, Troyes, 1589.) L'auteur de cet écrit, qui était moine dans le même couvent, peut d'autant mieux affirmer le fait de la vision, que dans cette affreuse comédie il a joué peut-être le rôle d'ange, ou du moins il connut celui qui a représenté l'envoyé celeste. — Clément consulta sur cette apparition le P. Bourgoin, prieur de son couvent, qui l'affermit dans son entreprise. Suivant Davila, quelques-uns de la Ligue, et entre autres madame de Montpensier, l'y poussèrent très-ardemment, lui disant que s'il échappait il serait cardinal, et que s'il mourait il était certain d'être canonisé. Et ce miserable idiot, avant de commettre un crime exécrable, nettoya et purgea son âme par la communion, le jeûne et les prières.

[1] Il faut se défier de ce que l'on imprime dans ces temps de guerres civiles, où la calomnie est une des armes les plus facilement employées, surtout contre les femmes. Ce qui paraît le plus certain, c'est qu'un soir que J. Clément priait dans une église, la duchesse de Montpensier se montra à ses yeux, sur l'autel, dans une sorte de nuage, et lui parla comme si c'était la Vierge Marie elle-même qui venait l'exhorter à venger la religion outragée.

gination d'un misérable, déjà trop préparé au fanatisme.

Il sortit de Paris le 31 juillet 1589[1], et fut arrêté par un corps de garde de protestants. Interrogé, Jacques Clément déclara qu'il apportait au roi des nouvelles des serviteurs que Sa Majesté avait dans la ville. On le conduisait à Saint-Cloud, au quartier général d'Henri III, lorsque M. de Laguesle, procureur général, le rencontra marchant entre deux soldats, et l'emmena chez lui. Aux questions de ce magistrat, le moine refusa d'abord de répondre, alléguant que Sa Majesté seule devait l'entendre. Pressé plus vivement, il finit par dire qu'il venait de la part du premier président Achille de Harlay, pour apprendre au roi que les tourments infligés aux royalistes, dont un grand nombre avaient été emprisonnés la veille, ne pouvaient diminuer leur zèle pour sa cause ni leur fidélité à sa personne;

[1] Avant de sortir de Paris, comme il refaisoit ses souliers avec une aiguille et du fil pour faire son voyage de Saint-Cloud, quelques-uns de ses frères, qui le voyoient et qui rioient de sa simplicité, lui ayant demandé combien cet ouvrage dureroit, il leur répondit de même, en riant comme eux, qu'il dureroit assez pour le chemin qu'il avoit à faire, son intelligence étant qu'il devoit aller et non pas revenir. (Extrait du chap. 1er de la troisième partie de l'*Apologie pour Jean Châtel*, par le docteur Boucher, ligueur réfugié en Flandre.)

que le premier président, quoique prisonnier lui-même à la Bastille, savait que ces bons serviteurs avaient les moyens de s'emparer d'une des portes de la ville, et de l'ouvrir à l'armée royale. L'envoyé ajouta qu'il avait quelque chose de plus particulier à communiquer au roi; mais tous les efforts de M. de Laguesle pour lui en faire dire davantage furent inutiles; le moine resta muet sur ce point. Quant à ses moyens de s'introduire dans la Bastille, et de conférer avec le premier président, il n'hésita pas à les faire connaître : c'était sous prétexte de voir un prisonnier, le conseiller Portail, fils de Portail, chirurgien du roi, qui le protégeait; et sur la demande du procureur général, si quelque lettre ou quelque titre pouvait lui donner accès auprès de Sa Majesté, Jacques Clément présenta un billet prétendu d'Achille de Harlay, écrit en caractères italiens, et conçu en ces termes :

« Sire, le présent porteur vous fera entendre « l'état de vos serviteurs, et la façon dont ils « sont traités, qui ne leur ôte néanmoins la vo- « lonté de vous faire très-humble service, et en « plus grand nombre que Votre Majesté n'estime. « Il se présente une belle occasion sur laquelle il « vous plaira faire entendre votre volonté, vous « suppliant très-humblement croire le présent « porteur en tout ce qu'il vous dira. » Au bas

de ce billet était une croix dans un cercle.

Enfin, pour justifier sa sortie de Paris, Jacques Clément dit qu'il avait prétexté un voyage à Orléans, et il exhiba un passe-port de M. de Brienne, prisonnier au Louvre.

Pendant ce long interrogatoire, le procureur général, qui pensait avoir affaire à un espion [1], le tourna et retourna de toutes manières, afin de pénétrer ses desseins secrets et son véritable caractère; il alla même jusqu'à lui manifester ouvertement ses soupçons [2]; mais le moine resta ferme, répliquant que lorsqu'il aurait appris à ceux de Paris la volonté du roi, il reviendrait annoncer le jour et l'heure de l'entreprise, et mettre sa vie entre les mains de Sa Majesté comme gage de sa fidélité.

M. de Laguesle se rendit sur-le-champ chez le roi, qu'il ne put voir que dans la soirée [3]. Henri III

[1] Nous établirons tout à l'heure, d'après la lettre de M. de Laguesle, que les soupçons de ce magistrat allaient plus loin.

[2] Thuanus restitutus, in-12, page 84.

[3] « Le roy, attendant l'effet des promesses que la crainte des uns et l'affection des autres luy avoient faites de lui ouvrir les portes de Paris du côté des fauxbourgs Saint-Germain, Saint-Jacques et Saint-Marceau, passoit les journées à visiter les quartiers de son armée. » (Mémoires du duc

fut très-content de cette nouvelle; le moyen proposé hâtait la prise de Paris et la délivrance de sujets dévoués qui gémissaient sous la tyrannie de la rébellion. Il commanda que le lendemain, sur les sept heures du matin, on lui amenât le religieux. Celui-ci, cependant, était resté au logis de M. de Laguesle, situé près du pont de Saint-Cloud, et soupait gaiement avec les gens de ce magistrat, coupant ses morceaux avec le couteau qui, dans quelques heures, allait servir à tuer le roi. Un des convives fit observer que le jacobin avait plutôt oublié son bréviaire que son couteau; il répondit tranquillement : « Voilà mon « couteau et voici mon bréviaire. » Un autre lui ayant dit qu'il était bruit que plusieurs jacobins avaient résolu d'assassiner le roi, Clément répondit encore sans la moindre émotion : « Il y en a « partout de bons et de mauvais [1]. »

d'Angoulême.) Le même personnage qui occupait à Saint-Cloud la maison de du Tillet, dit que le 31 juillet il entendit le roi, se promenant dans le jardin de cette maison, dire au maréchal de Biron l'ordre qu'il voulait que l'armée tînt pour entrer dans Paris.

1 « Le roy, deux jours auparavant, avoit reçu un billet d'une demoiselle de bon lieu, qui étoit dans Paris, par lequel elle l'avertissoit qu'il eût à se tenir sur ses gardes, parce qu'il y avoit trois hommes qui avoient résolu sa mort; ce

Malgré ce calme extraordinaire, les soupçons n'étaient pas dissipés, puisque, pendant la nuit, quelqu'un fut introduit dans la chambre où le moine couchait, afin de le surveiller; on le trouva enseveli dans un profond sommeil; près de lui était son bréviaire ouvert à l'article *Judith !*.....

Le lendemain, 1er août 1589, il dormait encore, quand M. de Laguesle le fit éveiller sur les six heures; et avant d'exécuter l'ordre de son maître, il aboucha le moine avec le premier chirurgien du roi, Portail, à qui Jacques Clément donna des détails très-particuliers sur sa femme et son fils. On se dirigea ensuite vers la maison Gondi. Henri III avait passé la soirée de la veille en petit comité avec son grand écuyer Roger de Saint-Lari, seigneur de Bellegarde, et avec le marquis de Mirepoix, l'un de ses gentilshommes. Il avait fait chanter jusqu'à onze heures du Pont,

qu'il découvrit à madame la duchesse de Retz, qui l'étoit venu saluer. C'est d'elle dont j'ai entendu cette histoire. Elle lui répondit qu'il devoit donc se mieux garder qu'il ne faisoit, et que de sa vie dépendoit la conservation de tous ses fidèles sujets. Il lui répliqua qu'il s'en remettoit à la volonté de Dieu, qui le conserveroit s'il le voyoit nécessaire à son peuple; et, s'il ne l'étoit pas, qu'il se disposoit fort libéralement à la mort. » (OEuvres d'Estienne Pasquier, livre XIV, tome II. Extrait d'une lettre écrite par lui au comte de Sauzay, le 5 août 1583.)

la Clavelle, la Fontaine et le Baillif, qui étaient de sa musique. A minuit, M. de Bellegarde tira le rideau en sa qualité de grand chambellan. « Jamais « le roy n'avait été de meilleure humeur [1]. »

Ceci se passait le 31 juillet. Le jour suivant, sur les sept heures, du Halde, premier valet de chambre du roi, annonce le procureur général conduisant un religieux, et les introduit aussitôt par ordre du roi. Henri III vient de se lever, il est seul en sa chambre, avec M. le Grand [2]; son habillement est en désordre [3], ses chausses mal attachées, son pourpoint de taffetas gris tout délacé; il n'a point encore mis la peau de buffle qu'il avait coutume de porter sous sa cuirasse.

Le moine se présente dans l'attitude la plus humble; les yeux baissés, les mains jointes, il s'agenouille en entrant. Le roi lui ordonne de se relever. Le moine s'avance avec toutes les marques extérieures de la timidité et du respect; mais M. de Laguesle, toujours en défiance, se place deux fois devant lui et l'arrête. A côté du roi se tenait M. de Bellegarde; plus loin, du Halde, qui écoutait et observait. Retenu par le procureur gé-

1 Mémoires du duc d'Angoulême.

2 Abréviation de M. le grand écuyer.

3 De Thou.

néral, qui l'empêche d'approcher, Clément montre sa missive, et répète qu'il a des choses importantes à communiquer verbalement à Sa Majesté, et qu'elle seule doit connaître. « Il n'y a ici que des « serviteurs éprouvés, réplique vivement M. de La« guesle, l'envoyé peut parler de loin. » Celui-ci insiste pour être entendu en secret par Sa Majesté. Alors, sur un geste du roi, MM. de Bellegarde et de Laguesle s'inclinent et s'écartent. Henri III, qui aimait les moines, et qui avait confiance en eux, se dirige vers l'embrasure d'une croisée en faisant signe au religieux de le suivre. Clément obéit en silence; il marche sur sa proie à pas comptés, la tête basse; arrivé devant la croisée, il se prosterne de nouveau, baise la missive d'Achille de Harlay, et la remet humblement au roi. Tandis que l'attention de Henri III était concentrée dans la lecture de cette lettre[1], le jacobin, qui épie ses mouvements, saisit avec rapidité le couteau qu'il tenait caché dans sa manche, « et lui donne tel coup dans le bas-ventre, que les entrailles en sortoient avec le sang, en grande effusion. Le roy, voyant l'ombre du couteau, avoit paré de la main, qui fut un peu offensée, mais elle n'empescha pas l'impétuosité du coup, donné à plomb, et de toute

[1] Dum rex cartam ab eo porrectam attentis oculis percurrit. (Thuanus.)

la force du religieux[1]. » Se sentant blessé, le roi s'écria : « Ah! malheureux, que t'ai-je donc fait, « pour m'assassiner[2]! » Et, tirant le couteau de sa blessure, il en frappa le front du régicide, que M. de Laguesle renversa d'un coup d'épée. Au cri du roi accoururent Loignac, Montpesat et Mirepoix, gentilshommes de la chambre, suivis de quelques-uns des *quarante-cinq ordinaires;* ils criblèrent le corps du jacobin de coups de dague, et le jetèrent par la fenêtre[3]. « C'étoit un triste et piteux spectacle de voir, d'un côté, le roi ensanglanté, tenant ses boyaux entre ses mains, et de l'autre, ses bons serviteurs qui arrivoient à la file, criant, pleurant, se déconfortant extrêmement,

[1] Nous avons conservé l'atroce énergie du jacobin auteur du *Discours véritable sur la mort d'Henry III*, imprimé en 1589.

[2] Les historiens contemporains varient sur l'exclamation de Henri III, au moment de son assassinat. Suivant l'Estoile, le roi dit : « Ha! le méchant moine! il m'a tué, qu'on le tue! » D'après Cheverny : « Ha, traistre! que fais-tu? »

[3] Innumeris vulneribus confossum interficiunt.
(Thuanus.)

« En entrant, je trouvai dans la cour le spectacle horrible de ce démon, lequel avoit été jetté par les fenêtres, et tous les gardes du corps en armes, le long de l'escalier, qui fondoient en larmes. » (Mémoires du duc d'Angoulême.)

remplissant l'air de leurs regrets, et s'échauffant de leurs ardents soupirs et gémissements[1]. »

M. de Laguesle, désespéré d'avoir introduit le régicide, s'était jeté aux pieds du roi, le suppliant de le faire mourir; grâce que Savary de Saint-Pastour, l'un des quarante-cinq, fut sur le point de lui octroyer sans ordre[2].

C'est encore aujourd'hui une question historique de savoir par quelles mains Jacques Clément reçut la mort. M. de Laguesle a écrit qu'il renversa seulement le moine, en le frappant dans l'estomac avec la garde de son épée, mais que d'ailleurs il fit tout pour qu'on le gardât en vie. Cette déclaration est positivement contredite par plusieurs écrivains contemporains, notamment par le protestant d'Aubigné et par le catholique Davila; ils disent l'un et l'autre que le procureur général tua roide Jacques Clément[3]. C'est une

[1] Voir la lettre de M. de Laguesle, aux pièces justificatives du chapitre II, lettre A.

[2] Les quarante-cinq ordinaires étaient des gens déterminés que Henri III tenait à gros gages pour la défense de sa personne et pour ses exécutions particulières. Dans le libelle intitulé *les Mœurs et humeurs de Henri III*, on en parle comme de vrais coupe-jarrets et fendeurs de naseaux. Leur formation remontait avant 1585. A cette époque, ils étaient commandés par Loignac.

[3] « Le procureur général, troublé de deplaisir pour se

imputation bien grave dirigée contre un magistrat, qui devait comprendre combien une semblable précipitation engageait sa responsabilité. Le nom des fauteurs du crime, ses complices, le secret du régicide, tout mourait avec lui [1]. Aussi les ennemis de M. de Laguesle ne manquèrent pas de s'emparer de ses aveux; ils en firent des armes pour le combattre, et lui dirent qu'il n'y avait pas loin de la garde à la lame d'une épée. Mais admettons que l'on repousse ces attaques, et que la justification du procureur général soit acceptée, il

voir instrument d'une chose tant à contre-cœur, donna de son épée à travers le corps du jacobin, et le tua de ce seul coup. Le coup de Laguesle fut sujet à beaucoup d'interprétations et de blasmes pour le moins justes, en cela qu'un procureur général en devoit savoir l'importance. »

(D'Aubigné.)

« Laguesle passa l'espée au travers du corps du scélérat, qui tomba roide mort. » (Davila.)

1 C'est l'opinion d'un grave personnage contemporain, le chancelier Cheverny. Il dit, à propos de la mort précipitée de Clément : « Ce fut une très-grande faute, car il valoit mieux le conserver vif jusques à ce que l'on eust tiré par sa bouche la vérité de ce malheureux dessein, que se rassasier de son sang brusquement, laissant un tel parricide et meschanceté inconnue et impunie, comme elle l'a trop esté du depuis, le corps de ce meschant n'ayant été que pendu. »

(Mémoires de Cheverny.)

restera toujours chargé d'une très-coupable imprudence. Jacques Clément lui inspirait les défiances les plus vives, non pas seulement comme espion; ses soupçons allaient plus loin, d'après ses propres aveux, puisqu'il dit que deux fois il se plaça entre le roi et le jacobin, lui demandant de ne pas approcher et de parler haut. Cet homme avait un couteau dont il s'était servi la veille au souper; et sans le fouiller, sans prendre la plus simple précaution, que son devoir lui commandait comme magistrat et comme investi de la confiance du roi, il sert d'introducteur à Jacques Clément, et livre Henri III au fer d'un assassin!

Ces circonstances extraordinaires donnèrent lieu, lors de l'événement, à une foule de bruits contradictoires :

Les uns prétendirent que le meurtrier était un huguenot déguisé; le plus grand nombre, que c'était un ligueur sous la robe d'un prêtre. Ceux-ci racontèrent que dans la nuit du 31 juillet, on avait fait disparaître Clément pendant qu'il dormait, et qu'un soldat catholique de l'armée du roi avait pris les habits du jacobin. D'autres, enfin, que ce fut bien Clément qui entra chez le roi; mais que le régicide, résultat d'un complot formé par des personnages très-avant dans la familiarité royale, fut consommé par la main d'un de ces

traîtres [1], qui frappa subtilement Henri III pendant que son attention était absorbée par la lettre du premier président, et qu'ensuite les complices du meurtrier, profitant de l'erreur prévue du roi, se ruèrent en tumulte sur le moine stupéfait, et ensevelirent dans sa mort le secret de leur trahison. Cette dernière croyance parut accréditée par un auteur contemporain dont le témoignage n'est pas sans valeur : Mathieu, d'abord ardent ligueur, et ensuite *historiographe du très-clément Henri IV* [2], s'exprime ainsi :

[1] Au moment de l'ouverture des derniers états de Blois, Henri III changea brusquement ses ministres, qui donnaient connaissance de tout ce qui se passait dans le conseil à la reine mère, qui elle-même instruisait les Guises. D'ailleurs les hommes parmi lesquels était Villeroy, plus qu'à demi ligueur, eussent été un obstacle insurmontable au projet qui éclata le 23 décembre. S'il faut croire le journal de Nicolas Poulain, le mignon Villequier paralysait les avis qui parvenaient au roi sur les complots des Guises.

[2] C'est l'auteur de la *Guisiade*, où l'injure n'est pas épargnée à l'hérétique, à l'apostat roi de Navarre, qui, roi de France, fut plein de bontés pour Pierre Mathieu. Passe encore pour celui-ci, il n'avait été que jusqu'à l'outrage; mais donner une pension à ce féroce Lincestre, qui avait prêché le meurtre et le régicide, n'est-ce pas pousser un peu loin la clémence? Il ne s'agissait pas du soldat qui blessa en combattant Henri IV, à Aumale, et à qui, plus tard, le roi de France confia noblement la défense de sa personne, en le plaçant dans ses gardes. Cette dernière action était magnanime.

« Là-dessus on machine la mort de Henri III, et, jusques à cette heure, on n'a sceu au vray qui en a esté le conseil et l'autheur. » Mathieu dit plus bas : « On adjouste à cela, que ceux qui estoient soupçonnez de ce coup sont morts en misère et mépris hors du royaume. Dieu n'a pas voulu que la vérité en fust connue, et l'a fait pour des raisons enveloppées dans les ténèbres de ses divins jugemens [1]. »

Quatre-vingts ans plus tard, un religieux jacobin, s'appuyant de l'autorité de Mathieu, de Nicolas Poulain [2] et de beaucoup d'autres qui

[1] Le même auteur semble encore confirmer cette opinion, lorsqu'à propos de l'assemblée des principaux chefs catholiques, tenue après la mort de Henri III, pour savoir s'il fallait reconnaître un prince hérétique, il écrit ces mots remarquables : « Chose estrange, qu'au même temps que ce conseil tenoit, la rage fut si extrême contre le roi deffunct, que l'on donna des coups de poignard dans le coffret où estoient enfermées ses entrailles, de manière que la graisse sortoit de tous costez. »

[2] Lieutenant de la prévôté de l'Ile-de-France, Nicolas Poulain avait accès dans les conciliabules de la Ligue, et il en découvrait les complots à Henri III, dont il était le serviteur très-dévoué et très-méconnu.

« Je ne mettray icy, dit-il en son journal, les autres signalez services que j'ay faits à Sa Majesté depuis son départ de Paris, tant à Blois, Tours, qu'autres lieux, pour ce que je ne puis écrire au vray sans en toucher quelques-uns qui

virent cette triste époque, fit paraître un livre où il s'attache à prouver que le régicide ne fut pas un jacobin [1], mais un membre du conseil du roi ; il ne parvint qu'à faire naître des doutes, et surtout à raviver les soupçons qu'un concours de circonstances fatales laissait encore planer sur la mémoire de M. de Laguesle [2].

Tous ces bruits, toutes ces opinions, tous ces livres, nous les avons rappelés pour témoigner de la conscience que nous avons mise dans l'examen de la grande question de l'assassinat de Henri III; mais l'histoire a prononcé, et il nous paraît constant que le

n'en seroient pas contents. D'ailleurs, que j'ay assez d'ennemis pour avoir servy fidèlement le roy au contentement des gens de bien et grand mécontentement des ennemis de cette couronne. »

[1] Les discours de Henri III mourant ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.

[2] Ce livre est la *Fatalité de Saint-Cloud,* par le P. Guyard, jacobin, imprimé sans nom d'auteur, en 1672, c'est-à-dire quatre-vingts ans après l'assassinat de Henri III. Cette justification est curieuse, mais elle parut tardive et inadmissible après le *Discours véritable de l'estrange et subite mort de Henri de Valois,* qui fut imprimé en 1589, et dans lequel un confrère de Jacques Clément, un jacobin, exalte le régicide et glorifie son ordre d'avoir produit un tel martyr. En 1715, Jean Godefroy fit paraître la *Véritable fatalité de Saint-Cloud.* Dans cette spirituelle et savante réfutation, l'auteur détruit

prieur des jacobins, Edmond Bourgoin [1], Catherine de Montpensier [2], le duc d'Aumale [3] et le duc

successivement toutes les allégations du père Guyard, une seule exceptée, à savoir : « Pourquoi M. de la Guesle ne fit-il pas fouiller Clément avant de le présenter au roi ? »

[1] Pris les armes à la main, après la mort de Henri III, à l'attaque du faubourg Saint-Jacques, le P. Bourgoin fut condamné par le parlement, séant alors à Tours, et écartelé comme fauteur et complice de Jacques Clément, dont il avait loué en chaire le régicide. On lit dans la lettre Ire du XIVe livre d'Estienne Pasquier : « Clément est tellement suborné par les persuasions de son prieur, nommé le père Bourgoin, qu'il sort de Paris le dernier jour de juillet, bien délibéré à ne pas manquer son coup. »

[2] L'Estoile rapporte des paroles de madame de Montpensier, à la nouvelle de l'assassinat, où elle laisse éclater une joie féroce, et qui prouveraient qu'elle ne fut pas seulement complice du crime, mais qu'elle arma elle-même le bras de l'assassin. « Accusée, par la voie commune, d'avoir avec le duc d'Aumale tramé et pratiqué la mort du roy, elle fut contrainte de s'absenter quand la cour de parlement, revenue de Tours, fit le procès à ce duc. » (D'Aubigné, *Histoire universelle*, tome III.) Madame de Montpensier se fit comprendre dans l'édit de soumission du duc de Mayenne, de janvier 1596, portant abolition générale de tout ce qui s'était passé depuis 1589.

[3] En 1594, le parlement, rentré à Paris, rechercha les complices de la mort de Henri III. Poursuivi comme l'un des principaux auteurs de ce meurtre, le duc d'Aumale, qui avait pris la fuite, fut condamné et exécuté en effigie; il mourut, en 1619 ou 1620, dans les Pays-Bas.

de Mayenne [1], furent les fauteurs du crime dont

[1] Quant au duc de Mayenne, sa complicité fut moins ouverte et par conséquent moins évidente. Il est néanmoins avéré que le 31 juillet, jour du départ de Clément pour Saint-Cloud, on emprisonna plus de deux cents des plus notables citoyens de Paris, soupçonnés d'être partisans secrets du roi; et cette exécution ne put avoir lieu sans l'ordre du lieutenant général. Il existe d'ailleurs contre ce personnage un témoignage important; c'est celui d'un contemporain très-digne de foi, de Pierre Pithou, auteur de la harangue de M. d'Aubray, contenue en la *Satire Ménippée*, dont elle est le chef-d'œuvre. Voici les paroles qu'il adresse au duc de Mayenne au sujet du régicide :

« Je ne veux pas dire que ce fut vous qui choisistes particulièrement ce meschant *que l'enfer a créé* pour aller faire cet exécrable coup, que les furies d'enfer eussent redouté de faire : mais il est assez notoire qu'auparavant qu'il s'acheminast à cette maudite entreprise, vous le vistes, et je dirois bien les lieux et endroits si je voulois. Pour l'encourager, vous luy promistes abbayes, esveschez, et monts et merveilles, et laissastes faire le reste à madame votre sœur, aux jésuites et à son prieur, qui passoient bien plus outre, et ne luy promettoient rien de moins qu'une place en paradis au-dessus des apostres, s'il advenoit qu'il y fust martyrisé. Qu'ainsi ne soit, et que ne fussiez bien averty de tout le mystère, vous faisiez prescher le peuple, qui parloit de se rendre, qu'on eust encore patience sept ou huict jours, et qu'avant la fin de la semaine on verroit quelque grande chose qui nous mettroit à notre ayse. Les prescheurs de Rouen, d'Orléans et d'Amiens le preschèrent en mesme temps et en mesmes termes; puis, sitost que votre moyne endiablé fut parti, vous fistes arrester et prendre prisonniers

un misérable idiot ne fut que l'instrument [1].

Cependant la maison de Gondi se couvre de deuil, et Henri III se prépare à la mort. Monarque, il avait mal vécu; chrétien, il saura dignement mourir.

Lorsque la terreur et le trouble qui suivirent l'assassinat furent un peu calmés, on plaça le roi sur un lit. Ses chirurgiens et médecins accoururent aussitôt. C'étaient Lefèvre, Dortoman, Pigré Héreand, Lavernet, d'Amboise, Legendre, Leudelon, et le premier chirurgien du Portail. Ils trouvèrent une plaie longue d'un pouce et

en cette ville plus de deux cents des principaux citoyens et autres, que pensiez avoir des biens, des amis et du crédit avec ceux du party du roy : comme une précaution dont vous vous proposiez servir pour racheter le meschant Astarot, en cas qu'il eust esté pris avant le fait ou après; car ayant le gage de tant d'honnestes hommes, vous pensiez qu'on n'eust osé faire mourir cet assassin, sur la menace qu'eussiez faite de faire mourir en contre-échange ceux que teniez prisonniers.

[1] P. Mathieu s'est chargé lui-même de détruire l'effet des citations empruntées à son ouvrage, et à l'aide desquelles on a contesté l'identité de la personne de l'assassin. Voici sa réponse : « J'ai ouï dire à Henry le Grand que si Jacques Clément n'eust pas été reconnu pour religieux par un archer de la porte, nommé François *Du Mont*, et par quelques autres, il y en avoit qui vouloient faire croire que c'estoit un huguenot déguisé. »

large d'un doigt, par laquelle était sortie une portion de l'intestin iléon de la grosseur du poing. D'abord la blessure ne parut pas très-grave. La partie de l'intestin que l'on voyait, n'était nullement offensée; mais, après le premier appareil, le roi éprouva une profonde douleur dans sa plaie, d'où s'échappa un sang noir et coagulé; une sueur froide couvrit son corps, les extrémités devinrent glaciales, et le pouls diminuant et se retirant, la vie sembla près de s'exhaler. Ces accidents alarmèrent beaucoup les médecins, qui revinrent sur leur première opinion, et jugèrent entre eux que les jours du roi étaient en très-grand péril. Du Portail, homme d'une main sûre et d'un esprit prompt, ayant sondé la blessure, dit en latin à ses confrères Pigré et Lefèvre, qu'il croyait que l'intestin était percé.

Quand la crise fut passée, Henri III commanda à son premier chirurgien de lui faire connaître son état, sans déguisement, afin de n'être pas surpris par la mort avant d'avoir eu recours aux remèdes de l'âme. Du Portail répondit que ses confrères et lui ne pensaient pas que le roi fût en danger, et qu'ils espéraient, avec l'aide de Dieu, que dans dix jours au plus tard il monterait à cheval. Cette réponse donna au roi une grande assurance et causa une joie très-vive à ses bons serviteurs; à midi, elle était connue de toute

l'armée, qui répétait que la blessure de Sa Majesté était légère et que la guérison serait très-prompte. Néanmoins, le sentiment intime des chirurgiens et médecins n'avait pas varié. En même temps que du Portail rassurait publiquement Henri III et sa cour, il disait à voix basse au comte d'Auvergne, à qui il était particulièrement dévoué : « Maître, songez à vous, car je ne vois pas que l'on « puisse sauver le roi. » Cependant une foule de seigneurs entouraient le lit du monarque, qui leur racontait d'une voix ferme et sonore les moyens employés pour l'approcher, l'atroce figure du moine, sa perfidie, son crime; enfin jusqu'aux moindres circonstances de l'assassinat. Il manda ensuite les secrétaires d'État et leur ordonna d'écrire, dans tout le royaume, des lettres aux gouverneurs, pour les informer de l'événement et les exhorter à ne point s'en effrayer, parce que Sa Majesté serait guérie sous peu de jours et en état de monter à cheval. Puis, il écrivit lui-même à Louise de Vaudemont, sa femme, une lettre qui atteste quelle était, deux heures après sa blessure, sa confiance personnelle dans un rétablissement prochain. On y remarque ce passage : « Dieu, qui est le protecteur des rois, et qui n'a pas voulu que son très-humble serviteur perdît la vie sous la révérence qu'il apporte à l'habit de ceux qui se disent voués à son service, me l'a conservée

par sa sainte grâce, et tellement détourné le coup, que, grâce à Dieu, ce n'est rien, et que j'espère, dans peu de jours, recouvrer ma santé, tant par le sentiment que j'en ai moi-même que par l'assurance que m'en ont donnée les médecins et chirurgiens qui m'ont pansé et recogneu n'y avoir aucun danger, dont j'ai bien voulu vous advertir aussitôt, afin que vous ne soyez pas en peine pour les bruits que l'on pourra faire courir au contraire. »

Tandis que le roi ordonnait que, pour l'accomplissement de ses devoirs religieux, on dressât un autel en face de son lit, parut Henri de Navarre. Ce prince, occupé du siége de Paris, s'était avancé jusqu'au Pré-aux-Clercs, quand un gentilhomme, le sieur de Ventajoux, envoyé de Saint-Cloud, accourut à lui au galop, et lui dit quelques mots à l'oreille. Sur-le-champ, le roi de Navarre appela Rosny. « Mon ami, s'écria-t-il, le roi vient d'être « blessé à Saint-Cloud, d'un coup de couteau; « allons voir ce que c'est; venez avec moi. » Et, suivi de vingt-cinq gentilshommes, il se rendit en toute hâte à la maison de Gondi.

Henri III le reçut de la manière la plus affectueuse; il lui remit le commandement en chef de l'armée, lui enjoignant de poursuivre avec une extrême vigueur le siége de Paris. Le prince, à genoux auprès du lit du blessé, ne répondait que par ses larmes. Le roi le fit relever, l'embrassa en lui

disant : « Mon frère, si Dieu dispose de moi, je vous « laisse la couronne de France, comme à mon légi- « time successeur. » Puis, ayant fait approcher tous les seigneurs présents, il leur ordonna, s'il succombait, de reconnaître Henri de Bourbon pour leur souverain. Le prince sortit pour exécuter les ordres du roi, et, à Saint-Cloud même, il présida un conseil où toutes les mesures furent arrêtées pour prévenir une surprise de la part des ligueurs.

Le roi de Navarre, sur la foi du premier rapport du médecin du roi, n'avait pas cru la blessure mortelle, comme on peut en juger par cette lettre qu'il écrivait à M. de Souvré, son ami [1] :

« Monsieur de Souvré, la prospérité des afaires du roy, après la reddition de Pontoise et la prinse du pont de Saint-Cloud, que les ligueurs ont quicté laschement, a bien cuidé estre changée par le plus malheureux acte qui fut jamais commis ; mais Dieu a préservé Sa Majesté miraculeusement, pour rendre, comme je crois, ses ennemis plus coupables et en advancer la ruine. La résolution de cest hypocrite caphard s'est exécutée ; le coup s'est donné ; mais il n'a pas porté comme il esperoit : telleuent que nous

[1] Gouverneur de Touraine ; depuis maréchal de France et premier gentilhomme de la chambre sous Louis XIII.

sommes asseurés de la guerison. Vous pouvez penser quel ennuy ce nous a esté, du commencement. J'estois près les faux-bourgs Saint-Germain quand le roy m'a mandé que je le vinsse treuver. Estant arrivé, il m'a commandé de tenir le conseil. Cest acte, au reste, nous a tous redoublé le courage et le desir de le venger sur la teste de ses ennemys, qui, voyant leur desseing n'avoir reussy à leur gré, en creveront de despit et sentiront bien tost l'horreur de leur jugement. Tenez touttes choses dans vostre gouvernement en estat qu'il n'y arrive aulcune altercation; vous ayant bien voulu escrire la presente pour vous tesmoingner que Sa Majesté est hors de danger, et que dans six jours elle pourra monter à cheval. Asseurez vous aussi, monsieur de Souvré, de mon amitié, et croyez que je suis

« Votre plus affectionné et meilleur amy,

« HENRY.

« A Saint-Cloud, ce premier d'aoust.

« *P. S.* — L'advis que j'ay eu de la disposition du roy, depuis la présente escripte, me fait maintenant changer de style, estans les chirurgiens en grand doubte de sa guerison. S'il en advient faulte (que Dieu ne veuille!), je te prie, mon amy, de me vouloir estre tel que je me suis tousjours promis. Je m'asseure qu'un bon cueur n'ay-

mera jamais la ligue, ayant faict un si malheureux acte. Croyez Lambert de ce qu'il vous dira de ma part, et que n'aurés jamais un meilleur amy que moy [1]. »

D'autres soins occupaient alors Henri III. L'autel préparé, la messe avait commencé; le chapelain du cabinet, l'abbé de Boulogne, officiait. A l'élévation, le roi, les larmes aux yeux, proféra à haute voix ces paroles : « Seigneur Dieu, si tu « connois que ma vie soit utile et profitable à « mon peuple et à mon État, que tu as mis en ma « charge, conserve-moi et me prolonge mes jours; « sinon, mon Dieu, prends mon corps et sauve « mon âme et la mets en ton paradis. Ta volonté « soit faite! » Il récita l'*ô salutaris hostia.*

L'abbé de Boulogne continua l'office divin : mais il l'interrompit de nouveau sur un signe du roi, qui, d'un ton rempli d'onction et de piété, improvisa cette prière :

« Mon Dieu, mon créateur et rédempteur, « comme durant ma vie j'ai toujours cru que toutes « mes bonnes fortunes venoient de vos seules vo- « lontés, que la possession de mes royaumes ne « m'étoit donnée que par l'ordre qu'il a plu à votre

[1] Nous devons cette lettre *inédite* à la bienveillance particulière de M. de Xivrey, membre de l'Institut, chargé par le gouvernement de publier la collection des lettres de Henri IV.

« puissance éternelle d'y établir; maintenant que « je me vois dans les dernières heures de mon être, « je demande à votre miséricorde divine qu'il vous « plaise avoir soin de mon âme; et comme vous « êtes le seul juge de nos pensées, le scrutateur de « nos cœurs, vous savez, mon Seigneur et mon « Dieu, que rien ne m'est si cher que la manuten- « tion de la vraie religion catholique, apostolique « et romaine, de laquelle j'ai toujours fait profes- « sion; ce qui me fait vous adresser encore cette « parole et prière, afin que, si je suis utile aux « peuples desquels vous m'avez commis la charge, « en prolongeant mes jours, vous m'assistiez de « la grâce de votre esprit, pour ne me séparer « jamais de ce que je vous dois; sinon, disposez-en « ainsi que votre divine bonté le jugera plus à « propos pour l'utilité générale de tout le royaume « et le salut particulier de mon âme, protestant « que toutes mes volontés sont résignées sans re- « gret aux ineffables décrets de votre éternité. »

Après la messe, les douleurs qui s'étaient assoupies depuis la crise du matin, recommencèrent à se faire sentir. Les chirurgiens firent une expérience qui changea leurs craintes en certitude : l'intestin était évidemment percé. Henri III lui-même eut alors un avertissement intérieur de la gravité de sa blessure; et pressentant sa fin prochaine, il voulut revoir encore une fois Henri de

Navarre. Le prince se trouvait au milieu de ses soldats à Meudon, d'où il veillait sur toute l'armée. Il revint en hâte à Saint-Cloud. Henri III lui tendant la main : « Vous voyez, lui dit-il, comme « vos ennemis et les miens m'ont traité ; il faut que « vous preniez garde qu'ils ne vous en fassent au- « tant. » Paroles prophétiques, malheureusement perdues pour un prince qui jamais ne prit soin de ses jours. A cette heure, absorbé par le spectacle d'une tête royale souffrante et décolorée, il ne pensait qu'à prodiguer des soins à l'auguste malade. « Mon frère, repartit Henri III, je me sens « bien. C'est à vous à posséder le droit auquel j'ai « travaillé pour vous conserver ce que Dieu vous a « donné. C'est ce qui m'a mis en l'état où vous me « voyez. Je ne m'en repens point ; car la justice, « dont j'ai toujours été le protecteur, veut que vous « succédiez après moi à ce royaume, dans lequel « vous aurez beaucoup de traverses, si vous ne « vous résolvez à changer de religion ; je vous y « exhorte, autant pour le salut de votre âme que « pour l'avantage du bien que je vous souhaite. » En même temps, il lui montrait l'autel, comme pour lui dire que sans cet appui, la couronne de France vacillerait toujours sur son front. Les seigneurs catholiques témoignaient en silence leur approbation par l'énergie de leurs gestes. La pantomime des officiers protestants n'était pas moins

expressive : d'un air hautain et dédaigneux, ils caressaient la garde de leurs épées, comme pour répondre qu'il suffisait de ce secours pour défendre les droits de leur chef, que sa naissance appelait à un trône dont ses grandes qualités le rendaient digne.

Au milieu des sentiments divers qui agitaient les acteurs muets de cette scène, Henri de Navarre s'efforçait de détourner le roi de ses tristes pensées, et de lui persuader qu'il n'était pas en un péril qui l'obligeât à songer à la mort. Mais Henri III secouant la tête, et se tournant vers les seigneurs dont sa chambre était pleine, et qui, par respect, se tenaient à distance : « Messieurs, leur « dit-il, approchez-vous et écoutez mes dernières « intentions sur les choses que vous devez observer, « quand il plaira à Dieu de me faire partir de ce « monde. Vous savez que je vous ai toujours dit « que ce qui s'est passé n'a pas été la vengeance « des actions particulières que mes sujets rebelles « ont commises contre moi et mon État, qui, con- « tre mon naturel, m'ont donné sujet d'en venir « aux extrémités; mais la connaissance certaine « que j'avais que leurs desseins n'allaient qu'à usur- « per ma couronne contre toute sorte de droit, et « au préjudice du vrai héritier, après avoir tenté « toutes les voies de douceur pour les en divertir; « que leur ambition a paru si démesurée, que tous

« les biens que je leur faisais servirent plutôt à ac-
« croître leur puissance qu'à diminuer leur mau-
« vaise volonté; après une longue patience, qu'ils
« imputaient plus à nonchalance qu'au désir véri-
« table que j'ai toujours eu de les en retirer, je
« ne pouvais éviter ma ruine entière et la subver-
« sion générale de cet État, qu'en apportant autant
« de justice que j'avais eu de bonté. J'ai été con-
« traint d'user de l'autorité souveraine qu'il a plu
« à la divine Providence de me donner sur eux;
« mais comme leur rage ne s'est assouvie qu'après
« l'assassinat qu'ils ont commis en ma personne,
« je vous prie, comme mes amis, et je vous or-
« donne comme votre roi, que vous reconnaissiez
« après ma mort mon frère que voilà; que vous
« ayez la même affection et fidélité pour lui que
« vous avez toujours eue pour moi; et que, pour
« ma satisfaction et pour votre devoir, vous lui en
« prêtiez le serment en ma présence. Et vous, mon
« frère, que Dieu vous y assiste de sa divine provi-
« dence! mais aussi vous prié-je, mon frère, que
« vous gouverniez cet État, et tous les peuples qui
« sont sujets à votre légitime héritage et succession,
« de sorte qu'ils vous soient obéissants par leurs
« propres volontés, autant qu'ils y sont obligés par
« la force de leur devoir.»

Il fit ensuite approcher Henri de Navarre, l'embrassa encore et lui donna sa bénédiction. Puis,

sur un nouveau commandement de Henri III, les princes, seigneurs et officiers de la couronne mirent un genou en terre, et jurèrent fidélité et obéissance au chef de la maison de Bourbon « lors qu'il aurait plu à Dieu de faire sa volonté du roi. »

Après cette triste et pénible cérémonie, le malade, fatigué, témoigna le désir de prendre un peu de repos, et congédia le prince avec ces paroles, les dernières qu'il lui ait adressées : « Mon « frère, allez visiter tous les quartiers ; votre pré- « sence y est nécessaire ; et commandez à la Tré- « mouille d'être sur ses gardes : car la nouvelle de « ma blessure donnera de l'audace aux ennemis, « qui voudront entreprendre quelque chose. » Il ordonna à Sancy d'aller au quartier des Suisses, et au maréchal d'Aumont, à celui des Allemands, « pour les obliger, en cas qu'il vînt faute de lui, à « demeurer fermes dans le party, et à suivre la « fortune du roy, son successeur. »

Henri de Navarre se retira, et, après s'être assuré que partout l'armée était prête à repousser les ligueurs, il regagna Meudon, suivi de Rosny, qui logeait chez Sauvat, habitant du bourg.

Dans la chambre du roi n'étaient demeurés que les aumôniers et officiers de la maison, auxquels il ne parla que de Dieu, pendant le reste du jour. S'étant confessé à l'abbé de Boulogne, celui-ci dit à S. M. que le pape avait envoyé une moni-

tion sur ce qui s'était passé dernièrement aux états de Blois, et qu'il ne pouvait lui donner l'absolution, si Elle refusait de satisfaire Sa Sainteté. Il s'agissait de la liberté du cardinal de Bourbon et de celle de l'archevêque de Lyon, exigée dans la bulle d'excommunication de Sixte-Quint. Henri III répondit qu'il était le premier fils de l'Église catholique, apostolique et romaine, et que voulant vivre et mourir tel, il satisferait Sa Sainteté en ce qu'elle désirait de lui. Sur cette déclaration, son chapelain lui administra l'absolution.

Le soir, de violentes tranchées se déclarèrent et allèrent en augmentant jusqu'à onze heures, où le malade parut s'endormir. C'était l'affaissement de ses forces. A minuit, la nature fit un dernier effort; elle suspendit un moment les progrès de l'agonie. Le roi dit au comte d'Auvergne de faire venir l'abbé de Boulogne, et il ordonna que l'on ouvrît toutes les portes de sa chambre et que l'on laissât entrer la noblesse. La cour connaissait l'extrême danger qui menaçait la vie du roi; la consternation était sur toutes les figures; les favoris pleuraient à la fois leur maître et la perte de leur faveur. Le comte d'Auvergne et le duc d'Épernon paraissaient surtout en proie à une douleur aussi vive que sincère. Placés près du lit du mourant, ils ne pouvaient modérer leurs sanglots. « Mes amis, dit le roi aux princes et seigneurs as-

« semblés, je ne me plains point de ma mort. On « a toujours assez vécu pour son salut et pour sa « gloire, quand on meurt dans le Seigneur. Une « plus longue vie m'aurait exposé à voir, à souffrir, « à faire même beaucoup de choses contre mon « gré. Dans l'agitation qui fait l'apanage du trône, « à quoi un roi ne se trouve-t-il pas engagé? Je dis « plus, à quoi ne se voit-il pas le plus souvent forcé? « Entraîné malgré lui, à peine les passions et la vo- « lonté du souverain influent-elles sur le gouver- « nement; il est bien moins le maître de ses démar- « ches que le ministre des caprices de tous ceux « qui l'environnent; j'en parle par expérience. De « combien de maux, d'horreurs et d'infamies n'ai- « je pas été témoin! Combien d'outrages n'ai-je pas « dissimulés, peut-être un peu trop patiemment, « dans la vue d'entretenir la paix et l'union entre « ceux que la religion seule devait réunir, et pour « ne pas être réduit à la triste nécessité de verser « le sang de mes sujets! A quoi ont abouti tous ces « ménagements? à me rendre méprisable et à haus- « ser le cœur de mes ennemis. Je me suis vu hors « d'état de punir suivant les lois des traités, des per- « turbateurs du repos public convaincus du crime « de lèse-majesté. Quels troubles, quels orages n'a « pas excités dans ce royaume le juste châtiment « d'un ou deux de ces rebelles!

« A tant d'attentats, mes ennemis ont donc ajouté

« le parricide. Cependant, une chose me console,
« c'est que je crois voir dans vos yeux la juste indi-
« gnation que vous cause le lâche attentat commis
« contre la personne de votre prince, et la résolu-
« tion où vous êtes de venger l'honneur de la ma-
« jesté royale et de soutenir la liberté de votre patrie.
« A l'égard de ma mort, je suis peu occupé de sa-
« voir qui la vengera; c'est à Dieu que je laisse ce
« soin. Dès mon enfance, instruit à son école, j'ai
« appris à pardonner à mes ennemis. Pour le reste,
« je vous prie et je vous conjure, par l'amour que
« vous avez pour le bien public, par le respect que
« vous devez aux cendres de mes ancêtres, d'y tra-
« vailler tous de concert, et d'être persuadés que
« de votre union dépend le salut de l'État et de la
« nation.

« Quand je vous adresse la parole, je l'adresse
« à toute la noblesse de mon armée ou plutôt du
« royaume entier. C'est à vous, c'est à la noblesse
« française qu'est réservée la gloire de défendre
« l'héritier légitime de ma couronne, et de donner
« un roi à la France. Si elle venait jamais à en man-
« quer, personne n'a de droits au trône avant le
« roi de Navarre. Vous n'avez personne au-dessus
« de lui. Si le droit du sang ne l'appelait pas à la
« couronne, le premier rang qu'il tient aujourd'hui
« dans mon armée, vous obligerait à le mettre à vo-
« tre tête. C'est un prince rempli d'équité, qu'une

« longue expérience a déjà formé au gouvernement.
« La Providence, qui règle tous les événements,
« semble elle-même l'avoir raccommodé avec moi,
« malgré l'opposition de bien des gens, et l'avoir
« placé à la tête de cette armée pour soutenir par
« son courage la fortune chancelante de l'État.
« C'est là votre maître; c'est à lui que vous devez
« vous soumettre si vous voulez sauver la France.
« Que si le devoir n'est pas un motif assez pressant
« pour vous y déterminer, que votre intérêt propre
« vous y engage. Vous savez que tant qu'il restera
« une goutte de sang dans les veines de la noblesse
« française, les auteurs de ma mort n'espéreront
« jamais venir à bout de leurs desseins pernicieux :
« après cela, quel parti croyez-vous qu'ils prendront
« à votre égard ? Exposés au ressentiment de tant
« de braves seigneurs que j'ai comblés de bienfaits
« et qui m'ont toujours été si fort attachés, ne la
« poursuivront-ils pas à toute outrance? Que le mo-
« tif de la religion ne vous arrête pas. J'ai été long-
« temps moi-même dans cette erreur; et dans quels
« malheurs cette fausse persuasion ne m'a-t-elle pas
« jeté ! La défense de la religion a peut-être été l'o-
« rigine des troubles, et ce motif a enfin dégénéré
« en esprit de révolte. Laissez aux états à régler
« cette affaire. Du reste, tenez pour maxime que
« la foi est un don de Dieu et n'est nullement du
« ressort des puissants de la terre. Adieu, mes

« amis, je sens que mes forces m'abandonnent; ne « pleurez pas ma mort et priez Dieu qu'il me « fasse miséricorde. »

Après ce beau discours, prononcé d'une voix faible et touchante au milieu des larmes et des sanglots que le respect ne pouvait maîtriser, le roi retomba dans l'agonie; et depuis, le mal marcha avec une rapidité si effrayante, que les cérémonies de l'extrême-onction parurent trop longues au malade lui-même, qui ordonna à son chapelain d'aller prendre le précieux corps de Jésus-Christ; « car je juge, ajouta-t-il, que l'heure « est venue que Dieu veut faire sa volonté de moi. » Il déclara qu'il mourait en la religion catholique, apostolique et romaine, récita l'*in manus tuas, Domine....* et le *Miserere.* Avant la fin de ce psaume, l'abbé de Boulogne l'interrompit en lui disant : « Sire, puisque vous désirez que Dieu vous « pardonne, il faut premièrement pardonner à vos « ennemis. — Oui, je leur pardonne de bon cœur. « — Mais, sire, pardonnez-vous à ceux qui ont « pourchassé votre blessure ? — Je leur pardonne « aussi, et je prie Dieu de vouloir bien leur pardon- « ner leurs fautes comme je désire qu'il pardonne « les miennes. » La voix du roi s'affaiblissant de minute en minute, l'abbé de Boulogne lui donna l'absolution, après une confession que l'état du malade obligea d'abréger. Bientôt le roi perdit la

parole et la vue, et rendit le dernier soupir en faisant un signe de croix.

Cette mort courageuse et chrétienne ramène sur la mémoire du dernier des Valois un peu de cet éclat qui avait brillé sur la jeunesse du vainqueur de Jarnac et de Moncontour.

Le roi de Navarre était à son quartier général de Meudon lorsque Henri III rendait le dernier soupir. Le médecin Orthoman l'avait fait avertir quelque temps auparavant de se rendre en toute hâte à Saint-Cloud, s'il voulait voir le roi encore en vie. Le prince dépêcha son secrétaire Feret à M. de Rosny qui était logé au pied du château. Rosny était à souper. Feret lui dit, en entrant : « Monsieur, le roy de Navarre, et peut-estre le *roi* « *de France*, vous demande. » Rosny s'empressa de monter au château de Meudon. Il trouva le prince en proie à une vive agitation. « Mon ami, luy dit « Henri de Navarre d'un air soucieux, on me mande « que le roy est mort ou autant vaut : que vous « semble de l'état des affaires? Je crois que nous « verrons de grandes confusions à cause de la di- « versité des religions. — Sire, répondit Rosny, « j'espère que Votre Majesté sera un jour tranquille « et bien heureuse ; mais ce ne sera pas sans beau- « coup travailler et sans courir de grands hazards. « J'ay eu un diable de précepteur, lequel, comme « je le vous ay desjà conté autrefois, m'a dit que cela

« estoit infaillible ; il faut aller voir ce qui en est, et « puis il y aura loisir de discourir. » Et tous deux montèrent à cheval et coururent à Saint-Cloud, accompagnés d'une trentaine de gentilshommes bien armés. A son entrée dans le bourg, on dit à Henri que le roi se portait bien ; et l'on fit désarmer sa suite. Mais à peine les protestants avaient-ils fait quelques pas dans la rue voisine, qu'ils entendirent un homme qui criait : « Ah, mon Dieu ! « nous sommes tous perdus. » Le prince l'appela et lui demanda la cause de sa frayeur. « Ah ! répondit « cet homme, le roy est mort. » Le chef de la maison de Bourbon commanda alors à ses officiers de reprendre leurs armes, et se rendit à la maison de Gondi, où Henri III venait d'expirer. Il allait y entrer lorsque la garde écossaise se jeta à ses pieds en s'écriant : « Sire, vous êtes à présent « nostre roi et nostre maître. » Ensuite se présentèrent pour saluer le nouveau roi, Armand de Gontaut, maréchal de Biron, Roger de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde, grand écuyer de France, François d'O, gouverneur de Paris et surintendant des finances, Joachim de Châteauvieux, Jean duc d'Aumont, maréchal de France, de Givry, d'Humières, d'Ampierre et beaucoup d'autres seigneurs.

Henri de Bourbon s'établit à Saint-Cloud, mais il ne voulut pas habiter le lieu témoin de l'assas-

sinat de son beau-frère. La maison du Tillet, l'une des plus belles et des plus commodes du bourg, était occupée par le comte d'Auvergne; on le fit déloger, et le prince s'y installa comme roi de France et de Navarre. Il y prit le deuil, et, suivant la coutume des rois de France, fit tendre ses appartements en violet. Tel était alors l'état de ses finances, qu'on fut obligé d'enlever de la maison Gondi les tapisseries et ameublements qui servaient à Henri III pour le deuil de Catherine de Médicis, et de les transporter à la maison du Tillet [1].

De là, Henri IV envoya Rosny au quartier du maréchal d'Aumont, avec ordre d'annoncer l'événement aux troupes, de demander au maréchal en particulier d'agir sur la noblesse, et de faire en sorte que les principaux seigneurs et chefs vinssent le trouver dans l'après-dîner : « Mon « ami, lui dit-il en le congédiant, regardez à ce « qu'il faut faire à vos quartiers pour mon ser- « vice. Pensez-y bien, et m'en donnez avis [2]. »

Le roi expédia des lettres de déclaration aux gouverneurs des villes et provinces du royaume, promettant à ses sujets de conserver la religion catholique, de soulager ses peuples et de mainte-

[1] De Thou.

[2] Sully.

nir la noblesse en ses priviléges de franchise.

Puis, des émissaires furent dépêchés en Allemagne, en Angleterre, en Suisse et à Venise, pour annoncer son avénement au trône; enfin, dans la maison du Tillet, il rendit, sur l'avis de son conseil, un arrêt ordonnant que le corps de Jacques Clément, après avoir été tiré à quatre chevaux, serait brûlé et ses cendres jetées dans la rivière. Cet arrêt fut exécuté sur la place de l'église collégiale de Saint-Cloud, en présence du sieur Duplessis, grand prévôt.

Le même jour, 2 août, on apprit à Paris la mort du roi. Nous ne rappellerons pas l'effet produit par cette nouvelle : la joie des ligueurs, le triomphe des prédicateurs, les transports furieux des Seize, mademoiselle de Montpensier embrassant celui qui lui apprit la nouvelle, et s'écriant dans le délire de sa haine satisfaite : « Ha! mon ami, soyez le « bienvenu; mais est-il vrai au moins? ce mé- « chant, ce perfide, ce tyran est-il mort? Dieu, « que vous me faites aise! je ne suis marrie que « d'une chose, c'est qu'il n'ait su, avant de « mourir, que c'est moi qui l'ait fait faire [1]; »

[1] Sentiment que Racine a mis dans la bouche de son Hermione :

. . . . . Ma vengeance est perdue,
S'il ignore en mourant que c'est moi qui le tue!

nous ne montrerons pas cette princesse montant en carrosse avec sa mère, et criant dans les rues : « Mes amis, bonnes nouvelles, le tyran est « mort, » tandis que son frère, Mayenne, le chef de la ligue, assiste à des orgies religieuses avec un maintien froid et composé, et semble attribuer à Dieu seul la chute du fauteur de l'hérésie.

Nous ne redirons pas ces libelles où l'assassin était loué comme un martyr ; son effigie exposée sur les autels à la vénération publique; la proposition de lui ériger une statue dans l'église Notre-Dame ; sa mère honorée comme une sainte, et pensionnée par Mayenne ; enfin son éloge, l'éloge du régicide prononcé en plein consistoire par le pape Sixte-Quint ! L'histoire a ses saturnales ; et il suffit de rappeler que des joies populaires, tumultueuses, d'un caractère effroyable, éclataient sur toutes les places de Paris, pendant que la tristesse et le deuil régnaient à Saint-Cloud.

La chambre de Henri III était encore pleine de ses serviteurs et des chefs de l'armée, lorsqu'un seigneur, celui peut-être qui perdait le plus à la mort du roi, surmontant sa douleur, dit aux personnages assemblés : « Messieurs, nos larmes ne « rappelleront pas notre maître du tombeau ; il « faut venger sa mort sous le commandement et

« bonne fortune du roi de Navarre ; ceux qui ont « charges doivent, ce me semble, aller à leurs trou- « pes pour les assurer à son service : quant à « moi, je m'en vais trouver mes compagnons. » Sancy parlait des Suisses, lansquenets et reîtres qu'il avait conduits en France, et qui formaient une partie importante de l'armée royale. Le maréchal d'Aumont l'embrassa, et lui dit que c'était ce que chacun devait faire.

Sancy manœuvra si bien ces auxiliaires, qu'il obtint d'eux, non-seulement qu'ils resteraient au service du nouveau roi, mais qu'ils le serviraient *trois mois* sans argent, chose remarquable parmi les Suisses.

Cependant, Henri IV avait mandé le maréchal Biron, qui vint aussitôt : « C'est en ce moment, « lui dit le roi en l'embrassant, qu'il faut que vous « mettiez la main droite à ma couronne : ni mon « humeur ni la vôtre ne veulent que je vous « anime par des discours ; je vous prie, en pen- « sant à ce qui se présente sur nos bras, d'aller « tirer le serment des Suisses comme vous en- « tendez qu'il faut, et puis me venez servir de « père et d'ami. — Sire, répondit le maréchal, « c'est à ce coup que vous reconnoîtrez les gens « de bien ; nous parlerons du reste à loisir. Je ne « vais point essayer, mais vous querir ce que vous « me demandez. »

Il se rendit sur-le-champ aux quartiers des Suisses qui occupaient *Suréne*, *Puteaux* et *Courbevoie*; il trouva les choses tellement avancées par les soins du seigneur de Sancy, que peu d'heures après, les colonels et capitaines des régiments suisses, précédés du maréchal de Biron, de Lanoue, de Sancy, de Guétri, de Châtillon et de plusieurs seigneurs, venaient à Saint-Cloud prêter serment de fidélité.

Des fenêtres de la maison du Tillet, Henri IV les avait vus entrer dans la cour; et encore plus accoutumé à faire le soldat que le roi, s'inquiétant peu de la gravité de son nouveau rôle, il s'élança au-devant d'eux et les reçut sur la dernière marche de l'escalier. Son accueil fut charmant; il embrassa Sancy, et donna à Biron et aux autres seigneurs des marques de la cordialité la plus affectueuse : « Je vous dois, leur dit-il, le « salut de mon royaume et le mien, et je n'ou- « blierai jamais le grand service que vous me « rendez. »

C'était en effet un bien grand service au moment où menaçait de se dissoudre cette belle armée, qui tout à l'heure allait entrer victorieuse dans Paris et porter à la ligue le coup le plus funeste. Le corps de Henri III n'était pas refroidi, que deux partis se formaient dans le camp royal : ceux-ci pleins d'espérance, les autres soucieux de

l'arrivée au trône d'un prince hérétique. Le soir du 2 août, dans un salon de la maison de Gondi, se tint une assemblée des premiers seigneurs catholiques. On y agita la question de savoir si l'on reconnaîtrait le roi de Navarre. Parmi les propositions diverses, celle du maréchal de Biron parut la plus dangereuse : « Le royaume, disait-il, n'est « plus seulement divisé en deux partis religieux, « il y a aujourd'hui des catholiques royalistes et « des catholiques ligueurs. Les grandes villes et « le menu peuple, qui sont de la ligue, accepte- « ront facilement la domination de l'Espagne, « s'ils perdent l'espoir de se réunir aux catholi- « ques royalistes, et ils le perdront tout à fait « le jour où nous reconnaîtrions pour roi de « France un prince protestant. Attendons sa con- « version pour franchir le saut, et jusque-là, « donnons-lui le titre de *capitaine général*, et en « cette qualité jurons-lui obéissance. »

La grande majorité de l'assemblée repoussa cette proposition. Le sieur de Sancy fut chargé d'y répondre au nom de presque tous les princes et seigneurs présents, et notamment de MM. de Longueville, de Luxembourg et d'Aumont. Sa réplique fut vive et ferme : « Notre état monarchique, « dit Sancy, ne peut subsister sans roi, non « plus qu'un corps sans tête ; c'est pour cette rai- « son que le roi ne meurt pas en France. Au mo-

« ment du décès d'un monarque, son succes-
« seur arrive à la couronne en vertu d'un droit
« qu'il tient de Dieu seul. Comme aîné de la
« maison de Bourbon, Henri de Navarre est le
« plus proche héritier de Henri III. La proposi-
« tion du maréchal Biron est le plus grand dom-
« mage que l'on puisse faire au roi, parce que
« si nous, qui sommes avec lui, nous lui con-
« testons le titre que sa naissance lui donne, les
« ligueurs n'auront-ils pas grandement raison de
« le lui refuser? Si nous ne voulons pas le re-
« connoître en la qualité dont l'investissent les
« lois du royaume, il nous sera très-difficile
« de le maintenir comme capitaine général.
« Quant à ceux qui ont scrupule de servir le roi
« avant qu'il soit catholique, au lieu de faire
« des propositions contraires à ses droits, ils
« agiroient bien mieux, je pense, pour Sa Ma-
« jesté, en se retirant dans leurs maisons. »

Le maréchal de Biron profitant de l'agitation qui suivit ces paroles énergiques, vint prendre Sancy par le bras et le conduisit dans un coin du salon. « En vérité, lui dit-il à voix basse, jus-
« qu'alors je vous croyois de l'entendement;
« mais je renoncerai tout à fait à le croire, si vous
« persistez à soutenir qu'il faut établir les affai-
« res du roi avant d'avoir assuré les nôtres; il
« ne se soucieroit plus de nous, il ne nous re-

« connaîtroit plus. Ce jour est à nous, il faut « en profiter, ou nous nous repentirons toute « notre vie de l'avoir laissé échapper. » Aussi désintéressé que fidèle, Sancy répondit : « Je « ne pense pas qu'il soit l'heure de nous occu- « per de nos intérêts ; sauvons la chose publique, « arrêtons la confusion et l'anarchie qui enva- « hissent l'armée ; puis nous songerons à nos af- « faires. » Biron n'approuvait pas et hochait la tête. Sancy ajouta : « Si vous voulez me confier « ce que vous désirez, et si vous me jugez capa- « ble de le demander au roi, je suis prêt. — « A « la bonne heure, » répliqua Biron. — « Dites, « je vous prie, au roi que s'il veut me donner le « comté de Périgord, je ne l'abandonnerai ja- « mais, quelle que soit sa fortune [1]. »

Dans une chambre au-dessus du salon où étaient réunis les seigneurs catholiques, le roi de Navarre, dans la plus grande anxiété, attendait l'issue de cette étrange délibération.

Il promit le comté de Périgord, et la fidélité de Biron fut assurée. D'autres résistances ne cédèrent qu'à des raisons semblables. Le maréchal d'Aumont pressa le roi de lui accorder les gouvernements de Bourgogne et de Champagne, disant que Henri III les lui avait promis. Tandis que la valeur et les services des chefs étaient libérale-

[1] Mémoires d'Angoulême.

ment achetés en haut, en bas on paraissait très-disposé à vendre chèrement la couronne. Quelques-uns à la vérité la déféraient sans restrictions. D'autres, parmi lesquels on remarquait d'Épernon et Vitry, demandaient la conversion immédiate du roi. Ceux-ci disaient qu'il fallait remettre la décision d'une question si importante à l'assemblée prochaine des états du royaume. La discussion continuait avec une ardeur croissante. Enfin, au milieu du feu de ces opinions contradictoires, le duc de Montpensier, François de Luxembourg, duc de Piney, et Biron lui-même, revenu à des sentiments meilleurs, firent cette proposition intermédiaire : « Henri de Navarre se ferait instruire dans un délai très-rapproché ; aucun exercice de la nouvelle religion ne serait permis ; aucune charge ni gouvernement ne serait donné aux religionnaires ; la noblesse députerait un de ses membres au pape pour justifier l'acceptation du prince en dehors de l'Église. A ces conditions, on reconnaîtrait Henri pour souverain. » Après avoir été longtemps débattu, ce dernier moyen fut accueilli par la majorité des seigneurs catholiques, qui chargèrent François de Luxembourg de le soumettre au roi.

Des écrivains ont prétendu que cette proposition avait été ignorée de ce prince ; c'est une erreur : Henri IV savait tout ce qui s'était passé dans l'assem-

blée. Il savait que d'Épernon, qui ne l'aimait pas, et d'autres chefs, sous prétexte de religion, travaillaient l'armée, dont la dissolution semblait imminente. D'un autre côté, les protestants ne dissimulaient pas leurs murmures. Ils frémissaient à la pensée du changement de religion d'un prince pour lequel ils avaient versé leur sang. Henri IV pensait au contraire, et avec raison, que sans l'appui des catholiques, il lui était impossible d'affermir en ses mains le pouvoir royal. Placé entre les catholiques, qui ne voulaient le reconnaître que dans le cas d'une conversion immédiate ou prochaine, et les protestants qui menaçaient de l'abandonner, s'il abjurait, jamais avénement peut-être ne fut entouré de circonstances plus difficiles. Tout autre que Henri IV y aurait succombé ; mais il y avait en ce prince les qualités capables de lutter contre une position unique dans l'histoire. Ses droits à la couronne le servirent moins que son caractère résolu, sa confiance en son étoile, son entrain militaire, sa gaieté, son courage et ses manières franches et ouvertes sous lesquelles se cachaient une finesse et une habileté extrême. Au duc de Piney[1], qui vint le 3 août, accompagné de quelques seigneurs, à la

[1] Le comte d'Angoulême dit que ce fut Biron qui fut chargé de porter la parole ; Davila dit que ce fut Piney.

maison du Tillet, il répondit avec fermeté : « Je « ne suis point opiniâtre sur l'article de la reli- « gion, mais j'attendrai pour délibérer avec vous, « Messieurs, lorsque je verrai plus de pairs de « France assemblés, et plus d'officiers de la cou- « ronne. Ceux d'entre vous qui ne voudront pas « avoir un peu de patience, ni me donner le « temps de me reconnoître, peuvent se retirer « librement. Je suis assuré d'être reconnu pour « légitime souverain par tous les catholiques « qui ont leur honneur et leur devoir en recom- « mandation. »

Entendons-le devant tous les princes, ducs, pairs et principaux chefs qu'il a rassemblés dans la maison de Gondi, prononcer cette harangue où brillent à la fois une franchise militaire si entraînante, et cette habitude du Béarnais de brusquer la fortune. Dans ce discours remarquable, après avoir rappelé et renouvelé les serments faits à Henri III, de protéger la liberté de conscience, Henri IV aborde la question sans détours : « J'ai été averti, dit-il, qu'il y en a quelques-uns « de la noblesse de cette armée qui font courir le « bruit qu'ils ne me peuvent faire service, si je ne « fais profession de la religion romaine, et qu'ils « quitteront mon armée, voulant par là essayer « si je serois si pusillanime que de quitter et de « contrevenir à ce que j'ai le plus en recomman-

« dation en ce monde, à sçavoir ma religion et
« mon serment.

« Je vous ai, à cette occasion, Messieurs, fait
« assembler, pour déclarer en vos présences que
« je suis résolu, et prie le Seigneur Dieu m'ap-
« peler plutôt de ce monde que je chancele aucu-
« nement pour changer ma religion et contrevenir
« à mes serments, premier que d'être instruit par
« un saint concile auquel d'abondant je me sou-
« mets et jure l'en suivre, ne desirant rien plus
« que telles genz vuident mon armée, aimant
« mieux cent bons fidèles François à mes côtés,
« que deux cents tels enfarinés, parce que je
« m'assure que Dieu est du côté des gens de
« bien. »

Ce langage, empreint de l'indépendance d'un soldat heureux, était alors le seul qui fût habile. Il accordait aux catholiques de bonne foi des garanties suffisantes, sans blesser trop rudement l'irritabilité des protestants.

Quant à ceux qui étaient décidés à ne pas le reconnaître, les ménagements étaient inutiles ; ils ne le voulaient pas roi ; Henri devait leur parler en maître. D'ailleurs ce calme apparent au milieu des plus grands dangers, ce mépris des obstacles devait agir puissamment sur les cœurs généreux. Aussi voyons-nous le sieur de Givry se jeter aux pieds du roi, et lui baiser la main en s'écriant :

« Sire, je viens de voir la fleur de votre noblesse « qui se réserve de pleurer son roi quand elle aura « vengé sa mort; elle attend votre commande- « ment. Vous êtes le roi des braves et vous ne se- « rez abandonné que des poltrons [1]. » Le courage eut l'influence qu'il exercera toujours : le jour même, Henri IV fut reconnu en vertu de deux actes datés du camp de Saint-Cloud, le 4 août 1589. Par le premier, le roi s'engageait à se faire instruire en un concile général ou national, qui serait convoqué dans le délai de six mois, ou plus

[1] Anne d'Anglure, seigneur de Givry, gouverneur de Brives, colonel de la cavalerie légère, était aussi aimable, aussi gai, que brave. A la conférence qui eut lieu à Noisy, après la victoire d'Ivry, le cardinal Gaëtan, légat du pape, chercha à le détacher du parti du roi hérétique, ou du moins à lui faire donner une marque de catholicisme en demandant l'absolution au pape ou à son légat. Givry, paraissant très-touché de repentir, se jeta aux pieds du cardinal en implorant le pardon des maux qu'il avait faits aux ligueurs. Il avait reçu l'absolution et restait aux pieds du légat; celui-ci lui ayant demandé pourquoi il ne se relevait pas, le gentilhomme répliqua du ton le plus humble : « C'est que j'attends, Monsei- « gneur, une seconde absolution pour les maux que je pré- « tends faire à l'avenir aux ligueurs. » Cette saillie égaya beaucoup les assistants, excepté le cardinal, qui se retira tout confus. Givry mourut de la mort du soldat, en 1594, au siége de Laon.

tôt s'il était possible[1]. « Les princes du sang, ducs, pairs, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes, reconnaissaient, par l'autre acte, pour leur roi et prince naturel Henri IV, roi de France et de Navarre, et lui promettaient tout service et obéissance[2]. » François de Luxembourg partit pour Rome, afin d'apprendre au pape l'avénement du nouveau roi, et ramener le chef de l'Église aux sentiments de la noblesse catholique de France.

La déclaration du 4 août eut encore le grand avantage de forcer les ennemis du roi à se déclarer ouvertement et à quitter l'armée où leur présence et leurs discours ne pouvaient qu'être funestes à la cause royale. Ceux qui donnèrent le signal des défections, furent encore le duc d'Épernon, le marquis de Vitry, et Jean, seigneur de Villiers. Ardent catholique et créature des Guises, Villiers s'était poussé à l'ombre de la maison de Lorraine. Par ordre du roi, il remit son commandement du pont de Poissy, l'artillerie et les munitions de l'armée, à Philibert de la Guiche, et se retira avec deux cents chevaux et bon nombre de gentilshommes. Vitry, croyant ou feignant

[1] Cette déclaration fut vérifiée et enregistrée huit jours après au parlement de Tours.

[2] Seulement ils demandèrent la convocation des princes dans *deux mois ;* elle fut ordonnée pour la fin d'octobre. — Voir la lettre B aux pièces justificatives du chapitre II.

de croire la religion catholique en péril, se jeta dans le parti de la ligue, où beaucoup d'autres le suivirent; cependant la conduite qu'il tint plus tard, ferait penser que ses scrupules étaient vrais; et après l'abjuration de Henri IV, il fut le premier seigneur de la ligue qui fit sa soumission sans la vendre.

Il n'en était pas de même de d'Épernon. Cet homme, dur et superbe, qui avait odieusement abusé de la scandaleuse faveur de Henri III, en éloignant de son maître les hommes capables de servir l'État; qui avait heurté les premiers du royaume et précipité leur révolte; qui avait amassé une grande partie des haines sous lesquelles Henri de Valois venait de succomber, cet homme ne pouvait embrasser le parti de la ligue, dont il était exécré; il hésita; il eut un moment l'espoir de conserver sa haute position à la cour, en s'imposant à Henri IV, qui avait beaucoup de raisons de le haïr. Mais il vit bientôt que le règne de sa faveur était passé. Une question de préséance décida, dit-on, sa retraite. Lors de la signature de l'acte de la noblesse, du 4 août, il voulut, en qualité de duc et pair, signer avant les maréchaux de France. Biron et d'Aumont, qui avaient de vieilles rancunes contre le favori, ne le permirent pas; et le duc, furieux, annonça hautement l'intention de se retirer, cer-

tain qu'il n'était pas au pouvoir du roi de le retenir, et couvrant sa retraite du manteau de la religion. Il emportait d'immenses richesses honteusement acquises, et emmenait six mille hommes de pied et douze cents chevaux levés dans ses gouvernements de la Saintonge et de l'Angoumois. Quand il se rendit à la maison du Tillet pour prendre congé de Henri IV, le roi l'abordant avec un visage sévère : « Eh bien ! M. d'É-« pernon, lui dit-il, vous n'avez pas voulu ap-« prouver l'écrit qui a été signé sans difficulté par « la plupart des personnes de distinction qui sont « dans mon armée, et qui ne sont pas moins bons « catholiques que vous. Ne me reconnoissez-vous « pas aussi bien qu'elles pour votre roi ? » Intimidé par cette vive apostrophe, d'Épernon répondit avec trouble : « Je suis le très-humble « serviteur et sujet de V. M. Personne, dans « le royaume, n'eût désiré plus ardemment que « moi de la voir sur le trône après la mort de « mon maître. Je ne ferai jamais rien contre « son service; j'aimerois mieux mourir que d'en « avoir conçu la pensée; mais je prie très-hum-« blement S. M. de m'excuser, si, étant d'une re-« ligion différente, je ne puis, sans blesser ma « conscience, demeurer auprès de sa personne. » Henri, indigné de sa fausseté, lui tourna brusquement le dos, et le duc se retira, non sans crainte

d'un guet-apens ; il se croyait encore à la cour de Henri III, et se souvenait du duc de Guise !...

L'exemple de d'Épernon fut suivi par un assez grand nombre de seigneurs : les uns se retiraient, disaient-ils, pour défendre leurs propriétés ; ceux-ci pour aller faire leurs récoltes ; d'autres parce qu'ils en avaient obtenu la permission du feu roi. Les soldats commençaient à se débander. On n'était pas sans appréhension du côté des Suisses ; mais Sancy et le maréchal de Biron parvinrent à les retenir dans le devoir, avec des raisons et des prières, appuyées d'une bonne somme d'argent, que le roi emprunta à ses amis.

Du côté des protestants, les embarras n'étaient pas moindres. Pour ceux qui avaient soutenu Henri de Navarre aux dépens de leurs biens et au péril de leurs vies, qui avaient vaincu avec lui et pour lui à travers mille fatigues, l'avénement de Henri IV avait été un triomphe qu'ils saluèrent avec transport. Pleins de justes espérances, ils avaient vu un moment les charges, les dignités, les gouvernements pleuvoir sur eux ; ils avaient surtout célébré la glorification de leur culte, et le protestantisme assis sur le trône de France. Mais la déclaration du 4 août avait soufflé sur ces rêves d'un jour. Arrachés à ces illusions, trompés dans leur attente, ils exhalaient leur mécontentement en plaintes amères ; le camp reten-

tissait de leurs menaces; ils accusaient d'ingratitude leur chef, qui oubliait ses amis pour chercher à gagner ses ennemis.

Le caractère de Henri IV se pliait merveilleusement aux circonstances ; roi sans argent, sans royaume, tout à l'heure sans appui, sans soldats, il opposait à l'orage un front calme et riant. Sa présence d'esprit, ses reparties, sa gaieté, son affabilité, tempéraient l'irritation générale ; déposant son rang, il se faisait le compagnon de tous; n'ayant rien à donner, il promettait sans mesure; ses paroles cordiales, sa bienveillance inaltérable, persuadaient les uns, retenaient les autres; il avait l'art d'accommoder son langage aux désirs, aux passions des partis. Les protestants avaient sa confiance intime; il paraissait les admettre à ses pensées les plus secrètes, leur ouvrir son cœur, et placer en eux ses meilleures espérances. « J'attends impatiemment, « leur disait-il, le jour où, libre de contrainte, « je pourrai m'abandonner à la reconnoissance. » En public, il honorait hautement les catholiques, leur religion et ses ministres, afin de leur donner l'espoir d'une prochaine conversion; appelant ceux-là les sauveurs de la patrie, ceux-ci les restaurateurs de la maison royale; disant à tous qu'il leur devrait sa couronne, et les flattant de la gloire d'avoir sauvé leur pays.

A Saint-Cloud, la maison du Tillet était ouverte à tout le monde. Henri était tellement accessible, que rien n'eût été plus facile que de l'assassiner. Il prenait en public ses modestes repas, riant le premier de la frugalité de sa table, et s'égayant sur les difficultés de sa situation.

Au moyen de cette politique, d'autant plus adroite qu'elle était assaisonnée des manières vives mais séduisantes du soldat, il parvint à arrêter la dissolution totale d'une armée mal payée et composée d'éléments et d'intérêts divers.

Cependant Henri reconnut bientôt qu'il fallait renoncer pour le moment à la prise de Paris. Son armée était devenue moins nombreuse, et les forces de la ligue s'accroissaient de ces défections. Il assembla un conseil de guerre où furent appelés les principaux de l'armée. Parmi diverses propositions, on agita celle-ci : de réparer le pont de Saint-Cloud, qui avait été fort maltraité par le canon des royalistes, d'y placer le corps de Henri III, devant lequel on ferait défiler les troupes, qui jureraient, en passant devant le cercueil, de venger la mort du roi. La cérémonie du serment devait être suivie d'un assaut donné par toute l'armée aux faubourgs Saint-Honoré, Saint-Denis et Saint-Martin.

Après avoir écouté attentivement toutes les propositions, Henri répondit à cette dernière en ca-

pitaine habile, que l'état des troupes ne permettait pas d'espérer le succès d'un assaut; qu'un plus long séjour devant Paris ne pourrait profiter qu'à la ligue; que le meilleur moyen de prévenir de nouvelles défections, était de mettre deux rivières entre l'armée et la capitale. Il avait d'abord voulu opérer sa retraite sur la Loire; mais ayant reconnu, sur l'avis de sages conseillers, que c'était s'exposer à perdre les villes sur la Seine, la Marne et l'Oise, qui lui étaient demeurées fidèles, il avait abandonné ce dessein. Le roi proposa ensuite de se replier sur le pont de Poissy, puis d'aller en Normandie rejoindre le duc de Montpensier, qui devait lui amener un renfort de huit cents gentilshommes et de quatre mille hommes de pied; on attendrait là les secours promis par la reine d'Angleterre. L'avis était bon; il fut adopté.

Mais, avant de continuer une guerre qui déjà avait tant épuisé la capitale et les provinces, Henri voulut faire une tentative auprès du duc de Mayenne, afin d'épargner le sang français, et de s'assurer plus promptement la couronne. Il y avait alors à Saint-Cloud un nommé Bigot, secrétaire ou domestique de confiance de l'ancien ministre Villeroy, qui avait suivi l'armée depuis Étampes. Villeroy l'avait envoyé pour obtenir de Henri III la permission de rester avec son père et son fils à sa maison d'Alincour, sous la sauve-

garde royale. La demande dont Bigot était porteur fut repoussée, parce que son maître, irrité de sa disgrâce et d'un outrage du duc d'Épernon, avait embrassé le parti de la ligue. Henri IV voulut voir l'émissaire du ministre de son prédécesseur. Bigot fut introduit, par Châtillon, en présence du roi, qui lui remit une lettre pour Villeroy, dans laquelle il manifestait le désir de l'employer pour faire la paix, et l'intention de contenter le duc de Mayenne et de consentir à ce qui serait jugé raisonnable et utile. Dans ce but, Villeroy devait se rendre le lendemain à un endroit indiqué du bois de Boulogne.

Villeroy apprit sur-le-champ cette ouverture à Mayenne, en le priant de voir le roi; le duc refusa. «Cette entrevue, alléguait-il, devait lui porter préjudice, parce qu'elle ne pouvait être si secrète qu'elle ne fût bientôt connue des ligueurs, qui en prendraient de l'ombrage. D'ailleurs, les choses étaient dans un tel état depuis la mort de Henri de Valois, qu'il espérait que la religion du nouveau roi changerait la face des affaires d'une manière très-favorable à la ligue. Il autorisa donc seulement à répondre au roi par Bigot, que s'il plaisait à S. M. d'envoyer quelqu'un des siens à Paris, M. de Villeroy le recevrait et ne s'épargnerait pas pour obéir à S. M.; qu'enfin, le duc de Mayenne n'avait aucune querelle particulière

avec le roi, dont il honorait grandement la personne, d'autant plus qu'il savait que S. M. n'avait pas approuvé la mort de ses frères. »

Bigot amena deux jours après le sieur de la Marsillière, secrétaire du cabinet. Ne pouvant avoir accès auprès du duc de Mayenne, il s'aboucha avec Villeroy. Voici les considérations qu'il mit en avant pour appuyer les ouvertures du roi : à la nécessité de la paix se liait l'intérêt du duc de Mayenne, qui occuperait une haute position près du trône ; tous les princes, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes catholiques, qui se trouvaient en grand nombre au camp de Saint-Cloud, rassurés sur leur religion par les promesses du roi, avaient juré à S. M. loyauté et obéissance ; un accommodement serait encore le moyen d'adoucir l'extrême irritation des catholiques, qui imputaient au duc de Mayenne la mort de Henri III, dont ils s'étaient engagés à poursuivre la vengeance ; le roi avait fait le même serment ; il n'en pouvait être délié que par une seule cause, la pacification générale du royaume.

La réponse que Villeroy transmit de la part de Mayenne respirait, sous une modération apparente, l'assurance hautaine d'un homme ébloui par le rang qu'il occupait dans son parti, et plus encore par l'éclat d'une couronne qu'il

convoitait sans oser la saisir. En voici la substance :

« Le duc de Mayenne ayant reconnu le cardinal de Bourbon, à qui le trône appartenait, il ne pouvait accueillir l'ouverture du roi ; d'ailleurs, si ses frères avaient pris les armes sous Henri III, ainsi qu'on l'avait vu, pour empêcher que le sceptre français ne tombât aux mains d'un prince d'une religion contraire, comme le royaume en était menacé après la mort du duc d'Alençon, aujourd'hui que cette nécessité était plus urgente que jamais, il devait à la mémoire de ses frères de continuer leurs résolutions. Il le devait encore à sa religion, à sa conscience, à la fidélité promise au cardinal de Bourbon, à la cause publique, pour laquelle il avait engagé sa foi et dévoué sa vie, en recevant la charge dont il était honoré ; quoiqu'il eût le plus grand désir de mettre un terme à la guerre civile et aux maux qui l'accompagnent, il ne pouvait l'entreprendre seul, et surtout pendant la captivité du cardinal de Bourbon. Quant aux nombreux ennemis que lui avait suscités la mort de Henri III, comme disait le sieur de la Marsillière, cette mort lui avait apporté une telle consolation du sang de ses frères, qu'il s'exposerait plus patiemment à toutes sortes de périls ; il avait donc plus de sujet de louer Dieu que de s'affliger de ce qui était advenu. Enfin

il ne pouvait donner conseil à S. M., ayant les armes à la main contre elle; mais elle devait considérer que, difficilement, il les pouvait déposer, et entrer en négociation tant que le cardinal serait prisonnier et que S. M. persisterait dans sa religion. »

A cette réponse, le roi reconnut que Mayenne ne se soumettrait qu'à la force; il prit aussitôt son parti, s'en remettant à son épée et à la justice de sa cause. En attendant qu'il reçoive aux journées d'Arques et d'Ivry une seconde couronne, il prépare la retraite de ses troupes, réduites de moitié, et s'occupe des funérailles de Henri III. Un service solennel fut célébré en l'église de Saint-Cloud par les aumôniers du feu roi, réunis aux chanoines, et une oraison funèbre fut prononcée à la tête du camp. Puis, l'armée s'achemina vers Poissy. De là, Henri IV se rendit à Compiègne, où il déposa le corps de son prédécesseur en l'abbaye de Sainte-Cornille, pour y demeurer jusqu'à ce que les temps, devenus meilleurs, lui permissent de l'inhumer à Saint-Denis, dans le tombeau des rois [1].

Nous avons parlé des regrets qui éclatèrent à la mort du dernier des Valois parmi ses servi-

[1] Suivant Pérefixe, Henri III ne fut enterré à Saint-Denis que huit jours avant Henri IV.

teurs; mais la douleur la plus vraie, la plus profonde, fut celle de Charles Benoise, secrétaire du cabinet : un monument, élevé à ses frais [1], attesta son dévouement et sa reconnaissance; il fit enterrer les entrailles de son maître en un lieu secret de l'église collégiale de Saint-Cloud, et plus tard, en 1594, à la fin des troubles, il fit élever à ses dépens, au milieu de la belle chapelle de Saint-Michel, qui était au côté droit du chœur de l'église de Saint-Cloud, une colonne torse de marbre rouge, au haut de laquelle fut placé le cœur de Henri III. On y lisait cette inscription en lettres d'or : ADSTA, VIATOR, ET DOLE REGUM VICEM [2].

Lorsque l'armée royale fut délogée de Saint-

[1] « Benoise, secrétaire du cabinet de Henri III, fait élever à ses dépens, dans l'église de Saint-Cloud, la colonne en marbre où repose le cœur du roi (1592). »

Piganiol.

Cette colonne a été transportée à Saint-Denis.

[2] L'abbé le Beuf rapporte, d'après les voyages manuscrits de Chastelain, imprimés en 1676, que le cœur de Henri III n'est pas sur cette colonne, mais qu'il est enterré dans un petit enclos de l'église de Saint-Cloud.. L'abbé le Beuf dit encore que la colonne fut élevée par le duc d'Épernon. L'Estoile et Piganiol, dans la *Description des environs de Paris*, tome VIII, page 272, attribuent ce monument à Benoise, ce que confirme d'une manière incontestable l'inscription citée plus haut.

Cloud, les ligueurs s'y ruèrent en foule. Là, plusieurs de ces fanatiques firent un trou à la place où le corps de Jacques Clément avait été précipité, y ramassèrent la terre teinte du sang *du martyr*, et en remplirent le bateau qui les avait amenés, dans le dessein monstrueux de la conduire à Paris, de l'exposer à l'adoration publique et de la vendre aux catholiques; mais à peine avaient-ils quitté Saint-Cloud, qu'il s'éleva un très-grand vent; le bateau, trop chargé, ne put résister à la bourrasque; il fut submergé, et avec lui les dix-huit *pèlerins* et leurs effroyables reliques.

Henri IV aura beaucoup à faire encore pour conquérir son royaume : aux champs d'Arques et d'Ivry il sera sacré par la victoire; il assiégera de nouveau sa capitale; il nourrira ses sujets rebelles; il abjurera à Saint-Denis, parce que *Paris vaut bien une messe;* les portes de la grande cité s'ouvriront enfin devant lui, et le monarque heureux la saluera de ces magnanimes paroles : « J'arrive avec l'oubli des erreurs et la mémoire « des services! »

CHAPITRE III.

MAISON D'ORLEANS. — MARIE-ANTOINETTE.

Depuis la mort de Henri IV jusqu'au jour où Philippe, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, fit bâtir un palais à Saint-Cloud, cette résidence ne fut le théâtre d'aucun événement digne de prendre place dans l'histoire. Nous ne parlerons donc ni de l'arrêt du parlement, qui intervint le 27 mai 1614, pour obliger le cardinal de Gondi, évêque de Paris, à partager, avec les habitants de Saint-Cloud, les frais de la restauration de leur église [1]; ni du séjour de Gaston, frère de Louis XIII, qui, après avoir perdu sa première femme,

[1] Mémoires du curé de Saint-Cloud.

Marie de Bourbon, mère de mademoiselle de Montpensier, se retira à Saint-Cloud, dans la maison du président de Coigneux, pour la pleurer plus librement [1]; et si nous mentionnons la prise du bourg de Saint-Cloud par Turenne, en 1652, et les vains efforts de Condé pour le reprendre, c'est que les querelles de deux grands hommes de guerre prêtent quelque intérêt aux moindres événements [2].

Les mêmes troubles amenèrent à Saint-Cloud les ursulines de Montereau : le prince de Condé ayant sommé cette ville de se rendre ou de se préparer à un assaut, les ursulines, justement épouvantées, quittèrent leur couvent; huit d'entre elles prirent la route de Paris. Dieu les guidait; il les conduisit chez madame Talon, femme de l'avocat général, qui, de concert avec quelques dames charitables, fit à Saint-Cloud, pour les pauvres religieuses, l'acquisition de la maison du grand vicaire de Saussay. L'archevêque de Paris leur donna, le 11 mars 1654, la permission de s'y établir, et Louis XIV par lettres patentes confirma cette fondation [3].

[1] Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de France.

[2] Mémoires du temps. (Joly.)

[3] Lettres patentes de 1660, enregistrées au parlement en 1661. Ce fut cette même année que l'on fit graver cette ins-

La maison Gondi, témoin des fêtes de Catherine de Médicis, de l'assassinat de Henri III et de l'avénement de Henri de Navarre au trône de France, ne resta point entièrement abandonnée de la cour. En 1604, le dauphin, depuis Louis XIII, y reçut le prévôt des marchands et les échevins de Paris, qui lui apportèrent les clefs de la capitale; et le même prince s'y arrêta, en 1607, avec le duc d'Orléans, son frère, et ses deux sœurs, Élisabeth et Christine, aux acclamations d'une foule avide de contempler les enfants du roi [1].

Mais pendant tout le règne de Louis XIII, il n'est plus question de cette maison, jusque-là célèbre; on ignore même par quelle transition elle passa dans les mains d'Hervard, contrôleur des finances. Suivant Lamartinière, Louis XIV aurait acquis, le 8 *octobre* 1650, la maison de Gondi, *dont le dernier possesseur était J. F. de Gondi, premier archevêque de Paris* [2]. C'est à

cription sur le cloître des ursulines, dont *Monsieur* posa la première pierre: « Philippe de France, ce prince grand par son nom auguste et encore plus par ses vertus, a beaucoup contribué à leur établissement avec une bonté extraordinaire : sa mémoire sera précieuse et éternelle à toute la communauté. » *Archives des ursulines.*

[1] Cérémonial français de Denis Godefroy.

[2] Cette maison a-t-elle appartenu aux Gondi, archevêques de Paris? C'était un point controversé; cependant nous

la fois une erreur de date et de propriété. Hervard en était propriétaire en 1655, puisque la dame Dupré lui vendit à cette époque toutes les eaux de la fontaine de Garches [1]; Hervard en était propriétaire en 1658, puisque le 6 octobre de cette année « le roi, avec lequel était Monsieur, alla prendre le divertissement de la promenade dans la belle maison du sieur Hervard, qui les y traita à dîner, et qui reçut les témoignages de satisfaction de Sa Majesté [2]; » Hervard en était propriétaire, puisque c'est de lui que le roi l'acheta le 25 octobre 1658; et à cette occasion on cite une anecdote à laquelle le caractère de

avons eu sous les yeux deux gravures de Perel et d'Israël Sylvestre, l'une avec cette inscription : « Veüe et perspective de la maison et parterres de l'illustrissime archevêque de Paris, à Saint-Cloud; » et l'autre avec cette inscription : « Veüe et perspective de la cascade du jardin de l'illustrissime archevêque de Paris, à Saint-Cloud. » Ces gravures représentent une maison, des jardins, des cascades dans le goût italien, et donnent droit de penser que des mains de Jérôme Gondi, cette brillante résidence passa aux Gondi, non comme archevêques de Paris, peut-être, mais comme héritiers de Jérôme Gondi. Ce sont eux qui l'auraient vendue à Hervard, contrôleur général des finances.

[1] Le contrat de vente de 1655 porte : « Pour être lesdites eaux conduites en la maison *nouvellement acquise par M. Hervard, appelée vulgairement la maison de Gondi.* »

[2] *Gazette de France*, 1658, page 998.

Mazarin donne quelque vraisemblance, mais dont nous ne garantissons pas l'authenticité :

Peu de jours après la promenade de Louis XIV à Saint-Cloud, Mazarin fit une visite à Hervard [1], et après avoir vanté les magnificences de sa demeure : « Je suis sûr, lui dit-il, que tout cela doit « vous coûter au moins 1,200 mille livres? » Le contrôleur général, peu soucieux de faire connaître son opulence au premier ministre, répondit au cardinal qu'il n'était pas assez riche pour consacrer une somme aussi considérable à ses plaisirs. « A combien donc vous revient cette mai- « son, reprit Mazarin; à deux cent mille écus?— « Non, monseigneur, réplique le financier, je ne « suis pas en état de faire une si grosse dépense. — « Allons, ajouta le cardinal, je le vois, cela ne « vous coûte que cent mille écus. — Il est vrai, « monseigneur. » Le lendemain, Mazarin envoya 300 mille livres à Hervard, avec une lettre où il lui annonçait que le roi désirait acquérir la maison pour le duc d'Orléans, son frère. Le porteur de la lettre était un notaire; l'argent était tout prêt, il fallut signer; et Louis XIV devint possesseur de la maison d'Hervard. « Ainsi, dit l'au-

[1] Hervard avait été choisi par Mazarin pour négocier le retour du prince de Condé à la cour; c'est à cette mission qu'Hervard dut sa faveur et sa fortune.

teur de cette anecdote [1], par la finesse du cardinal, le roi eut pour cent mille écus ce qui coûtait près d'un million au financier, qui fit sans y penser la restitution d'une partie de ce qu'il avait volé à Sa Majesté. »

Nous avons recherché des preuves plus authentiques que les anecdotes, et plus sérieuses que les épigrammes : nous avons consulté les contrats ; or, voici ce que nous avons recueilli dans les archives de la couronne :

« Le palais de Saint-Cloud avec ses dépendances se compose d'une infinité d'acquisitions faites par *Monsieur*, frère du roi Louis XIV, depuis 1658 jusqu'à 1701, époque de sa mort ;

« La première et la plus considérable, qui servit de fondement à toutes les autres, fut la maison appelée *de Gondi*, que *Monsieur* acquit de Barthélemy Hervard, contrôleur général des finances, par contrat du 25 février 1658, passé devant Mouffle et Lefoin, notaires à Paris, moyennant 240,000 livres ;

« On se contentera de citer ici quatre des principales acquisitions que *Monsieur* joignit à cette première, savoir :

« La maison appelée le Tillet [2], acquise du sieur

[1] Dictionnaire d'anecdotes.

[2] Au bas de la grande cascade. C'est là que logeait

Martin, trésorier de la marine, par contrat du 29 mai 1659, moyennant 60,000 livres;

« Une maison qui appartenait au sieur Duverdier, vendue 39,000 livres par contrat passé devant Gigault, le 12 décembre 1673;

« Une autre maison appartenant à M. le duc de Charost, acquise par contrat passé devant Bechet, le 23 novembre 1683, moyennant 66,000 livres, et le fief de Villeneuve, vendu par la dame de Saint-André, par contrat passé devant Bellanger, le 25 octobre 1695, moyennant 57,200 livres.

« D'un autre côté, pour faciliter l'agrandissement du parc de Saint-Cloud, Louis XIV, par lettres patentes du mois de décembre 1678, fit don à *Monsieur* de 31 arpents 67 perches de terres situées sur le haut de la montagne, derrière les murs du parc de Saint-Cloud; par lettres patentes de décembre 1677, Sa Majesté donna encore à *Monsieur* la moitié de la seigneurie de Sèvres. Le prince y joignit d'autres acquisitions, le fief de l'*Arpent franc*[1], une pièce de terre appelée la

Henri IV pendant les apprêts des funérailles de Henri III. (Voir la gravure d'Israël Sylvestre.)

[1] Ce fief fut donné par Vallerand de Villepreux aux prieur et religieux de Saint-Martin des Champs, à Paris; on l'appelait alors *la terre auprès d'Aulnay*. « Or, il faut en-

pièce des rivières, acquise du sieur *de Longueil*, une maison sise à Sèvres, appartenant au sieur *Monnerot*, plusieurs autres enfin sises à Marne, Saint-Cloud et Ville-d'Avray [1]. »

La maison Gondi, achetée successivement par Hervard et par *Monsieur*, devint donc le noyau du palais de Saint-Cloud. « Mais, dit M. Fontaine,

tendre qu'au village de Saint-Cloud nous avons lieu et triage que l'on a accoutumé de toute ancienneté appeler l'*Arpent franc*, auquel lieu dit l'*Arpent franc* il y a cinq ou six maisons, cours, masures et jardins, tenant d'une part et d'autre part aux héritiers de feu M. d'Albye, d'autre au grand chemin par lequel on va dudit Saint-Cloud à Trapes, aboutissant d'un bout à une ruelle par laquelle on va dudit Saint-Cloud à l'hôtel dudit d'Albye ;

« Au dedans duquel lieu de l'Arpent franc et autres lieux cy-après déclarés, ledit seigneur, évêque de Paris, seigneur dudit Saint-Cloud, n'a que voir ne que connoître, mais sont les hôtes, sujets et demeurants audit Arpent franc exempts de la justice et seigneurie dudit seigneur de Saint-Cloud, sans qu'ils soient aucunement sujets en aucune sorte et manière à la justice ne officiers dudit seigneur évêque, mais sujets et justiciables de nous audit lieu, et responsables pardevant notre maire, etc., etc. » (Extrait de la déclaration des habitants de Saint-Cloud, *Archives de la couronne*.)

[1] Toutes ces acquisitions réunies formèrent un ensemble de 1156 arpents, selon le plan rédigé par Legrand, en 1736, des palais, jardins, parc et dépendances de Saint-Cloud. (*Archives de la couronne*, aux pièces justificatives du chapitre III, lettre A.)

premier architecte du roi, il serait difficile d'indiquer aujourd'hui, d'une manière précise, ce que pouvait être la maison du contrôleur Hervard lorsque *Monsieur*, frère unique de Louis XIV, en fit sa résidence de campagne; car, à l'exception de la vue gravée par Israël Sylvestre, et que nous avons copiée, aucuns plans n'ont pu être retrouvés pour donner une juste idée des choses à cette époque. Cependant, d'après les traces de plusieurs constructions anciennes, conservées dans les souterrains, et quelques vieilles murailles découvertes en différents endroits du château, il y a lieu d'assurer que le prince, sans avoir jamais voulu élever un palais nouveau, a fait construire sur les fondations qui existaient, et presque dans les limites de la maison d'Hervard, la résidence qu'il a habitée jusqu'à la fin de ses jours[1]. »

Telles étaient déjà l'élégance de cette maison et la beauté du lieu, que *Monsieur* s'y était établi et que Louis XIV et sa cour aimaient à y faire de fréquentes promenades. Les journaux du temps parlent avec pompe d'une fête «où le roi, accompagné de Marie-Thérèse et d'Anne d'Autriche, vint à Saint-Cloud sur une galiote très-galamment ornée; *Monsieur* traita avec une magnificence extraordinaire; la bonne chère fut accompagnée

[1] Domaines de la couronne, Château de Saint-Cloud.

de délicieux concerts, et du divertissement d'une comédie française dans le jardin éclairé par un grand nombre de lustres. Les bords de la rivière, couverts de batelets décorés, étaient occupés par des fanfares, des tambours et des trompettes[1]. »

Mais Louis XIV, qui songeait à marier son frère, voulut agrandir cette maison de plaisance et en faire un palais. Il confia, en 1660, à Lepaute et à Girard les travaux d'architecture[2]; le Nôtre fut chargé de dessiner le parc et les jardins[3], et plus tard, Jules Hardouin Mansard reconstruisit les cascades[4].

La veuve de Charles Ier, roi d'Angleterre, était venue chercher un asile en France, son pays natal[5]. Son titre de reine, le sang de Henri IV qui coulait dans ses veines, ses malheurs, sa piété, lui avaient gagné l'affection d'Anne d'Autriche, qui lui demanda la main de sa fille, la princesse Henriette, pour son second fils le duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans, *Monsieur*, frère de Louis XIV. La reine d'Angleterre fut touchée et ravie de cette

[1] *Gazette de France*, 1659.

[2] Moréri.

[3] Piganiol.

[4] Harcouet de Longeville.

[5] Voir le récit de son voyage, *Résidences royales, Histoire du palais de Fontainebleau.*

proposition; et le 12 août 1660, un grand bal donné à Saint-Cloud et ouvert par *Monsieur* et la princesse Henriette, fut le prélude de leur union, célébrée au Palais-Royal, le 30 mars 1661 [1].

De ce moment, Saint-Cloud devint un lieu de délices. Ce n'étaient, dans ces jardins enchantés, que fêtes, plaisirs, spectacles [2]; et la duchesse d'Orléans, brillante de grâce, d'esprit et de jeunesse, voyait toute la cour et le roi lui-même à ses pieds. Mère de trois filles charmantes; fière d'avoir réussi à détacher Charles II, son frère, de la triple alliance formée contre Louis XIV; entourée d'hommages et de reconnaissance, rien ne manquait à son bonheur et même à sa gloire... Tout à coup, « ô nuit désastreuse! ô nuit effroyable! où retentit comme un éclat de tonnerre « cette étonnante nouvelle : *Madame se meurt!* « *Madame est morte!* Au premier bruit d'un mal « si étrange, on accourut à Saint-Cloud de toutes « parts; on trouva tout consterné, excepté le « cœur de cette princesse. Partout on entend des « cris, partout on voit la douleur et le désespoir,

[1] *Histoire du Palais-Royal*, chap. IV.

[2] La *Gazette de France*, depuis l'année 1662 jusqu'en 1670, raconte avec détails ces fêtes et ces divertissements, où, sous la présidence de Henriette d'Angleterre, le bon goût s'unissait toujours à la splendeur.

« et l'image de la mort. Le roi, la reine, *Monsieur*,
« tout est abattu, tout est désespéré; et il me sem-
« ble que je vois l'accomplissement de cette pa-
« role du prophète : Le roi pleurera, la princesse
« sera désolée, et les mains tomberont au peuple,
« de douleur et d'étonnement [1]. » Ces sublimes paroles ne sont que le tableau fidèle de ce qui se passait à Saint-Cloud, le 29 juin 1670.

C'était un dimanche : la duchesse d'Orléans, après avoir assisté à la messe, alla voir peindre sa fille, cette Marie-Louise si belle et si malheureuse, qui ne brilla qu'un moment sur le trône d'Espagne, et dont la mort rappela si douloureusement celle de sa mère! On servit le dîner; la duchesse mangea comme à son ordinaire et s'endormit sur un sopha. La comtesse de la Fayette, qui veillait auprès d'elle, remarqua avec surprise que le visage de la princesse s'altérait. A son réveil, Henriette, toute pâle, se plaignit d'un point de côté, et se fit transporter dans sa chambre. Tel était l'excès de sa souffrance, qu'elle versait des larmes et jetait des cris. Son médecin, le docteur Esprit, accourut, et n'en parut point alarmé; mais comme déjà frappée de l'idée de la mort, Henriette demanda un confesseur. *Monsieur* était au-

[1] Bossuet, Oraison funèbre de madame Henriette d'Angleterre.

près de son lit : « Embrassez-moi, » lui dit-elle. *Monsieur* ne put retenir ses larmes, il embrassa la princesse, et redemanda avec vivacité au médecin ce qu'il pensait de la maladie. « C'est une simple colique, dit le docteur Esprit, et je réponds de *Madame*. » L'abbé Feuillet, curé de Saint-Cloud, étant arrivé, *Madame* se confessa [1] ; et après cette pieuse conférence où elle montra autant de résignation que d'humilité, elle fut saignée au pied par Guessin, médecin de Paris, en qui elle avait beaucoup de confiance. Cette saignée parut la soulager, et déjà ses femmes disaient tout haut, autour d'elle, qu'elle était mieux. « Cela est si peu vrai, répondit la princesse, que « si je n'étais pas chrétienne, je me tuerais, tant « mes douleurs sont excessives! » On la changea de lit, on lui donna un bouillon, mais ses douleurs redoublèrent, au lieu de se calmer.

Le roi avait plusieurs fois envoyé savoir de ses nouvelles, lorsque M. de Créqui, qui avait passé à Saint-Cloud en allant à Versailles, lui dit qu'il croyait *Madame* dans le plus grand dan-

[1] Cette confession, dont nous avons retrouvé le procès-verbal original, prouve à quel point cette pauvre princesse fut tourmentée dans ses derniers moments par un de ceux-là même qui devaient lui offrir les plus saintes et les plus douces consolations. (Pièces justificatives, B.)

ger. Le roi partit aussitôt pour Saint-Cloud, avec la reine : la comtesse de Soissons, madame de la Vallière et madame de Montespan accompagnaient Leurs Majestés. Il était onze heures du soir; Louis XIV ne put contempler sans une douloureuse émotion ce front si gracieux dont la mort s'était déjà emparée; et lorsqu'il entendit cette voix qu'il aimait, lui dire avec une tendresse calme : « Je ne crains pas la mort, je n'ai « jamais craint que de perdre vos bonnes grâces, « car vous n'avez jamais eu de servante plus dé- « vouée que moi, » on dit que le roi versait des larmes. « Ne pleurez point, Sire, lui dit la prin- « cesse; ne pleurez point, vos larmes affaiblissent « mon courage, et j'en ai besoin pour mourir... « Demain, la première nouvelle que vous appren- « drez à Versailles sera celle de ma mort! » Le roi se retira.

Après cette scène déchirante, *Madame* reçut la visite de l'ambassadeur d'Angleterre; elle lui parla du roi son frère, et le pria de lui mander « qu'il « perdait en elle la personne du monde qui l'ai- « mait le mieux. »

Puis elle demanda l'extrême-onction; à cet instant arriva Bossuet, qui lui adressa quelques-unes de ces saintes exhortations dont la douce puissance enlève l'âme à la terre et la transporte dans les cieux. « Vous donnerez à M. de Condom,

« dit-elle à sa première femme de chambre, lors-« que je serai morte, l'émeraude que j'avais fait « préparer pour lui! » Bossuet lui présenta le Crucifix; elle le porta à sa bouche avec ardeur, mais bientôt il retomba de ses lèvres décolorées: l'infortunée venait d'expirer [1]!

Cette mort inattendue ne fut pas seulement un deuil universel, elle devint l'objet des plus graves soupçons. L'ambassadeur d'Angleterre demanda l'autopsie et le roi l'ordonna. « Le corps fut exposé dans l'antichambre au grand jour. M. l'ambassadeur, avec plusieurs seigneurs anglais, était aux pieds; le médecin et le chirurgien anglais étaient à la droite, et M. Bourdelot à la gauche, y étant venu par ordre, leur expliquant tout ce que le chirurgien découvrait en faisant la dissection. M. le docteur Vallot était à côté du jeune Félix, ayant derrière lui MM. Daquin, Lachambre et Brayer; MM. Blondel, Petit, Levasseur et le Bel, médecins, environnaient la table; M. Ivelin, médecin ordinaire de *Madame*, était vis-à-vis du jeune Félix, qui fit l'ouverture du corps.

« Il a été reconnu que la maladie avait été un *choléra-morbus* très-violent, lequel en peu d'hen-

[1] A deux heures et demie du matin, 30 juin 1670, à l'âge de vingt-six ans.

res avait emporté la princesse, ce qui ne laisse aucun soupçon de poison lent ni actif[1]. »

Tel fut le premier jugement porté sur cette mort si rapide et si cruelle; mais lorsque l'on consulte les mémoires du temps et les documents de l'histoire, on a bien de la peine à se défendre de ne pas croire au poison. Écoutons les divers témoignages :

« Lorsque nous arrivâmes à Saint-Cloud (dit mademoiselle de Montpensier), nous la vîmes sur un petit lit, tout échevelée, le visage pâle, le nez retiré : elle avait la figure d'une personne morte. Elle faisait des efforts horribles pour vomir; elle demandait l'émétique; les médecins disaient que cela lui serait inutile. Le roi leur dit : « On n'a jamais laissé mourir une femme sans lui donner aucun secours. » Ils se regardaient et ne disaient mot. Le roi embrassa la princesse et lui dit adieu. Elle lui tint des discours fort tendres, reçut les secours de la religion et expira. On parla du soupçon qu'elle avait eu d'être empoisonnée. Sur ce bruit, on fit assembler tous les médecins du roi, de feu

[1] Relation de la maladie, mort et ouverture du corps de *Madame*, par M. l'abbé Bourdelot, médecin. (Pièces pour servir à l'histoire, bibliothèque de Saint-Victor, manuscrit 55,712, n° 10.)

Madame et de *Monsieur*, quelques-uns de Paris, celui de l'ambassadeur d'Angleterre, avec tous les chirurgiens, qui ouvrirent *Madame*. Ils lui trouvèrent les parties nobles bien saines; l'ambassadeur d'Angleterre y était présent, auquel ils firent voir qu'elle ne pouvait être morte que d'une colique, qu'ils appelèrent *choléra-morbus*. Le roi d'Angleterre se plaignit parce qu'il croyait que *Madame* avait été empoisonnée. Tous ces *sots* bruits me faisaient de très-grandes peines. »

— « Il n'est que trop vrai que *Madame* est morte empoisonnée (dit la princesse palatine, seconde femme du duc d'Orléans); mais ce fut sans la moindre participation de *Monsieur*. Ceux qui formèrent le complot d'empoisonner *Madame* discutèrent entre eux s'ils le diraient à *Monsieur*; l'un d'eux les décida en leur disant : «Non, il nous ferait pendre, fût-ce dix ans après. » Ils firent croire à *Monsieur* que les Hollandais avaient donné un poison lent à *Madame*, et que le poison n'avait fait son effet qu'ici; car, pour le poison, il était impossible de le nier; elle avait trois trous dans l'estomac. Un nommé Morel fut l'intermédiaire dont on se servit pour faire venir le poison d'Italie. Ce ne fut point l'eau de chicorée qu'on empoisonna, ce fut le gobelet de vermeil de *Madame*. Un valet de chambre, que j'ai eu moi-même pendant long-

temps, qui est mort maintenant, qui était alors au service de *Madame*, et qui lui fut toujours attaché, me dit que le jour de cette affreuse catastrophe, le matin, *Monsieur* étant à la messe, d'Effiat était venu entr'ouvrir l'armoire, avait pris la tasse, le gobelet de *Madame*, et l'avait frotté avec un papier; que lui, valet de chambre, lui avait dit : Monsieur, que faites-vous à notre armoire? Pourquoi touchez-vous au gobelet de *Madame*? Que l'autre lui avait répondu : Je crève de soif; je cherchais à boire; et, voyant le gobelet de *Madame* poudreux, je l'ai nettoyé avec du papier le mieux que j'ai pu. L'après-dînée, *Madame* demanda de l'eau de chicorée; aussitôt qu'elle l'eut avalée, elle s'écria : « Je suis empoisonnée. » Tous ceux qui étaient présents burent de cette même eau de chicorée, mais pas dans le même gobelet : cela ne leur fit rien. Pour *Madame*, elle devint plus mal de moment en moment, et elle expira, à deux heures après minuit, dans des souffrances horribles. »

— « Le chevalier de Lorraine (dit le duc de Saint-Simon) possédait *Monsieur* avec empire, et le faisait sentir à *Madame* comme à toute sa maison. *Madame*, qui n'avait qu'un an moins que lui, et qui était charmante, ne pouvait, à plus d'un titre, souffrir cette domination. Elle était au comble de faveur et de considération au-

près du roi, dont elle obtint enfin l'exil du chevalier. A cette nouvelle, *Monsieur* s'évanouit; il fondit en larmes, et alla se jeter aux pieds du roi, pour faire révoquer un ordre qui le mettait au dernier désespoir. Il ne put réussir; il entra alors en fureur, et s'en alla à Villers-Coterets.

« D'Effiat, homme d'un esprit hardi, premier écuyer de *Monsieur*, et le comte de Beuvron, capitaine de ses gardes, regrettaient vivement l'absence du chevalier de Lorraine, qui était allé promener son dépit à Rome. Le chevalier envoya à ses deux amis un poison sûr et prompt, par un exprès qui ne savait peut-être pas lui-même ce qu'il portait.

« Le 27 juin 1670, d'Effiat ouvre l'armoire où était l'eau de chicorée de *Madame*, et jette le poison..... *Madame* était morte à trois heures du matin.

« Le roi, couché, se relève, envoie chercher Brissac, qui dès lors était dans les gardes, et fort sous sa main; lui commande de choisir six gardes du corps bien sûrs et bien secrets, d'aller enlever Morel-Simon, maître d'hôtel de *Madame*, et de le lui amener dans son cabinet. Cela fut exécuté avant le matin. Dès que le roi l'aperçut, il fit retirer Brissac et son premier valet de chambre, et, prenant un visage et un

ton à faire la plus grande terreur : « Mon ami, « lui dit-il en le regardant depuis les pieds jusqu'à « la tête, écoutez-moi bien. Si vous m'avouez « tout, que vous me répondiez la vérité sur ce « que je veux savoir de vous, quoi que vous ayez « fait, je vous pardonne, et il n'en sera jamais « mention; mais prenez garde à ne pas me dé- « guiser la moindre chose ; car si vous le faites, « vous êtes mort avant de sortir d'ici. *Madame* « n'a-t-elle pas été empoisonnée? — Oui, Sire, lui « répondit-il. — Et qui l'a empoisonnée? et com- « ment? » dit le roi. Il répondit que c'était le chevalier de Lorraine qui avait envoyé le poison à Beuvron et à d'Effiat, et il raconta au roi ce que je viens de dire.

« Alors le roi redoubla d'assurance, de grâces ou de menaces de mort. — « Et mon frère, dit le « roi, le savait-il? — Non, Sire, aucun de nous « trois n'était assez sot pour le lui dire; il n'a « point de secrets; il nous aurait perdus. » A cette réponse, le roi fit un grand ah!...., comme un homme oppressé qui tout d'un coup respire. « Voilà, dit-il, tout ce que je voulais savoir.... » Et Brissac rendit la liberté à cet homme. C'est cet homme lui-même qui l'a conté, longues années depuis, à M. Joly de Fleury, procureur général du parlement, *duquel je tiens cette anecdote.* »

— Enfin, l'auteur du Siècle de Louis XIV dit : « On a prétendu que le chevalier de Lorraine, favori de *Monsieur*, pour se venger d'un exil et d'une prison que sa conduite coupable envers *Madame* lui avait attirés, s'était porté à cette horrible vengeance. On ne fait pas attention que le chevalier de Lorraine était alors à Rome, et qu'il est bien difficile à un chevalier de Malte de vingt ans, qui est à Rome, d'acheter à Paris la mort d'une grande princesse. »

Mais si c'est d'Effiat, l'ami du chevalier de Lorraine, qui a versé le poison, que devient l'observation de Voltaire? et que peut une supposition vague contre les témoignages que nous avons cités?

Quoi qu'il en soit, les funérailles de la duchesse d'Orléans eurent lieu avec une grande magnificence; son cœur fut porté, le 1er juillet, au Val de Grâce[1]; son corps fut deposé à Saint-

[1] « Le jour suivant, destiné au transport du cœur au Val de Grâce, la princesse de Condé, qui avait été choisie par Sa Majesté pour l'accompagner, étant arrivée, la cérémonie s'en fit le soir en cet ordre :

« Le premier aumônier, ayant son étole, prit le cœur sur un carreau de velours noir, où il y avait une petite couronne de vermeil doré, couverte d'un crêpe, et, suivi du sieur de Verneuil, enseigne des gardes de *Monsieur*, entra dans le carrosse du corps de *Madame* avec l'évêque de

Denis, le 4 du même mois; et le caveau royal se referma sur cette jeune tombe, et tout fut dit pour elle sur la terre[1]! Et pourtant que de tré-

Vabres, premier aumônier de *Monsieur*, et l'abbé Testu, aumônier de *Madame*, qui portait les entrailles.

« La princesse de Condé se plaça à côté du premier aumônier, et la duchesse d'Angoulême, comme princesse, et la duchesse d'Aiguillon, comme duchesse, qu'elle avait choisies pour l'accompagner, prirent aussi leurs places dans le même carrosse, avec les dames d'honneur et d'atours.

« Le carrosse des écuyers de la défunte venait après, où était le comte d'Albon, son chevalier d'honneur; puis le carrosse du corps de *Monsieur*, où était le comte du Plessis, avec d'autres principaux officiers de Son Altesse Royale.

« Les cent-suisses de ce prince, leur tambour couvert de noir, suivaient portant chacun un flambeau de cire blanche, et précédaient immédiatement le carrosse du corps, environné des valets de pied de *Madame* et de *Monsieur*, ainsi que des pages de Leurs Altesses Royales, à cheval, tous aussi avec des flambeaux.

« Derrière ce carrosse était la compagnie des gardes de *Monsieur*, commandée par leur enseigne, chacun avec un flambeau, les trompettes et timbales en tête, qui sonnaient et battaient à la sourdine, et après eux venait le carrosse des filles de la princesse défunte, avec celui du corps de la princesse de Condé, qui fermait la marche.

« On arriva ainsi au Val de Grâce, où le cœur fut reçu par les religieuses, assistées des prêtres de l'oratoire du faubourg Saint-Jacques; et les entrailles aux Célestins, où ces religieux les reçurent. »

[1] Anne d'Orléans, duchesse de Savoie, fille d'Henriette

sors venaient de disparaître! que de grâces, d'esprit, d'élégance et de beauté [1] !

d'Angleterre, fit placer dans la chapelle de l'église de Saint-Cloud une table de marbre avec cette inscription :

« Ici repose une partie du corps (les entrailles) de très-haute, très-puissante, très-excellente princesse Henriette-Anne d'Angleterre, fille de Charles Ier, roi de la Grande-Bretagne, et de Marie-Henriette de France, épouse de Philippe de France, frère unique du roi Louis XIV, décédée au château de Saint-Cloud, le 30 juin 1670, âgée de 26 ans. »

[1] Un poëte qu'il faut juger par son cœur plutôt que par son génie, consacra le sonnet suivant à la mémoire de cette princesse :

SONNET SUR LA MORT DE MADAME.

La mort nous a ravi la princesse héroïne
Qui seule soutenait le brillant de la cour;
Qui reçut de l'encens et des vœux de l'amour,
Qu'une haute vertu fit estimer divine.

Son air, sa majesté, sa taille riche et fine,
Et de ses traits hardis la douceur et le tour,
Ont étalé son rang et su mettre en son jour
Le sang de tant de rois qui fit son origine.

N'a-t-on pas admiré certains feux dans ses yeux
Qui, pouvant obscurcir tout ce qu'on voit aux cieux,
Inspiraient aux plus fiers et l'espoir et la crainte?

Enfin, l'antiquité, pour un objet moins beau,
Aurait cru de ses dieux toute la gloire éteinte,
S'ils ne fussent venus l'affranchir du tombeau.

Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, était la plus brillante des divinités de cet olympe où Louis XIV aimait à se croire le maître des dieux [1]; son goût était une puissance; et les beaux esprits de son temps ne croyaient à leurs succès qu'après avoir obtenu son suffrage; telle était sa bonté, qu'elle ne voyait jamais couler une larme sans la tarir, qu'elle n'entendait jamais une prière s'élever vers le ciel sans l'intercepter et l'exaucer sur la terre!... Et comment ces yeux si pleins d'éclat et d'existence; ce cœur qui battait si vite, cette intelligence si riche et si brillante, cette âme si belle et si charitable, comment tout cela s'est-il arrêté, s'est-il éteint en un moment? O terrible mystère de la mort!... Pardonne, ô mon Dieu, si j'ose interroger les profondeurs de tes voies, pardonne! Mais, enfin, pourquoi rappeler à toi, jeune encore, une femme adorée sur la terre? Pourquoi ravir brusquement à nos yeux tant de charmes, de trésors et de vertus? Est-ce une épreuve pour ses amis? Mais alors donne-leur la force de la supporter, ou prends pitié des affections pures et vraies qui ne peuvent jamais se consoler? Est-ce pour que leurs souffrances

[1] Voir à Versailles le tableau de Mignard où Louis XIV est peint en Jupiter et Henriette d'Orléans sous les traits de l'Aurore!

servent au bonheur de l'être qu'ils regrettent? Est-ce enfin pour conserver dans toute sa pureté une fleur que le souffle du monde eût flétrie avant le temps? Ta sagesse soit bénie! Mais, du moins, lui sera-t-il donné de revoir dans le ciel ceux qu'elle aimait, ceux dont elle était chérie? Et comment? et sous quelle forme? Dans un autre monde, pourrons-nous nous reconnaître, nous parler? Nos âmes pourront-elles échanger leurs pensées? Ou bien chacun de nous ne conservera-t-il qu'un souvenir isolé de ce qu'il aura été, de ce qu'il aura aimé, sans avoir le don de le communiquer? Ma raison se perd dans ces abîmes.... Insensés! est-ce à nous de déchirer le voile de l'éternité? Ne suffit-il pas que Dieu ait mis dans notre âme le principe de son immortalité; ne suffit-il pas qu'il nous ait promis une seconde vie, pour espérer auprès de lui un bonheur inconnu mais céleste? Remettons-donc avec confiance nos cœurs entre ses mains, et reposons-nous de notre avenir dans sa toute-puissance!

Hélas! la nature a mis dans l'homme un tel désir de sa conservation, une si misérable peur de la souffrance, qu'il passe avec indifférence à côté des tombeaux, et que l'oubli, le besoin de se consoler, l'impatience de se distraire, succèdent bientôt aux larmes et au désespoir. Louis XIV, qui n'aimait pas à s'ennuyer, ne tarda point à re-

prendre ses fastueuses promenades à Saint-Cloud; et le 28 août 1671, ces beaux jardins, veufs de la charmante Henriette, s'illuminaient pour le roi qui l'avait pleurée; et le 21 novembre de la même année, *Monsieur* épousait, en secondes noces, Élisabeth-Charlotte de Bavière [1]; et le bruit des fêtes succédait aux cris de douleur et de désolation si énergiquement exprimés par Bossuet [2]!

[1] Dans l'*Histoire du Palais-Royal,* nous avons retracé l'histoire des princes et princesses de la maison d'Orléans. Le Palais-Royal était leur résidence politique; Saint-Cloud, leur maison de plaisance.

[2] « Le bruit courait à Saint-Cloud que l'esprit de feu *Madame* se montrait auprès d'une fontaine où elle allait s'asseoir dans les grandes chaleurs. Un soir, un laquais du maréchal Clairembault étant allé puiser de l'eau à la fontaine, vit quelque chose de blanc sans visage. Le fantôme, qui était assis, se leva; le pauvre laquais s'enfuit tout effrayé; il raconta avoir vu *Madame,* tomba malade et mourut. Celui qui était alors capitaine du château, s'imaginant bien qu'il y avait quelque chose là-dessous, se rendit à la fontaine, et, voyant marcher le fantôme, il le menaça de cent coups de bâton, s'il n'avouait ce qu'il était. « Ah! M. de Lastéra, dit le fantôme, « ne me faites pas de mal, je suis la pauvre Philippinette! » C'était une vieille du village, âgée de 70 ans, ayant perdu toutes ses dents, les yeux bordés de rouge, une grande bouche, un groz nez, bref, une hidense figure. On voulut la conduire en prison, mais j'intercédai pour elle. Comme elle vint pour me remercier, je lui dis : « Quelle rage vous « tient de faire l'esprit au lieu de vous coucher? » Elle ré-

Les gazettes du temps nous ont laissé la description de la fête que *Monsieur*, après son second mariage, offrit au roi : nous la plaçons sous les yeux de nos lecteurs, parce qu'elle fait connaître ce qu'étaient, à cette époque, le château et les jardins de Saint-Cloud :

« Le 11 août 1672, S. M. se rendit à Saint-Cloud par un temps magnifique. Le roi entra d'abord dans le vestibule, où il trouva de quoi satisfaire agréablement la vue et l'odorat par quantité de cuvettes et de pots de fleurs dont il était orné, ainsi que la balustrade de l'escalier, tout au pourtour, depuis le haut jusqu'en bas.

« De ce vestibule, S. M. passa dans l'allée qui est vis-à-vis l'appartement de *Monsieur*, laquelle se trouve aussi remplie de quantité de vases et de fleurs, sur des escabeaux de gazon disposés le long des bassins avec une symétrie qui en augmentait l'agrément.

« Cette riante allée était bornée encore par

pondit en riant : « Je ne puis avoir regret de ce que j'ai fait; « à mon âge on dort peu; il faut bien avoir quelques petites « choses pour réveiller l'esprit. J'étais bien sûre que ceux qui « n'auraient pas peur de mon drap blanc auraient peur de mon « visage. Les poltrons faisaient tant de grimaces que j'en « mourais de rire. Ce plaisir nocturne me payait de la peine « d'avoir porté la hotte toute la journée. » (Lettre d'Élisabeth-Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans.)

d'autres vases élevés à trois étages entre les jets d'eau d'une terrasse qui la termine, et une perspective qui en fait l'enfoncement; et afin qu'aucun des sens ne pût se plaindre du plaisir des autres, il y avait des hautbois cachés sous des berceaux qui jouaient d'agréables airs, lesquels charmant l'oreille, augmentaient la joie de cette royale compagnie.

« Là, S. M. et sa compagnie montèrent dans des calèches préparées pour la promenade, dans un lieu si riant, que la beauté du ciel rendit encore plus agréable.

« Elle fit le tour de la cascade du grand jet, des boulingrins et du bassin des treize fontaines, autant d'objets capables de rendre une promenade tout à fait charmante. La compagnie descendit de ce lieu appelé le cabinet de l'aigrette.

« Il est caché dans les palissades dont il est environné, et qui forment un labyrinthe qui en défend l'entrée; de manière qu'on ne le trouve qu'après l'avoir cherché dans des allées qui se confondent les unes dans les autres, mais où il est si plaisant de s'égarer, qu'on n'a pas moins de plaisir dans cet égarement, que de se trouver ensuite dans ce cabinet, qui fournit à la vue une diversité merveilleuse d'objets dont elle est comme enchantée.

« Il est orné tout autour de siéges et de carreaux

de gazon avec des pyramides aux quatre coins, et du milieu sort une aigrette d'eau des plus belles de laquelle il tire son nom.

« Mais ses ornements se trouvaient fort augmentés par des vases d'orangers et de tubéreuses dont ces siéges et ces pyramides étaient chargés; il y avait de plus une infinité de guirlandes et de festons de fleurs dont le même cabinet était tout semé, tellement qu'il semblait que la déesse à qui appartiennent ces trésors, les y eût prodigués pour les mêler aux lauriers que le roi venait de moissonner.

« Tandis que cette auguste assemblée se laissait charmer la vue et l'odorat par la décoration et les parfums d'un réduit si délicieux, elle fut agréablement surprise par un excellent concert de violons cachés derrière les palissades, dont l'ouïe fut aussi très-satisfaite.

« Le jour ayant commencé à décliner pour faire place à une aussi belle nuit, on sortit non sans peine de ce lieu, qui semblait enchanté, pour monter à un pavillon que Son Altesse Royale venait de faire bâtir depuis peu au bout de la grande allée, en forme de terrasse.

« Le roi en trouva les appartements extraordinairement parés, avec encore une quantité prodigieuse de fleurs, soutenues par des baguettes d'argent et nouées par une grande diversité de

rubans, dans des cuvettes et des porcelaines; ce qui produisait un effet admirable, tant par la disposition dans laquelle l'art les avait rangées, que par les nuances si différentes, et de ces rubans et de ces fleurs. On servit dans ce charmant pavillon une collation où la magnificence et le goût brillèrent également : elle fut composée des mets les plus exquis servis avec une abondance qui ne laissa rien à désirer, et les hautbois et les violons, qu'on avait entendus séparément, jouèrent alors ensemble, puis se répondirent par écho, auquel celui des lieux circonvoisins se mêla si agréablement, que jamais elle ne fit tant de plaisir à l'entendre.

« Pendant le banquet royal, les seigneurs de la cour et les officiers de la suite furent servis aussi à trois tables, en autant de différents appartements, avec tout l'ordre et la propreté imaginables.

« Comme les agréables surprises se succédaient en ce lieu les unes aux autres, on en eut une merveilleuse, à l'issue de ce superbe festin, et à la sortie du pavillon, par une illumination qui fit croire que l'astre du jour, curieux de revoir une si illustre assemblée, avait précipité son retour pour revenir plus tôt qu'à l'ordinaire. En effet, on aurait eu peine à discerner s'il était moins la source de la clarté qui parut dans le sein de la

nuit, qu'une infinité de lumières dont étaient remplies des deux côtés, et à perte de vue, huit allées qui aboutissaient en étoiles aux treize fontaines qui l'environnent, et les allées dérobées qui conduisent à des cabinets formés par des palissades qu'elles traversent, sans qu'une heure auparavant on y eût remarqué aucune disposition à tant de brillants effets.

« Une demi-lune qui répond à cette fontaine en face de la rivière, et où se terminent plusieurs allées qui descendent en pente du pied des deux terrasses, le long de la côte, parut aussi tout à coup en feu avec ces mêmes terrasses par degré, qui, de l'allée du milieu qui y conduit, semblaient n'en faire qu'une avec toutes ses lumières, lesquelles se réunissant le long de sa hauteur, semblaient aussi aller emprunter encore celles des étoiles.

« On vit ensuite le grand jet éclairé à sept étages, en face, des deux côtés et en retour : toutes ces lumières, réfléchissant dans le cerceau d'eau, le faisaient paraître comme du feu liquide, sans néanmoins que les cygnes qui étaient dessus en parussent plus étonnés ; la surprise de se voir en sûreté, parmi tant de flammes, les rendant comme immobiles.

« Au travers de la gerbe qui s'élève au-dessus de ce carré, et se répand en trois nappes, accompagnées de l'une à l'autre de quatre jets d'eau

qui y retombent en arcades, on découvrait pareillement une perspective de lumières, qui s'étendait bien loin dans le bois qui environne le carré, et surpasse encore de beaucoup la gerbe par sa hauteur. Mais de tant d'illuminations, celle de la cascade parut la plus surprenante; on y voyait briller un nombre prodigieux de lumières, qui redoublaient par la réflexion des miroirs opposés. Ainsi les torrents d'eau semblaient couler pêle-mêle avec ceux du feu, et ces éléments si contraires s'accorder pour les plaisirs du monarque.

« D'ailleurs, on eût dit que toutes les statues qui servent d'ornement à la cascade, éclairaient à l'envi ce spectacle; les fontaines se renvoyaient le feu qu'elles recevaient, et l'impression qu'il y faisait le rendait encore plus éclatant.

« Enfin, cette masse de lumière qui, dans un mélange si vaste et une distribution si étendue, ne laissait pas de conserver de la régularité, surprenait la vue autant qu'elle la divertissait, et produisait tant d'effets si différents et si extraordinaires, qu'il serait impossible de les décrire.

« Après ce divertissement, accompagné de fanfares et de trompettes, avec le bruit des timbales, auquel se mêlait celui des eaux, on alla voir les appartements du château, superbement meublés, éclairés de quantité de lustres, et embellis d'une étonnante diversité de fleurs, qui, confondant

leurs odeurs, en composaient une mélangée qui flattait infiniment le goût et l'odorat.

« Le grand salon se trouva plus éclairé et plus brillant que tout le reste, par l'or et les peintures dont il est enrichi; et des cristaux, des porcelaines, des girandoles et des vases de fleurs, entremêlés symétriquement avec des guéridons d'or et de lapis, au devant de quelques paravents de la Chine rehaussés d'or, formaient une espèce de théâtre dont la beauté ajoutait de nouveaux agréments à ceux du salon.

« Il y eut ensuite comédie, représentée par la troupe royale, qui fut parfaitement exécutée.

« Elle fut suivie d'un splendide souper à plusieurs tables, ensuite d'un bal paré, après lequel cette illustre compagnie partit pour retourner à Saint-Germain. »

Ces fêtes recommencèrent pour la naissance du duc de Valois [1], et pour le baptême du duc de Chartres, depuis régent du royaume, né à Saint-Cloud le 2 août 1674, et de mademoiselle de Chartres, sa sœur [2], née le 13 septembre

[1] Alexandre-Louis d'Orléans, duc de Valois, né à Saint-Cloud, le 2 juin 1673, mort au Palais-Royal, dans la nuit du 15 au 16 mars 1676.

[2] Élisabeth-Charlotte d'Orléans, mariée, le 13 octobre 1698, à Léopold-Charles, duc de Lorraine et de Bar. Elle

1676 [1]. Deux ans auparavant, le roi avait érigé la terre de Saint-Cloud en duché-pairie, en faveur de François de Harlay [2], archevêque de Paris [3].

fut la mère de François 1er, empereur d'Allemagne et époux de Marie-Thérèse.

[1] « Le 5 octobre 1676, M. le duc de Chartres et mademoiselle de Chartres furent baptisés à Saint-Cloud, dans la chapelle du château, en présence de Leurs Majestés, de monseigneur le dauphin, de *Monsieur* et de *Madame*, accompagnés de toute la cour. M. le duc de Chartres fut tenu sur les fonts par le prince de Condé et par la grande-duchesse de Toscane, qui le nommèrent Philippe. Mademoiselle de Chartres fut tenue par le duc d'Enghien et par madame de Guise, qui la nommèrent Élisabeth-Charlotte. La maréchale de Clérambault, gouvernante des enfants de Leurs Altesses Royales, présenta le prince et la princesse au baptême; et l'évêque du Mans, premier aumônier de *Monsieur*, fit la cérémonie, assisté de tous les aumôniers et chapelains de *Monsieur* et de *Madame*. Leursdites Majestés, avec monseigneur le dauphin, étant ensuite montées au salon, y trouvèrent une magnifique collation, où le prince de Condé, la grande-duchesse de Toscane, le duc d'Enghien et madame de Guise furent placés à la même table. Il y en avait une autre dans l'antichambre de M. le duc de Chartres pour les princes de Conti et de la Roche-sur-Yon, où se mirent plusieurs seigneurs de la première qualité. Leurs Majestés eurent ensuite le divertissement de l'opéra, dans le même salon qui avait été préparé à cet effet. »

Journaux du temps, 1676.

[2] Voir Voltaire.

[3] Lettres patentes. (Pièces justificatives, lettre C.)

Cependant la guerre de Hollande arrache *Monsieur* aux délices de Saint-Cloud ; il part, rencontre le prince Guillaume d'Orange dans les plaines de Cassel, le bat complétement, lui tue six mille hommes, lui fait trois mille cinq cents prisonniers, lui enlève tous ses bagages, soixante drapeaux, treize pièces de canon, et entre vainqueur à Saint-Omer [1]. La France applaudit à ce triomphe avec enthousiasme ; on criait sur le passage du roi : « *Vivent le roi* et *Monsieur qui* « *a gagné la bataille de Cassel !* » distinction qui chatouillait peu agréablement l'orgueil de Louis XIV [2]. Lorsque le duc d'Orléans descendit au Palais-Royal, tout Paris courut le féliciter ; des feux de joie furent allumés dans toutes les rues, et on porta en pompe à Notre-Dame les drapeaux pris sur les Hollandais.

Les mêmes acclamations accueillirent le retour du prince à Saint-Cloud ; toute la population se pressait sur ses pas avec un affectueux empressement, et la poésie lui offrit cet hommage :

Muses, j'ai formé le dessein
D'offrir une guirlande à l'auguste Philippe ;
La tubéreuse et la tulipe,

[1] Voir l'*Histoire du Palais-Royal.*

[2] « Quelques serviteurs de *Monsieur* lui prédirent alors qu'il ne commanderait plus d'armée, et ils ne se trompèrent pas. » (Voltaire.)

La jonquille, l'œillet, la rose et le jasmin,
Et les plus belles fleurs que la brillante Aurore
Arrose de sa propre main,
Et que les Zéphyrs font éclore
Dans l'empire émaillé de Flore,
Sujettes à la loi d'un rigoureux destin
Qui les ravit et les dévore,
Avec tout leur éclat s'en vont un beau matin.
Le printemps qui les renouvelle,
Et qui répare tous les ans
Les injures de tous les temps,
Ne sert qu'à rendre encor cette loi plus cruelle,
Et qu'à multiplier ses actes dévorants.
Mais pour une guirlande telle,
Digne du frère de Louis,
Je voudrais qu'elle fût d'une fleur immortelle,
Comme ses lauriers et ses lis.
Savantes filles du Parnasse,
C'est chez vous que l'on voit ces précieuses fleurs
Dont l'odeur jamais ne se passe,
Et qui savent garder avec toute leur grâce
Jusqu'au dernier des jours leurs charmantes couleurs.
Doctes sœurs, composez de ces fleurs la guirlande
Dont je veux faire mon offrande
A ce royal héros, brillant de mille appas :
Ce grand prince a des yeux pour l'humble violette :
Quelle gloire pour vous s'il ne dédaigne pas
De voir ou de souffrir votre tendre fleurette,
A l'ombre, plein d'éclat du laurier immortel
Dont il s'est couronné dans les champs de Cassel !

La jalousie que Louis XIV avait éprouvée pour la victoire de son frère, *Monsieur* la ressentit

pour les beautés de Versailles; le roi avait le Brun pour premier peintre ; le duc d'Orléans s'attacha Mignard; le roi avait fait construire et peindre par le Brun une grande galerie à Versailles; le duc d'Orléans fit construire et peindre par Mignard une grande galerie à Saint-Cloud.

Cette rivalité était entretenue par Mignard lui-même, envieux de la gloire et de la faveur de le Brun. On l'appelait *Mignard de Rome,* parce qu'il avait étudié dans cette ville, qu'il y avait résidé pendant vingt ans et qu'il s'y était marié. M. de Lionne lui écrivit, de la part de Louis XIV, de revenir en France. Mignard obéit à regret. Il s'arrêta à Fontainebleau, où il fit du roi un portrait qui fut envoyé en Espagne avant le mariage de ce monarque. Mazarin voulut aussi se faire peindre : pendant qu'il posait, il demanda à Mignard dans quelle posture il était quand il avait peint le pape Alexandre VII. — A genoux, répondit le peintre. — Le cardinal, se tournant vers l'évêque de Fréjus, lui dit en souriant : « *Questo sa tirar la quintessenza del suo mestiere* [1]. »

La coupole du Val de Grâce qu'il peignit à fresque, acheva de fonder en France la réputation

[1] Il fit aussi les portraits de Marie-Thérèse, du duc d'Enghien, fils du grand Condé, et de Henri II de Lorraine, duc de Guise, l'ancien vice-roi de Naples.

de Mignard [1], et le mit fort à la mode. Colbert, qui aimait à attirer toutes les célébrités, lui fit quelques avances; mais le Brun avait été nommé premier peintre du roi ; Mignard ne voulut pas être le second [2]. On raconte même que sa jalousie s'exhalait tantôt en épigrammes, tantôt par quelques-uns de ces tours que la confraternité d'artistes semble autoriser, mais que l'amour-propre ne pardonne pas :

Ainsi, le chevalier de Clairville était grand amateur de tableaux : un marchand lui annonce, comme un secret, qu'il attend d'Italie un chef-d'œuvre, une Madeleine du Guide. L'amateur lui demande la préférence, on la lui promet ; on lui vend en effet le tableau pour deux mille livres. Quelque temps après, un ami de Mignard fait dire au chevalier de Clairville qu'il a été trompé, que la Madeleine n'est point du Guide, mais bien de Mignard. Le chevalier alarmé court chez ce peintre : « Il est des gens qui prétendent, lui dit-« il, que ma Madeleine est de vous. — De moi !

[1] Il peignit à fresque, pour le duc d'Épernon, une chambre dans son hôtel (depuis hôtel Longueville); le duc lui envoya 40,000 livres.

[2] Un jour Louis XIV demandait au duc de Montansier ce qu'il pensait de le Brun et de Mignard : « Sire, ré-« pondit-il, il me paraît que ces hommes-là peignent comme « leurs noms. »

« interrompit Mignard ; on me fait beaucoup « d'honneur. Je suis bien sûr que M. le Brun n'est « pas de cet avis.—M. le Brun, répond le chevalier, « jure qu'elle est du Guide. Je veux vous donner à « dîner ensemble avec quelques-uns de vos amis, » continua-t-il. Mignard y consentit sans peine.

Le tableau est exposé aux regards des convives. « Ma foi ! dit Mignard, d'un ton dédaigneux, s'il « est du Guide, je ne le crois pas du moins de sa « grande force. — Il est du Guide, réplique vive- « ment le Brun, et de sa plus grande force ; et je le « soutiens. » Tout le monde fut de son avis. « Et « moi, Messieurs, s'écrie Mignard, je parie trois « cents louis d'or qu'il n'est pas du Guide. » La dispute s'échauffa ; le Brun voulait accepter le pari ; enfin l'affaire était aussi engagée qu'elle pouvait l'être pour la gloire de Mignard. « Non, « Monsieur, reprit-il, je suis trop honnête homme « pour parier à coup sûr. Monsieur le chevalier, « vous avez payé ce morceau deux mille livres ; je « dois vous les rendre ; la Madeleine est de moi. »

Le Brun se montrait toujours incrédule. « La « preuve est bien simple à obtenir, continua Mi- « gnard ; sur cette toile, qui est romaine, se trou- « vait le portrait d'un cardinal : je vais vous en faire « voir la barrette. » Le chevalier de Clairville tremblait pour son tableau. « Ne craignez rien, dit Mi- « gnard, celui qui l'a fait, peut bien le raccommo-

« der. » Il frotta avec un pinceau détrempé d'huile les cheveux de la Madeleine ; la barrette du cardinal apparut ; personne ne douta plus de la vérité, et Mignard jouit comme d'un triomphe du dépit de son rival. Il fit tous ses efforts pour engager M. de Clairville à reprendre son argent ; mais ce généreux amateur pensa, avec raison, qu'un tableau qui avait occasionné une semblable méprise et une aventure aussi piquante, loin d'avoir été trop payé, méritait d'être conservé avec autant de soin qu'un tableau original de l'école italienne [1].

Monsieur, qui avait fait faire son portrait par Mignard, se rendit chez ce peintre, pour lui annoncer qu'il avait construit, à Saint-Cloud, une galerie, un cabinet et un salon, *exprès pour les lui faire peindre* [2] ; et il l'installa lui-même dans son palais avec la plus grande bienveillance. Selon le goût du temps, la mythologie fit les honneurs de ces grandes compositions ; la *galerie* fut placée sous l'invocation d'Apollon ; le *cabinet*, qui termine, sur le retour, cette galerie, fut consacré à Diane ; et Mars s'empara du *salon*, où son heureuse audace semble avoir convié tous les dieux pour être témoins de ses amours avec Vénus [3].

[1] Vie de Mignard, par l'abbé de Monville.

[2] *Mercure*, 1677.

[3] La description de cette galerie et des salons qui l'accom-

Ce salon n'était point terminé, lorsque *Monsieur*, impatient de juger des peintures déjà faites, ordonna d'enlever les planches de l'échafaud. A cet ordre inattendu, Mignard, qui travaillait au plafond, descendit avec précipitation; il avait les mains embarrassées, il tomba, et cette chute le força à garder le lit pendant six semaines. Les tendres soins de *Monsieur* hâtèrent son rétablissement; et dès que ses travaux furent achevés [1], Louis XIV vint à Saint-Cloud pour les visiter. Le peintre était là : « Mignard, lui dit le roi, mon « frère a pu vous dire combien j'ai pris de part à « votre accident, et combien de fois je lui ai de- « mandé de vos nouvelles. » Et après avoir examiné tout avec la plus grande attention, il ajouta, en s'adressant à *Madame :* « Je souhaite fort que les « peintures de ma galerie de Versailles répondent « à la beauté de celles-ci : » éloge qui pénétra Mignard d'orgueil et de joie, et qui lui valut plus tard des travaux à Versailles [2].

pagnent appartient au chapitre VII de cet ouvrage, c'est-à-dire, à l'*Itinéraire historique et descriptif du palais de Saint-Cloud.*

[1] Mignard avait peint aussi, dans l'ancienne chapelle de Saint-Cloud, une belle descente de croix.

[2] Mignard peignit à Versailles les petits appartements et la petite galerie, qui a pris son nom. (Voir *Résidences royales. — Palais de Versailles.*)

L'inauguration de la galerie d'Apollon devint l'occasion d'une grande fête offerte par *Monsieur* à Louis XIV, comme protecteur des arts. Un poëte nous a laissé, de cette solennité, une description en vers familiers [1] dont le seul mérite consiste à faire connaître les principaux personnages qui s'y trouvaient : aussi, nous ne citerons ni l'invocation de l'auteur à Phœbus et aux filles de Mémoire; ni *Mademoiselle* allant avec les Grâces, les Ris et les Jeux dans sa voiture, recevoir le roi à Juvizy; ni les merveilles de la *bouche* et du *gobelet*, ni les trois services à cinquante-six plats *assaisonnés du sel de la prudence :* nous nous bornerons à la partie de cette longue épître qui rappelle les noms, et trace le portrait des illustres convives :

Le *roi*, toujours brillant de sa propre lumière,
Montrait avec douceur une mine guerrière;
On voyait dans ses yeux un éclat tout pareil
A celui qu'au midi découvre le soleil.
La beauté, la douceur, les appas de la reine,
Des âmes et des cœurs la rendaient souveraine;
La vertu sur son front comme en son trône était :
Plus elle la cachait, plus elle y paraissait.

[1] « *La fête royale de Saint-Cloud et ce qui s'y est passé depuis le* 10 *octobre* 1677 *jusqu'au* 15, *dédié à Monseigneur le duc de Chartres, qui n'était pas à cette fête.* »

Monseigneur le Dauphin faisait voir tant de charmes
Du corps et de l'esprit, qu'Amour rendait les armes.
Monsieur, votre cher père, avait bien plus d'appas
De Mars et de l'Amour, qu'Hercule n'en eut pas.
Les trois divinités qui se firent querelle
A qui d'entre elles trois pouvait être plus belle,
Sans contester auraient, à *Madame* d'abord,
Avec un grand respect cédé la pomme d'or.
L'Amour étant d'accord avec *Mademoiselle,*
Au doux feu de ses yeux d'une seule étincelle
Allumait son flambeau. L'aimable *de Valois*
Avec elle aurait pu charmer les cœurs des rois.
On leur voit au printemps une même sagesse
Qui charme tous les cœurs; une *royale Altesse*,
De Dombes souveraine, y gagnait tous les cœurs,
Tant ses hautes vertus étalaient de douceurs.
La *princesse de Blois*, avec ses pierreries,
Diamants et rubis, et riches broderies,
Rendait un moindre éclat que son teint et ses yeux;
Ses appas auraient pu captiver jusqu'aux dieux.
A cette table étaient nombre de grandes dames
Qui tiraient leur éclat de leurs brillantes flammes;
Je n'observerai pas leur rang; car, chaque jour,
Comme à chaque repas, elles mangeaient autour.
Je sais bien que j'y vis l'écueil de la franchise,
Une sage beauté, *princesse de Soubise;*
Mameselle *d'Elbeuf,* qui, dans sa pureté,
Conserve ses appas et sa virginité;
Duplessis, la prudente et sage maréchale,
La douce *de Béthune,* en bontés sans égale;
La *comtesse de Guiche,* avec tous ses appas,
Sur Artémise avait sans contester le pas.

De notre grand *Dauphin* l'illustre gouvernante [1]
Montrait une prudence en tout temps vigilante;
Deux duchesses, des noms *la Ferté, Ventadour,*
Par leurs appas croissaient l'empire de l'Amour.
Pour surprendre les cœurs d'une manière habile,
Cet Amour se servait des yeux de *la Vieuville;*
Mes yeux virent encor la prudente *Colbert*,
Avec qui les vertus sont toujours de concert.
Des enfants de *Monsieur*, la sage gouvernante [2]
Faisait voir à chacun sa douceur engageante;
On y put remarquer l'aimable *de Gourdon,*
Qui de plaire à la cour a su trouver le don;
Des beaux yeux *de Grammont,* cette aimable comtesse,
Amour tirait des traits qu'il décochait sans cesse;
Ils portaient tous les coups, et ceux de *Demarçai,*
Comme ceux de sa sœur, la charmante *Drancei*,
Rendaient innocemment, par leurs moindres œillades,
Les cœurs les plus gaillards incontinent malades.
De Rohan la duchesse avait l'air si charmant,
Qu'elle put y charmer ce jour plus d'un amant;
De Lislebonne aussi, la modeste princesse
Y fit voir ses appas et briller sa sagesse;
La duchesse *de Foix,* avec tous ses attraits,
Seconda bien l'Amour, lui fournissant des traits.
Chez *Monseigneur, Monsieur* avait aussi sa table.
Trois services rendaient cette table agréable;
Onze plats à chacun, avec profusion,
Furent servis par ordre et sans confusion;
De gibier et poissons on y vit l'abondance;
On servit les desserts avec magnificence;

[1] La maréchale de la Mothe.
[2] La maréchale de Clérambault.

De Frédeville, avec *de Marcei, de Régnier*,
Firent servir le tout d'un ordre régulier.
Chacun des trois a trop de zèle pour son maître,
Pour ne l'avoir point fait en cet endroit paraître.
Le prince de Conti, civil, adroit, courtois,
Que l'Amour a, dit-on, rangé dessous ses lois,
Tenait fort galamment, pour *Monsieur,* cette table;
Son cadet, qui n'a rien qui ne soit agréable,
Le secondait en tout; notre grand amiral,
Le duc de Vermandois ne s'acquittait pas mal
D'en faire les honneurs; une vieille prudence
Tenait par son esprit les rênes de l'enfance :
Le duc de Montausier, ce Caton plein de cœur,
Des lettres et des arts l'illustre protecteur,
Que je puis, à bon droit, appeler mon Mécène,
Puisqu'il m'en a donné des preuves chez la reine,
D'une humeur enjouée, avec les jeunes gens,
Y faisait éclater ses merveilleux talents.
A cette table était *Théobon* la charmante;
L'Amour par ses beaux yeux remplissait son attente;
Par elle il captivait les cœurs les plus matois;
Il se les captivait sans flèche ni carquois.
J'y vis *de la Dobiere,* en ses discours prudente,
Des filles de Madame illustre gouvernante;
Tous les cœurs se rendaient aux aimables attraits
Que faisait éclater la belle *des Adraits;*
L'Amour, par *de Beauvais*, faisait fort bien son conte;
Les cœurs à ses appas se soumettaient sans honte;
La charmante *Poitiers* les rangeait tour à tour,
Par ses jeunes attraits, sous l'empire d'Amour.
La douce *Milandon,* malgré sa modestie,
Avait avec l'Amour la belle sympathie;

L'aimable *de Camboux* mélangeait ses appas
Avec tant de douceur qu'on ne s'en parait pas.
La jeune *de Brevanne* étalait tant de charmes,
Que les cœurs indomptés en souffraient des alarmes.
Comme tout s'y passait dans l'ordre et dans l'honneur,
D'Alcide le Thésée [1], héros plein de valeur,
Et qui de faire bien toutes choses se pique,
Y tenait aussi table; elle était magnifique :
Ducs et pairs, et marquis et comtes y mangeaient;
Les premiers officiers de *Monsieur* en étaient :
J'omets ici leurs noms; l'ardeur qu'ils font paraître
A bien servir *Monsieur* les fait assez connaître.
Des princes de Conti le sage gouverneur [2]
A qui tous ses hauts faits ont acquis cet honneur,
Avec celui du grand amiral de la France [3],
Qui prudemment en tout gouverne son enfance,
Mangeaient à cette table. On y but du meilleur;
Par la profusion le Maître en fit l'honneur.
On y tenait encor quantité d'autres tables
Qu'on servait chaque fois de mets fort agréables.
A chacun des repas que fit notre grand Roi,
De tous ses ennemis la terreur et l'effroi,
La troupe de *Monsieur* chatouilla les oreilles
Au son des violons, en jouant à merveilles.
On y donna trois bals où l'on dansa des mieux;
L'éclat des diamants éblouissait les yeux.
Monseigneur le Dauphin menait *Mademoiselle ;*
L'Amour faisait le tiers sans débats ni querelle;
Monsieur avec *Madame* ajoutaient l'enjouement
A se faire admirer en dansant justement.

[1] Chevalier de Lorraine.
[2] Le comte de Saint-Mars.
[3] Gédoin.

L'aimable *de Valois* fit voir, dès son enfance,
Qu'aussi bien qu'en appas elle excelle à la danse;
La princesse *de Blois* n'eut pas le démenti,
Se trouvant en la main du prince *de Conti;*
Elle charma les cœurs dansant par excellence :
On vit bien que l'Amour était d'intelligence.
La belle *de Soubise* avait l'air si charmant,
Que l'admirant Amour en devint son amant;
De Foix, de Ventadour, de la Ferté, duchesses,
Avec tous leurs appas firent voir leurs adresses.
Les belles *de Grancei, Beauvais* et *des Adraits,*
En dansant justement doublèrent leurs attraits.
La charmante *Poitiers* n'entra pas à la danse;
Elle y fit seulement profonde révérence.
Comme à chacun des bals point je ne me trouvai,
Grand prince, je ne puis vous assurer au vrai
A qui donnait la main un prince [1] plein de charmes,
Soit en danse, à cheval, en joute, en course, en armes.
Monseigneur le Dauphin, d'un bel air plus qu'humain,
A l'aimable *Beauvais* donna souvent la main;
Les comtes *d'Armagnac, son fils, Fiesque, Tonnerre,*
Dansaient si galamment qu'à peine ils touchaient terre;
Le galant *Châtillon,* ce brave chevalier,
Dansait d'un air savant et d'un pas régulier;
De Termes le marquis, celui *de Mortemarre,*
Firent voir en dansant un mérite bien rare.
On fit tous ces trois bals en neuf appartements;
Enfin tous les plaisirs furent doux et charmants.
Tout le monde admira la grâce sans égale
Et les puissants attraits de la maison royale.

Le prince de la Roche sur Yon.

Monsieur, réduit à l'inaction, après la bataille de Cassel, cherchait dans les plaisirs de brillantes distractions; et chaque événement heureux pour la France ou pour sa famille était marqué par une fête à Saint-Cloud. Au mois de mai 1679, c'est pour célébrer la paix de Nimègue et recevoir le marquis de Los Balbazès, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, chargé de la ratification du traité [1]; au 31 août de la même année, c'est pour Marie-Louise d'Orléans qui, le deuil dans le cœur et les yeux pleins de larmes, va partir pour l'Espagne où l'attendait un crétin couronné [2].

[1] Les gazettes du temps s'extasient sur la beauté de la robe de dentelle noire et sur l'éclat des diamants de la marquise de Los Balbazès.

[2] SONNET

SUR LE MARIAGE DU ROI D'ESPAGNE AVEC MADEMOISELLE.

Présenté au Roi, à Saint-Cloud.

Arbitre de l'Europe et vainqueur généreux,
Qui laissez en vos mains reposer le tonnerre,
Que n'attend pas de vous le reste de la terre,
Si même vous rendez les monarques heureux?

Que n'avez-vous point fait pour le plus grand d'entre eux!
Que son cœur est content du beau nœud qui le serre!
Sur lui semble tomber tout le fruit de la guerre,
Quand vous le couronnez de myrtes amoureux.

En 1680, c'est pour le dauphin qui vient pour la première fois visiter Saint-Cloud [1]; en 1681, pour le roi et la reine qui y passent huit jours [2];

Ce jeune roi, charmé du don que vous lui faites,
Va goûter en repos des voluptés parfaites :
Son trône lui plaît moins que des liens si doux.

Et brûlant d'une ardeur qui ne saurait s'éteindre,
Il apprend ce qu'il doit se promettre de vous,
Après avoir appris ce qu'il en devait craindre.

[1] On trouve une description pompeuse de cette visite dans le *Mercure de France;* les comédiens de l'hôtel de Bourgogne jouèrent *Mithridate* et *le Deuil.*

[2] « Monsieur et Madame reçurent le Roi et la Reine, monseigneur le Dauphin et madame la Dauphine, au bas de l'escalier. Leurs Majestés, suivies de toute la cour, traversèrent d'abord la salle des gardes, passèrent ensuite dans une antichambre, puis dans un petit cabinet qui séparait l'appartement du Roi d'avec celui de la Reine. On entra ensuite dans l'antichambre de cette princesse, qu'on trouva magnifique; les meubles étaient de brocart d'or et de velours violet, la tapisserie très-riche et toute rehaussée d'or, faite sur les dessins du sieur Nocret, valet de chambre de Monseigneur et son premier peintre. Les Amadis des Gaules en avaient fourni le sujet.

« De cette antichambre on passa dans la chambre de la Reine : la tapisserie s'y fit d'abord remarquer par sa beauté; elle représentait la bataille d'Alexandre et de Darius, du dessin du sieur Lebrun; on y voyait cet admirable morceau de la mère et de la femme de Darius, qui implorent la clémence d'Alexandre en l'admirant.

en 1682, pour l'ambassadeur de l'empereur de Maroc [1]; dans la même année, au mois de septembre, pour la naissance du duc de Bourgogne que la France accueillit avec tant d'enthousiasme [2].

En 1686, c'est pour célébrer le succès de l'opération faite sur la personne du roi par le chirurgien Félix [3].

« Cette belle tapisserie était accompagnée d'un ameublement de broderie d'or à fond violet, dont le lit, auquel Monsieur avait fait travailler pendant plusieurs années, était estimé cent quatre-vingt-dix mille livres! » etc., etc., etc. (Extrait des gazettes du temps, avril 1681.)

[1] Cet ambassadeur, venant de Saint-Cloud, s'arrêta pour contempler le pont avec ses quatorze arches. On lui fait le conte de l'architecte et du diable. L'ambassadeur répond en souriant : « On ne doit pas espérer de gagner quelque chose « avec les Français, non plus que de surprendre ceux qui « savent tromper le diable. » (*Mercure galant*, 1682, Piganiol.)

[2] « Des demoiselles jolies et bien faites jouèrent dans le château de Saint-Cloud une comédie en musique, mêlée de ballets, qui avait pour titre *l'Automne de Saint-Cloud*. La pièce était composée de toutes les aventures qui s'étaient passées dans ce lieu, et le prologue célébrait la naissance du prince. Il était chanté par la nymphe de Saint-Cloud et la nymphe de Versailles. »

[3] Laurent, de la bibliothèque du roi, dédia à Monsieur

Enfin, les ambassadeurs de la Grande-Bretagne, du Portugal, d'Alger, de Siam[1], sont tour à tour

une description de cette fête en mauvais vers; après avoir dit :

Que Félix, *trop heureux!* fit en perfection
La fatale opération,

il parle de la brillante mascarade qui embellit le bal :

Le grand salon parut une Inde orientale.
Dans une clarté sans égale
Des diamants sur les habits,
Leurs aimables brillants, et les feux des rubis,
Fixent cent fois de plus grands lustres,
Que toute la clarté des lustres;
Et de ces diamants le prix et la cherté,
Dans leur arrangement rehaussaient la beauté.
Alexandre [1], Roxane [2], Éphestion [3], Argie [4],
Lisimachus [5], Cratère [6], Aspasie [7], Orithie [8],
Pirithoüs [9], Jason [10], Calaïs [11] et Zétès [12],
Tiphis [13], Arsinoé [14], Atalante [15] et Cérès [16],
Galathée [17], Hermione, à la danse étalèrent
Tant d'adresse et d'appas, que chacun ils charmèrent.

[1] Monseigneur le dauphin. [2] Madame la dauphine. [3] Monsieur le duc de Bourbon. [4] Madame la duchesse de Foix. [5] Le comte de Brionne. [6] Le prince de Soubise. [7] Madame la duchesse de Roquelaure. [8] Madame la marquise de Daujean. [9] Le chevalier de Châtillon. [10] Le comte de Tonnerre. [11] Le duc de la Trémouille. [12] Le comte de Nogent. [13] Le chevalier de Soyecour. [14] Madame la marquise de la Porte. [15] Mademoiselle d'Armagnac. [16] Mademoiselle de la Force. [17] Mademoiselle de Simiane.

1 « Les ambassadeurs de Siam étaient auprès des duchesses, à main droite de Mgr le Dauphin; ce prince leur parla; et comme pour lui marquer une plus profonde vé-

reçus à Saint-Cloud avec la plus grande distinction.

Le duc d'Orléans, magnifique dans son hospitalité, était d'une galanterie généreuse avec les dames de sa cour; et les *loteries* étaient le moyen délicat qu'il employait pour leur faire des présents : la plus brillante fut celle du 9 août 1689, jour de la réception de l'ambassadeur de Venise [1].

nération, ils avaient les mains jointes, *Monseigneur* eut la bonté de leur dire : « Qu'ils pouvaient ne point se gêner en « les tenant en cet état, et que dans un temps de divertisse- « ment ils pouvaient prendre un air plus libre. »

« Ils répondirent par de profondes inclinations; puis ils dirent : « Que quoiqu'ils n'eussent pas apporté leurs bon- « nets de cérémonie, qu'ils n'ôtent jamais, et qui sont même « attachés, ceux qu'ils avaient apportés pouvaient leur en « tenir lieu, et même qu'ils leur étaient tout à fait précieux, « puisque c'était un présent du Roi. »

(*Gazette*, 1687.)

[1] Lots et noms des dames auxquelles il échut des lots dans la loterie tirée par M. le duc d'Orléans, le 9 août 1689 :

Madame, une table ronde de la Chine, une porcelaine et une autre garnie d'or.

Mademoiselle, un cabaret garni de sept porcelaines et un éventail.

Madame de Ventadour, un cabinet de la Chine, une porcelaine, une boîte d'or et un éventail.

Madame de Châtillon, une porcelaine, un gobelet et un étui de vermeil.

Mais les palais des grands de la terre ont aussi leurs jours de tristesse et de larmes! C'est à Saint-

Madame de Châteautier, quatre boutons de diamants et d'émeraudes.

Madame la maréchale de Grancé, un cabaret de la Chine garni de dix pièces de porcelaine, et un éventail.

Madame de Maré, une chocolatière d'argent, une porcelaine, sept bâtons de chocolat et une boîte de thé.

Madame de Grancé, une cave de cristal de roche, garnie d'or.

Madame de Meckelbourg, un bandage garni d'une porcelaine violette et une bleue, une paire de gants et un éventail.

Madame de Grandmont, un déshabillé de satiné, garni de trois pièces de ruban, une paire de gants garnis, un éventail et une petite boîte de la Chine.

Madame d'Armagnac, des paravents de la Chine.

Madame de Valentinois, une soucoupe de la Chine, garnie de deux porcelaines, deux paires de gants et un éventail.

Madame de la Ferté, une belle cornette d'Angleterre, avec son bonnet.

Madame de Montauban, une table garnie de son tapis, une bourse de jetons d'argent, une paire de flambeaux de vermeil, une boîte et quatre livres de bougie.

Madame de Foix, un cabaret garni de ses porcelaines, et un éventail.

Madame de Portsmouth, une écritoire de la Chine, garnie de son encrier et poudrier.

Madame la princesse d'Épinois, une paire de pendeloques de diamants, en poire.

Mademoiselle d'Épinois, un bandage garni d'une porce-

Cloud que Louis XIV, après la mort de Marie-Thérèse, le 30 juillet 1683, alla reposer sa dou-

laine et de sa soucoupe, deux éventails et deux boîtes de la Chine.

Mademoiselle de Melun, un cabaret garni de porcelaines, et un éventail.

Madame d'Allui, une étoile en poinçon.

Mademoiselle de Pienne, une busquière de toutes pierres.

Mademoiselle de Clisson, deux petites jattes de la Chine, une paire de flambeaux de vermeil et quatre paquets de bougie.

Mademoiselle de Rouvroi, une samaritaine émaillée d'or, enrichie de diamants.

Madame de Liscouët, six plats de porcelaine.

Mademoiselle Soucelle, une grande cave d'argent, garnie de plusieurs pièces d'argent.

Madame de Mennesers, un petit cabinet de la Chine, garni de ses tiroirs, et un éventail.

Madame de Beauvais, un coffre de calembourg garni d'argent, plusieurs paires de gants et un éventail.

Mademoiselle des Bordes, une boîte de la Chine et deux éventails.

Mademoiselle de Busca, une étoile en poinçon.

Madame de Furstemberg, une boîte de la Chine, garnie d'un étui de vermeil, de deux paires de gants, d'une petite boîte de la Chine et d'un éventail.

Madame de la Fare, un diamant incarnat.

Madame de Bullion, une jupe de brocart d'or.

Mademoiselle de Ventadour, un flacon d'or.

Mademoiselle de Mennetout, deux tasses et deux soucoupes, une paire de gants et un éventail.

leur. Seul avec son frère, dans son accablement, il lui disait : « Hélas! il n'y a plus de reine en « France? quoi! je suis veuf! je ne saurais le croire, « et pourtant, il n'est que trop vrai; je suis veuf, et « d'une princesse du plus grand mérite. J'ai vécu « vingt-trois ans avec la reine, sans qu'elle m'ait « donné aucun souci; voilà le premier chagrin « qu'elle m'ait causé! » Ce monarque cherchait la solitude, car le chagrin aussi a sa pudeur ; mais la population tout entière de Paris et des environs se précipita à Saint-Cloud. Triste destinée des rois! leur douleur même ne leur appartient pas, et ils sont bien souvent condamnés à se priver de leurs larmes! Il fallut que Louis XIV se rendît au vœu de la foule, qui, rassemblée dans la cour et sous les fenêtres du château, demandait à le voir; il parut, en habits de deuil, sur le balcon qui fait face à Paris.

C'est aussi de Saint-Cloud que ce monarque écrivit à l'archevêque de Paris cette lettre touchante :

« Mon cousin, la douleur sensible que je viens « de ressentir par la mort de la reine, ma femme,

Mademoiselle de Fontenai, une agaçante de diamants.

Madame de Tambonneau, une robe de chambre de brocart d'or.

Madame du Roure, une croix de rubis et de diamants.

« ne peut être soulagée que par le secours de Dieu « et par la ferme espérance dans laquelle je suis, « que, par un effet de sa divine bonté, il a voulu « couronner de bonne heure la haute vertu et « la piété insigne qui ont accompagné toutes les « actions de sa vie; et comme c'est par mes prières « et par celles de tous mes peuples que je dois « demander à Dieu le repos de son âme et la con- « solation de ma douleur, je vous écris cette « lettre, pour vous dire, qu'aussitôt que vous « l'aurez reçue, vous fassiez faire des prières pu- « bliques dans l'étendue de votre diocèse, et que « vous ayez à convier, à celles qui se feront dans « votre église, les corps qui ont coutume d'assis- « ter à ces tristes occasions; et m'assurant que « vous tiendrez la main à ce que ces prières se « fassent avec toute la piété requise, je ne vous « ferai la présente plus longue, que pour prier « Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et « digne garde. Écrit à Saint-Cloud, le dernier du « mois de juillet 1683. »

La duchesse d'Orléans, Charlotte de Bavière, vint également s'enfermer à Saint-Cloud dans son pavillon favori [1], pour pleurer plus librement l'électeur palatin, son frère, qu'elle aimait tendrement.

[1] Dans le bois dit de *la Félicité*.

Monsieur était dévot ; il fonda à Saint-Cloud, en 1688, une communauté de prêtres de la congrégation de la Mission [1] ; *Monsieur* était bienfaisant ; il fonda, le 11 avril 1689, l'hôpital de *la Charité* [2].

Quelques années plus tard (le 27 août 1698), « le roi, Leurs Majestés Britanniques [3] et messeigneurs les princes, fils de France, madame la duchesse de Bourgogne, et tous les princes et princesses, se rendirent à Saint-Cloud pour le baptême de Mademoiselle de Chartres. Toute la cour s'assembla dans le grand salon de *Monsieur*, où tout le plain-pied fut rempli de personnes du premier rang, qui, en arrivant, trouvèrent différents officiers qui distribuèrent abondamment du chocolat, du thé, du café et des eaux glacées; ensuite, sur les cinq heures et demie, on alla à la

[1] L'acte de fondation, homologué par l'archevêque de Paris, le 14 avril 1688, se trouve dans les archives de la couronne.

[2] Le capitaine-concierge de Saint-Cloud était l'administrateur de l'hospice; les religieux de la Mission furent chargés du spirituel.

L'ancien Hôtel-Dieu (*hospitium Dei*) était au bout du pont, du côté du bourg de Saint-Cloud, depuis 1208. L'archevêque de Paris homologua l'acte de fondation du nouvel hôpital, le 23 juin 1689.

[3] Jacques II et sa femme.

chapelle pour le baptême. Monseigneur le Dauphin fut parrain; madame la duchesse de Bourgogne, marraine. La princesse fut nommée Marie-Adélaïde. M. l'abbé de Grancey fit la cérémonie. On avait fait venir la jeune princesse d'Orléans, fille aînée de monsieur le duc de Chartres, pour voir le roi, qui la trouva parfaitement belle. La cérémonie faite, on servit quantité de corbeilles de fruits et de dragées; ensuite le roi et toute la cour montèrent en calèche pour aller à la promenade dans le parc; il y avait six calèches, chacune attelée de huit chevaux; le roi et la reine d'Angleterre étaient dans la première sur le devant, et madame la duchesse de Bourgogne, *Monsieur* et *Madame* sur le derrière; dans la seconde étaient Monseigneur, Mademoiselle sur le devant, madame la duchesse et madame la princesse de Conti, douairière; dans la troisième, monsieur le duc de Chartres, madame la duchesse du Lude et une partie des dames du palais de madame la duchesse de Bourgogne; la quatrième était remplie par les dames de la reine d'Angleterre, et les deux autres par les duchesses et autres dames.

« Les trois jeunes princes montèrent à cheval, et partirent un peu avant le roi pour la promenade; elle dura jusqu'à sept heures.

« Le roi et toute sa cour revinrent alors dans les appartements, et allèrent de là dans l'Oran-

gerie; après quoi, le roi, le roi et la reine d'Angleterre s'en retournèrent. Messieurs les princes et madame la duchesse de Bourgogne demeurèrent à souper. La nuit étant venue, on alluma les lustres et les girandoles dans tous les appartements, et il y eut dans le milieu de l'Orangerie une table de quatorze pieds de long et neuf de large; on servit un ambigu, où plus de soixante et dix plats furent servis; la table était de trente couverts, en voici l'ordre: il y avait quatre fauteuils; monseigneur le duc de Bourgogne et messeigneurs les ducs d'Anjou et de Berri étaient à la droite; madame la duchesse de Bourgogne et *Mademoiselle* à la gauche de monseigneur le duc de Bourgogne; auprès de *Mademoiselle* étaient madame la grande-duchesse, madame la marquise de la Ferté et madame de Fontaine-Martel; de l'autre côté, auprès de monseigneur le duc de Berri, étaient madame la duchesse, madame la princesse de Conti, douairière, et madame du Lude.

« Les dames du palais de madame la duchesse de Bourgogne et d'autres personnes de qualité occupaient les autres places dans tout le temps du repas; les violons de *Monsieur* jouèrent. Monseigneur le duc de Bourgogne fut servi par M. de Matarel, premier maître d'hôtel de *Monsieur;* madame la duchesse de Bourgogne par M. de Tomelan, maître d'hôtel; monseigneur le duc

d'Anjou par M. de Lutel, contrôleur général, et monseigneur le duc de Berri par M. de Monpoint, aussi contrôleur général ; M. Bizoton, contrôleur de la maison, et M. Freignüe, contrôleur de la bouche, servirent la table. Après le souper, messeigneurs les princes et madame la duchesse de Bourgogne retournèrent à Versailles [1]. »

Dans toutes les fêtes de Saint-Cloud, les cascades, déjà célèbres du temps de Jérôme Gondi, jouaient, comme aujourd'hui, le premier rôle : on les ornait de pots de fleurs ; le soir, on les illuminait ; mais le temps et l'usage les avaient fatiguées. *Monsieur* appela J. Hardouin Mansard pour les réparer, et les cascades devinrent plus admirables que jamais [2]. On se précipitait en foule à Saint-Cloud pour jouir de ce spectacle, et telle était l'impatiente curiosité du public, que *Monsieur* ordonna de les faire jouer tous les jours. Les beaux esprits se mirent en frais pour en célébrer

[1] Gazettes du temps.

[2] Voir la *Description des grandes cascades de Saint-Cloud*, par Harcouet de Longeville, dédiée, le 2 août 1706, à Monseigneur duc d'Orléans, petit-fils de France, neveu du roi. L'auteur termine ainsi leur apologie :

« Ces cascades sont le plus riche comme le plus savant effet de l'hydraulique ; il n'est rien dans le monde qui les

les merveilles; l'un d'eux exhala son enthousiasme dans ces vers :

AUX EAUX DE SAINT-CLOUD.

Déjà, pour vous chanter, mes sens et mes esprits,
Vers la naïade [1] qui domine
Sur le sacré sommet d'une longue colline,
Se trouvent tout d'un coup transportés et ravis.
N'est-ce pas de son sein superbe
Que sort à gros bouillons une liquide gerbe
D'où naissent des épis et d'entières moissons ?
Dans le même élément qui forme les glaçons,
Au-dessous [2] et non loin une nymphe hautaine,
Au travers de douze canaux,
Avec murmure au ciel pousse et darde ses eaux :
Tout frémit de son bruit dans la rive prochaine.
Une autre merveille nouvelle
Fait voir dans un beau marbre un immense bassin [3]
Qui semble contenir la mer même en son sein,
Où vogue une Vénus aussi fière que belle.

égale, soit par la distribution de 222 toises cubes d'eau, qui font le nombre de 5,894 muids d'eau qu'elles dépensent par heure, passant par huit soupapes, dont quatre sont de douze pouces de diamètre, deux de dix, et deux autres de huit, soit par la diversité rare et brillante qu'elles produisent depuis leur commencement jusqu'à ces rochers qui les finissent. » (Bibliothèque du Palais-Royal.)

[1] Gerbe au haut de la montagne.

[2] Gerbe au-dessus de la balustrade.

[3] Fontaine de Vénus.

Une conque est son char, et ce char est tiré
Par d'orgueilleux dauphins sur le flot azuré.
Quelle tempête [1], quel tonnerre
Au temps le plus serein entends-je en ces beaux lieux?
Quel fracas redoublé! Est-ce donc que la terre,
Insultant de nouveau les cieux,
Menaçant de noyer les astres et les dieux,
Aujourd'hui par ses eaux leur déclare la guerre?
J'en tremble, j'en frémis : agréable frayeur,
Doux effet d'un art enchanteur
Qui se donne une folle et charmante torture
Pour montrer qu'il peut sous ses lois,
Quand il veut s'égayer, asservir la nature;
Faisant au haut des airs voler tout à la fois
Des masses d'eau, malgré leur propre poids.
Mais dans cette vertu si forte
Dont l'onde est amenée ici,
Tandis qu'elle se perd en l'ardeur qui l'emporte,
L'œil qui la voit s'y perd aussi.
Si l'on en juge par la vue,
Est-ce en haut, est-ce en bas que si rapidement
Va sans cesse son mouvement?
Ou plutôt, immobile et fixe devenue,
N'est-elle point un dur métal,
Un transparent, mais solide cristal?
Je le croirais, si ses gouttes légères
Que frappe le soleil par des rayons contraires,
Ne se changeaient pas dans les pleurs
Que l'iris sur son sein verse en mille couleurs.
Si de ces grands objets les trop vives lumières
Fatiguent de nos yeux les débiles paupières,

[1] Grand jet d'eau.

Sur un objet plus simple il faut les soulager :
Offrons-leur de ce bois la tranquille apparence [1],
Où le sommeil et le silence
Prennent plaisir à se loger.
Qui pourrait tracer dignement
La plus imparfaite peinture
De cet amphithéâtre où l'art et la nature,
Se vainquant mutuellement,
Sont vaincus agréablement,
Et remportent la même gloire
Dans leur défaite et leur victoire?
Deux arcs vers le sommet environnés de lis,
A l'aide d'un symbole et d'un mot redoutable,
Rappelant aux sujets le jour si mémorable,
Déclarent ce que peut la valeur de Louis.
Tout le long au-dessous, en différents étages,
Dans le marbre poli, dans le bronze doré,
Dans l'ordre le plus juste et le plus mesuré,
Les naïades, sous mille images,
Commencent à jouer leurs divers personnages :
Fleuves et vents, centaures, demi-dieux,
Avec honneur prennent leurs places,
Muffles, grenouilles, lynx, animaux odieux,
Mais embellis par l'or dont ils brillent aux yeux,
Avec leurs hideuses grimaces,
Font l'aspect le plus gracieux,
Lorsqu'au milieu de cette scène,
A force de contorsions
Et de feintes convulsions,
Les naïades, perdant haleine,
Se précipitent à grands flots

[1] La fontaine des petits bosquets.

Et courent partager leurs eaux
Au lit tranquille de la Seine.
Conduites avec elle au vaste sein des mers,
Elles vont, de leur roi célébrant la puissance,
Répandre par tout l'univers
Les beautés de Saint-Cloud et sa magnificence [1].

Un établissement formé à Saint-Cloud, en 1695, n'attirait pas moins l'attention publique ; c'était une manufacture de poterie blanche, compacte, translucide; porcelaine tendre qui rivalisait avec les porcelaines de Chine. La duchesse de Bourgogne la visitait souvent, et *Monsieur* aimait à l'encourager : c'est l'origine de la porcelaine de Sèvres [2].

[1] Le lecteur nous saura gré de le dédommager de ces vers, précieux sous le rapport de l'exactitude, mais peu riches de poésie, par les beaux vers de l'abbé Delille, qui, dans son poëme des *Jardins*, ne pouvait oublier Saint-Cloud et ses cascades. (Voir au chapitre VII, *Itinéraire historique et descriptif.*)

[2] « Martin Lister, dans son voyage en France, visita cette manufacture en 1698, et fait le plus grand éloge de ses produits. Un sieur Morin, son propriétaire, dit à M. Lister qu'il avait poursuivi pendant vingt-cinq ans la recherche de la pâte, qu'il n'avait obtenue belle que depuis trois ans.

« Cette manufacture florissait en 1718, sous la direction d'un nommé Chicoineau : Piganiol en vante les produits.

« En 1735, deux de ses ouvriers, les frères Dubois, le

Frère aîné du plus puissant roi de l'Europe, père d'une belle famille, maître d'une immense

quittèrent et allèrent établir une manufacture de porcelaine du même genre à Chantilly.

« En 1740, les frères Dubois quittèrent Chantilly et vinrent proposer à M. Orry de Fulvy, intendant des finances, frère du ministre des finances, et grand amateur de porcelaine, le secret de la composition de la porcelaine de Saint-Cloud; on leur donna un laboratoire à Vincennes. On fut obligé de les renvoyer; mais Gravand, un de leurs ouvriers, homme actif et intelligent, leur succéda, conduisit les travaux avec succès, et en 1745 M. de Fulvy forma une compagnie de huit actionnaires, sous la raison (qu'on appelait alors *privilége*) de Charles Adam. M. Boileau, qui fut depuis directeur de la manufacture de Sèvres, fut chargé de la comptabilité et de l'inspection des travaux de celle de Vincennes.

« En 1753, le privilége de Charles Adam fut transféré à Éloy Brichard. Le roi Louis XV s'y étant intéressé pour un tiers, donna à cette manufacture, toujours à Vincennes, le titre de *Manufacture royale*.

« En 1756, elle fut transférée à Sèvres, dans un bâtiment que la compagnie avait fait construire exprès sur l'emplacement de la maison Lully, dont une dépendance existe encore et sert de château d'eau.

« En 1760, le roi remboursa la compagnie, prit la manufacture à son compte, lui assigna un fonds annuel de 96,000 francs, et nomma M. Boileau directeur-régisseur.

« En 1765, le kaolin fut découvert à Saint-Yriex, près Limoges, et en 1770 la *porcelaine dure* fut fabriquée en grand, et concurremment avec la porcelaine tendre, jusque

fortune dont il faisait le plus noble usage; couronné par la victoire sur un champ de bataille, tout semblait sourire à Philippe, duc d'Orléans; mais cette brillante et somptueuse existence ne donne pas toujours le bonheur; et ce prince, au milieu même de l'éclat des fêtes et des plaisirs, avait des accès de mélancolie et de tristesse. Un jour qu'il était absorbé dans une de ces rêveries, « *Monsieur* paraît bien triste, lui dit le chevalier de « Lorraine. — Oui, répondit le prince, je regarde « ces beaux salons, ces beaux jardins, et je songe « que je dois bientôt les quitter. » Quelquefois il restait, après tout le monde, dans la chapelle, plongé dans de longues extases. Enfin, il va faire une visite au roi, à Marly[1]. « Vous êtes bien « rêveur, lui dit madame de Maintenon; avez-vous « quelque chagrin? — Oui, le jubilé m'a fait faire « de sérieuses réflexions. » On se mit à table : *Monsieur* est pris d'un saignement de nez. Le roi appela Fagon, son médecin, qui, avec sa brusque

vers 1802, que cessa tout à fait la fabrication de cette dernière. »

« Sèvres, 25 août 1842. »

Nous devons cette note instructive à l'obligeance de M. Brongniart, directeur de la manufacture royale de porcelaine, à Sèvres.

[1] 1701.

franchise, dit à *Monsieur* : « Votre Altesse est « menacée d'apoplexie ; elle ne peut être saignée « trop promptement. » Le prince dédaigna cet avis. « Eh bien, lui dit le roi, vous verrez ce que « vous coûtera votre opiniâtreté : on nous éveil- « lera une de ces nuits pour nous annoncer que « vous êtes mort..... » Cette prédiction allait s'accomplir !

Monsieur retourna à Saint-Cloud, et au lieu de se faire saigner, il soupa, et soupa gaiement. Sur la fin du repas, il fut frappé d'apoplexie, et tous les soins pour le rappeler à la vie furent inutiles. Le roi réveillé, comme il l'avait pressenti, par cette douloureuse nouvelle, partit de Marly à deux heures du matin, accompagné de la duchesse de Bourgogne, et se rendit en toute hâte à Saint-Cloud. « C'est fini, » lui dit Fagon, et le roi repartit pour Marly.

Le cœur de *Monsieur* fut porté en grande pompe au Val de Grâce ; son corps à Saint-Denis. Ses entrailles furent inhumées dans l'église de Saint-Cloud, à côté de celles de sa première femme, Henriette d'Angleterre [1]. Nous

[1] Mort de *Monsieur*, frère du roi. — Cérémonies. (1701.)

« A peine fut-il expiré, que les feuillants ayant reçu l'ordre de M. Desgranges, maître des cérémonies, se rendirent à Saint-Cloud pour demeurer auprès du corps, comme

avons déjà tracé le portrait et raconté la vie de ce prince dans l'Histoire du Palais-Royal [1];

ils le font toujours dans ces sortes d'événements, par un droit attaché particulièrement à leur congrégation, d'où l'on prend un nombre de religieux pour psalmodier jour et nuit avec le clergé séculier, sitôt qu'ils sont avertis de la mort de quelque prince ou princesse de la maison royale, et ils n'interrompent point cette fonction jusqu'à ce qu'on lève le corps pour le transporter à Saint-Denis. Ces religieux firent sonner, dès le soir du même jour, toutes les cloches de leur monastère, sans attendre d'autre ordre que le mouvement de leur reconnaissance pour un prince qui les avait toujours honorés des marques de son affection.

« Le corps de Son Altesse Royale fut vu à visage découvert, depuis le moment de sa mort jusqu'au soir du lendemain. Le corps de ce prince fut ensuite ouvert, et on découvrit quantité de sang caillé dans le ventricule gauche du cerveau, ce qui avait été la cause de sa mort.

« Son corps fut ensuite mis dans un cercueil et placé dans une chapelle ardente; deux hérauts étaient au pied du cercueil pour présenter l'eau bénite; il y avait de chaque côté quatre ou cinq bancs couverts de deuil, occupés par les officiers de feu *Monsieur*. Ils étaient de temps en temps relevés par d'autres, du même prince. Il y avait aussi deux chapelles dans la même chambre, où l'on disait continuellement des messes, ce qui fut continué pendant tout le temps que le corps de Son Altesse Royale demeura à Saint-Cloud.

« Le matin du dixième jour, M. le duc de Chartres alla voir le roi à Marly; ce prince embrassa la cuisse du roi, et

[1] Tome II des *Résidences royales*.

nous avons dit sa tendresse pour sa mère ; son dévouement respectueux pour le roi, son frère ;

Sa Majesté l'ayant relevé, l'embrassa trois fois en fondant en larmes. M. le duc de Chartres lui présenta un papier que le roi lui rendit après l'avoir lu.

« Le onzième, madame la duchesse de Bourgogne alla voir *Madame;* le roi y vint ensuite, et Sa Majesté fit ouvrir le testament de *Monsieur*.

« Le treize du même mois, sur les onze heures du matin, Mgr le duc de Bourgogne, Mgr le duc de Berri et Mgr le duc d'Orléans, dans différents carrosses, se rendirent au château de Saint-Cloud, où Mgr le Dauphin se rendit en même temps de Meudon. Ce prince fut reçu à la descente du carrosse par M. le duc d'Orléans, accompagné de tous les principaux officiers de feu Son Altesse Royale. Ces princes entrèrent tous dans l'appartement de M. le duc d'Orléans, qui était tendu de deuil, et se mirent en ordre pour aller jeter de l'eau bénite à feu *Monsieur*.

« M. le duc d'Orléans se trouva alors si peu en état d'achever cette cérémonie, qu'il fut obligé de retourner chez lui, et Mgr le dauphin l'en pressa Ce prince fondait en larmes : ce qui attendrit tous les assistants.

« *Monseigneur* se mit à genoux sur un prie-Dieu qui lui avait été préparé, et messeigneurs les princes derrière lui ; et après avoir fait quelques prières, il se leva pour aller jeter de l'eau bénite.

« M. l'abbé de Grancei, premier aumônier de feu *Monsieur*, lui présenta l'aspersoir, et ensuite à messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berri, puis à M. le duc et à M. le prince de Conti, à M. le duc du Maine, à M. le comte de Toulouse et à M. le duc de Vendôme ; après quoi les feuil-

sa générosité, sa bienfaisance, sa piété, sa magnificence. Si quelques faiblesses ont terni en lui les

lants qui gardaient le corps, chantèrent un *De profundis*, pendant lequel les ducs qui étaient présents allèrent jeter l'eau bénite, l'aspersoir leur ayant été présenté par l'un des hérauts d'armes. M. l'abbé de Grancei se trouva mal en disant l'oraison, et eut peine à la finir. *Monseigneur* alla ensuite à Meudon, et les princes à Versailles.

« Le 14, sur le soir, le cœur de *Monsieur* fut transporté du château de Saint-Cloud au Val de Grâce; tous les officiers de feu Son Altesse Royale, de quartier, étaient en longs manteaux sur des chevaux caparaçonnés de deuil; les pages à cheval portaient des flambeaux; plusieurs carrosses drapés, dont les chevaux étaient caparaçonnés de deuil, précédaient et suivaient celui où était le cœur. Ce carrosse était à huit chevaux, avec des housses croisées de moire d'argent; il etait environné de grand nombre de valets de pied et de pages portant des flambeaux.

« M. l'abbé de Grancei, premier aumônier de feu *Monsieur*, était dans le fond, et tenait le cœur de ce prince. M. le duc de Bourbon, nommé par le roi pour la conduite du cœur, était à côté de cet abbé; M. le duc de la Trémouille, proche parent de *Madame*, était aussi de cette cérémonie; les gardes du corps de *Monsieur*, avec des crêpes à leurs chapeaux et des écharpes de crêpe, suivaient à cheval, portant chacun un flambeau. C'est dans cet ordre que le convoi du cœur de *Monsieur* partit de Saint-Cloud pour aller au Val de Grâce; il fut présenté, à la porte de l'abbaye, par le même abbé de Grancei, à la Supérieure, qui répondit à son compliment par un discours qui ne fut pas moins touchant que celui de cet abbé. On passa ensuite dans le chœur de ces religieuses,

bonnes qualités de l'homme, le laurier de Cassel assure au prince une honorable place dans les annales de la gloire française.

Philippe, duc d'Orléans[1], fils de *Monsieur*, avait 27 ans lorsqu'il succéda à son père. Aimable, brave et spirituel, époux d'une femme charmante, maître d'un brillant apanage, et le front ceint des palmes de Nerwinde et de Lérida, ce prince était appelé à soutenir l'éclat du Palais-Royal et du palais de Saint-Cloud ; mais il ne voulut donner de fêtes dans cette résidence que deux ans après la mort de *Monsieur*. Parmi les descriptions uniformes de ces divertissements, on cite dans les relations contemporaines un dîner sur l'herbe présidé par la duchesse de Bourgogne, un *concert monstre* donné dans le grand salon de Mars[2], et une messe en musique dans la chapelle du château, « où tout le peuple admira la *piété du prince* « *et des seigneurs de sa cour.* »

D'autres soins appelèrent la sollicitude du régent:

qui était tendu de drap noir, avec deux lés garnis d'écussons aux armes de feu *Monsieur*. Le cœur fut mis en dépôt sous un dais, et remis à la Supérieure par l'abbé de Grancei. » (Relation du temps.)

[1] Voir, dans l'*Histoire du Palais-Royal*, la vie et le portrait de ce prince, si remarquable et si calomnié.

[2] En 1841, S. M. Louis-Philippe a donné un grand concert à Saint-Cloud, dans le même salon.

Louis XIV était mort ; il fallait lutter contre la brigue opiniâtre de madame de Maintenon, soutenue par les conseillers de la révocation de l'édit de Nantes ; il fallait faire casser un testament honteux, surpris à la faiblesse du grand roi mourant, abattre le duc du Maine et balayer tous les embarras que semaient sur ses pas les princes légitimés et la coterie de la vieille cour... Philippe d'Orléans, par sa présence d'esprit, son courage et son éloquence, sut se rendre maître de la position ; ses droits furent reconnus par le parlement [1], et le Palais-Royal devint le siége du gouvernement.

Cependant le palais de Saint-Cloud n'était point délaissé ; le régent y fit bâtir l'*Ermitage*, au bout du *Mail ;* et la réputation de ce beau lieu donnait à tous les voyageurs illustres le désir de le connaître et de le visiter.

Ainsi, le 23 mai 1717, le czar Pierre fut reçu dans ce palais avec l'élégance sévère qui convenait à ses goûts [2] ; le régent y déploya, en 1721,

[1] Voir la *Conspiration de Cellamare*, et notamment la séance du parlement de Paris et l'entretien du comte de Toulouse avec le régent, à Saint-Cloud, tome Ier, page 105.

[2] Voir cette description dans le *Mercure de France* de 1717. Le czar fit une visite à madame Charlotte de Bavière et s'entretint deux heures avec elle en allemand ; il dit en sortant « que *Madame* était extrêmement curieuse, qu'elle

un luxe oriental pour Méhémet-Effendi, ambassadeur du sultan Achmet [1].

Mais le deuil remplaça bientôt ces fastueuses réjouissances : la princesse Charlotte de Bavière, mère du régent, après avoir assisté au sacre du jeune roi à Reims, mourut à Saint-Cloud le 8 décembre 1722, avec cette fermeté tranquille que donne une bonne conscience. C'était en effet une princesse respectable par sa bonté, par son amour de la justice, par sa charité ; c'était une femme d'esprit ; et l'abondance de ses lettres, aussi hardies que piquantes, atteste qu'elle avait un peu de cette curiosité que lui reprochait Pierre le Grand, et quelque penchant à ne point garder longtemps les secrets qu'elle avait surpris [2].

Son corps venait à peine d'être porté à Saint-Denis [3], que le fils qui lui avait prodigué, dans

voulait tout savoir, et qu'elle l'avait trop questionné ; mais qu'après tout il ne lui avait dit que ce qu'il voulait bien qu'elle sût. »

[1] Méhémet-Effendi a fait lui-même une pompeuse relation de la fête qui lui avait été donnée à Saint-Cloud.

[2] Un extrait, remarquable à plus d'un titre, de cette volumineuse correspondance, a paru en France. Un ambassadeur français m'a dit avoir vu, en Allemagne, un recueil énorme des lettres de Charlotte de Bavière, toutes écrites en allemand. Ces lettres seront-elles publiées ?

[3] Cette princesse fut enterrée sans pompe : tel était l'ordre qu'elle avait donné.

ses derniers moments, les soins les plus affectueux et les plus tendres regrets, tombait lui-même frappé d'une attaque d'apoplexie [1]; et le palais de Saint-Cloud se voilait encore de noir; dans une chapelle ardente s'élevait un cercueil surmonté de la couronne d'Orléans avec les colliers des ordres du Saint-Esprit et de la Toison d'or; les ministres de la religion récitaient les prières des morts; le comte de Charolois, au nom du roi, le prince de Dombes, le comte d'Eu, le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides, venaient jeter de l'eau bénite sur les restes du régent de France [2]; le comte de Clermont et le duc de Montmorency portaient son cœur au Val de Grâce [3], et l'abbaye royale de Saint-Denis recevait avec pompe la dépouille mortelle d'un prince aimable et brave, clément et gai comme Henri IV.

Louis d'Orléans [4] n'était point, comme le prince son père, ami des combats et des plaisirs, des arts et de la magnificence. Cependant, son rang lui imposait de brillantes obligations aux-

[1] Le 2 décembre 1723, à Versailles, dans son cabinet, où il était seul avec la duchesse de Phalaris.

[2] 8 décembre.

[3] 9 décembre.

[4] Voir l'*Histoire du Palais-Royal.*

quelles il ne pouvait se dérober. Il était d'usage qu'à la première entrée de la duchesse d'Orléans[1] à Saint-Cloud, le prince donnât une grande fête ; elle eut lieu le 23 août 1724.

Louis d'Orléans reçut aussi avec une tendre distinction sa sœur Élisabeth[2], mademoiselle de Montpensier, qui avait apparu un moment sur le trône d'Espagne.

Pour cimenter, en 1721, la paix entre l'Espagne et la France, on avait songé à marier Louis XV avec l'infante, et mademoiselle de Montpensier avec le prince des Asturies, depuis Louis Ier, roi d'Espagne ; et le duc de Saint-Simon avait été chargé de cette double mission.

« J'avais, dit-il dans ses Mémoires, l'ordre de précéder tout le monde à la cérémonie de ce mariage, qui eut lieu le 20 janvier 1722. Pour y réussir, je me rendis de bonne heure à la chapelle, qui était vide de courtisans. Je me mis à côté du carreau du roi, à droite, tout au bord, en dehors du tapis, et je m'amusai là mieux que je ne m'y étais attendu. Le cardinal Borgia, pontificalement vêtu, était au coin de l'épître, le visage tourné vers moi, apprenant sa leçon

[1] Auguste-Marie-Jeanne de Baden-Baden.

[2] Née en 1709, de Philippe d'Orléans, régent, et de Françoise-Marie de Bourbon.

de deux aumôniers en surplis qui lui tenaient un grand livre ouvert devant lui, où le bon prélat ne savait lire. Il s'efforçait, lisait tout haut et de travers; les aumôniers le reprenaient; il se fâchait et les grondait : je riais tant que je pouvais, car il ne s'apercevait de rien, tant il était occupé et empêtré de sa leçon.

« Les mariages se font en Espagne après dîner, et le commencement de la cérémonie a lieu à la porte de l'église, comme les baptêmes. Le roi, la reine, le prince, la princesse, y arrivèrent avec toute la cour, et furent annoncés tout haut. « Qu'ils attendent (s'écria le cardinal en colère), « je ne suis pas prêt. » Ils s'arrêtèrent en effet, et le cardinal continua sa leçon, plus rouge que sa calotte, et toujours furibond de ne savoir pas lire : il s'en alla à la porte, où la cérémonie dura assez longtemps.

« Parmi ce divertissement que le pauvre cardinal donnait à tout ce qui le voyait, je remarquais un contentement extrême dans le roi et la reine de voir accomplir ce mariage. Les deux mariés se levèrent, et se parlèrent bas, peut-être l'espace d'un bon *Credo;* après quoi le roi vint à moi. Il me fit l'honneur de me dire : « Monsieur, « je suis si content de vous et de votre ambassade, « que je vous fais Grand d'Espagne de la première « classe, vous et celui de vos deux fils que vous

« choisirez pour être grand d'Espagne et en jouir « en même temps que vous, et je fais votre fils « aîné chevalier de la Toison d'or. »

Mademoiselle de Montpensier avait été malade en arrivant à Madrid ; et comme si c'était une disposition naturelle à toutes les princesses de la maison d'Orléans, de ne point se plaire dans les cours étrangères, la nouvelle princesse des Asturies s'ennuyait en Espagne, comme sa tante à Florence et comme sa sœur à Modène; elle ne voulait ni aller chez la reine, ni sortir de sa chambre, ni prendre part aux réjouissances données à l'occasion de son mariage. En vain l'ambassadeur français, en vain toutes ses dames la suppliaient d'assister aux fêtes où l'on attendait sa présence ; rien ne pouvait triompher de l'opiniâtreté de ses refus. Un jour que le duc de Saint-Simon redoublait ses instances : « Non, Monsieur, « lui dit-elle, je n'irai point au bal, je ne l'aime « point ; ils aiment ici à se lever ou coucher tard, « moi j'aime à me coucher de bonne heure; ils « feront ce qui est de leur goût, moi je suivrai « le mien. » Elle tint parole, et donna un libre cours à ses fantaisies et à ses caprices.

Devenue veuve, après quelques mois de mariage, et forcée, selon les lois d'Espagne, à revenir en France, elle s'était établie au palais du Luxembourg, en ce palais naguère le théâtre des gran-

deurs et des plaisirs de la duchesse de Berry, sa sœur, mais en même temps témoin de sa fin douloureuse et prématurée; et ce dernier souvenir avait contribué à jeter la reine d'Espagne dans la plus profonde dévotion. C'était un lien de plus entre elle et Louis d'Orléans, son frère, qui aimait à la voir et à s'entretenir avec elle des choses de la religion [1].

Une autre reine, plus heureuse que Mademoiselle de Montpensier, Marie Leckzinska, témoigna le désir de visiter Saint-Cloud. Le duc d'Orléans, par une coquetterie naturelle aux propriétaires, fit supplier la reine d'ajourner sa promenade jusqu'à ce que les cascades, de nouveau endommagées, fussent entièrement rétablies. Marie Leckzinska ne vint que le 17 septembre 1735. Les cascades, nouvellement ornées des deux statues de la Seine et de la Marne [2], les jardins, les galeries du château, tout avait pris ses habits de fête; et la reine repartit enchantée pour Versailles.

Louis d'Orléans préférait un manuscrit grec ou hébreu et sa retraite de Sainte-Geneviève à Saint-Cloud et à ses splendeurs; cependant, il fit dans cette résidence plusieurs changements.

[1] Cette princesse mourut en 1742, à l'âge de trente-trois ans.

[2] Ces deux figures colossales sont d'Adam, sculpteur français, arrivé de Rome en 1733.

On détruisit les *Goulotes*, que l'on changea en un petit parc orné de pièces d'eau et de statues; on créa le *tapis vert*, vis-à-vis le parterre du château; et dans l'année 1743, après le mariage de Louis-Philippe d'Orléans avec Louise-Henriette de Bourbon-Conti, on construisit une salle de spectacle... Henriette [1] avait des goûts moins austères que le prince qui, par pruderie, fit brûler la Léda, un des plus beaux tableaux de la galerie du Palais-Royal [2]!

La nouvelle duchesse d'Orléans, secondée par le goût de son époux pour la grandeur et la magnificence [3], surpassa l'éclat de toutes les solennités dont Saint-Cloud avait été jusqu'alors le

[1] Cette princesse était d'un esprit gai, et non sans malice. L'étiquette de la cour voulait qu'un cardinal rendant visite à une personne de la famille royale, ne se retirât que lorsqu'on l'avait appelé *éminence*. Un cardinal vient voir la duchesse d'Orléans à Saint-Cloud : elle était dans son lit. A dix heures elle sonna, demanda son déjeuner, et continua la conversation sans prononcer le mot libérateur; à trois heures elle sonna de nouveau : c'était pour demander son dîner. Le pauvre cardinal trouvait la visite un peu longue. Enfin, la princesse lui dit en souriant : « *Votre éminence* veut-elle prendre quelque « chose? — Oui, Madame, je prendrai..... la liberté de me « retirer. »

[2] Louis d'Orléans mourut à Sainte-Geneviève, en 1752.

[3] Voir, dans l'*Histoire du Palais-Royal*, la vie et le portrait de L. P. d'Orléans, fils de Louis.

théâtre, dans la fête mémorable qu'elle donna dans ses beaux jardins.

Comme si le plaisir avait son étiquette, les divertissements étaient classés, selon les différents ordres de la société : il y avait spectacle pour les princes, spectacle pour la noblesse, spectacle pour le peuple. L'Olympe était descendu sur la terre; on ne rencontrait dans le parc que faunes, sylvains, naïades, hamadryades; partout des concerts, partout des tables servies avec abondance; enfin tous les Parisiens qui étaient accourus en foule à ces merveilles mythologiques, trouvèrent, le soir, des tritons complaisants et désintéressés qui les reconduisirent dans la capitale, sur des bateaux préparés aux frais du duc d'Orléans. Jamais ce prince n'avait mieux mérité le surnom de *roi de Paris* [1]!

Devenu veuf, L. P. d'Orléans avait épousé secrètement, le 23 avril 1773, madame la marquise de Montesson [2]; et il était survenu ce qui arrive ordinairement dans ces sortes d'unions inégales, c'est que la femme qui a été assez puissante pour arracher cette concession au prince,

[1] Voir, aux pièces justificatives, lettre E, la relation très-curieuse de cette fête : *Voyage de Saint-Cloud par terre et par mer.*

[2] Voir l'*Histoire du Palais-Royal.*

mais qui ne peut pas jouir publiquement du titre et des honneurs de son époux, n'a qu'une existence douteuse, jalouse, inquiète; et tout ce qui brille d'un éclat légitime, l'embarrasse et l'importune. C'est ainsi que madame de Montesson ne voyait pas sans envie, soit au Palais-Royal, soit à Saint-Cloud, la duchesse de Chartres[1], belle de grâce et de jeunesse, environnée de respects et d'honneurs. Elle engagea d'abord le duc d'Orléans à se défaire du Palais-Royal, en faveur de son fils[2]; le moment n'était pas éloigné où elle lui donnerait un conseil analogue pour Saint-Cloud.

Jusque-là, le duc[3] et la duchesse de Chartres y recevaient des vœux et des hommages[4]; et

[1] Louise-Adélaïde, fille du duc de Penthièvre, mariée, le 5 avril 1769, à L. P. Joseph duc de Chartres.

[2] 1780.

[3] Né à Saint-Cloud, 13 avril 1747.

[4] A leur arrivée, l'abbé Mayer, curé de Saint-Cloud, présenta à Leurs Altesses un compliment en vers, dont plusieurs sont *remarquables,* au moins dans la bouche d'un ecclésiastique :

Nous sommes tous soldats quand le zèle commande.
Que serait-ce, grands dieux! si dans les champs de Mars,
Pour la gloire des lis, quand l'honneur le demande,
Il fallait triompher dessous vos étendards!
Un destin plus riant en ce jour nous rassemble,
Et nous volons à vous *enrôlés par l'Amour !*

le prince y donna la preuve d'un courage nouveau :

Deux frères appelés Robert, physiciens célèbres, et Collin-Hullin, leur beau-frère, habile mécanicien, avaient construit un aérostat d'une forme cylindrique, de 52 pieds de long sur 32 de diamètre, et armé de rames et d'un gouvernail : ils annoncèrent qu'ils s'élèveraient dans les airs au moyen de ce globe, et qu'à la faveur des rames et du gouvernail ils le dirigeraient à leur gré contre le vent. Le duc de Chartres voulut être du voyage. L'ascension eut lieu dans le parc de Saint-Cloud qui était rempli d'une foule immense. Le duc de Chartres, accompagné de Dampierre, son ami, tué depuis, général de la république, sous les murs de Valenciennes, les deux Robert et Collin-Hullin montèrent dans la nacelle ; les deux femmes des frères Robert tenaient les cordes qui arrêtaient le ballon. A huit heures du matin, les cordes furent lâchées, et le ballon monta majestueusement dans les airs. Les spectateurs les plus éloignés avaient témoigné à grands cris qu'ils désiraient que les personnes qui étaient plus près du lieu de la scène s'agenouillassent pour laisser à chacun la liberté de jouir du coup d'œil que présentait le départ de cette superbe machine. Ce désir avait été exaucé ; et d'un mouvement unanime chacun avait mis un

genou en terre. C'est au milieu de cette multitude ainsi prosternée que l'aérostat s'éleva; jamais spectacle ne fut plus imposant; au bout de trois minutes on perdit de vue le ballon; il monta à une telle hauteur que les voyageurs non-seulement n'apercevaient plus la terre, mais se sentirent portés dans des régions inconnues. Tout à coup, malgré la beauté du temps, ils furent emportés et comme engloutis dans des flots de vapeur; un vent impétueux, frappant avec rapidité sur la surface que présentait le gouvernail, fit tourner trois fois l'aérostat sur lui-même. Les voyageurs abandonnèrent alors l'espoir de diriger leur navire, et, pour ôter toute prise au vent, ils déchirèrent le taffetas du gouvernail. Au même moment, des nuages épais se roulant à plusieurs toises au-dessous de leurs pieds, semblaient leur interdire le retour vers la terre. Ils furent entraînés rapidement à la surface de cette mer de nuages. Là, le soleil produisit à la vapeur que renfermait le ballon une dilatation effrayante. Le duc de Chartres jugea qu'il y aurait de la folie à braver de plus longs dangers. Pour que la descente se fît sur-le-champ, il imagina de vider le ballon d'une partie du gaz qui le tenait suspendu au-dessus des nuées, il déchira, de la longueur d'environ sept à huit pieds, le taffetas dont la machine était composée; Le gaz se faisant brusquement passage par cette

ouverture, elle descendit, dans le parc de Meudon, avec la plus grande rapidité; mais aucun des aéronautes ne fut blessé, et le prince se hâta de monter le premier cheval qu'il trouva sous sa main, et vola à Saint-Cloud rassurer la duchesse de Chartres, justement inquiète de cette audacieuse expédition [1].

Devenu père de plusieurs enfants [2], le duc de Chartres s'occupait avec une vive sollicitude de leur éducation. Son fils aîné, Louis-Philippe, aujourd'hui roi des Français, alors âgé de sept ans, logeait au pavillon de Valois [3], où il resta jusqu'en 1781 avec ses deux frères, le chevalier de Bonnard, leur sous-gouverneur, M. de Rochemond, gentilhomme de l'éducation, M. de Brovel, secrétaire, et l'abbé Guyot d'Ussière, précepteur. Il avait envie d'un petit jardin: on y mit pour condition qu'il le demanderait lui-même, et par écrit, au duc d'Orléans, son grand-père. C'était la première lettre que le jeune prince

[1] Histoire de L. P. Joseph d'Orléans, 1er volume, par M. Tournois, 1842.

[2] Louis-Philippe, duc de Valois à sa naissance, depuis duc d'Orléans, aujourd'hui roi; la princesse Adélaïde, le duc de Montpensier, le comte de Beaujolais.

[3] C'est le pavillon à droite en entrant, occupé aujourd'hui par le général baron Athalin, premier aide de camp du roi.

écrivait avec ses propres ressources. Il demanda bravement son jardin, et le demanda *emmuraillé* ou au moins *empalissadé*, afin d'en être bien propriétaire, et de protéger sa propriété contre les invasions étrangères : le mot *emmuraillé* fit fortune; le duc d'Orléans accorda le jardin [1].

Pour donner aux jeux de ses enfants un caractère parfois militaire, le duc de Chartres avait fait construire dans le parc de Saint-Cloud un petit fort dont les jeunes princes devaient faire le siége, préludant ainsi par d'innocents combats à de plus sérieuses batailles!

Mais ce pavillon de Valois, où les joyeux écoliers faisaient plus d'une niche à l'abbé Guyot [2]; cette forteresse de terre et de sable avec ses pacifiques batteries; ce parc si favorable aux belles promenades; ce petit jardin que Sa Majesté Louis-Philippe aime à revoir comme on aime un souvenir de son enfance... il faut tout quitter. Madame de Montesson est gênée à Saint-Cloud comme elle l'était au Palais-Royal : ce n'est que dans une

[1] Ce petit jardin, dont on voit encore la disposition et les murailles en ruine, est dans le parc, auprès de la glacière.

[2] En 1782, l'éducation des enfants du duc de Chartres fut remise à madame de Genlis; M. Lebrun surveillait les études.

maison plus simple et loin de l'étiquette des cours, qu'elle pourra vivre à son aise et régner librement [1]. Le duc d'Orléans vendra Saint-Cloud, et il se retirera à Sainte-Assise [2].

En effet, Marie-Antoinette témoigne le désir de faire l'acquisition de Saint-Cloud, et « M. le duc d'Orléans ayant saisi avec empressement l'occasion de marquer à la reine sa parfaite soumission en se conformant au désir de Sa Majesté, et ne s'y étant déterminé que par des motifs chers à son cœur, que son respect et son attachement sans bornes pour la personne du roi et celle de la reine peuvent seuls apprécier, promet de céder à la reine, avec garantie et en

[1] La maison de madame de Montesson était le rendez-vous de tout ce que Paris avait de plus distingué. Le charme de son esprit, l'élégance de ses manières, sa bienfaisance, son affabilité, lui concilièrent d'illustres amitiés, parmi lesquelles on peut citer celle de Napoléon. Elle aimait le théâtre; elle a composé des tragédies et des comédies; mais elle n'avait ni les travers ni les inconvénients du bel esprit. C'est chez elle, dans son château, avec ses amis, qu'elle jouait ses pièces; et elle eut le plaisir, à l'une de ces représentations, de voir Voltaire au nombre des flatteurs qui applaudissaient la nouvelle muse. (*Galerie de portraits du château d'Eu*, tome V.)

[2] Château bâti par L. P. d'Orléans, sur les bords de la Seine, entre Corbeil et Melun.

toute propriété, ledit château et parc de Saint-Cloud, en circonstances et dépendances et tout et autant qu'il lui en appartient, tant dans l'enclos de murs qu'au dehors dans les paroisses de Saint-Cloud, de Sèvres et autres circonvoisines, sans en rien réserver ni retenir, sauf la maison occupée par la veuve Regnault, où sont ses caves, ladite maison située à Saint-Cloud, près de la grande Rue.

« Plus, M. le duc d'Orléans cède pareillement à la reine les meubles meublants et effets étant présentement dans ledit château, à la réserve du linge, argenterie, batterie de cuisine, bois, provisions de bouche, plombs et marbres étant dans les magasins ou au dehors, portraits de famille et autres relatifs à l'histoire de sa maison, et ceux qui font partie de la collection du Palais-Royal et qui y ont été transférés; les statues et bronzes portatifs étant dans l'intérieur des appartements dudit château, et finalement les livres qui composent la bibliothèque; lesquels M. le duc d'Orléans aura la faculté d'emporter, ainsi que les porcelaines de table.

« Cette cession faite sous le bon plaisir du roi et de son agrément, à la charge de la mouvance et de la directe envers les différents seigneurs dont les fonds cédés relèvent, et aux conditions suivantes, que la reine a bien voulu permettre

à M. le duc d'Orléans de faire insérer dans le contrat de vente qui en sera passé :

« 1° De payer et acquitter les cens, rentes foncières ou aumônées, et les rentes perpétuelles et viagères, assignées spécialement sur ledit château et parc de Saint-Cloud, montant à onze mille quarante-neuf livres seize sols deux deniers de rentes foncières, et dix-neuf cent quarante livres de rentes viagères, et même jusqu'à la concurrence de deux mille livres au delà, si tant s'en trouve dû ;

« 2° La reine veut bien s'obliger, comme clause expresse de la vente, et sans laquelle il aurait été impossible à M. le duc d'Orléans d'y consentir, par la nature des charges de sa maison, de ne pas faire procéder sur le contrat de vente à un décret volontaire, ou prendre des lettres de ratification, ou faire tels autres actes qui puissent opérer le remboursement des capitaux des rentes dues par M. le duc d'Orléans, auxquelles les fonds cédés continueront de demeurer affectés, mais dont le cours et les arrérages seront exactement payés par M. le duc d'Orléans, sans que la reine puisse en être inquiétée ni recherchée pour le payement desdits arrérages échus ou à échoir, moyennant que tous les biens libres de M. le duc d'Orléans en répondront ;

« 3° D'entretenir et maintenir dans leurs posses-

sions les différentes personnes qui ont obtenu de M. le duc d'Orléans, ou de ses auteurs, des brevets de concession de plusieurs terrains, bâtiments ou logements de la dépendance de Saint-Cloud, soit hors de l'enceinte ou dedans le parc, sans néanmoins que la présente clause leur donne de plus grands droits que ceux qui leur sont acquis par leurs brevets ou actes de concession ;

« 4° La reine consent que l'administration accordée au gouverneur de Saint-Cloud, sur la maison de charité établie à Triel pour l'éducation de six pauvres filles, soit dévolue à M. le duc d'Orléans et qu'il continue d'y nommer aux places qui y sont fondées, comme par le passé, nonobstant ladite vente ; cet établissement n'ayant rien de commun avec le château de Saint-Cloud, et la reine n'étant pas tenue d'acquitter les rentes qui y sont affectées, dont M. le duc d'Orléans continuera d'être chargé ;

« 5° A la charge d'entretenir les baux, s'il y en a de faits de quelques portions des terrains de ladite dépendance de Saint-Cloud, si mieux n'aime la reine dédommager les fermiers.

« Pour par la reine jouir et disposer de tous les objets ci-dessus cédés en toute propriété à compter du premier janvier mil sept cent quatre-vingt-cinq.

«Cette promesse de cession et vente sera réalisée par acte en forme passé devant notaires, et à la première réquisition de la reine, au plus tard dans le courant du mois de janvier prochain, par les commissaires nommés par Leurs Majestés et ceux nommés par M. le duc d'Orléans, et ratifié ensuite par toutes les parties, par actes séparés, dans le mois qui suivra le contrat de vente.

« Cette cession et vente faites aux clauses, charges et conditions ci-dessus, et en outre moyennant le prix et somme de six millions de livres franchement venant entre les mains de M. le duc d'Orléans, tant pour la valeur des fonds que du mobilier, que Leurs Majestés promettent de faire payer à M. le duc d'Orléans en trois termes égaux de deux millions de livres chacun, savoir, deux millions comptants en passant le contrat de vente par-devant notaires, deux autres millions à l'époque du dernier décembre de l'année mil sept cent quatre-vingt-cinq, et les deux derniers millions à pareil jour de l'année mil sept cent quatre-vingt-six.

« Les intérêts de ladite somme de six millions à cinq pour cent, sans aucune retenue, courront au profit de M. le duc d'Orléans à compter du premier janvier mil sept cent quatre-vingt-cinq, jour de l'entrée en possession de la reine des

objets ci-dessus cédés, jusqu'à parfait et entier payement, et décroîtront en proportion au fur et à mesure des remboursements des capitaux qui seront faits aux époques ci-dessus fixées.

« M. le duc d'Orléans, en considération de ce que Leurs Majestés ont bien voulu s'obliger à ne pas prendre des lettres de ratification sur ledit contrat de vente, s'engage de faire l'emploi :

« 1° De deux millions en payement d'une partie des créances contractées par M. le duc de Chartres ;

« 2° De deux autres millions en payement de dettes et créances particulières de M. le duc d'Orléans ou de ses auteurs, telles qu'il jugera à propos de les choisir, sans être tenu à suivre l'ordre de leurs hypothèques ;

« 3° Des deux derniers millions en extinction de cent mille livres faisant partie des quatre cent mille livres de rentes constituées par M. le duc d'Orléans au profit de M. le duc de Chartres, par son contrat de mariage, dans lesquels emplois sera fait déclaration que les deniers proviennent de la vente de Saint-Cloud, avec subrogation pour en opérer d'autant plus la sûreté.

« En foi de quoi le présent, fait double, a été

signé de Sa Majesté et de M. le duc d'Orléans, les jour et an susdits.

« MARIE-ANTOINETTE.

« L. PHIL. D'ORLEANS.

« A Versailles, ce 24 octobre 1784. »

Ce contrat[1] fut ratifié à Versailles, par la reine, le 20 février 1785[2].

[1] Cette pièce, ainsi que la ratification qui suit, ont été copiées textuellement sur les originaux déposés aux archives de la couronne, et revêtus de la signature de la reine et du duc d'Orléans.

[2] 20 février 1785.

Ratification du contrat de Saint-Cloud.

Marie-Antoinette, par la grâce de Dieu, reine de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Le sieur marquis de Paulmy, notre chancelier, nous ayant représenté l'expédition du contrat passé entre lui et le chancelier de notre très-cher cousin le duc d'Orléans, par devant l'Homme et Picquais, notaires au Châtelet de Paris, le 19 de ce mois, par lequel le duc d'Orléans, notredit cousin, nous aurait cédé et transporté la propriété du château de Saint-Cloud et de ses dépendances, aux clauses, charges, conditions et réserves énoncées audit contrat, moyennant le prix et somme de six millions de livres, que nous avons été autorisée par le roi, notre très-honoré seigneur et époux, à employer de la manière que nous jugerions à propos; Nous, après avoir pris communication dudit contrat, que nous

Marie-Antoinette, devenue propriétaire du château de Saint-Cloud, ordonna à M. Mique, son architecte, de l'approprier à ses goûts; c'était donner le signal d'une transformation presque générale, car il est rare qu'un architecte conserve ce qui a été fait par son prédécesseur; améliorer, pour lui, c'est d'abord détruire, et lorsqu'il édifie à son tour, sa préoccupation principale n'est pas de continuer un monument dans son style primitif, mais de bâtir quelque chose de distinct qui révèle sa nouvelle date et le cachet de l'auteur nouveau. Il est vrai que la reine, ennemie de l'étiquette, même en architecture, voulait substituer partout aux grands salons d'apparat de petites pièces qui, trop étroites pour contenir la majesté royale et la pompe des cours, autorisaient naturellement des habitudes plus simples et plus de

avons trouvé conforme à nos intentions, nous l'avons, par ces présentes signées de notre main, ratifié, confirmé et approuvé, le ratifions, confirmons et approuvons en tout son contenu, avons consenti et consentons qu'il soit exécuté suivant sa forme et teneur. En foi de quoi nous avons fait mettre à cesdites présentes notre grand sceau en cire rouge.

Donné à Versailles, le vingtième jour de février, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-cinq.

MARIE-ANTOINETTE.

Par la reine,

AUGEARD.

liberté. Les petits appartements de Versailles, de Fontainebleau et le petit Trianon, témoignent de ce penchant dont l'influence fâcheuse fit trop souvent remplacer le beau par l'afféterie, et réduisit les arts à des proportions peu conformes à la dignité des palais. M. Mique, tout en flattant les caprices de sa souveraine, était sans doute bien aise pour lui-même de faire du neuf et d'y attacher son nom. La principale façade, du dessin de Girard, et les pavillons, du dessin de Lepautre, furent conservés; on n'osa pas non plus toucher à la galerie d'Apollon, au salon de Mars, au cabinet de Diane que protégeaient les belles peintures de Mignard; mais toutes les distributions intérieures furent changées; on construisit une chapelle neuve dans la partie qui double l'aile droite de la cour, vers son extrémité du côté du jardin d'Apollon; on fit de l'emplacement de l'ancienne chapelle, à la suite du vestibule du milieu, l'escalier d'honneur des grands appartements; on doubla la partie de l'aile gauche au delà de l'avant-corps du côté du bassin du fer à cheval pour construire l'*escalier de la reine;* on doubla également le bâtiment du milieu, au fond de la cour, du côté de l'orangerie, en supprimant les fossés entre le château et les parterres; et dans le bouleversement général des intérieurs, on fit disparaître un grand nombre de peintures, et notam-

ment le plafond de M. Pierre, premier peintre du roi, qui représentait les cinq actes de l'opéra d'Armide [1].

Les jardins subirent également des modifications; la reine fit dessiner et clore le petit parc; et l'ancien pavillon où Charlotte de Bavière aimait à venir se reposer au bruit monotone et doux des eaux tombant dans les bassins, fut remplacé par un pavillon nouveau qui reçut de Marie-Antoinette le nom de la *Félicité!* Hélas! le moment n'était pas loin où ce nom, donné dans des temps heureux, allait devenir une douloureuse ironie! Imprudente et malheureuse reine, hâtez-vous d'achever ces travaux que vous poursuivez avec amour; hâtez-vous de faire élever une église nouvelle sur les ruines de la vieille église de Clodoald [2]: l'orage révolutionnaire approche, il gronde sur votre tête; et en 1791, les défiances populaires[3] ne vous permettront même pas de venir passer les fêtes de Pâques au château de Saint-Cloud!... L'infortunée ne devait jamais le revoir!

[1] On trouvera ci-après, au chapitre VII (*Itinéraire historique et descriptif*), la description détaillée de tous les changements opérés, et de l'état du château sous Marie-Antoinette.

[2] Cette église a été achevée sous la restauration et bénie en 1820.

[3] Thiers, *Révolution française*, tome Ier, page 305.

CHAPITRE IV.

RÉVOLUTION. — 18 ET 19 BRUMAIRE. — CONSULAT. — EMPIRE.

La Convention nationale, dans sa haine pour les rois, voulait transformer tous les palais en établissements d'utilité publique, comme elle avait, dans son dédain pour la religion, transformé la plupart des églises en clubs ou en magasins de fourrages. Ainsi, elle avait ordonné de semer des pommes de terre dans le jardin des Tuileries [1] pour la subsistance du peuple ; ainsi, elle avait fait transporter une partie des invalides à Ver-

[1] La Convention siégeait aux Tuileries, dans l'emplacement occupé aujourd'hui par la salle de spectacle.

sailles; mais l'essai ne fut pas heureux : à peine ces vieux soldats venaient-ils d'être installés dans les grands appartements du palais de Louis XIV, qu'un rhume général se déclara dans leurs rangs; on fut obligé de les ramener à Paris, dans leur hôtel [1].

Les mêmes économistes avaient songé à consacrer Saint-Cloud et ses jardins aux beaux-arts et à l'agriculture : mais c'était la promenade favorite de la capitale, les jours de *décadi;* on la réserva, par décret du 5 mai 1793, *pour l'agrément des citoyens de Paris.* Ce beau lieu était destiné à devenir bientôt le théâtre d'un événement fameux dans les annales de nos révolutions.

C'était en 1799 : au régime sanglant de la Terreur et des échafauds avait succédé le règne du Directoire, gouvernement faible, irrésolu, sans bonheur et sans énergie. Dominé par des influences corrompues, il avait laissé se briser dans ses mains cette chaîne de victoires, dont Jemmapes et Fleurus, Arcole et Lodi avaient été les premiers anneaux. Joubert battu et tué à Novi; le traité

1 Dans les premiers jours de la révolution de 1830, la même idée trouva quelque crédit auprès de certains esprits.... Nous aimons à croire qu'ils ne regrettent pas aujourd'hui le noble et national usage que le roi a fait du palais de Versailles.

de Leoben déchiré ; l'Italie reconquise par la coalition ; l'armée en lambeaux, triste et découragée, telle était la France au dehors ; au dedans, des conseils sans force, sans but, décimés par la proscription ; des finances dans un état déplorable ; le brigandage sur les routes ; la guerre civile dans l'ouest et dans le midi ; les lois sans empire, le désordre partout, le pouvoir nulle part. Au milieu de cette confusion, le pays, inquiet sur son avenir, et ne voulant, à aucun prix, rétrograder vers le passé, cherchait du cœur et des yeux la main qui pourrait saisir les rênes flottantes de la puissance publique, les rassembler, et diriger avec fermeté le char de l'État, que le trop facile et voluptueux Barras laissait errer à l'aventure [1]. Tel est l'ascendant d'une glorieuse épée, que tous les regards se portaient vers les généraux qui s'étaient distingués sur les champs de bataille. En l'absence du vainqueur d'Arcole, on avait songé à Joubert, mais un boulet de canon avait emporté cet espoir ; on avait songé à Moreau, mais, heureux et savant dans l'art de la guerre, Moreau ne se sentait pas capable de diriger l'État ; il avait lui-

[1] Le Directoire, dont on avait à dessein éliminé trois hommes influents, Treillard, Merlin et Larevellière, se composait, à cette époque, de Barras, Sieyes, Gohier, Moulins et Roger-Ducos.

même repoussé les ouvertures qu'on lui avait faites à cet égard ; d'ailleurs, on le soupçonnait d'avoir des intelligences secrètes avec les partisans de l'ancien ordre de choses, et ce soupçon, au moins prématuré, affaiblissait la popularité que lui avaient acquise ses talents militaires. Tous les vœux se tournaient donc avec anxiété vers l'Orient, mais le nom de Bonaparte n'arrivait plus en France qu'à travers les échos lointains des Pyramides.

La Providence manque rarement à un grand peuple dans ces moments de malaise ; elle permit qu'une barque échappée des bords du Nil ramenât Bonaparte et sa fortune.

Après sa magnifique campagne d'Italie, Bonaparte, de retour en France, avait joui de sa gloire sans arrière-pensée, ou du moins, si déjà son ambition lui parlait secrètement de grandeur et de puissance, il avait le coup d'œil trop intelligent, une trop haute portée d'esprit, pour ne point sentir que, si près encore de la révolution, le moment n'était pas venu de substituer à l'autorité des masses l'ascendant d'une brillante individualité. Forcé d'attendre, il avait voulu du moins illustrer cette halte par de nouveaux triomphes ; et s'il est vrai que pendant son séjour à Milan, en 1796, il ait lu et annoté de sa main plusieurs livres de la bibliothèque de cette ville où

l'Orient était représenté comme le véritable foyer de la lumière et de la gloire ; s'il est vrai que le souvenir des Cyrus, des Alexandre, des Tamerlan ait réagi sur sa poétique imagination, on concevra aisément qu'il ait accepté avec enthousiasme l'idée d'aller en Égypte. Le Directoire n'avait imaginé cette expédition que pour déguiser sous un appât brillant[1] l'exil de Bonaparte ; lui, préoccupé du désir de mêler aux lauriers de l'Italie les palmes du Thabor, ou de fonder sur la terre de Sésostris un empire nouveau, entrevoyait un avenir qui étonnerait la pensée des peuples ; et cet espoir avait plus d'une fois sans doute agité sa grande âme au pied des Pyramides, lorsque l'amiral anglais, Sidney-Smith, après la bataille d'Aboukir, fit tenir au général français, dans l'intention de l'affliger et de le décourager, les journaux d'Europe qui annonçaient les désastres de l'armée française et la perte de l'Italie[2]. « Dieu et

[1] « Des savants, des artistes les plus distingués, enivrés aussi de l'esprit des conquêtes, se jetèrent en foule sur les bâtiments, et cette flotte brillante, chargée des regrets et des espérances de la patrie, mit à la voile au bruit des salves, des fanfares et des acclamations universelles. » (Napoléon Bonaparte considéré sous le rapport de son influence sur la révolution.)

[2] C'est à tort qu'on a dit que Bonaparte avait reçu en Égypte des lettres particulières de sa famille et de ses amis,

« la France m'appellent, » s'écrie Bonaparte, impatient d'échapper à la position difficile où il était en Égypte ; et il s'élance sur une frégate [1], il trompe, par miracle, la vigilance des croisières anglaises, débarque à Fréjus [2], au mépris de toutes les lois sanitaires, traverse en triomphe Avignon, Valence, Lyon, et, le 24 vendémiaire [3], il descend à Paris dans sa petite maison de la rue Chantereine. La France avait besoin de son génie et de son épée ; elle accueillit avec transports le jeune héros qu'environnaient, comme une double auréole, le prestige oriental et l'éclat de la victoire.

Deux heures après, il se rendit chez Gohier, avec Monge : « Que je suis aise, mon cher prési-
« dent, dit Monge à Gohier, de trouver la répu-
« blique triomphante à notre arrivée ! — Je m'en
« réjouis également, dit Bonaparte ; les nouvelles
« qui nous étaient parvenues en Égypte, étaient

qui l'avertissaient de la position des choses et qui pressaient son retour ; c'est à tort surtout que l'on a écrit qu'on lui avait indiqué les moyens *d'assurer son passage au travers des croisières ennemies.* Si les lettres furent envoyées, il paraît très-certain qu'elles ne parvinrent point à leur adresse ; elles furent interceptées par les Anglais.

[1] *La Muyron.*

[2] 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799).

[3] 16 octobre 1799.

« si alarmantes que je n'ai pas balancé à quitter « mon armée pour venir partager vos périls.

« — Général, répondit Gohier, ils étaient grands, « mais nous en sommes glorieusement sortis ; « vous arrivez à propos pour célébrer avec nous « les triomphes de vos compagnons d'armes [1], et « vous consoler de la perte du jeune guerrier [2] « qui près de vous apprit à combattre et à vain- « cre. »

Le lendemain 25, Bonaparte se rendit au Directoire : « Citoyens, s'écria-t-il en mettant la main « sur le pommeau de son épée, je jure que cette « épée ne sera jamais tirée que pour la défense « de la république. »

Gohier, président du Directoire, lui répondit : « Citoyen général, le Directoire exécutif a vu votre « retour *inopiné* avec le plaisir mêlé de surprise « qu'il a dû causer à toute la France ! Les enne- « mis de votre gloire, que nous regarderons « toujours comme les nôtres, pourraient seuls « donner une interprétation contraire aux motifs « patriotiques qui vous ont déterminé à quitter « momentanément vos drapeaux.

« Les triomphes que viennent de remporter « vos anciens compagnons d'armes ont sauvé la

[1] Bataille de Zurich, gagnée par Masséna.

[2] Le général Joubert.

« république, mais laissent encore des lauriers « à moissonner dans les champs qu'ont illustrés « vos mémorables exploits. Le vainqueur d'Ita- « lie ne se bornera pas à pleurer avec nous le « jeune héros qu'il jugea lui-même digne de le « remplacer. »

Les directeurs, par un secret instinct du danger qui les menaçait, entrevoyaient déjà dans le vainqueur d'Aboukir l'ambition de César et la ruine de la république; et lui, qui avait le sentiment de sa force, ne cherchait à *endormir* un pouvoir qu'il méprisait[1], que pour mieux le surprendre et le terrasser. L'Europe était en proie à l'inquiétude, la France à une impatiente curiosité. Que fera Bonaparte? Que fera-t-il de la patrie? était le cri général. Se jettera-t-il dans les bras du parti royaliste? consolidera-t-il l'œuvre révolutionnaire? Substituera-t-il un autre ordre de choses à un gouvernement d'intrigues et de faiblesses? — Les militaires se montraient les plus ardents: on remarquait parmi eux Lannes, Murat, Berthier, Marmont, Duroc, que Bonaparte avait ramenés d'Égypte; Macdonald, Beurnonville, Leclerc, qui s'étaient rapprochés de lui sans efforts; Augereau, Lefèvre, Jourdan, Bernadotte, Marbot, républi-

[1] Il avait dit à Menou, en partant d'Égypte : « Si je mets « le pied en France, le règne des bavards est fini. »

cains plus sincères et plus exaltés, qui attendaient pour se prononcer; enfin, Moreau, le plus considérable de tous, après le vainqueur d'Italie. Il avait refusé de se placer à la tête du gouvernement; mais, convaincu de la nécessité de concentrer davantage le pouvoir exécutif, et de le confier, au moins pour quelque temps, à des mains fermes et glorieuses, il se mit volontairement sous les ordres de Bonaparte qui, à la suite d'un dîner, lui donna, en gage de reconnaissance et d'amitié, un sabre égyptien enrichi de diamants [1].

Dans l'ordre civil, ses principaux partisans étaient Lucien Bonaparte, son frère, président du conseil des Cinq Cents, homme de tête et d'exécution; Rœderer, ancien procureur-syndic de la commune de Paris, esprit élégant et distingué; Cambacérès, ministre de la justice; Volney, l'auteur des *Ruines;* Réal, commissaire du Directoire, caractère fin et délié; Regnault Saint-Jean d'Angely, ancien député à l'Assemblée constituante; Monge, l'illustre mathématicien; Cornet, président de la commission des inspecteurs du conseil des Anciens; et Talleyrand, l'homme du monde qui, en politique, a toujours su le mieux

[1] « Bonaparte a fait présent à Moreau d'un damas garni de diamants qu'il a rapporté d'Égypte, et qui est estimé dix mille francs. » (*Moniteur*, brumaire an VIII.)

calculer le lever et le coucher du soleil. Fouché, ministre de la police, ami de Barras, était prêt à sacrifier son amitié à son ambition ; mais ses antécédents et son genre d'habileté le rendaient suspect à celui dont il devinait et courtisait déjà la fortune.

Ce cortége d'hommes d'élite s'accroissait, comme à la veille de toutes les révolutions, des intrigants, des gens sans place et de tous ces mécontents du jour qui rêvent un meilleur lendemain.

Mais il existait une notabilité dont la réputation et l'influence portaient ombrage au général : c'était Sieyes[1]. Des autres membres du Directoire, Gohier, républicain honnête et sincère, avait quelque énergie, mais ce n'était pas un homme d'État; le général Moulins, d'un caractère faible, irrésolu, n'était pas homme d'action; Roger-Ducos n'avait de pensée et de volonté que la volonté et la pensée de Sieyes; et Barras consommait dans les délices l'or qu'il devait à la corruption et qu'il espérait doubler par la trahison[2].

Sieyes était donc l'homme capital. Deux moyens s'offraient à Bonaparte pour n'avoir plus

[1] Le parti de la réforme l'avait porté au Directoire en l'an VII.

[2] Avant le retour d'Égypte, Barras était en négociation avec le prétendant (depuis Louis XVIII) pour lui *vendre*, dit-on, sa rentrée en France. (*Révolution française*, par M. Thiers.)

à le redouter : l'un était de prendre sa place; l'autre, de faire cause commune avec lui. Le premier était plus dans les goûts d'un soldat heureux; d'ailleurs, ce pas une fois fait vers le pouvoir, on s'en emparerait d'abord sans secousse, sauf à le façonner plus tard à la mesure de son ambition. Bonaparte s'arrête à cette pensée. Il sonde Gohier et Moulins, et cherche à leur persuader de se débarrasser de Sieyes et de le choisir lui-même pour directeur. « Si vous n'y prenez « garde, président, disait-il à Gohier, ce prêtre « artificieux vous livrera à l'étranger. » — « Il faut « absolument, disait-il à Moulins, vous défaire de « ce métaphysicien; il est temps que ceux qui « ont défendu la république prouvent qu'ils sont « plus en état de la gouverner que tous ces rê- « veurs. » Mais Moulins, qui n'aimait pas Sieyes, redoutait plus encore Bonaparte; et Gohier lui répondait : « Après avoir glorieusement défendu « la république, général, vous êtes destiné à être « un jour à la tête du gouvernement, dont vos « victoires ont assuré la stabilité; mais notre « pacte social exige impérieusement *quarante ans* « pour entrer au Directoire; vous avez donc en- « core d'heureuses années acquises à la défense « de la république. »

Bonaparte, qui n'a jamais eu beaucoup de goût pour les constitutions, opposait à la légalité,

tantôt un sourire dédaigneux, tantôt cette réflexion, que la maturité d'âge doit céder à la maturité que donnent les grandes épreuves politiques; mais les refus, comme les défiances, demeuraient les mêmes. Les propositions du Directoire achevèrent d'irriter le général, lui firent changer son plan de campagne, et précipitèrent le dénoûment.

Les directeurs, justement inquiets des vues secrètes de Bonaparte, et des espérances tumultueuses qui murmuraient autour de lui, délibérèrent entre eux sur les moyens de l'éloigner. Gohier et Moulins proposaient de le remettre à la tête de l'armée d'Italie, et de le renvoyer au delà des Alpes. « A quoi bon? dit Barras; n'a-t-il « pas assez bien fait ses affaires en Italie? qu'a-t-il « besoin d'y retourner? — Il serait imprudent, re- « prit Sieyes, de le replacer sur un théâtre de « gloire; nous devons travailler à le faire oublier. « Que ne lui assigne-t-on pour résidence, avec un « bon revenu, un château éloigné, Chambord, par « exemple[1]? » On ne décida rien; telle était la faiblesse des gouvernants, ou le prestige qui protégeait Bonaparte, qu'ils se bornèrent à mander au Directoire, pour recueillir ses intentions, celui que, général, ils pouvaient envoyer à la tête

[1] Brochure de Desmarets.

d'une armée ; celui que, suspect, ils pouvaient faire arrêter. Bonaparte se rendit au Luxembourg. « On « a prétendu ici, dit-il brusquement, que *j'avais « fait mes affaires en Italie;* si cela était vrai, ce « ne serait pas du moins, ajouta-t-il en fixant les « yeux sur Barras, aux dépens de la république. « — Le Directoire en est bien persuadé, répondit « Gohier, et ce n'est que pour vous ouvrir de « nouvelles sources de gloire qu'il a désiré vous « entretenir. Votre présence à Paris, pendant que « les armées de la république combattent, pour- « rait être mal interprétée ; le Directoire vous « offre le commandement d'une armée, dont il « vous laisse le choix. » Bonaparte, qui avait pressenti le piége, répondit froidement à cette ouverture; il s'excusa sur sa santé affaiblie, disait-il, par le climat d'Égypte, et se retira, bien résolu à ne point perdre dans l'inaction les jours de repos qu'il avait demandés.

Cette entrevue, provoquée par l'envie et terminée par la peur, ne laissa pas de faire une certaine impression sur l'esprit de Bonaparte : il sentit la nécessité de couvrir ses desseins d'un voile moins transparent ; il recommanda la plus grande réserve à ses amis ; et lui-même redoubla de prudence et de circonspection. S'il allait au spectacle, c'était en loge grillée ; si quelque régiment, ayant servi sous ses ordres en Italie,

demandait à lui être présenté, il éludait ou ajournait cette visite. Il affectait de ne porter que l'habit de l'Institut, dont il suivait les séances avec assiduité [1]; il refusait presque toutes les invitations, bien convaincu que cette sorte de coquetterie politique ne ferait qu'irriter le désir que tout Paris avait de le voir.

Cependant Barras l'ayant invité à dîner, le 8 brumaire, il accepta. Le directeur voulait faire oublier au général ses propos sur l'Italie; il nourrissait aussi une autre pensée. Il y avait peu de monde; on parla de l'Égypte, de ses merveilles scientifiques; mais la conversation était languissante: on sentait que les deux principaux personnages étaient sous l'empire d'une grave préoccupation. Après le dîner, Barras pria Bonaparte de s'asseoir avec lui sur un canapé, et là, après avoir fait une triste peinture de la France et de son gouvernement : « Vous le voyez vous-même,

[1] « Le 5 brumaire, Bonaparte s'est rendu pour la seconde fois à une séance particulière de l'Institut. Il y a pris la parole et donné des détails sur l'état de l'Égypte et de ses antiques monuments. Il a assuré que le canal de Suez, qui joignait les deux mers, a existé, et qu'il est très-possible de le rétablir sur les débris qui en restent, et qu'il a fait prendre les plans et les nivellements nécessaires à ce grand travail. »

(*Moniteur*, 1799.)

« général, ajouta-t-il, la république s'en va; tout « périt, tout appelle un nouvel ordre de choses; « il faut nommer un président. — Un président? » répète Bonaparte, dont ce mot a flatté l'oreille, et qui croit déjà y lire sa grandeur future. «—Oui, « reprend Barras, et j'ai ce qu'il nous faut; c'est « le général Hédouville. » Bonaparte fait un mouvement. — « Quant à vous, général, le repos « ne convient pas à votre âge, et j'applaudis à « votre intention de vous rendre à l'armée; de « nouveaux lauriers vous attendent sur les champs « de bataille, partez; et moi, malade, usé, je ne « suis bon qu'à rentrer dans la vie privée. » L'œil fixé sur Bonaparte, il attendait avec anxiété sa réponse; mais le général se contenta de regarder à son tour Barras qui baissa les yeux. « Barras ca- « chait sa pensée, a dit Napoléon dans ses con- « versations à Sainte-Hélène; sa contenance tra- « hissait son secret. » En effet, Barras, abusé par sa vanité ou par ses flatteurs, avait rêvé la dictature, et le nom d'Hédouville n'était qu'un masque sous lequel le nouveau Sylla déguisait son ambition. Il s'était imaginé que, comme au 13 vendémiaire où, à l'aide des épaulettes de général et des grâces d'une jolie femme, il avait exalté le courage d'un jeune officier, il rencontrerait encore dans Bonaparte un docile instrument de ses volontés; mais le silence dédaigneux du vain-

queur d'Italie lui apprit que les temps et les rôles étaient bien changés.

A peine Fouché fut-il instruit de cet entretien, qu'après l'avoir vivement reproché à Barras, il se rendit rue Chantereine pour essayer d'en adoucir la malencontreuse impression : ce n'était pas assez ; Barras vint lui-même la désavouer, et faire des offres de services à celui que, la veille, il voulait exiler dans les camps. Bonaparte jugea qu'un tel homme n'était ni capable, ni digne de seconder une grande résolution ; et lorsque d'ailleurs il eut reconnu que Barras n'avait presque autour de lui que des intrigants, des hommes sans mœurs, associés au scandaleux éclat de ses prodigalités, il détourna les yeux avec mépris, et les reporta sur les deux autres partis qui se partageaient alors l'influence politique.

L'un, le parti du *Manége* [1], professait les principes exaltés de la révolution ; il excitait par tous les moyens l'élan patriotique, et on l'*accusait* de vouloir renverser la constitution de l'an III, et rétablir la Convention. Il comptait dans son sein des hommes que leurs services avaient rendus populaires ; à leur tête Jourdan, le vainqueur de Fleurus ; Marbot et Bernadotte, tous deux ex-mi-

[1] Ainsi nommé, parce qu'il s'assemblait dans un manége, près du lieu des séances des Anciens aux Tuileries.

nistres de la guerre ; Lefèvre, commandant de la garnison de Paris ; Augereau, ombragé du drapeau d'Arcole. Gohier et Moulins avaient dans leurs rangs de nombreux amis, et les dispositions de ces deux directeurs n'étaient point favorables à des projets de dictature.

L'exaltation du *Manége* avait donné naissance à un autre parti qui, sans renoncer aux principes de la république, mais redoutant le retour des excès qui avaient ensanglanté la France, professait plus de modération, et proclamait hautement la volonté de réparer les maux produits par une administration faible et corrompue. Tel était l'esprit de la majorité du conseil des Anciens, et Sieyès en disposait par ses amis. Lucien Bonaparte travaillait à faire triompher le même système, dans le conseil des Cinq-Cents dont il était le président.

De quel côté Bonaparte jettera-t-il son épée ? Il était dans la plus grande perplexité. Lorsqu'on aime l'ordre et la paix plus que les révolutions ; lorsqu'on respecte ce qui est, et qu'on ne désire un changement que lorsqu'il peut réellement profiter au triomphe de la liberté et au bonheur du peuple, on aime à voir un homme, un héros, salué par la victoire, entouré d'une cour militaire et déjà maître d'une partie du pouvoir souverain[1],

[1] Les ministres, les directeurs eux-mêmes venaient le consulter dans son cabinet de la rue Chantereine.

hésiter, à la veille de renverser le gouvernement de son pays. On jouit de son embarras et de ses craintes comme d'un hommage rendu à la force des choses établies; et puissent tous ceux qui seraient tentés de l'imiter, y trouver aussi un grave et utile enseignement!

Il fallait enfin se décider, il fallait satisfaire à plus d'une impatience. Dédaigneux de Barras, et n'osant se fier au parti du *Manége*, Bonaparte espère avoir meilleur marché du prêtre, que d'abord il avait couvert de sa haine et de son mépris : c'est aussi l'avis de Lucien et de Talleyrand.

Bonaparte avait vu Sieyès à l'époque du 13 vendémiaire. Dans le moment le plus critique de cette journée, Sieyès l'avait pris à part dans l'embrasure d'une croisée, pendant que le comité des quarante délibérait sur la réponse à faire à la sommation des sections. « Vous les entendez, gé-
« néral, lui avait-il dit; ils parlent quand ils de-
« vraient agir; les corps délibérants ne valent
« rien dans les moments de crise; ils ne connais-
« sent ni la valeur du temps, ni le prix de l'occa-
« sion : vous, vous n'avez rien à faire ici; allez,
« général, prenez conseil de votre génie et de
« la position de la patrie; la république n'espère
« qu'en vous. [1] »

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène.*

Ce souvenir, ces paroles qui étaient redevenues un à-propos, ces sentiments qui s'accordaient si bien avec les idées de Bonaparte, tout lui paraissait d'un bon augure pour entamer la négociation ; mais, d'un autre côté, Sieyès ne pouvait ignorer, ni les premières démarches que le général avait faites pour l'évincer du Directoire, ni la légèreté moqueuse avec laquelle madame Bonaparte parlait de lui dans son salon [1] ; un refus direct pourrait d'ailleurs avoir de dangereuses conséquences ; il parut plus convenable et plus sûr de traiter par ambassadeurs ; Talleyrand et l'amiral Brueys furent choisis. Pressé dans les replis de deux esprits si fins et si artificieux, Sieyès, qui haïssait Barras autant qu'il redoutait Bonaparte, séduit peut-être par l'espoir de placer encore une des constitutions qu'il avait dans son portefeuille [2], accueillit cette ouverture ; et le 15 brumaire, dans la matinée, il eut avec Bonaparte une conférence pour concerter les moyens d'exécution. — On déclarera le Directoire dissous ; il sera provisoirement remplacé par trois consuls ; le nouveau gouvernement recevra une constitution nouvelle ; un décret éloignera les deux conseils de Paris où

[1] Elle l'avait surnommé *sa bête noire*.

[2] On les appelait les *filles de monsieur l'abbé*. Elles ont eu le sort de Lucrèce, mais elles n'ont pas sauvé la république.

il serait plus difficile de les maîtriser ; on les transférera, sous prétexte de la sûreté publique, dans un village qu'on occupera par des troupes ; le général Bonaparte sera investi du commandement supérieur de toute la garnison.

Ce plan arrêté, et le jour de l'exécution fixé au 18 brumaire, le directeur et le général se rendirent dans l'église de Saint-Sulpice, où était préparé un banquet offert, par souscription, à Bonaparte.

Ses compagnons d'armes se plaignaient de plus en plus de ne pas le voir [1] ; et le peuple, ami du merveilleux, et jaloux de contempler les traits de celui qui avait campé à l'ombre des pyramides, accusait hautement le Directoire de le dérober aux empressements de la capitale. Alarmé de la clameur publique, le Directoire s'était enfin décidé à donner cette fête à Bonaparte ; mais, par une contre-politique envieuse, il avait voulu que le général Moreau en partageât les honneurs. Cette circonstance et les préoccupations diverses dont chacun était agité, rendirent la réunion froide et compassée [2]. En vain Courtois, membre du con-

[1] Le 21e chasseurs, qui avait figuré au 13 vendémiaire, avait fait demander vainement par Murat d'être reçu par Bonaparte.

[2] Plusieurs députés, et Augereau et Jourdan n'y parurent point.

seil des Anciens, chanta des couplets à la louange des deux guerriers [1] ; en vain, on porta des toasts à la gloire de nos armes ; il n'y avait parmi les convives ni franchise, ni union, ni cordialité ; tous les yeux, attachés sur Bonaparte, cherchaient à deviner sa pensée ; et lui, impassible, sous le poids de l'entretien qu'il avait eu le matin avec Sieyès, se contenta de faire le tour de la table avec Berthier, laissant tomber de temps en temps quelques paroles flatteuses dans l'oreille des membres les plus influents des deux conseils, et disparut, avant même la fin du dîner.

Mais les moments sont précieux ; c'est dans trois jours que doit s'accomplir la grande revue. Les deux chefs s'étaient distribué les rôles : Sieyès

[2] Nous citerons le couplet adressé à Moreau :

Toi, jeune Fabius, qu'a deviné Voltaire
Dans l'un de ses plus beaux portraits,
Quand, du sage Mornay peignant le caractère,
Il nous peint Moreau trait pour trait ;
Avare du sang de tes frères,
Que ton amour sait conserver,
Rejoins nos colonnes guerrières
Pour les conduire ou les sauver ;
Mais que l'allégresse publique
Te précède au camp des Français ;
Elle est le prix de l'*Italique*,
Elle est le prix de tes succès.

devait agir sur le conseil des Anciens; Bonaparte, par son frère Lucien, sur le conseil des Cinq-Cents; par lui-même, sur les troupes. Dans les Anciens, Sieyès comptait un grand nombre d'amis: c'étaient principalement Regnier, Cornet, Lemercier, Cornudet, Fargues: tous sentaient le besoin d'un changement qui donnât au gouvernement plus de force et de considération; mais ils ne voulaient ni abandonner les principes de 1789, ni ouvrir la porte à la toute-puissance d'un seul. Espoir téméraire! Une fois qu'on prête les mains à une révolution, peut-on prévoir où le flot s'arrêtera? Dieu seul a le droit de dire à la mer: *Tu n'iras pas plus loin!* Plût au ciel, toutefois, que la majorité des Cinq-Cents eût été animée du même esprit que la majorité des Anciens! on se fût épargné la douleur de recourir aux baïonnettes, et de violer la majesté de la représentation nationale.

De son côté, Bonaparte, impatient d'accomplir sa mission providentielle, rompit le mystère où il s'était enveloppé; il ouvrit sa maison, reçut les officiers de la garnison qui lui avaient été vainement présentés une première fois par Moreau, accepta quelques invitations chez les ministres, et donna le mot d'ordre à ses amis.

Il unit l'adresse à l'audace; Madame Bonaparte, le 17 au soir, fit remettre à Gohier cette invitation par Eugène Beauharnais, son fils. « Venez, mon

cher Gohier, et votre femme déjeuner avec moi, demain à 8 heures du matin. N'y manquez pas ; j'ai à causer avec vous sur des choses très-intéressantes. Adieu, mon cher Gohier, comptez toujours sur ma sincère amitié [1].

« LAPAGERIE-BONAPARTE. »

Mais écoutons un des principaux acteurs de cette grande scène raconter les événements dont il fut témoin [2] :

« Je fus l'instrument militaire avec lequel Bonaparte exécuta ses projets. Le jour même de son

[1] L'heure parut suspecte à Gohier : « Tu iras seule au rendez-vous, dit-il à sa femme; et tu diras à madame Bonaparte que je ne puis me rendre à son invitation, mais que dans la matinée j'aurai l'honneur de la voir. »

« Bonaparte voyant ma femme arriver seule (raconte Gohier), fronça le sourcil. « Quoi! dit-il, le président ne vient pas? — Non, général, cela ne lui a pas été possible. — Il faut absolument qu'il vienne; écrivez-lui, madame, et je vais lui faire tenir votre lettre. — Je vais lui écrire, général, et j'ai des gens ici qui se chargeront de ma lettre. » Ma femme m'écrivit : « Tu as bien fait de ne pas venir, mon « ami; tout m'annonce que l'invitation n'était qu'un piége. »

(Mémoires de Gohier.)

[2] Nous devons cette relation précieuse, écrite quelque temps après le 18 brumaire, à la bienveillance de M. le maréchal Sébastiani, qui, à cette époque mémorable, était colonel du 9e régiment de dragons.

arrivée à Paris, j'avais remarqué sa joie en apprenant que mon régiment faisait partie de la garnison, et que je comptais sur son dévouement. Il s'informa soigneusement de sa force, de son organisation et de sa discipline. Quelques jours après, il me parla de l'état déplorable dans lequel il trouvait la France, des dangers extérieurs et intérieurs qui la menaçaient, et du besoin d'y apporter un prompt remède.

« Après quelques instants de silence et de recueillement, il me dit : «—Sébastiani, j'aurai be-« soin de vous; pouvez-vous compter sur votre ré-« giment ? Oui, mon général, lui répondis-je; mais « il faut se hâter d'agir. — Nous agirons bientôt; « venez me voir tous les jours, soignez vos officiers « et vos sous-officiers, procurez-vous des cartou-« ches, soyez prudent et discret. » — Duroc vint annoncer Sieyès, et je me retirai. Tout le monde parlait de grands changements prochains, parce que tout le monde les désirait. Les membres du Directoire eux-mêmes n'espéraient que dans celui qui dirigeait tous les mouvements; chacun d'eux[1] cherchait des arrangements personnels. Dans les grandes crises, des arrangements généraux pour sauver l'État sont un devoir, mais les transactions

Gohier, président du Directoire, excepté.
(Note de l'auteur.)

individuelles couvrent d'infamie. Sûr du ministre de la guerre[1] et du commandant de Paris[2], le Directoire ne craignait pas la garnison; les conseils des Cinq-Cents et des Anciens lui donnaient seuls des inquiétudes. Le 17 au matin, le colonel Bessières[3] passa chez moi pour me prévenir que nous touchions au moment d'agir, et que le général Bonaparte désirait me parler le soir à onze heures. Je me rendis, à l'heure indiquée, dans sa maison de la rue de la Victoire.

« Le général était dans son cabinet avec quelques membres des conseils; madame Bonaparte s'entretenait avec sa société habituelle. Vers minuit, le général Moreau arriva; quelques instants après, le général Macdonald fut annoncé. Les députés étant partis, Bonaparte nous fit entrer, le général Moreau, le général Macdonald et moi. Il parla quelques instants des mesures qui avaient été concertées avec les inspecteurs de la salle pour aviser le lendemain dans les deux conseils au moyen d'opérer les changements politiques que les circonstances rendaient indispensables. Puis il dit en s'adressant à Moreau et à Macdonald : « Nous avons servi la république sur « les champs de bataille, nous la servirons en-

[1] Dubois de Crancé.

[2] Le général Lefèvre.

[3] Depuis maréchal.

« core plus utilement demain à Paris; j'ai besoin « de votre appui et j'y compte. Soyez rendus « chez moi, demain matin, à huit heures, avec « vos états-majors. » — L'un et l'autre applaudirent à son projet, renouvelèrent les assurances de leur entier dévouement, et se retirèrent.

« Après que les généraux Moreau et Macdonald furent partis, le général Bonaparte me dit : « Murat « est sûr du 21e régiment dans lequel il a servi; « mais vous devez imprimer le mouvement, toute « la garnison le suivra. Vous avez mille hommes, « dont cinq cents à cheval et cinq cents à pied; « vous ferez prendre les armes sous prétexte d'une « revue, à la pointe du jour, et vous occuperez les « positions suivantes : les cinq cents hommes à « pied se rendront sur la place de la Révolution, où « ils se formeront en colonnes par division, pour « y attendre de nouveaux ordres; cent hommes à « cheval se mettront en bataille aux Champs-Élysées dans l'avenue de Neuilly; cent hommes à « cheval occuperont l'entrée du pont de la Révolution, et vous, à la tête de trois cents hommes à « cheval, viendrez vous mettre en bataille dans « ma rue; je vous donnerai des ordres aussitôt « que vous y serez rendu. Il est essentiel que vos « troupes ne communiquent avec personne, ni « pendant leur marche, ni sur les points où elles « seront placées, et qu'elles n'exécutent que les

« ordres que vous leur donnerez vous-même ver-
« balement. » — Ces ordres reçus, j'allais partir pour l'hôtel Soubise où mon régiment était caserné, lorsque Lucien entra dans le cabinet de son frère pour lui annoncer qu'il devenait indispensable de contremander ce qui avait été prescrit et de retarder le mouvement jusqu'au 19. — Je pris la parole pour faire observer qu'il me paraissait impossible et qu'il était trop dangereux de suspendre un seul instant l'exécution d'un projet connu de plus de cent personnes. Le général Bonaparte dit à Lucien : « Sébastiani a « raison, ce retard est impossible, et il n'y a plus « de salut que dans la réussite. » Cette observation dissipa d'autant mieux les incertitudes et les lenteurs de Lucien, qu'il était pénétré, autant que nous, du besoin d'agir immédiatement, et qu'il ne s'était chargé qu'à regret de porter au général Bonaparte ce vœu du comité des inspecteurs de la salle. Quelques membres l'ayant accompagné chez son frère, il put de suite leur communiquer sa décision. Je quittai à une heure un quart la maison du général et je rentrai chez moi.

« Ce ne fut qu'à cinq heures que je donnai à mon régiment l'ordre de prendre les armes; je chargeai le capitaine Letort de commander les hommes à pied, et le chef d'escadron Maupetit les deux détachements des Champs-Élysées et du pont

de la Révolution, en les prévenant que leurs détachements ne seraient formés que lorsque nous serions rendus sur les boulevards Montmartre, et en leur recommandant la plus sévère discrétion. Letort était un homme d'un caractère décidé et ferme, d'une bravoure brillante et d'une loyauté sans tache; une promesse était, pour lui, un engagement sacré. Il avait de l'élévation dans les sentiments et de l'étendue dans l'esprit. Maupetit était un officier éminemment dévoué et brave. — Mon régiment était sous les armes; je sortais de mon appartement pour aller me mettre à sa tête, lorsqu'une ordonnance, conduite par mon adjudant, me remit une lettre du ministre de la guerre, contenant l'ordre suivant : « Il est ordonné au citoyen Sébastiani de consigner le régiment qu'il commande dans sa caserne, et de le tenir prêt à prendre les armes. — Le ministre de la guerre, *Dubois de Crancé.* » Je donnai reçu de cette lettre du ministre de la guerre, je la mis dans ma poche et je me hâtai de monter à cheval et de partir.

« Mes officiers avaient paru étonnés d'une revue aussi matinale; ils le furent encore davantage lorsque je fis les dispositions qui m'avaient été prescrites. Je n'attachai aux différents détachements que le nombre d'officiers nécessaires; avec tous les autres et trois cents hommes à cheval, je me

rendis dans la rue Chantereine où j'arrivai avant 7 heures. J'entrai chez le général que je trouvai levé et habillé en grand uniforme. Après m'avoir témoigné la plus vive satisfaction et le plus tendre attachement, il me dit : « J'ai mandé ce matin « chez moi, tous les militaires de quelque rang « qui se trouvent à Paris; Bernadotte et Lefèvre « sont de ce nombre. Lorsque ces deux géné- « raux seront arrivés, vous ne permettrez plus « à personne de sortir, qu'au moment où nous « partirons tous ensemble; établissez une garde « à ma porte, commandée par un officier sûr; « laissez trois officiers avec la troupe, et ame- « nez-moi tous les autres, je veux les voir et « leur parler. » Ces mesures prises, je me mis à la tête de mes officiers et j'entrai dans le salon du général pour les lui présenter. Tous étaient pénétrés d'émotion et de respect en revoyant le chef qui les avait si souvent conduits à la victoire. Son accueil fut digne, mais affectueux; son discours les pénétra d'un dévouement sans bornes : — « Je vous ai quittés, leur dit-il, dans « la riche Italie que votre valeur avait conquise; « je vous retrouve en France où vos revers vous « ont ramenés. L'ineptie ou la trahison ont « trompé les efforts de votre courage et de votre « amour pour la patrie; nos conquêtes sont per- « dues, nos frontières sont menacées. Vos anciens

« compagnons d'armes sont maîtres de l'Égypte; « c'est là que j'ai appris vos malheurs; je n'ai pu « résister au désir, je dirai avec plus de raison, « au devoir de venir défendre la France. Son « génie tutélaire m'a fait triompher des croisières « anglaises; il nous fera triompher aujourd'hui de « tous ses ennemis. Il ne vous manque qu'un gou- « vernement et des chefs dignes de vous : je vais « vous les donner. » — « Général, vous nous con- « naissez; ordonnez et nous saurons obéir; » s'écrièrent tous à la fois ces braves officiers. — Un grand nombre de généraux, de colonels et d'officiers de tous grades arrivaient [1]. Je rencontrai dans la cour le général Lefebvre qui entrait en voiture. En me voyant, il me fixa d'un air sévère et me fit signe de l'approcher. « Voulez-vous, « citoyen, m'apprendre pourquoi vous avez « quitté votre caserne, et par quel ordre vous « êtes ici? » me dit-il. « Vous allez le savoir du « général Bonaparte, » fut ma réponse, qui parut redoubler son mécontentement. Il redemandait sa voiture, lorsque Duroc vint lui dire qu'il était attendu avec impatience. — Il suivit

[1] Napoléon fit ouvrir les battants des portes, et sa maison étant trop petite pour contenir tant de personnes, il s'avança sur le perron, reçut les compliments des officiers, et les harangua. (*Mémorial de Sainte-Hélène.*)

cet aide de camp. Je rentrai dans l'appartement et je le vis introduire dans le cabinet de Bonaparte. Après quelques minutes, il sortit avec lui en tenant un sabre turc. Bonaparte venait de le lui remettre en lui disant à haute voix : « Je vous « nomme mon lieutenant, et je vous prie d'ac- « cepter ce sabre que je portais à la bataille des « Pyramides. » Le général Lefebvre accepta l'un et l'autre avec empressement [1], et devint un instrument d'autant plus utile, qu'en sa qualité de commandant de Paris, il mit à la disposition de Bonaparte toutes les troupes de la place. Bernadotte, avant de se rendre à l'invitation qu'il avait reçue, avait voulu voir son beau-frère Joseph, qui, l'ayant trouvé peu favorable aux projets de Napoléon, le retint toute la matinée chez lui [2].»

Cependant la commission des anciens, que présidait Cornet [3], avait reçu de Sieyès la mission de tout préparer pour faire rendre le décret de translation ; et dans la nuit du 17 au 18 brumaire, « contrevents et rideaux fermés pour dérober au

[1] « Eh bien, Lefebvre, lui avait dit Bonaparte, vous, « l'un des soutiens de la république, voulez-vous la laisser « périr dans les mains des avocats ? — Non, non; jetons tous « ces avocats à la rivière », répondit *énergiquement* Lefebvre.

[2] Manuscrit du maréchal Sébastiani.

[3] Depuis sénateur.

« public le travail extraordinaire qui se faisait « dans les bureaux [1] », on avait, à huis clos, convoqué les deux conseils pour le 18, les Anciens à sept heures du matin, les Cinq-Cents à onze: on eut soin *d'escamoter* les lettres de convocation des députés dont on redoutait le plus l'opposition.

Le 18, à sept heures du matin, le conseil des Anciens était assemblé aux Tuileries, sous la présidence de Lemercier [2]. « La patrie est con- « sumée, dit Cornet, et ceux qui échapperont « à l'incendie verseront des pleurs amers, mais « inutiles, sur ses cendres. Vous pouvez, repré- « sentants du peuple, prévenir le péril; mais « si vous n'en saisissez l'instant, la république « aura existé, et son squelette sera entre les « mains des vautours! » Après cette sortie pittoresque, Régnier fit une peinture non moins dramatique des dangers qui menaçaient à Paris la représentation nationale, et proposa de transférer le Corps législatif à Saint-Cloud, où il resterait placé sous la protection du général Bonaparte, investi du commandement de toutes les troupes. Cette proposition, convertie en un décret, fut immédiatement transmise au conseil

[1] Brochure de Cornet.

[2] Depuis sénateur et pair de France.

des Cinq-Cents avec une adresse [1] votée à la demande de Cornudet [2].

Cornet ne voulut pas perdre un moment pour annoncer ce premier succès à Bonaparte ; il courut lui-même rue Chantereine. « A neuf heures, Bonaparte, invité à venir prêter serment au sein du conseil des Anciens, sortit de sa maison à la tête de plus de deux cents généraux, colonels et officiers de tout grade. Moreau, Lefebvre et Macdonald, avec leurs états-majors, marchaient à côté de lui. Arrivé sur la place de la Révolution où il avait dirigé ses pas, il m'ordonna de réunir la totalité de mon régiment. Placé au centre, et monté sur un superbe cheval, richement caparaçonné, il harangua ma troupe et les chefs qui l'entouraient. Je reçus l'ordre d'entrer dans le jardin des Tuileries [3], et de me déployer en face de la garde des conseils qui était en bataille sur la terrasse des Feuillants. Je devais l'y contenir et l'empêcher de faire aucun mouvement. Cette troupe, composée des plus anciens et des plus braves soldats de l'armée, parut étonnée de mon arrivée et de la position que je prenais devant elle. Mais

[1] Voir cette adresse dans le *Moniteur* de l'an VIII, page 192.

[2] Depuis sénateur et pair de France.

[3] Manuscrit Sébastiani.

la présence du général Bonaparte et la revue qu'il en passa calmèrent son inquiétude. »

Accompagné des généraux Lefebvre, Beurnonville, Berthier, Macdonald, Moreau, et d'un nombreux état-major, Bonaparte est introduit à la barre des Anciens. « Votre sagesse, dit-il, a rendu « ce décret ; nos bras sauront l'exécuter. Malheur « à qui voudrait le trouble et le désordre ! je les « arrêterai, aidé du général Lefebvre, du général « Berthier et de tous mes compagnons d'armes. « Rien dans l'histoire ne ressemble à la fin du « XVIIIe siècle ; rien dans la fin du XVIIIe siècle ne « ressemble au moment actuel ! Nous voulons « une république fondée sur la vraie liberté, sur « la représentation nationale ; nous l'aurons ; je « le jure, je le jure en mon nom et en celui de « mes compagnons d'armes. »

Après ces paroles, couvertes d'applaudissements que le président eut peine à réprimer [1], Bonaparte sortit du conseil, et passa en revue, dans le jardin des Tuileries, environ dix mille hommes de troupes. Après leur avoir lu le décret qui le nommait général en chef : « Soldats, s'é- « cria-t-il, vos compagnons d'armes qui sont aux « frontières, sont dénués des choses les plus néces-

[1] Garat voulut élever quelques objections contre la forme du serment; elles ne furent pas écoutées.

« saires; le peuple est malheureux. Les auteurs de « tant de maux, ce sont les factieux contre les- « quels je vous rassemble aujourd'hui ; j'espère « bientôt vous conduire encore à la victoire, « mais avant tout, il faut réduire à l'impuis- « sance tous ceux qui veulent s'opposer à votre « bonheur et à la prospérité générale. »

Ces paroles, prononcées avec chaleur, furent accueillies avec enthousiasme.

Le message des Anciens n'avait pas le même succès au conseil des Cinq-Cents, qui s'était réuni en toute hâte à onze heures au Palais-Bourbon. A peine Lucien en eut-il fait la lecture, que de tous les bancs il s'éleva des exclamations de surprise et de mécontentement. « Citoyens, dit le « président, le conseil des Anciens n'a fait « qu'user du droit que lui confère l'article 102 « de la constitution ; » et il lève la séance ; et l'assemblée se sépare au cri de *vive la république!*

Tout Paris était en émoi ; et lorsqu'on se rappelle l'ivresse populaire, et l'empressement avec lequel ministres [1], généraux [2], citoyens ve-

[1] Cambacérès et plusieurs autres ministres vinrent aux Tuileries saluer et reconnaître le nouveau maître.

[2] Lorsque Augereau, qui montrait d'abord de l'opposition, vit ce nombreux état-major autour de Bonaparte; lorsqu'il entendit les cris d'enthousiasme des troupes, il lui dit

naient adorer l'étoile nouvelle qui éclairait le ciel politique, on serait tenté de se demander pourquoi le conseil des Anciens n'avait pas seul, et du même coup, renversé le Directoire, sans recourir à l'autorité du conseil des Cinq-Cents, si l'on ne savait que le plus sûr moyen de détruire impunément les lois, c'est de les attaquer avec des formes légales. D'ailleurs, dans une assemblée dont tous les membres n'étaient pas dans le secret, tel qui avait voté sans scrupule la translation du corps législatif parce qu'elle était prévue par la constitution, n'aurait peut-être pas voulu s'associer à une mesure extra-constitutionnelle.

Tandis que Bonaparte établissait son *quartier général* au palais des Tuileries, on se demandait où était le directoire, lorsqu'on vit arriver Sieyès, à cheval [1], accompagné de Roger-Ducos, qui venait délibérer sur les moyens d'achever l'ouvrage si heureusement commencé.

Barras, insoucieux de tout ce qui se passait autour de lui, était tranquillement dans son bain : c'est là que le trouvèrent Gohier et Moulins, qui,

avec entraînement : « Est-ce que vous ne comptez pas sur « *votre petit Augereau?* » (*Mémorial.*)

[1] Toujours prudent et homme de précaution, ce directeur prenait depuis quelque temps des leçons d'équitation dans le petit jardin du Luxembourg.

instruits par Fouché de la séance des Anciens et de la revue des Tuileries, venaient impatients de s'entendre avec leur collègue pour conjurer les dangers de la république. Barras, qui haïssait tout ce qui dérangeait sa quiétude et ses plaisirs, s'emporta contre Bonaparte qu'il traita, *de loin*, fort cavalièrement ; il promit assistance à ses collègues dans tout ce qu'ils entreprendraient pour arrêter et punir son ambition ; mais à peine les deux directeurs étaient-ils sortis, qu'il envoya Bottot, son secrétaire, aux Tuileries pour étudier le vent et *prendre l'air du bureau.*

Bottot trouva Bonaparte dans la salle des inspecteurs, entouré de Sieyès, de Roger-Ducos, et d'une foule de députés et de généraux : « Barras « veut encore se récrier, dit Bonaparte à Bottot « en élevant la voix ; mais qu'a-t-on fait de cette « France que j'avais laissée si brillante? J'avais « laissé la paix, j'ai retrouvé la guerre ; j'avais « laissé des victoires, j'ai retrouvé des revers ; « j'avais laissé les millions de l'Italie, et j'ai « trouvé des lois spoliatrices et la misère. Que « sont devenus cent mille Français que je con- « naissais, tous mes compagnons de guerre? « Ils sont morts. » Bottot était anéanti. Bonaparte reprend : « A entendre quelques factieux, bientôt « nous serions tous des ennemis de la république, « nous qui l'avons affermie par nos travaux et

« par notre courage. Nous ne voulons pas de « gens plus patriotes que les braves mutilés au ser- « vice de la république. » Bottot ne savait comment reporter à Barras cette foudroyante conversation, lorsque, arrivé au Luxembourg, il fut tout surpris de trouver l'indolent directeur, calme, résigné, ne songeant qu'à la retraite : c'est que Brueys et Talleyrand avaient passé par là, et que leurs séductions, appuyées de quelques menaces au nom du nouveau dictateur, avaient tout changé. Barras, oubliant sa colère et les promesses qu'il avait faites à ses collègues, avait signé *une lettre toute faite d'avance*, par laquelle il donnait sa démission; heureux, au milieu de ses regrets, d'échapper à une lutte que redoutait sa mollesse !

Bonaparte embrassa Brueys et Talleyrand pour les remercier du succès de leur nouvelle négociation. Mais une scène plus sérieuse l'attendait avec le président du Directoire, Gohier, républicain sincère, dont l'honorable candeur croyait encore à l'empire des constitutions en présence des baïonnettes et de l'entraînement populaire. « Hâtons-nous, avait-il dit à Moulins, d'aller à la « poursuite de nos deux déserteurs [1]; mais « allons-y, *la constitution à la main.* »

Arrivés aux Tuileries, à une heure après midi,

[1] Sieyès et Roger-Ducos.

ils trouvent Sieyès et Roger-Ducos dans la salle des inspecteurs du conseil des Anciens, assis au milieu de plusieurs députés. « Nous venons, leur « dit Gohier, vous demander vos signatures pour « proclamer constitutionnellement le décret de « translation. — Le décret? répond Sieyès, mais il « est proclamé. Avez-vous vu *le général?* — Non. » On fit avertir Bonaparte; il paraît, et dès qu'il aperçoit Moulins et Gohier : « Je vois avec plai- « sir, leur dit-il, que vous vous rendez à nos vœux, « à ceux de vos collègues. — Nous nous rendons « au vœu de la loi, général, répondit Gohier. — « Pour sauver la république avec nous? — Sauver « la république! mais elle est triomphante en « Suisse, en Hollande, et vous avez débarqué « au bruit de la victoire de Zurich. » — Boulay, député de la Meurthe, prenant la parole : — « Ce n'est point, dit-il, parmi les troupes étran- « gères que sont nos plus dangereux ennemis. — « Je le sais, reprend Gohier; mais, avec l'appui « des lois et des vrais patriotes, nous saurons « également les vaincre. »

On apporte un billet à Bonaparte. « Général « Moulins, dit-il après l'avoir lu, Santerre est « votre parent, je crois; on m'écrit qu'il organise « une sédition au faubourg Saint-Antoine; aver- « tissez-le de cesser, ou *je le fais fusiller sur « l'heure.* — Général, Santerre ne marcherait

« que si le Directoire lui en donnait l'ordre, comme « au Directoire seul appartient le droit de vous « placer à la tête des troupes. — Il n'y a plus de « Directoire : Sieyès, Ducos, Barras ont donné leur « démission ; j'attends les vôtres! — Détrompez-« vous, général, tout le monde ne déserte point « son poste. — La république est en péril, je la « sauverai à tout prix ; *je le veux.* »

A ce mot, dont la tournure monarchique blessait la fierté républicaine de Gohier, les deux directeurs se retirèrent pour aller rédiger une vaine protestation [1]. — A peine étaient-ils rentrés dans leur cabinet, que leur garde leur fut enlevée; Jubé, qui la commandait, la conduisit aux Tuileries pour la mettre aux ordres du général en chef; Moreau fut chargé d'occuper le Luxembourg. Bonaparte n'avait pas oublié que depuis son retour d'Égypte, et notamment à l'occasion du banquet de l'église de Saint-Sulpice, un certain parti, soit pour embarrasser les avenues du pouvoir, soit dans toute autre pensée, avait tenté de lui opposer le général en chef de l'armée du Rhin; et pour n'avoir pas à craindre, dans ce grand mouvement, un rival qui pouvait le gêner, il lui avait confié la mission subalterne de garder

[1] Memoires de Gohier, page 264.

le palais du Directoire[1], en même temps qu'il donnait au colonel Sébastiani l'ordre d'enlever Barras et de le conduire à Grosbois[2].

Dans la soirée du 18 brumaire, on tint, dans la salle des inspecteurs, un conseil secret pour arrêter les mesures définitives à prendre pour le succès de l'entreprise. Là, plusieurs des membres du conseil des Anciens qui, le matin, s'étaient montrés les plus ardents, paraissaient refroidis par deux motifs : les uns commençaient à redouter l'autocratie militaire ; les autres n'étaient pas sans inquiétude sur l'attitude du conseil des Cinq-Cents, qui ne paraissait pas disposé à faire bon

[1] Gohier raconte, dans ses Mémoires, qu'ayant rencontré plus tard le général Moreau chez Garat (depuis sénateur), il lui avait reproché la mission de *geôlier* qu'il avait acceptée. « Si j'ai fait une faute, aurait répondu Moreau, *je saurai « la réparer.* »

[2] « J'avais occupé la position des Tuileries jusqu'au moment où j'avais reçu l'ordre de me rendre au palais Bourbon pour y appuyer les opérations de Lucien, qui présidait le conseil des Cinq-Cents; j'avais fait ce mouvement vers midi. A quatre heures je fus mis sous les ordres du général Moreau, qui, avec mon régiment, mille hommes d'infanterie et quatre pièces de canon, marcha pour s'emparer du Luxembourg. Barras occupait encore son appartement. A six heures, je fus chargé de le faire arrêter et conduire à Grosbois, sous l'escorte de vingt-cinq dragons. » (Relation manuscrite du maréchal Sébastiani.)

marché de la constitution de l'an III. Aussi, les *grands politiques* [1] essayèrent-ils une de ces transactions à l'aide desquelles on croit naïvement pouvoir modérer le torrent qu'on a déchaîné; ils proposèrent à Bonaparte d'être directeur avant l'âge. « Hier, c'était possible, répliqua-t-il fière-« ment ; aujourd'hui, il est trop tard ; le Direc-« toire n'est plus, et on ne rebâtit pas sur des rui-« nes. » Un député, depuis conseiller d'État, proposa, dit-on, la dictature ; il fut, *tout haut*, seul de son avis. Enfin on s'arrêta à la nomination de trois consuls, Sieyès, Roger-Ducos et Bonaparte.

Avant de se séparer, Sieyès, qui connaissait parfaitement l'esprit du conseil des Cinq-Cents, et dont la longue expérience n'était pas tranquille sur la convocation de Saint-Cloud, proposa de faire arrêter, pendant la nuit, quarante députés dont il prévoyait la résistance. « Les demi-mesu-« res, disait-il, ont toujours tout compromis. » Lucien comptant sur son courage, et s'abusant peut-être sur son influence, ne partagea point cette opinion, qui fut également combattue par

[1] Cornet les appelle, dans sa brochure, les *grands politiques* du conseil des Anciens, et laisse entendre que les trois quarts de ceux qui avaient concouru à l'événement du matin, auraient voulu pouvoir reculer.

quelques membres des Anciens. « J'ai juré, dit « alors Bonaparte, de protéger la représentation « nationale ; je ne veux point, ce soir, violer mon « serment ; je ne crains pas de si faibles enne- « mis. » C'est ainsi que César et Guise s'étaient écriés : *Ils n'oseraient!*

On s'ajourne au lendemain; on se donne rendez-vous à Saint-Cloud.

La nuit du 18 au 19 fut calme; tout était terminé, que plusieurs quartiers de Paris se demandaient s'il s'était passé quelque chose. Mais il y eut un grand mouvement parmi les troupes de la garnison. Bonaparte nomma le général Lefebvre son premier lieutenant [1]; le général Andréossy, chef de l'état-major général avec Doucet et Cafarelli sous ses ordres; Lannes, commandant du quartier général des Tuileries; Milhaud, du Luxembourg; Marmont, de l'artillerie à l'École militaire; Berruyer, des Invalides; Morand, de Paris; Macdonald, de Versailles; Serrurier, du Point du jour, et Murat, de Saint-Cloud, où l'on dirigea une nombreuse cavalerie et un régiment de grenadiers.

[1] Le 18, à dix heures du matin, Gohier, Barras et Moulins avaient mandé le général Lefebvre; mais celui-ci avait répondu que, d'après le décret des Anciens, *il n'avait plus de compte à rendre qu'à Bonaparte, devenu son général.*

Ainsi, Paris était dans une ceinture de fer, et Saint-Cloud ressemblait à un camp [1]. Les appartements du côté gauche du Palais, devenus plus tard le salon des princes et le cabinet de l'empereur, avaient été disposés pour Bonaparte et son état-major; les inspecteurs de la commission occupèrent les pièces qui ont formé depuis l'appartement de l'impératrice; le conseil des Anciens était installé dans la grande galerie d'Apollon; on préparait l'Orangerie pour le conseil des Cinq-Cents. La lenteur des préparatifs aggrava les périls de la situation : on allait, on errait dans les cours; les députés se formaient en petits groupes; ils se demandaient réciproquement ce qu'on était venu faire à Saint-Cloud. Ceux qui étaient dans le secret n'en disaient que la moitié; ils avouaient seulement que le moment était venu de régénérer le gouvernement, de donner aux lois plus d'empire : si l'on avait remis la force armée dans les mains de Bonaparte, c'était pour retremper la république aux sources de la gloire; et dès qu'il aurait accompli cette mission, il déposerait ce pouvoir extraordinaire pour devenir

« [1] J'arrive à Saint-Cloud. La cour était un véritable camp; infanterie, cavalerie, artillerie, état-major, rien ne manquait à l'attirail militaire. Jamais représentation nationale n'avait été mieux gardée. » (Savary, ex-membre du conseil des Anciens.

directeur[1], soit avec Berthier, soit avec Talleyrand.

Mais ces vagues suppositions étaient loin de satisfaire quelques esprits ombrageux. « Est-ce un « républicain, disaient les uns, justement indi- « gné des attentats des ennemis de la révolution, « qui se présente à la confiance publique? Est-ce, « au contraire, un agent du royalisme qui, à la « faveur de sa célébrité, s'est chargé de relever « le trône des Bourbons? ou bien, n'est-ce qu'un « ambitieux qui marche audacieusement à l'usur- « pation? — L'édifice constitutionnel, disaient « les autres, exige sans doute des réparations, « mais la volonté nationale n'est pas légalement « exprimée; nos devoirs et nos serments nous « prescrivent de nous rallier plus fortement que « jamais au pacte social dont la garde nous est « confiée. » L'énergie de ces conversations ne faisait que trop pressentir l'orage qui allait éclater dans le conseil des Cinq-Cents[2].

[1] Le général se promena seul pendant quelque temps dans le salon de Mars. Personne ne fut tenté de s'approcher de lui; il avait l'air fort inquiet: « Je ne veux plus de fac- « tions; il faut que cela finisse, disait-il; je n'en veux plus « absolument. » Il s'arrêta devant cette devise : *nec pluribus impar;* il vit son étoile. (Savary.)

[2] « Vers dix heures du soir, le 18, un ordre du général Bonaparte m'avait prescrit de me rendre le lendemain, à huit heures du matin, à Saint-Cloud, avec mon régiment. En

Enfin, à midi, la musique annonce, par la *Marseillaise*, l'ouverture de la séance des Cinq-Cents. Les députés prennent place dans un morne silence. — E. Gaudin monte à la tribune, et après le tableau habituel des maux et des dangers de la république, « Il est temps, ajoute-t-il, de sauver « la patrie, et de réintégrer le peuple dans ses « droits : vous y parviendrez, si, en brumaire, « vous montrez le dévouement de fructidor. » Ces paroles transparentes, à travers lesquelles on aperçoit déjà la proscription et la dictature, sont accueillies par une effroyable tempête; de tous les côtés de la salle partent des cris, des rumeurs, des vociférations. « Je sens trop ma dignité de pré- « sident, dit Lucien Bonaparte, pour ne pas rappe- « ler à l'ordre les perturbateurs. — On a parlé de « factieux, s'écrie Granmaison; nous les connais- « sons, et ils ne m'épouvantent pas. Je demande que

y arrivant, j'y trouvai le général, qui occupait l'une des pièces la moins délabrée de ce château et la plus rapprochée de l'Orangerie. Il régnait déjà de l'agitation, et je crus prudent de défendre à mon régiment toute communication avec les députés. Augereau, Jourdan, Talot, Garreau et Salicetti se promenaient dans la cour et paraissaient dans l'intention de s'adresser aux troupes. Le général approuva la précaution que j'avais prise et me retint près de lui. »

Relation manuscrite du maréchal Sébastiani.

« nous fassions le serment de nous opposer au réta-
« blissement de toute espèce de tyrannie.—Oui, dit
« Delbred; la constitution ou la mort! vive la
« constitution! renouvelons tous notre serment de
« fidélité à la constitution! — Appuyé! Appuyé!
« Le serment! vive la république! » L'assemblée entière se lève, et chacun de ses membres prête individuellement serment à la constitution, au milieu d'un calme imposant et solennel. « Ce
« serment, s'écrie Bigonet, aura le même reten-
« tissement que celui du Jeu de paume[1]; mais il
« serait illusoire, si nous ne nous hâtions de le
« remplir en envoyant un message au Directoire
« pour lui annoncer notre installation; un mes-
« sage au conseil des Anciens pour lui demander
« les motifs de notre convocation. — Un message
« au Directoire! répond, en souriant, Darracq :
« mais où l'enverrez-vous? Existe-t-il un Direc-
« toire? »

Le conseil des Anciens transmet aux Cinq-Cents une lettre de Barras ainsi conçue :

[1] Pour rendre la prestation du serment plus auguste et en rappeler chaque jour la sainteté, on avait arrêté qu'il serait dressé vis-à-vis de la tribune du conseil des Anciens un autel en forme antique, sur lequel devait être placé le livre de la constitution de l'an III.

« 18 brumaire.

« Citoyens représentants,

« Engagé dans les affaires publiques unique-
« ment par ma passion pour la liberté, je n'ai
« consenti à accepter la première magistrature
« de l'État que pour la soutenir dans les périls
« par mon dévouement; pour préserver des
« atteintes de ses ennemis, les patriotes compro-
« mis dans sa cause, et pour assurer aux défen-
« seurs de la patrie ces soins particuliers qui ne
« pouvaient leur être plus constamment donnés
« que par un citoyen anciennement témoin de
« leurs vertus héroïques, et toujours touché de
« leurs besoins.

« La gloire qui accompagne le retour du guer-
« rier illustre à qui j'ai eu le bonheur d'ouvrir
« le chemin de la gloire, les marques éclatantes
« de confiance que lui donne le Corps législatif,
« et le décret de la représentation nationale m'ont
« convaincu que, quel que soit le poste où m'ap-
« pelle désormais l'intérêt public, les périls de
« la liberté sont surmontés, et les intérêts des
« armées garantis. Je rentre avec joie dans les
« rangs de simple citoyen; heureux, après tant
« d'orages, de remettre entiers et plus respec-

« tables que jamais, les destins de la république,
« dont j'ai partagé le dépôt.

« Salut et respect.

« Signé BARRAS. »

Tandis qu'une discussion insignifiante s'ouvre sur cette démission, un mouvement extraordinaire se manifeste dans l'assemblée; tous les regards se portent vers l'entrée de la salle. C'est le général Bonaparte !

Instruit par ses amis de ce qui s'était passé dans le conseil des Cinq-Cents, et de la scène du serment, Bonaparte avait senti qu'il était perdu s'il restait oisif[1]. Il savait que même dans le conseil des Anciens, il y avait de l'hésitation[2], et ce n'était pas sans motifs qu'il avait fait parvenir à Lemercier[3], leur président, cette lettre du secrétaire général du Directoire : « Le messager d'État « que vous aviez chargé d'un message pour le Di-

[1] Déjà Augereau le croyait perdu. « Vous voici dans une « jolie situation, lui avait-il dit. — Augereau, souviens-toi « d'Arcole, où les affaires étaient plus désespérées, lui répond « Bonaparte; sois tranquille, dans une heure tout sera « changé. »

[2] On avait été frappé des plaintes de Colombel, de Savary et d'autres, qui accusaient la commission des inspecteurs de ne les avoir pas convoqués.

[3] A trois heures et demie.

« rectoire[1] me l'a présenté; je n'ai pu le recevoir « parce que quatre membres du Directoire ayant « donné leur démission, et le cinquième ayant « été mis en surveillance par ordre du général « en chef, il ne se trouve plus de Directoire[2]. »

Après la lecture de cette lettre dont l'à-propos avait été calculé, Bonaparte, comptant plus encore sur la magie de sa présence, s'était rendu, par le salon de Mars, avec ses aides de camp, dans la grande galerie où siégeait le conseil des Anciens. Le président lui ayant accordé la parole : « Représentants du peuple, dit-il, vous êtes sur un « volcan! Mes intentions sont pures, et déjà on « m'abreuve de calomnies; on parle d'un nouveau « César, d'un nouveau Cromwell! La patrie n'a pas « de plus zélé défenseur que moi; je veux lui con- « server la liberté et l'égalité.... — Et la constitu- « tion? s'écria Linglet. — La constitution! reprit « Bonaparte; vous l'avez violée au 18 fructidor; « vous l'avez violée au 22 floréal; vous l'avez « violée au 30 prairial. La constitution! elle est

[1] Message pour annoncer que le conseil des Anciens était constitué à Saint-Cloud.

[2] Personne ne fut dupe de cette lettre; la séance fut suspendue, chacun se leva mécontent. « Eh bien, dis-je à mes « collègues, vous avez ouvert les yeux trop tard, il n'est plus « temps. » (Savary.)

« invoquée par toutes les factions, et toutes les « factions la méprisent. On conspire. — Nom- « mez les conspirateurs. — S'il faut nommer « les hommes, je dirai que Barras et Moulins « m'ont proposé de me mettre à la tête d'un « parti pour renverser tous les hommes à « idées libérales (*mouvement dans l'assemblée*); « mais j'ai dédaigné ces propositions. Mon bras, « armé par vous de pouvoirs extraordinaires, « ne frappera que les factieux; et si quelque ora- « teur payé par l'étranger parlait de me mettre « hors la loi, j'en appellerais à vous, mes braves « compagnons d'armes, vous que j'ai tant de fois « menés à la victoire; à vous braves défenseurs « de la république; j'en appellerais à votre cou- « rage, et nous triompherions, car je marche « accompagné du dieu de la fortune et du dieu « de la guerre[1]. »

Ce discours, à travers lequel on entrevoyait les baïonnettes et les bonnets de grenadiers, n'avait que médiocrement réchauffé le zèle attiédi des amis de Sieyès, lorsque Bonaparte, pour porter le dernier coup, se présenta au conseil des Cinq-Cents, suivi de quelques grenadiers et

[1] « Le conseil des Anciens reçut le général Bonaparte avec calme. Son discours fut peu éloquent; il était trop ému. »
(Relation du maréchal Sébastiani.)

de plusieurs officiers généraux qui restèrent sur le seuil de la porte. A son aspect, toute l'assemblée, par un mouvement électrique, se lève comme un seul homme. — « Qu'est-ce que cela? « s'écrie-t-on de toutes parts : des sabres, des « baïonnettes, des soldats! »

Bonaparte s'avance; et comme le président siégeait sur un des côtés latéraux de l'Orangerie, il fallait, pour arriver à la barre, traverser la moitié de la salle. A peine a-t-il fait quelques pas, que plusieurs députés lui adressent avec vivacité des interpellations : « C'est donc pour cela que tu « as vaincu? » lui dit Destrem, en lui frappant sur l'épaule. — « Que faites-vous? ajoute Bigonet « en le saisissant par le bras; que faites-vous, « téméraire? Retirez-vous; vous violez le sanc- « tuaire des lois. »

Mais on ne se borne pas à des remontrances. — Les cris de *hors la loi! à bas les tyrans! à bas Cromwell!* se font entendre sur tous les bancs; les députés quittent leurs places en tumulte, ils entourent, ils apostrophent le nouveau dictateur, qui se trouble et pâlit. Le général Lefebvre, qui a vu le danger, crie aux grenadiers : « Sauvez « votre général! » et les grenadiers emportent plutôt qu'ils n'emmènent Bonaparte, qui disparaît avec sa garde.

Bigonet [1] monte auprès du président, pour lui témoigner sa surprise et sa douleur. — « On se « trompe, » répond avec émotion Lucien, qui, après la scène qui venait de se passer sous ses yeux, sentait le besoin de dissimuler, « on se « trompe : mon frère n'a que des desseins géné- « reux et favorables à la liberté. J'ai même lieu « de croire qu'il ne se présentait au conseil que « pour remettre des pouvoirs dont il a dû déjà « sentir la surcharge ; et si je pouvais parvenir à « me faire entendre, il me serait facile de rendre « à l'assemblée le calme que réclament les grands « intérêts de la patrie. » Ces adroites paroles, entendues de quelques autres députés, ramènent un moment de silence, dont Lucien profite pour essayer de justifier la démarche de son frère ; mais lorsqu'il rappelle ses lauriers, une voix s'écrie : « Il les a flétris. » Lorsqu'il parle de son amour pour la liberté, une autre voix réplique : « Il a « profané le sanctuaire des lois : à bas les dicta- « teurs ! à bas les tyrans ! » et Delbred et Aréna demandent au président de mettre Bonaparte hors la loi. « Misérables, s'écrie avec indignation « Lucien qui s'élance à la tribune [2], mettre hors

[1] *Coup d'État du* 18 *brumaire,* par Bigonet, ex-membre du conseil des Cinq-Cents, exclu le 19 brumaire an VIII. — Paris, 1819.

[2] Chazal le remplaça au fauteuil.

« la loi mon frère, le sauveur de la patrie! » Sa voix est étouffée par de nouvelles clameurs. Accablé de douleur et de colère, il dépose son écharpe et les insignes de la présidence, et descend de la tribune. Un peloton de grenadiers entre dans la salle. — « Est-ce encore Bonaparte? que « vient-il faire? » — L'assemblée était dans la plus grande agitation.

Après l'accueil qu'il avait reçu dans le conseil des Cinq-Cents, le général en chef, bien aux regrets sans doute de n'avoir point suivi le conseil de faire arrêter une quarantaine de députés, s'était retiré dans la chambre du comité de direction, où il attendait avec anxiété le résultat des efforts que tenterait son frère pour ramener l'assemblée à de meilleures dispositions. Dès qu'il avait appris la violence de l'opposition, il avait fait consulter Sieyès, qui se tenait sur l'avenue du palais de St-Cloud, dans une voiture attelée de six chevaux de poste, et dont la main invisible dirigeait, du fond de cet étrange et prudent cabinet, les fils de cette scène laborieuse et dramatique; et l'ex-directeur lui ayant conseillé de faire enlever Lucien, afin de se concerter plus librement avec lui, et peut-être d'intimider les Cinq-Cents par l'absence de leur président, Bonaparte avait rassemblé ses grenadiers dans la cour du château; il les avait harangués en ces termes : « Soldats, j'allais *leur*

« faire connaître les moyens de sauver la républi-
« que, et de nous rendre notre gloire; *ils* m'ont
« répondu à coups de poignard! Soldats, puis-je
« compter sur vous? » — Oui, oui! — et il avait ordonné à un détachement de pénétrer dans l'Orangerie et d'enlever le président. Ce qui fut exécuté, malgré les réclamations et les cris de l'assemblée. — « C'est par ordre du général, » répondait le capitaine-commandant. — « Eh bien! s'écrie le
« député Talot, allons, au milieu de la force armée,
« chercher à Paris protection et sûreté. »—« Non,
« disaient Scherlok, Destrem et autres, il est plus
« digne de braver à notre poste, comme le sénat
« de Rome, les derniers outrages de la tyrannie. »

Pendant cette vaine et confuse délibération, Lucien Bonaparte, général improvisé, était à cheval, au milieu des troupes, dans la cour du château, où, d'une voix forte et animée, il faisait retentir ces énergiques paroles : « Citoyens et sol-
« dats, le président du conseil des Cinq-Cents
« vous déclare que l'immense majorité de ce
« conseil est dans le moment sous la terreur de
« quelques représentants à stylets qui assiégent
« la tribune, présentent la mort à leurs collègues,
« et enlèvent les délibérations les plus affreuses.

« Je vous déclare que ces audacieux brigands,
« sans doute soldés par l'Angleterre, se sont mis
« en rébellion contre le conseil des Anciens, et

« ont osé parler de mettre hors la loi le général « chargé de l'exécution de son décret, comme si « nous étions encore à ce temps affreux de leur « règne, où ce mot *hors la loi* suffisait pour faire « tomber les têtes les plus chères à la patrie.

« Je vous déclare que ce petit nombre de fu- « rieux se sont mis eux-mêmes *hors la loi* par « leurs attentats contre la liberté. Au nom de ce « peuple qui depuis tant d'années est le jouet de « ces misérables enfants de la terreur, je confie « aux guerriers le soin de délivrer la majorité de « leurs représentants.

« Général, et vous soldats, et vous tous ci- « toyens, vous ne reconnaîtrez pour législateurs « de la France que ceux qui vont se rendre au- « près de moi. Quant à ceux qui resteraient dans « l'Orangerie, que la force les expulse!... Ces bri- « gands ne sont plus représentants du peuple, « mais *les représentants du poignard!...* que ce « titre leur reste; qu'il les suive partout; et lors- « qu'ils oseront se montrer au peuple, que tous « les doigts les désignent sous ce nom mérité des « *représentants du poignard!*

« Vive la république! »

Cet audacieux langage électrise les troupes; et profitant de leur enthousiasme, Bonaparte s'écrie: « Président, vos ordres seront remplis; » et il ordonne à Murat de faire évacuer par la force la

salle des Cinq-Cents. Les soldats s'élancent au pas de charge et au cri de *vive Bonaparte!* L'assemblée répond par les cris de *vive la constitution! Vive la république!* Le général Leclerc [1], suivi de cinquante grenadiers, entre dans la salle : « Au nom du « général Bonaparte, dit-il, le Corps législatif est « dissous ; que les bons citoyens se retirent. » — Les députés demeurent à leurs places. Un officier monte à la tribune et répète : « Représentants, « retirez-vous, c'est l'ordre du général [2]. » Même immobilité. Alors Murat s'écrie : *Grenadiers, en avant!* Le tambour bat la charge ; les grenadiers occupent la salle dans toute sa longueur ; et les députés, chassés par les baïonnettes, s'échappent les uns par la porte, les autres par les fenêtres, et quittent pêle-mêle l'Orangerie et Saint-Cloud [3].

Informé par Fargues de cette déroute parlementaire, le conseil des Anciens se crut seul investi du droit de sauver la patrie; et, sur la pro-

[1] Beau-frère de Napoléon.

[2] « Bonaparte nous donna l'ordre d'entrer dans la salle du conseil des Cinq-Cents avec nos troupes. Murat se mit à notre tête, et dans un instant la salle fut évacuée par les députés, qui se dispersèrent de tous côtés. »

(Relation du maréchal Sébastiani.)

[3] On donna aussitôt la consigne dont parle Savary dans sa brochure : « J'étais allé, dit-il, chez un restaurateur. Je reviens, je me présente à la grille : — On ne passe pas ! — Je présente ma médaille : — On sort, mais on n'entre pas. »

position de Cornudet, ce conseil, à sept heures du soir, se forma en comité général, où l'on arrêta la nomination d'une commission exécutive de trois membres, et d'une commission législative, ainsi que l'ajournement des conseils au 1er nivôse. Déjà le président Lemercier se préparait à promulguer ce décret, lorsque, à sa grande surprise, on vint lui annoncer qu'*un grand nombre*[1] de membres des Cinq-Cents n'avaient pas quitté Saint-Cloud, et qu'ils venaient de se réunir de nouveau dans l'Orangerie, sous la présidence de Lucien Bonaparte. Il était neuf heures du soir.

Les deux conseils, pour conserver quelques apparences légales après l'attentat dont Saint-Cloud venait d'être témoin, cherchent à mettre quelque harmonie dans leurs actes respectifs. Le conseil des Anciens commence par rapporter le décret qu'il avait rendu deux heures auparavant; le conseil des Cinq-Cents, sur la proposition de Berenger[2], déclare : « Que le général Bona-
« parte, les généraux Lefebvre, Gardanne, les gre-
« nadiers du Corps législatif et du Directoire exé-
« cutif, les 6e, 79e, 86e de ligne, 8e et 9e de dra-
« gons, et les grenadiers qui ont couvert le général
« en chef de leur corps et de leurs armes, *ont*
« *bien mérité de la patrie!* »

[1] Erreur.

[2] Conseiller d'État.

Mais la journée était perdue si la constitution n'était pas renversée; si l'austère opposition qui avait repoussé le général, n'était proscrite; si enfin le pouvoir n'était pas remis dans les mains des principaux auteurs du coup d'État. Boulay de la Meurthe se charge de démontrer les vices de la constitution de l'an III; Villetard propose une loi qui institue trois consuls et deux commissions, et qui exclut du Corps législatif soixante-deux de ses membres, *pour cause d'excès et d'attentats*. Les deux conseils l'adoptent [1]. Frégeville demande que les nouveaux consuls soient introduits pour prêter serment. A deux heures après minuit, le tambour bat aux champs, et Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos entrent dans la salle des Cinq-Cents. « Citoyens consuls, leur dit le président, le plus « grand peuple de la terre vous confie ses des- « tinées; dans trois mois, l'opinion vous attend. « Le bonheur de trente millions d'hommes, tel « est le mandat que la patrie remet entre vos « mains; vous saurez le remplir. » Il reçoit le serment des trois consuls, déclare que le conseil des Cinq-Cents s'ajourne au 1er ventôse dans son palais; et le petit nombre de députés présents

[1] Voir, aux pièces justificatives, la loi du 19 brumaire, lettre A du chapitre IV.

à la séance[1] se retirent aux cris tardifs de *Vive la république!*

Et Paris s'illuminait, et une proclamation[2], lue aux flambeaux sur les places publiques, annonçait à la capitale la révolution de Saint-Cloud

[1] Le *Mémorial de Sainte-Hélène* prétend qu'il y avait une centaine de députés, et même qu'à onze heures du soir les deux conseils étaient en *grande majorité*. Napoléon aura été mal servi par sa mémoire, s'il faut en croire les témoignages non suspects de MM. Sébastiani et Cornet :

« On eut de la peine à réunir assez de membres des conseils pour former le bureau et les commissions. La salle était remplie d'officiers. Lorsque tous les décrets eurent été libellés, les secrétaires en firent la lecture et déclarèrent qu'ils étaient adoptés. A deux heures du matin, je quittai Saint-Cloud pour rentrer dans ma caserne de Paris. »

(Manuscrit du maréchal Sébastiani.)

« Un certain nombre de députés du conseil des Cinq-Cents erraient çà et là dans les appartements de Saint-Cloud, dans les corridors, dans les cours. Ils étaient des *expectants;* ils savaient la tentative et voulaient en tirer parti.

« Alors, on insinua à ces membres du conseil des Cinq-Cents de se former en assemblée; ils étaient vingt-cinq ou trente. On fabriqua un projet de loi, qui est celle du 19 brumaire an VIII. Le conseil prétendu des Cinq-Cents le délibéra. Il fut apporté au conseil des Anciens, qui était intact, et la loi fut votée par la minorité; la majorité était froide et silencieuse. » (Cornet, brochure. *Notice historique sur le* 18 *brumaire.*)

[2] Pièces justificatives du chapitre IV, lettre B.

et le triomphe de Bonaparte ; et les trois consuls allaient s'installer au palais du Luxembourg, à la place du Directoire qui avait disparu [1].

Telles furent les journées des 18 et 19 brumaire an VIII : elles ont été diversement appréciées selon la diversité des temps, des opinions, des intérêts. Pour en écrire le récit, nous avons interrogé les sources les plus authentiques ; nous avons écouté les hommes qui avaient joué un rôle dans ces scènes mémorables; nous avons recueilli et pesé les témoignages les plus dignes de foi, et nous croyons en avoir tracé un tableau impartial et fidèle. C'est également sans passion que nous jugerons ce coup d'État, aujourd'hui surtout qu'il peut être dégagé des calomnies ou des fables qui avaient paru nécessaires au succès du moment.— Ainsi, on a dit qu'aux Cinq-Cents on avait voulu *assassiner Bonaparte!* Lucien, dans sa harangue à cheval, a appelé les députés les *représentants du poignard;* Bonaparte, dans sa proclamation, les deux conseils dans leurs déclarations, les régiments dans leurs adresses, ont tonné contre *les assassins;* on a donné l'ordre d'arrêter Aréna et plusieurs autres députés comme coupables de cet

[1] Roger-Ducos et Sieyès reprirent leurs appartements. Bonaparte occupa celui de Moulins ; celui de Gohier était destiné à madame Bonaparte.

attentat; enfin, le Moniteur[1] a raconté que « Thomé, grenadier du Corps législatif, qui avait eu la manche de son habit déchirée, en garantissant le général en chef d'un coup de stylet, avait déjeuné, le 21 brumaire, avec la citoyenne Bonaparte qui l'avait embrassé, et lui avait mis au doigt un anneau de la valeur de deux mille écus. »

Il est avéré, aujourd'hui, que tout cela n'était qu'une triste comédie jouée pour essayer de justifier la violence exercée contre les représentants de la nation :

« Les poignards dont on a prétendu que Bonaparte dut être frappé, dit Bigonnet, député au conseil des Cinq-Cents, sont une de ces fictions que le parti vainqueur a très-maladroitement ajustée à son récit. Car, sans présenter une simple dénégation pour en établir la fausseté, il suffit de remarquer le langage que Lucien tint au conseil, peu d'instants après l'espèce d'apparition du général.— Laissons donc cette imposture, laissons l'annonce que l'on s'empressa d'en faire, le soir même, sur tous les théâtres de la capitale[2], ainsi que les témoignages de reconnaissance donnés par madame Bonaparte au grenadier qui avait

[1] Brumaire an VIII.

« [2] A la représentation de la *Girouette de Saint-Cloud*, au Vaudeville, au moment où l'on présente la couronne au

eu la complaisance de recevoir dans son habit, le coup porté à son mari; laissons surtout le perfide honneur que l'on voulut en faire au député Aréna; c'est une fable grossière [1]. »

Savary, membre du conseil des Anciens, rapporte à son tour une anecdote qui s'accorde avec cette dénégation :

« Un sous-officier de la garde, dit-il, vint me faire part qu'un de ses camarades qui se trouvait à Saint-Cloud, venait d'éprouver un de ces coups de la fortune, auquel il ne s'attendait pas. Il racontait d'une manière fort plaisante qu'il avait été mandé chez le général; que là, il avait appris qu'il avait sauvé la vie au général en recevant le coup de poignard qui lui était destiné; qu'il méritait une récompense; que madame Bonaparte lui avait fait d'abord le cadeau d'une belle bague; qu'on allait lui donner une pension; qu'il serait fait officier, et qu'il fallait qu'il se disposât à partir... Il ajoutait, en riant, qu'il était fort heureux pour lui d'avoir déchiré la manche de son habit, en passant auprès d'une porte [2]; »

libérateur du général en chef, l'acteur vole à la loge de l'état-major et jette la couronne civique sur la tête du véritable libérateur, le grenadier Thomé, qui assistait au spectacle. » (*Moniteur*, 25 brumaire an VIII.)

[1] *Coup d'État du* 18 *brumaire.*

[2] *Mon examen de conscience sur le* 18 *brumaire,* page 37.

Carre, ex-député aux Cinq-Cents, ex-tribun, racontait qu'à Saint-Cloud, avant la séance, il lui était venu à la pensée de monter chez le général Berthier; que là, sur une table, il avait aperçu un petit poignard, et qu'après la scène de l'Orangerie, il avait reconnu ce même poignard parmi ceux qu'on prétendait avoir ramassés à la place où les grenadiers avaient enlevé leur général.

Le maréchal Sébastiani, compatriote et ami de Napoléon, et dont le témoignage ne peut être suspect, ne dit pas un mot de cette circonstance dans sa relation écrite peu de temps après le 18 brumaire.

Enfin, lorsqu'une sœur du grenadier Thomé demanda à la chambre une pension en commémoration de la conduite de son frère, un député, ancien membre du conseil des Cinq-Cents, déclara que c'était une fable, et la chambre passa à l'ordre du jour.

Tel doit être aussi l'arrêt de l'histoire. Mais il est facile de comprendre par quels motifs les deux Bonaparte eurent recours à ces moyens extraordinaires. Le conseil des Anciens, embarrassé de l'initiative qu'il avait prise, et surtout de l'énergie du conseil des Cinq-Cents, n'agissait plus que mollement à Saint-Cloud; il voulait bien appeler Bonaparte à la place de directeur, mais il com-

mençait à craindre un maître..... Il fallait donc triompher de ses scrupules et raffermir son zèle : la lettre calculée du secrétaire du Directoire et la grande image du *dieu de la fortune* [1] et *de la guerre* n'avaient point suffi ; Bonaparte alors imagina de faire appeler dans son cabinet Fargues, membre du conseil des Anciens, et le pria de raconter à ses collègues qu'on avait voulu le poignarder!

Les Cinq-Cents, plus attachés encore aux principes de la république et prêts à tout sacrifier pour ne point rétrograder vers le despotisme, avaient forcé celui qui se présentait en dictateur dans leur enceinte, à se rejeter tout pâle dans les bras de ses grenadiers; ils avaient étouffé la voix de leur président qui osait encore parler de liberté en présence des baïonnettes; les soldats eux-mêmes, travaillés par les généraux dissidents, avaient paru hésiter une première fois à lutter contre les représentants de la nation, parmi lesquels ils apercevaient le vainqueur de Fleurus...

[1] Mot plus poétique que vrai. On manquait d'argent; Réal vint rue Chantereine, le 18, dire à Bonaparte qu'il y avait 600,000 fr. dans la caisse de la police. « — Et Fouché? » répondit le général. « — Il est prêt à les livrer, sur un reçu « de votre main. — Est-ce qu'on écrit jamais rien un jour « comme celui-ci? » reprit Bonaparte.

Il fallait donc exalter leur courage jusqu'à l'audace; il fallait soulever leur indignation. C'est pourquoi Lucien, dont l'énergie décida cette révolution, ne balança point à signaler les députés à la vengeance des troupes, non plus comme des *avocats*, mais comme les *représentants du poignard;* et les soldats, trompés par cette mâle calomnie, se ruèrent contre les prétendus assassins de leur général.

Il serait injuste de méconnaître qu'au jour où Bonaparte débarqua à Fréjus, la France, fatiguée d'un gouvernement en désordre, appelait de tous ses vœux un changement, et que le vainqueur des Pyramides était désigné par la voix publique comme le futur libérateur de la patrie; il serait injuste d'oublier qu'aux jours de révolution, il n'y a rien de pur parmi les mortels, et que le succès sert de voile et d'excuse à bien des choses; il serait injuste enfin de ne point applaudir au premier usage que Bonaparte fit de sa victoire; mais, dans l'intérêt des biens les plus précieux de la société, la liberté et l'ordre légal, nous ne pouvons, sans regret et sans douleur, voir des soldats égarés par leurs chefs, assiéger le sanctuaire des lois comme une place de guerre, et traiter en ennemis l'élite de leurs concitoyens; nous ne pouvons pardonner à un général couvert de gloire d'avoir insulté par la violence au courage

et à la fidélité des représentants d'un grand peuple[1]; et plus l'auréole qui brillait au front du nouveau César était éclatante, plus nous devons le plaindre de s'être laissé entraîner à de semblables excès; plus nous devons faire ressortir ses craintes et ses embarras, pour inspirer aux ambitieux un juste et salutaire effroi; plus enfin, nous devons flétrir, dans sa forme, un acte qui, s'il trouvait de faciles imitateurs, laisserait toujours la représentation nationale à la merci d'un soldat victorieux.

La fortune de Bonaparte ne se fit pas attendre. A la première séance que tinrent les trois consuls[2], il fut élu président. Sieyès, qui avait compté sur la voix de Ducos, témoigna quelque humeur de cette préférence [3], et en rentrant chez lui, où dînaient Talleyrand, Rœderer, Cornudet, Cabanis et plusieurs autres de ses amis : « Messieurs, dit-« il, nous nous sommes donné un maître. »

Sieyès avait raison, et la rapidité des événements justifia ses paroles. Bonaparte, à Campo-

[1] Un membre de la chambre entrant dans la salle actuelle des députés : « A la bonne heure! s'écria-t-il; Bona-« parte à Saint-Cloud fit sauter la république par les fenêtres, « mais nous, nous n'avons pas à craindre de 18 brumaire; « on ne nous a pas fait de croisées! »

[2] 11 novembre 1799.

[3] Le *Mémorial de Sainte-Hélène* indique les moyens de consolation que Bonaparte employa pour calmer Sieyès.

Formio, avait dit aux plénipotentiaires de l'Autriche : « Le peuple français a fait une république; « il refera, s'il le veut, une monarchie [1]. » Cet avenir était-il déjà dans la pensée du vainqueur de l'Italie? Quoi qu'il en soit, tout s'arrange pour hâter cette réédification. Le président du consulat devient premier consul [2]; après le traité d'Amiens, il est réélu pour dix ans; le 18 floréal an x, le sénat le proclame *consul à vie*, et décrète « qu'une « statue de la Paix, tenant d'une main le laurier « de la victoire, de l'autre le sénatus-consulte, « attestera à la postérité la reconnaissance de la « nation. » C'était déjà régner : aussi les résidences royales furent-elles mises à la disposition de l'héritier des rois.

Le vainqueur de Marengo, séduit par le souvenir du 19 brumaire autant que par la beauté du lieu et la proximité de Paris, choisit Saint-Cloud, berceau de sa puissance, pour sa résidence d'été. Il fallut l'approprier à ses goûts et aux habitudes d'une cour militaire : les boudoirs de Marie-Antoinette disparurent. On conserva les grands appartements qui font face à la cour d'honneur, et les belles galeries de Mignard; on bâtit une salle de spectacle à l'extrémité de l'Orangerie.

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène.*

[2] Constitution de l'an VIII.

M. de Choiseul avait rapporté, de ses voyages en Grèce, le modèle en plâtre d'un monument d'Athènes placé sous l'Acropolis, appelé la *lanterne de Démosthène*, et non, comme on l'a répandu vulgairement, *la lanterne de Diogène*. Ceux qui avaient substitué ce dernier nom à l'autre voulaient sans doute, par une flatteuse allusion, laisser deviner que Diogène avait enfin trouvé à Saint-Cloud l'homme qu'il cherchait depuis si longtemps... Les frères Trabuchet exécutèrent cette lanterne avec un art qui la fit admirer à l'exposition publique de l'an XI. Le premier consul la fit transporter à Saint-Cloud, et la plaça sur un obélisque élevé par M. Fontaine, architecte de l'empereur. Lorsque Bonaparte couchait à Saint-Cloud, la lanterne de Démosthène, placée sur le plateau le plus élevé du parc, devenait un phare qui annonçait à la capitale que le chef de l'État reposait dans ce palais.

Mais le titre de premier magistrat de la république n'était plus assez pour Bonaparte, et sa conscience, d'accord avec son ambition, lui disait qu'il avait droit à une plus haute dignité. N'était-ce pas lui qui avait triomphé de l'Europe à Marengo? donné la paix à la France? arrêté le cours des désordres et de la guerre civile? raffermi l'empire des lois? relevé les autels de la religion? organisé le gouvernement? ramené les lettres et

les arts exilés par la terreur? réglé les intérêts des familles conformément aux principes d'égalité proclamés en 1789[1]? institué ces récompenses si puissantes sur l'imagination des hommes[2]? créé enfin les grands corps de l'État pour maintenir l'équilibre des pouvoirs[3]? — Tout cela ne méritait-il pas une couronne?.... Sois heureux, César, tu vas régner! — Vois dans ce même palais où la liberté renversée fut le marchepied de ta fortune, vois se presser autour de toi, sous l'habit de sénateurs, ces faciles républicains qui avaient préparé ta puissance, et daigne monter au trône au bruit flatteur des paroles du second consul, organe de l'admiration publique[4]!

« Le décret[5] que le sénat présente à *Votre Ma-*
« *jesté Impériale*, dit Cambacérès, n'est que l'expres-
« sion d'une volonté déjà manifestée par la nation[6].

[1] Code Civil.

[2] Légion d'honneur.

[3] Le sénat, le tribunat, le conseil d'État, le corps législatif.

[4] Cambacérès, ancien ministre de la justice sous le Directoire.

[5] Ce décret avait été proposé au tribunat par Curée; le tribunat l'adopta, et le soumit, le 26 floréal an XII, à la sanction du sénat.

[6] Des registres avaient été ouverts, pour la forme, dans toutes les municipalités; la nation, touchée des grands ser-

« Il n'ajoute rien à votre gloire ni à vos droits ; ce « n'est qu'un tribut que la nation paye à sa propre « dignité... Au nom du sénat, pour la gloire comme « pour le bonheur de *la république*, je proclame « Napoléon *Empereur* des Français. » — J'accepte, « répond Bonaparte, le titre que le sénat croit « utile à la gloire de la nation ; » et après cette cérémonie, le chancelier du sénat accompagné du président du corps législatif, du président du tribunat, des deux préfets, des douze maires, du gouverneur de Paris, et d'une foule d'officiers généraux, parcourt la capitale, musique en tête, et proclame Napoléon Ier Empereur des Français [1].

On s'étonna que le sénat, composé en grande

vices rendus par Bonaparte, ne demandait pas mieux que de lui décerner le plus haut gage de sa reconnaissance ; mais on nous pardonnera de citer une anecdote qui peut au besoin donner une idée de la sincérité de certaines adhésions nationales. Un des généraux qui avaient le plus contribué au succès du 18 brumaire, mit à l'ordre du jour l'élévation du premier consul à l'empire. « Soldats, dit-il, celui qui vous a « si souvent conduits à la victoire, le général Bonaparte, « premier consul, est proposé pour empereur. Vous êtes « libres de voter pour ou contre ; mais je dois vous prévenir « que le premier d'entre vous qui dira *non*, sera fusillé à la « tête du régiment. — *Vive la liberté!* »

[1] 18 mai 1804.

partie des hommes qui avaient le plus aidé à renverser l'ancienne monarchie, se montrât si docile et si prompt à relever un trône; mais les uns, encore effrayés des excès de la révolution et de la toute-puissance de la multitude, pensaient que le pouvoir d'un seul, placé dans de glorieuses mains, serait plus conforme aux besoins du pays; les autres ne mettaient point de bornes à leur admiration et à leur reconnaissance pour le héros qui, après avoir vaincu les ennemis de la France sur les champs de bataille, avait, au dedans, détruit l'anarchie et rétabli l'ordre et les lois; presque tous enfin avaient dépensé dans les luttes révolutionnaires cette somme de courage et d'activité que le ciel répartit aux hommes politiques; et, fatigués, ils aspiraient au repos, heureux d'abriter leur vieille indépendance sous l'éclat des abeilles impériales.

Cependant quelques républicains, au front austère, plus fidèles à leurs souvenirs, ne virent point de sang-froid mourir la liberté, et reparaître la couronne qu'ils avaient brisée dans les premiers élans de leur ardeur patriotique. Ainsi, Carnot, au tribunat, osa demander s'il était digne de la France d'aller chercher un empereur dans une île où les Romains dédaignaient de prendre des esclaves [1]; ainsi, Chenier exhala son courroux

[1] Carnot a été ministre de Napoleon en 1815.

dans cette énergique et belle pièce de vers intitulée *la Promenade à Saint-Cloud*[1] :

Roule avec majesté tes ondes fugitives,
Seine; j'aime à rêver sur tes paisibles rives,
En laissant comme toi la reine des cités.
Ah! lorsque la nature, à mes yeux attristés,
Le front orné de fleurs, brille en vain renaissante;
Lorsque du renouveau l'haleine caressante
Rafraîchit l'univers de jeunesse paré,
Sans ranimer mon front pâle et décoloré;
Du moins auprès de toi que je retrouve encore
Ce calme inspirateur que le poëte implore!
Le soleil affaibli vient dorer les vallons;
La nature sourit à ses derniers rayons.
Saint-Cloud, je t'aperçois; j'ai vu, loin de tes rives,
S'enfuir sous les roseaux tes naïades plaintives;
J'imite leur exemple, et je fuis devant toi :
L'air de la servitude est trop pesant pour moi.
A mes yeux éblouis vainement tu présentes
De tes bois toujours verts les masses imposantes,
Tes jardins prolongés qui bordent ces coteaux,
Et qui semblent de loin suspendus sur les eaux :
Désormais je n'y vois que la toge avilie
Sous la main du guerrier qu'admira l'Italie.
Des champêtres plaisirs tu n'es plus le séjour;
Ah! de la liberté tu vis le dernier jour.
Dix ans d'efforts pour elle ont produit l'esclavage;
Un Corse a des Français dévoré l'héritage.
Élite des héros au combat moissonnés,
Martyrs avec la gloire à l'échafaud traînés,

[1] 1805.

Vous tombiez satisfaits dans une autre espérance!
Trop de sang, trop de pleurs ont inondé la France;
De ces pleurs, de ce sang un homme est héritier.
Aujourd'hui dans un homme un peuple est tout entier!
Tel est le fruit amer des discordes civiles.
Mais les fers ont-ils pu trouver des mains serviles?
Les Français de leurs droits ne sont-ils plus jaloux?
Cet homme a-t-il pensé que, vainqueur avec tous,
Il pourrait, malgré tous, envahir leur puissance?
Déserteur de l'Égypte, a-t-il conquis la France?
Jeune imprudent, arrête! où donc est l'ennemi?
Si dans l'art des tyrans tu n'es pas affermi.....
Vains cris! plus de sénat: la république expire;
Sous un nouveau Cromwell naît un nouvel empire.
Hélas! le malheureux, sur ce bord enchanté,
Ensevelit sa gloire avec la liberté.
Crédule, j'ai longtemps célébré ses conquêtes;
Au forum, au sénat, dans nos jeux, dans nos fêtes,
Je proclamais son nom, je vantais ses exploits,
Quand ses lauriers soumis se courbaient sous les lois,
Quand, simple citoyen, soldat du peuple libre,
Aux bords de l'Éridan, de l'Adige et du Tibre,
Foudroyant tour à tour quelques tyrans pervers,
Des nations en pleurs sa main brisait les fers;
Ou quand son noble exil aux sables de Syrie,
Des palmes du Liban couronnait sa patrie.
Mais, lorsqu'en fugitif regagnant ses foyers,
Il vint contre l'empire échanger les lauriers,
Je n'ai point caressé sa brillante infamie;
Ma voix des oppresseurs fut toujours ennemie;
Et tandis qu'il voyait des flots d'adorateurs
Lui vendre avec l'État leurs vers adulateurs,
Le tyran dans sa cour remarqua mon absence;

Car je chante la gloire, et non pas la puissance.
Le troupeau se rassemble à la voix des bergers ;
J'entends frémir du soir les insectes légers ;
Des nocturnes zéphyrs je sens la douce haleine ;
Le soleil de ses feux ne rougit plus la plaine,
Et cet astre plus doux, qui luit au haut des cieux,
Argente mollement les flots silencieux.
Mais une voix qui sort du vallon solitaire
Me dit : Viens ; tes amis ne sont plus sur la terre ;
Viens : tu veux rester libre, et le peuple est vaincu.
Il est vrai : jeune encor, j'ai déjà trop vécu.
L'espérance lointaine et les vastes pensées
Embellissaient mes nuits tranquillement bercées ;
A mon esprit déçu, facile à prévenir,
Des mensonges riants coloraient l'avenir.
Flatteuse illusion, tu m'es bientôt ravie !
Vous m'avez délaissé, doux rêves de la vie,
Plaisirs, gloire, bonheur, patrie et liberté,
Vous fuyez loin d'un cœur vide et désenchanté.
Les travaux, les chagrins ont doublé mes années ;
Ma vie est sans couleur, et mes pâles journées
M'offrent de longs ennuis l'enchaînement certain,
Lugubres comme un soir qui n'eut pas de matin.
Je vois le but, j'y touche, et j'ai soif de l'atteindre.
Le feu qui me brûlait a besoin de s'éteindre ;
Ce qui m'en reste encor n'est qu'un morne flambeau
Éclairant à mes yeux le chemin du tombeau.
Que je repose en paix sous le gazon rustique,
Sur les bords du ruisseau pur et mélancolique !
Vous, amis des humains et des champs et des vers,
Par un doux souvenir peuplez ces lieux déserts ;
Suspendez aux tilleuls qui forment ces bocages
Mes derniers vêtements mouillés de tant d'orages.

Là, quelquefois encor, daignez vous rassembler ;
Là, prononcez l'adieu ; que je sente couler
Sur le sol enfermant mes cendres endormies,
Des mots partis du cœur et des larmes amies !

Si Chénier ne *chantait que la gloire*[1], d'autres adoraient la puissance; et la France était prosternée aux pieds du nouveau Charlemagne, et le saint pontife quittait ses États pour venir verser l'huile sainte sur son front, dans la vieille basilique de Notre-Dame.

Napoléon aimait tendrement le fils aîné de la reine Hortense; il avait même, dit-on, le projet de le choisir pour héritier de sa couronne; aussi voulut-il donner au baptême de ce jeune prince le plus grand éclat. Pie VII présida lui-même à la cérémonie :

« Dimanche 3 germinal, à trois heures après

[1] Voltaire semblerait avoir répondu d'avance à Chénier, par ces vers de la *Mort de César :*

Tu vois nos citoyens plus puissants que des rois ;
Nos mœurs changent, Brutus, il faut changer nos lois.
La liberté n'est plus que le droit de se nuire :
Rome qui détruit tout semble enfin se détruire;
Ce colosse effrayant dont le monde est foulé,
En pressant l'univers est lui-même ébranlé ;
Il penche vers sa chute, et contre la tempête
Il demande mon bras pour soutenir sa tête.

midi, LL. MM. II., suivies de la cour, se rendirent à Saint-Cloud pour le baptême du prince Napoléon Louis, fils de S. A. I. Mgr le prince Louis.

« Cette cérémonie a été faite avec la plus grande pompe par Sa Sainteté.

« Huit voitures impériales ont conduit à Saint-Cloud le Pape et son cortége, composé de cardinaux, archevêques, évêques et prélats, et des grands officiers de Sa Sainteté.

« Les appartements du palais de Saint-Cloud étaient disposés, pour cette cérémonie, ainsi qu'il suit :

« *Chapelle.* L'extrémité de la galerie, convenablement ornée et tendue, a été convertie en chapelle;

« Devant l'autel a été placé un fauteuil pour le Pape;

« A droite de l'autel, du côté de l'église, étaient des tabourets pour les six prélats du Pape;

« A leur gauche, plus près de l'autel, les prélats du second ordre;

« A droite des prélats, un banc à dossier, richement couvert, pour neuf cardinaux;

« De l'autre côté de la chapelle, vis-à-vis les cardinaux, quinze chaises pour les archevêques et évêques;

« A six pieds en avant des marches de l'autel,

était une table richement décorée, sur laquelle a été placé le vase, couvert en blanc, tenant lieu de fonts.

« A droite et à gauche de cette table, deux crédences, l'une pour les honneurs, l'autre pour les objets nécessaires à la cérémonie.

« Au milieu de la chapelle, et vis-à-vis les fonts, deux fauteuils et deux prie-Dieu pour le parrain et la marraine.

« A droite du fauteuil de S. M., un fauteuil pour l'impératrice et trois chaises pour les princesses.

« A gauche du fauteuil de la marraine, six chaises pour les princes de la famille impériale et les princes de l'empire.

« *Salle du lit.* Dans l'un des salons de l'impératrice, il a été dressé, sur une plate-forme, un lit sans colonnes, et surmonté d'un dais.

« Au pied du lit, était étendu un grand manteau d'étoffe riche doublé d'hermine, destiné à porter l'enfant au baptême.

« Dans la même chambre, étaient deux tables richement couvertes, destinées à recevoir, l'une les honneurs de l'enfant, savoir : le cierge, le chrémeau et la salière; l'autre, plus parée, ceux des parrain et marraine, savoir : le bassin, l'aiguière et la serviette.

« La serviette était placée sur un carreau d'é-

toffe d'or; tous les autres honneurs, hors le cierge, étaient sur des plats d'or.

« A droite du lit, était Mme de Villeneuve, dame d'honneur de Mme Louis, remplaçant madame Viry, indisposée, et à gauche, madame de Boubers faisant les fonctions de gouvernante, la sous-gouvernante derrière elle.

« Les princes et princesses de la famille impériale, les princes de l'empire, les grands officiers de la couronne, les dames destinées à porter les quatre coins du manteau, et celles qui devaient porter les honneurs, se sont rassemblés dans la salle du lit.

« Les officiers civils de l'Empereur, les chambellans et écuyers des princes, et les dames et officiers des princesses qui n'étaient pas de la cérémonie, sont restés dans le salon voisin; les autres personnes invitées se sont placées dans le salon de Mars; les ministres et les grands officiers militaires, dans la salle du Trône.

« M. le grand aumônier ayant pris les ordres de S. M., de concert avec M. le grand maître des cérémonies, est allé chercher Sa Sainteté dans son appartement et l'a conduite dans la chapelle.

« Le grand maître des cérémonies, avec les autres grands officiers de la couronne et le colonel général de la garde de service, est allé prendre les ordres de l'Empereur dans son cabinet.

« L'Empereur s'est rendu dans le salon du lit, avec la marraine (S. A. I. Madame, mère de S. M.), précédé par le grand maître, le grand écuyer et le grand maréchal, et suivi par le colonel général de la garde, le grand aumônier, le grand chambellan et le grand veneur.

« A l'arrivée du parrain et de la marraine, l'enfant a été découvert par Mme de Villeneuve et Mme de Boubers.

« La première a levé l'enfant et l'a remis au parrain, qui a chargé Mme de Boubers de le porter aux fonts.

« Le grand maître des cérémonies a remis la salière à Mme de Bouillé;

« Le chrémeau à Mme de Montalivet;

« Le cierge à Mme la maréchale Lannes;

« La serviette à Mme de Serant;

« L'aiguière à Mme Savary;

« Le bassin à Mme de Talhouet.

« Alors, tout partit pour se rendre à la chapelle:

« Les princes de l'empire et ceux de la famille impériale, précédés de leurs écuyers et suivis de leurs chambellans;

« Les princesses précédées par leurs officiers et suivies par leurs dames;

« L'impératrice que précédaient les pages, les écuyers et les chambellans de S. M.; à la droite

de l'impératrice, était sa dame d'honneur, et un peu en arrière, son premier aumônier; à sa gauche, son premier écuyer, sa dame d'atour et deux officiers supérieurs de la garde; un page portait la queue de la robe de S. M.; les dames du palais marchaient derrière elle.

« Les ministres et les grands officiers militaires qui n'avaient point de fonctions dans la cérémonie, suivaient le cortége de l'impératrice; celui de l'Empereur marchait ensuite dans l'ordre suivant :

« Les huissiers;

« Les hérauts d'armes;

« Les pages;

« Les aides des cérémonies;

« Le maître des cérémonies;

« Les écuyers et les préfets du palais de S. M.;

« Les chambellans de S. M.;

« Les aides de camp de S. M.;

« L'écuyer, l'aide de camp et le chambellan de service.

« Les honneurs dans l'ordre suivant :

« La salière;

« Le chrémeau;

« Le cierge;

« La serviette;

« L'aiguière,

« Le bassin;

« L'enfant;

« Mesdames les maréchales Bernadotte, Bessières, Davoust et Mortier portant les coins de son manteau;

« Le grand maître des cérémonies, le grand écuyer et le grand maréchal;

« L'Empereur, suivi du colonel général de la garde, du grand aumônier, du grand chambellan, du grand veneur, du ministre des cultes, des colonels généraux de la garde et des officiers de sa maison qui n'étaient pas de service;

« A gauche de l'Empereur, Madame, mère de S. M., suivie de ses dames et officiers.

« En entrant dans la chapelle, tout le cortége qui précédait les honneurs, s'est rangé à droite et à gauche de la porte.

« Les dames portant les honneurs se sont avancées, et se sont rangées à droite et à gauche des fonts baptismaux.

« Les grands officiers se sont placés derrière l'Empereur, excepté le grand aumônier qui s'est placé entre le fauteuil du parrain et de la marraine, et le grand maître des cérémonies qui se tenait en avant et à la droite de l'empereur.

« Le maître des cérémonies ecclésiastiques se tenait derrière le grand aumônier et à portée de lui.

« Les officiers des princes se tenaient der-

rière eux, et les dames et officiers des princesses derrière leurs altesses.

« Toutes les autres personnes assistant à la cérémonie étaient dans la galerie, sans désignation de places.

« Alors les cérémonies religieuses ont été faites par Sa Sainteté, ainsi qu'il est d'usage. Après le baptême, le premier chambellan et le grand maréchal ont donné à laver au parrain et à la marraine.

« L'enfant a été reconduit au salon du lit avec le même cortége qui l'avait accompagné en allant à la chapelle.

« LL. MM. II. ont dîné avec Madame, mère de l'Empereur, les princes de la famille, ceux de l'empire, et M. le prince Borghèse, beau-frère de S. M.

« D'autres tables ont été servies, savoir : celle des cardinaux, archevêques évêques et prélats. S. E. Mgr le cardinal Fesch, grand aumônier, en a fait les honneurs.

« Celle des ministres, maréchaux et autres grands officiers de l'empire. A cette table, dont M. le général Duroc, grand maréchal du palais, a fait les honneurs, ont été placés le président, les préteurs, chancelier et trésorier du Sénat, les présidents des sections du Conseil d'État, celui du Corps législatif, celui du Tribunat, et

le premier président de la Cour de cassation.

« Celle des dames de la maison impériale et des maisons des princes et princesses, dont les honneurs ont été faits par Mme de Larochefoucauld, dame d'honneur de S. M. l'impératrice.

« Enfin celle des officiers des maisons tant de LL. MM. que des princes et princesses; M. de Luçay, premier préfet du palais, a fait les honneurs de cette table.

« Le soir, les principaux acteurs de la scène française ont joué, sur le théâtre de la cour, *Athalie*, avec des chœurs exécutés par les artistes de l'Académie impériale de musique.

« A cette représentation brillante ont assisté LL. MM. II., Madame, mère de l'Empereur, les princes et princesses, toute la cour, le corps diplomatique et plusieurs membres des premières autorités de l'État.

« Pour se rendre des appartements au théâtre, LL. MM. et leur cortége ont traversé l'Orangerie, élégamment éclairée en feux de couleur.

« Le spectacle a été suivi du cercle.

« Pendant toute la journée, le parc de Saint-Cloud a été ouvert au public; les eaux ont joué; des spectacles forains et autres divertissements ont été offerts à l'affluence des citoyens; cette affluence était très-considérable. Depuis l'heure

de midi, la route de Paris avait été couverte de voitures et de piétons, et semblait être devenue une longue promenade. Cette foule, répandue dans le parc et dans les avenues, a animé ces beaux lieux par un spectacle auquel le retour de la belle saison donnait un nouveau prix.

« Le soir, il y a eu feu d'artifice; le palais et les jardins ont été illuminés ; ils ont été, jusqu'à une heure avancée, remplis du bruit des orchestres, des chants et des éclats de la gaieté populaire[1]. »

La mort de ce jeune prince détermina Napoléon, vainqueur à Wagram, à contracter une alliance qui lui permît d'avoir des héritiers. Il lui en coûtait de se séparer de Joséphine, qui avait brillé sur sa vie comme un astre bienfaisant[2]; il hésitait : tantôt il jetait en avant quelques mots pour l'éprouver; tantôt, il faisait sonder indirectement par Fouché ses secrètes dispositions. Il ne pouvait se dissimuler qu'une femme ne descendrait pas du cœur et du trône de Napoléon sans un amer désespoir; mais la raison d'État, et peut-être aussi l'orgueilleuse faiblesse

[1] Cérémonial du baptême du prince Napoléon-Louis. (*Moniteur universel* du 6 germinal an XIII (27 mars 1805.)

[2] « Je gagne des batailles, disait Napoléon, et Joséphine « me gagne les cœurs. »

de mêler son sang au sang des Césars, l'emportèrent sur les plus doux souvenirs et sur les plus touchantes larmes. Le 30 novembre 1809, après avoir dîné tête à tête aux Tuileries avec Joséphine, Napoléon laissa enfin échapper son secret. « J'étais debout près de la porte, dit M. de Beausset, ancien préfet du palais impérial [1], lorsque Napoléon l'ouvrit lui-même, et, m'apercevant, me dit vivement : « Entrez, Beausset, et « fermez la porte. » J'entre dans le salon, et j'aperçois l'impératrice étendue sur le tapis, poussant des plaintes déchirantes. « Non, je n'y survivrai pas, disait l'infortunée. » Napoléon me dit : « Êtes-vous assez fort pour enlever Joséphine et « la porter chez elle? » J'obéis, et je soulevai cette princesse que je croyais atteinte d'une attaque de nerfs. Avec l'aide de Napoléon, je l'enlevai dans mes bras, et lui-même prenant un flambeau sur la table, m'éclaira et ouvrit la porte du salon, qui par un couloir obscur conduisait au petit escalier intérieur... Nous descendîmes sans accident, et déposâmes ce précieux fardeau sur une ottomane dans la chambre à coucher..... Dans le trouble qu'il éprouvait, Napoléon m'apprit la cause de tout ce qui venait de se passer. « L'in-

[1] Mémoires anecdotiques sur l'intérieur du palais, pour servir à l'histoire de Napoléon, 1827.

« térêt de la France et de ma dynastie, me dit-il, « a fait violence à mon cœur; le divorce est de- « venu un devoir rigoureux pour moi; je suis « d'autant plus affligé de la scène que vient de « faire Joséphine, que depuis trois jours elle a « dû savoir par Hortense la malheureuse obliga- « tion qui me condamne à me séparer d'elle. » Sa voix était émue, et des larmes mouillaient ses yeux.

La dissolution du mariage fut prononcée le 12 janvier 1810; Joséphine se retira à la Malmaison[1], et un conseil secret se tint à Saint-Cloud pour délibérer sur l'alliance la plus avantageuse à la France. Ce conseil, présidé par Napoléon, était composé de Joseph, roi d'Espagne; de Louis, roi de Hollande; de Murat, roi de Naples; du prince archichancelier, du prince de Talleyrand et du duc de Bassano. Le choix roula sur trois princesses, une sœur de l'empereur Alexandre, une archiduchesse d'Autriche, enfin la fille du roi de Saxe.

Dans les conférences d'Erfurt, l'empereur de Russie avait laissé entrevoir que cette union ne

[1] C'est là qu'elle acheva son brillant rêve, au milieu de toutes les affections qui avaient honoré et embelli sa vie, et que lui avaient méritées les grâces de son esprit et la bonté de son cœur.

lui déplairait pas; le roi de Saxe eût été fier de donner sa fille au grand capitaine qui avait changé en diadème sa couronne ducale; une dépêche du comte de Narbonne [1], notre ambassadeur à Vienne, annonçait de la part de l'Autriche le plus gracieux empressement. Murat opina pour la Saxe; Cambacérès pour la Russie; Talleyrand pour l'Autriche; le choix du conseil s'arrêta sur l'archiduchesse Marie-Louise, pour qui Napoléon penchait secrètement. — Le contrat fut dressé sur le modèle de celui de Louis XVI avec Marie-Antoinette. Hélas! le mariage ne devait pas être plus heureux!..... Il fut célébré *civilement* dans la chapelle du palais de Saint-Cloud, le 1er avril 1810 [2], conformément au programme qui suit :

[1] Ancien ministre de la guerre sous Louis XVI, il dut sa fortune, sous Napoléon, à son esprit, extrêmement distingué, et peut-être aussi (tant il y a de faiblesses dans les âmes les plus hautes!) à l'idée de présenter une lettre à l'empereur comme on les présentait à Louis XIV.

[2] On prétend que lorsque Napoléon avait épousé Joséphine, veuve de Beauharnais (le 19 ventôse an IV de la république), il avait produit un acte de baptême qui le faisait naître en 1768, au lieu de 1769, époque à laquelle il a toujours rapporté sa naissance, afin d'être né *Français*, parce que c'est en 1769 seulement que la Corse a été réunie à la France.

On lit à ce sujet les détails suivants dans la *Revue historique de la noblesse :*

« Le jour désigné pour la célébration du mariage civil, à onze heures, toutes les personnes

« Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'une circonstance bizarre est venue donner à cette assertion une apparence d'authenticité. Lorsque Napoléon épousa Joséphine de Tascher, il produisit un acte de baptême du 5 février 1768, et cette pièce, qui devait rester annexée aux registres de l'état civil, en fut enlevée par ordre de Bonaparte, devenu empereur. Quel a été le motif d'une pareille mesure? L'extrait baptistaire était-il faux ou falsifié? Napoléon, pour faire sa cour à Joséphine de Tascher, a-t-il voulu se vieillir d'un an, et s'est-il servi de l'acte de naissance de son frère aîné [1]? Nous ne saurions trancher la question. En l'absence de la pièce, qu'il eût été si curieux de comparer avec l'acte de baptême produit à Brienne, il serait naturel d'avoir recours aux souvenirs des témoins qui assistèrent à la cérémonie du mariage. Mais Calmelet est mort le dernier des quatre, il y a déjà plus d'un an. Il prétendait, dit-on, que Napoléon étant pressé de partir pour l'armée d'Italie, et ne pouvant faire venir assez tôt ses papiers, à cause de la difficulté des communications avec la Corse, on présenta l'acte de baptême de Joseph, que quelques biographes font naître précisément le 5 février 1768. Il racontait en outre que Napoléon se fit attendre à la municipalité jusqu'à dix heures du soir, et que le maire n'ayant pu vaincre le sommeil qui l'accablait, s'était enfin endormi. Peut-être doit-on attribuer à cet assoupissement les nombreuses irrégularités qu'offre la rédaction de l'acte de mariage, dans lequel la qualité de veuve de Beau-

[1] Joséphine substitua, dit-on, de son côté, l'acte de naissance d'une de ses sœurs, plus jeune qu'elle de quatre ans.

qui doivent composer le cortége de LL. MM., se réuniront au palais de Saint-Cloud; savoir, celles

harnais n'a pas été donnée une seule fois à la future impératrice. Le voici textuellement :

Extrait du registre des actes de mariage de l'état civil du deuxième arrondissement, pour l'an IV.

« Du dix-neuvième jour du mois de ventôse de l'an quatrième de la république.

« Acte de mariage de Napolione Bonaparte, général en chef de l'armée de l'intérieur, âgé de vingt-huit ans, né à Ajaccio, département de la Corse, domicilié à Paris, rue d'Antin, n° ..., fils de Charles Bonaparte, rentier, et de Letizia Ramolini;

Et de Marie-Joseph-Rose de Tascher, âgée de vingt-huit ans, née à l'île Martinique, dans les îles du Vent, domiciliée à Paris, rue Chantereine, fille de Joseph Gaspard de Tascher, capitaine de dragons, et de Rose-Claire Desvergers de Sanois, son épouse.

« Moi, Charles-François Leclercq, officier de l'état civil du 2e arrondissement du canton de Paris, après avoir fait lecture, en présence des parties et témoins, 1° de l'acte de naissance de Napolione Bonaparte, qui constate qu'il est né le 5 février 1768, de légitime mariage de Charles Bonaparte et de Letizia Ramolini, 2° l'acte de naissance de Marie-Joseph-Rose de Tascher, qui constate qu'elle est née le vingt-trois juin mil sept cent soixante-sept, de légitime mariage de Joseph-Gaspard de Tascher, et de Rose-Claire Desvergers de Sanois; vu l'extrait de décès d'Alexandre-François-Marie Beauharnais, qui constate qu'il est décédé le cinq thermidor an deux, marié à Marie-Joseph-Rose de Tascher; vu l'ex-

du service de l'Impératrice, dans les salons de son appartement, du côté du jardin; et celles du service de l'Empereur, dans les jardins de son appartement, attenant à celui de l'Impératrice, du côté de la cour.

« A midi, les maîtres et aides des cérémonies se réuniront dans la galerie, qui jusqu'alors sera fermée, et placeront les personnes invitées:

« Derrière l'estrade, les officiers de la maison de l'Empereur et des maisons des princes et princesses qui ne sont pas de service.

« L'espace à droite et à gauche en avant de l'es-

trait des publications dudit mariage dûment affiché le temps prescrit par la loi sans opposition, et après aussi que Napolione Bonaparte et Marie-Joseph-Rose de Tascher ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé à haute voix que Napolione Bonaparte et Marie-Joseph-Rose de Tascher sont unis en mariage, et ce, en présence des témoins majeurs ci-après nommés, savoir: Paul Barras, membre du Directoire exécutif, domicilié palais du Luxembourg; Jean Lemarrois, aide de camp, capitaine, domicilié rue des Capucines; Jean-Lambert Tallien, membre du Corps législatif, domicilié à Chaillot; Étienne-Jacques-Jérôme Calmelet, homme de loi, domicilié rue de la Place-Vendôme, n° 207, qui tous ont signé avec les parties et moi, après lecture. « *Signé au registre :*

NAPOLIONE BUONAPARTE; M. J. R. TASCHER; TALLIEN; P. BARRAS; J. LEMARROIS le jeune; CALMELET, et LECLERCQ, maire. »

trade, sera divisé en compartiments qui seront nominativement affectés :

« Aux dames des princesses;

« Aux femmes des ministres et des grands officiers de l'empire;

« Aux dames invitées;

« Aux ambassadeurs et aux ministres étrangers;

« Aux ministres;

« Aux grands officiers de l'empire;

« Aux grands aigles de la Légion d'honneur;

« Aux sénateurs;

« Aux conseillers d'État,

« Et aux hommes de la cour invités.

« Les personnes invitées qui n'auront pas pu être placées dans la galerie se tiendront dans le salon de Mars et dans les grands appartements de l'Empereur pour voir passer le cortége.

« Au fond de la galerie on placera sur une estrade deux fauteuils surmontés d'un dais, l'un à droite pour l'Empereur, l'autre à gauche pour l'Impératrice.

« Au bas de l'estrade et de côté, il y aura une table couverte d'un riche tapis, avec un encrier, sur lequel seront placés les registres de l'état civil.

« A deux heures, le cortége étant réuni dans les appartements de Leurs Majestés, ainsi qu'il vient d'être dit, le grand maître des cérémonies, le

colonel général de la garde de service, les grands officiers de la couronne de France et d'Italie, iront chercher Leurs Majestés. Le cortége partira dans l'ordre suivant, pour se rendre à la galerie, en traversant le cabinet de l'Empereur, le salon des princes, la salle du trône et le salon de Mars :

« Les huissiers ;

« Les hérauts d'armes ;

« Les pages;

« Les aides des cérémonies :

« Les maîtres des cérémonies;

« Les officiers de la maison du roi d'Italie;

« Les écuyers de l'Empereur de service ordinaire;

« Les chambellans de service ordinaire;

« Les aides de camp de l'Empereur;

« Les deux écuyers de jour ;

« L'aide de camp de service;

« Le gouverneur du palais;

« Le secrétaire de l'état de la famille impériale ;

« Les grands officiers de la couronne d'Italie ;

« Le grand chambellan de France et celui d'Italie, le grand maître des cérémonies et le grand écuyer d'Italie ;

« Les princes grands dignitaires ;

« Les princes de la famille ;

« L'Empereur ;

« L'Impératrice.

« Derrière Leurs Majestés :

« Le colonel général de la garde de service, le grand maréchal du palais, le grand maître de la maison d'Italie, le grand aumônier de France et celui d'Italie ;

« Le chevalier d'honneur et le prince écuyer de l'Impératrice, portant la queue de son manteau ;

« Les dames d'honneur de France et d'Italie, et la dame d'atour ;

« Les princesses de la famille ;

« Les dames du palais ;

« Les dames d'honneur des princesses, les officiers de service des maisons des princes et princesses.

« Tout le monde sera découvert.

« Le cortége étant arrivé dans la galerie, les huissiers, les hérauts d'armes et les pages se rangeront par moitié, à droite et à gauche, dans le salon de Mars, auprès de la porte.

« Les officiers et grands officiers de France et d'Italie, les dames d'honneur et la dame d'atour iront se placer derrière les fauteuils de LL. MM., suivant leur rang.

« LL. MM. II. se placeront sur le trône, les princes et princesses à droite et à gauche de l'es-

trade, dans l'ordre suivant et selon leur rang de famille.

A droite de l'Empereur :

« Madame ;

« Le prince Louis Napoléon, roi de Hollande ;

« Le prince Jérôme Napoléon, roi de Westphalie;

« Le prince Borghèse, duc de Guastalla ;

« Le prince Joachim Napoléon, roi de Naples ;

« Le prince Eugène, vice-roi d'Italie ;

« Le prince archichancelier ;

« Le prince vice-grand-électeur.

A gauche de l'Impératrice :

« La princesse Julie, reine d'Espagne ;

« La princesse Hortense, reine de Hollande ;

« La princesse Catherine, reine de Westphalie;

« La princesse Élisa, grande-duchesse de Toscane;

« La princesse Pauline;

« La princesse Caroline, reine de Naples ;

« Le grand-duc de Wurtzbourg ;

« La princesse Augusta, vice-reine d'Italie ;

« La princesse Stéphanie, grande-duchesse héréditaire de Bade ;

« Le grand-duc héréditaire de Bade;

« Le prince architrésorier ;

« Le prince vice-connétable.

« Le secrétaire de l'état de la famille impériale se placera auprès de la table.

« La première banquette sera réservée aux dames du palais.

« Le grand maître des cérémonies, les maîtres et aides des cérémonies, à droite et à gauche, en avant du trône.

« A l'arrivée de LL. MM., toutes les dames se lèveront et resteront debout jusqu'à la fin de la cérémonie.

« L'Empereur étant assis, le grand maître des cérémonies prendra les ordres de S. M., et ira inviter S. A. S. le prince archichancelier de l'empire à se rendre devant le fauteuil de l'Empereur; un maître des cérémonies avertira en même temps le secrétaire de l'état de la famille impériale, qui se rendra auprès de S. A. S. le prince archichancelier, et fera une révérence à LL. MM.

« S. A. S. le prince archichancelier, après avoir fait une révérence à LL. MM., dira :

« Au nom de l'Empereur : (*A ces mots* LL. MM. *se lèveront.*)

« Sire, Votre Majesté Impériale et Royale dé-
« clare-t-elle prendre en mariage S. A. I. et
« R. Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, ici
« présente ? »

L'Empereur répondra :

« Je déclare prendre en mariage S. A. I. et R.
« Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, ici
« présente. »

« La même interpellation sera adressée à S. A. I. et R. l'archiduchesse d'Autriche, en ces termes :

« S. A. I. et R. MARIE-LOUISE, archiduchesse « d'Autriche, déclare-t-elle prendre en mariage « S. M. L'EMPEREUR ET ROI NAPOLÉON, ici présent? »

S. A. I. et R. répondra :

« Je déclare prendre en mariage S. M. L'EMPE- « REUR ET ROI NAPOLÉON, ici présent. »

« Le prince archichancelier prononcera alors le mariage en ces termes :

« Au nom de l'Empereur et de la loi, je déclare « que S. M. I. et R. NAPOLÉON, EMPEREUR DES « FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, et S. A. I. et R. l'archi- « duchesse MARIE-LOUISE, sont unis en mariage. »

« Alors les maîtres et aides des cérémonies apporteront la table sur laquelle seront les registres de l'état civil ; ils la placeront devant les fauteuils de l'Empereur et de l'Impératrice, et retourneront à leur place après avoir fait une profonde révérence à LL. MM.

« On procédera à la signature de l'acte, de la manière suivante :

« Le secrétaire de l'état de la famille impériale présentera la plume à l'Empereur, et ensuite à l'Impératrice, pour signer; LL. MM. signeront assises et sans quitter leurs places.

« Les princes et princesses s'approcheront de la table, recevront la plume des mains du secrétaire de l'état de la famille impériale, et signeront; ils feront avant de signer une révérence à l'Empereur et à l'Impératrice; ils signeront dans l'ordre réglé par le cérémonial.

« L'acte étant terminé par la signature du prince archichancelier et du secrétaire de l'état de la famille impériale, les maîtres et aides des cérémonies, après avoir fait une profonde révérence à l'Empereur et à l'Impératrice, retireront la table qui avait éte placée devant LL. MM.

« Le grand maître des cérémonies fera une révérence à LL. MM., et les préviendra que la cérémonie est achevée. Alors LL. MM. se lèveront, et retourneront dans l'appartement de l'Impératrice dans l'ordre suivant :

« Les huissiers, les hérauts d'armes et les pages se rangeront dans le salon de Mars pour former la tête du cortége.

« Les officiers et grands officiers qui précèdent LL. MM. se dirigeront à droite et à gauche, pour aller prendre leur rang dans la marche; les princes grands dignitaires et les princes de la famille s'avanceront ensuite.

« L'Empereur et l'Impératrice, suivis du colonel général de la garde, du grand maréchal du palais et du grand aumônier, du chevalier d'hon-

neur, du premier écuyer, des deux dames d'honneur et de la dame d'atour, se mettront en marche immédiatement après LL. MM.

« Les princesses suivront. Enfin, les dames du palais, les dames d'honneur des princesses et les officiers de service des princes et princesses quitteront leurs places pour former la fin du cortége.

« Le cortége reconduira LL. MM. dans l'appartement de l'Impératrice et se retirera.

« Pour cette cérémonie, l'Impératrice sera en grand habit de cour, avec sa couronne fermée en diamants.

« A deux heures, la cérémonie du mariage civil sera annoncée par des salves d'artillerie tirées à Saint-Cloud, et répétées à Paris aux Invalides.

« Après le dîner, LL. MM. se rendront dans le salon de famille. Le cortége qui doit les accompagner au spectacle, se réunira dans les pièces voisines.

« L'orangerie sera illuminée.

« Les personnes invitées pour la cérémonie seront invitées aussi pour le spectacle.

« Après le spectacle, l'Empereur reconduira l'Impératrice dans son appartement; lorsque l'Empereur se retirera, l'Impératrice l'accompagnera jusqu'à son premier salon.

« Il y aura illumination générale à Saint-Cloud, et les eaux joueront à la lumière.

« *Le grand maître des cérémonies*,

« Le comte de Ségur[1]. »

La naissance du roi de Rome répandit une joie universelle; la France y voyait un gage de sécurité pour l'avenir; l'Empereur, au comble de ses vœux, voulut que son bonheur fût célébré avec une pompe extraordinaire. Tous les arts furent conviés à Saint-Cloud, et, le 15 août 1811, le palais et les jardins s'illuminèrent. C'était une forêt enchantée; chaque arbre semblait avoir été métamorphosé en bouquet de diamants, en girandole de pierreries; les cascades roulaient, au milieu des flammes, des eaux étincelantes de mille couleurs; le ciel était éclairé de feux qui se croisaient dans les airs avec une éblouissante rapidité; le canon de l'artillerie impériale se mêlait à cette artillerie artificielle; des orchestres animaient partout les danses et les plaisirs; une foule immense inondait le parc et les bosquets... Tout à coup éclate un orage épouvantable : le tonnerre gronde, la pluie tombe par torrents, et l'éclair qui sillonne la nuit survit seul aux splendeurs de cette féerie orientale.

[1] *Moniteur* du 31 mars 1810.

Nos modernes Calchas qui déjà avaient tiré de funestes augures du désordre occasionné par le feu au bal du prince de Schwartzemberg, ne manquèrent pas de renouveler leurs sinistres prédictions à l'aspect de cette pluie intempestive : les éléments déchaînés conspiraient la chute de l'empire !... L'étoile de Napoléon, après avoir brillé comme cette fête d'un moment, disparaîtrait comme elle dans une tempête [1] !...

Saint-Cloud était la résidence favorite de l'Empereur. On y observait la même étiquette qu'aux Tuileries [2] : LL. MM. dînaient seules, excepté le

[1] « Après les relevailles, la cour s'établit à Saint-Cloud. Le mercredi où fut tenu le premier conseil des ministres, il arriva un événement singulier. Lorsque le conseil devait avoir lieu de bonne heure, et qu'il devait durer longtemps, l'usage de Napoléon était de faire inviter à déjeuner avec lui toutes les excellences qu'il avait convoquées. Le mercredi 1er mai, à peine Napoléon était-il sorti de table, que la corde qui suspendait au-dessus de la table un grand et magnifique lustre en cristaux du Mont-Cenis cassa, et la table fut écrasée. » (Mémoires de Beausset.)

[2] « LL. MM. sont arrivées à Saint-Cloud le 30 messidor an XIII. L'usage étant que la résidence de S. M. l'Empereur à Saint-Cloud soit considérée comme si elle était à Paris, son arrivée a été annoncée par le canon des Invalides. » (Il revenait d'Italie, dont il avait été proclamé roi.)

(*Moniteur*, n° 33, page 1245.)

dimanche où toute la famille impériale était admise au banquet. Le soir, Napoléon travaillait dans son cabinet, ou descendait dans le salon de l'Impératrice. Là, il causait avec charme et complaisance; puis, les officiers de son service remontaient pour assister à l'audience du *coucher*, et recevoir ses ordres pour le lendemain.

Pour faire trêve aux soucis politiques, Napoléon aimait à s'entretenir avec les esprits les plus distingués, à causer des sciences qui lui étaient familières, des arts qu'il protégeait, des lettres qu'il aimait, mais dont il redoutait parfois l'influence. Tantôt il se faisait lire d'avance des pièces comme *Hector*, de Luce de Lancival, comme la *Mort de Henri IV*, de Legouvé[1], par Talma, qu'il honora de son affection particulière sans avoir jamais voulu lui accorder l'objet de sa plus vive ambition, la croix d'honneur; tantôt il faisait essayer, sur le petit théâtre de Saint-Cloud, les tragédies destinées au Théâtre-Français, comme les *États de Blois*, de Renouard.

[1] A la lecture que Talma avait faite de cette pièce devant l'Empereur, lorsqu'il prononça ce vers mis dans la bouche de Henri IV :

Je tremble, je ne sais quel noir pressentiment ....

Napoléon dit vivement à Legouvé : « Il faut changer cette « expression ; un roi peut trembler, c'est un homme comme

C'est aussi à Saint-Cloud que Napoléon ayant dit à Népomucène Lemercier : « Quand nous donnerez-vous une belle tragédie? » le poëte, que n'avaient point ébloui les splendeurs de l'empire, répondit, en jetant sur l'Empereur un regard prophétique : « *Bientôt, j'attends!* »

C'était en 1812, et la tragédie ne se fit pas attendre : commencée sous les glaces de la Russie, ensanglantée par les terribles combats de Montmirail et de Champ-Aubert, suspendue par l'abdication de Fontainebleau, ranimée par le retour de l'île d'Elbe, terminée à Waterloo, elle cessa de remplir le monde, lorsque le torrent qui, depuis les Pyramides jusqu'au Kremlin, avait roulé dans sa course orageuse tant de canons, tant de trônes, tant de générations, alla se perdre dans les flots qui battent le roc de Sainte-Hélène [1] ; et

« un autre, mais il ne doit jamais l'avouer. » L'auteur substitua *je frémis* à *je tremble*.

[1] Prédiction faite par un messager divin, à Isolier, héros de la *Cirnéide*, l'un des ancêtres de Bonaparte sous Charlemagne :

. . . . . .
Des deux rameaux unis d'Oline et d'Isolier
Sortira cette branche en hauts exploits féconde;
Elle se couvrira d'un immortel laurier;
Sa gloire, en peu de jours, embrassera le monde.....

par deux fois, l'étranger souilla de ses fêtes et de ses orgies la résidence impériale de Saint-Cloud !

Quelques hommes de guerre ont pensé qu'après la bataille de Waterloo, les troupes françaises, réunies sous les murs de Paris, auraient pu battre l'ennemi enivré de son succès. Nous

Le plus grand de tes fils, dans un siècle d'orage,
Triomphera, porté sur cent mille pavois;
Ses mains relèveront et le trône et la croix.
L'huile sainte des Francs consacrera l'hommage.
Des Alpes au Pyrène, et du Rhin aux deux mers,
Mille joyeux concerts
De vingt peuples charmés rediront l'espérance.....
L'hymen du conquérant a comblé les souhaits.....
La fille des Césars partage sa puissance.....
Leur fils est pour l'Europe un doux gage de paix.....
Puisse enfin cette paix consoler l'univers!
Puisse le conquérant jouir de tant de gloire!
Mais s'il est délaissé, trahi par la victoire,
Il restera toujours plus grand que ses revers.
Des triomphes mondains un jour détruit la trace.....
Le ciel garde à ta race,
Après tant de grandeurs les maux les plus pesants.....
Sur ce roc escarpé, vois, dans la mer profonde,
Celui qui releva tant de rois suppliants.....
Il est seul, dans les fers, aux limites du monde.

(La *Cirnéide, ou la Corse délivrée*, chant X, par Lucien Bonaparte, prince de Canino.)

avions en effet 60,000 hommes [1] sous les ordres d'un de nos plus illustres maréchaux; notre artillerie était encore formidable, et le général Excelmans venait de prouver sur les hauteurs de Versailles ce que pouvait la cavalerie française luttant corps à corps avec la cavalerie prussienne; mais le gouvernement provisoire, effrayé tout à la fois du voisinage de Napoléon et de la responsabilité du sort de la capitale, s'arrêta au parti de traiter avec les alliés.

Dans la nuit du 2 juillet, M. le comte de Bondy, préfet de la Seine, reçut cette lettre du duc d'Otrante, président du gouvernement provisoire :

« Monsieur le préfet, la commission du gouvernement désire que vous vous rendiez sur-le-champ près d'elle pour prendre connaissance d'une mission extraordinairement urgente et de la plus haute importance.

[1] Une grande difficulté s'était d'abord présentée : comment nourrir une armée si considérable dans le trouble où l'on était? Le comte F. d'Houdetot, alors aide de camp du maréchal Davoust, et aujourd'hui lieutenant général, aide de camp du roi, se rendit en toute hâte de la Villette à l'hôtel de ville, pour demander des vivres; et telle fut la sollicitude de cet officier et le zèle admirable du préfet et de l'administration, que l'armée fut comme par enchantement approvisionnée de tout ce qui lui était nécessaire.

« La commission ne désempare point cette nuit ; elle vous attend dans une demi-heure.

« Le duc D'OTRANTE.

« Paris, 2 juillet 1815, à minuit. »

Le préfet se rendit aux Tuileries où siégeait le gouvernement. — Le duc de Vicence lui dit qu'il s'agissait de traiter d'une suspension d'armes et de la reddition de Paris ; que M. Bignon, chargé du portefeuille des affaires étrangères, avait rédigé une note destinée à servir de base à la négociation; on les chargea tous deux de se rendre au quartier général des alliés; mais avant tout, on leur recommanda de s'aboucher avec le maréchal prince d'Eckmühl.

Le maréchal était à Montrouge, où il s'était transporté après le conseil de guerre tenu à la Villette [1]. La nuit était déjà avancée, lorsque

[1] Ce conseil était composé des maréchaux présents à Paris et de plusieurs lieutenants généraux, des commandants du génie et de l'artillerie. On soumit au conseil ces questions :

1° Quel est l'état des retranchements et leur armement, tant sur la rive droite que sur la rive gauche?

2° L'armée peut-elle défendre toutes les approches de Paris, même sur la rive gauche?

3° L'armée pourrait-elle recevoir le combat sur tous les points en même temps?

4° En cas de revers, le général en chef pourrait-il réserver

MM. Bignon et de Bondy arrivèrent à Montrouge. Le maréchal était assis sur son lit; les deux commissaires prirent place sur deux chaises de paille, et communiquèrent leurs pouvoirs. Le maréchal était en proie à la plus grande perplexité.

« Prince, lui dit alors M. le comte de Bondy, « si vous reconnaissez vous-même que notre po- « sition militaire est bonne, que ne risquez-vous « une bataille? Commandée par un chef tel que

ou recueillir assez de moyens pour s'opposer à l'entrée de vive force?

5° Existe-t-il des munitions suffisantes pour plusieurs combats?

6° Enfin, peut-on répondre du sort de la capitale, et pour combien de temps?

Le conseil fit les réponses suivantes :

A la première question. — Que l'état des retranchements et armements sur la rive droite de la Seine, quoique incomplet, est en général satisfaisant; sur la rive gauche, les retranchements peuvent être regardés comme nuls.

A la deuxième. — L'armée le pourrait, mais non indéfiniment, et elle ne doit pas s'exposer à manquer de vivres et de retraite.

A la troisième. — Il est difficile que l'armée soit attaquée sur tous les points à la fois, mais, si cela arrivait, il n'y aurait aucun espoir de résistance.

A la quatrième. — Aucun général ne peut répondre des suites d'une bataille.

A la cinquième. — Les munitions sont suffisantes.

A la sixième. — Il n'y a aucune garantie à cet égard.

« vous, notre armée pourrait vaincre, et cette « victoire serait le plus beau fleuron de votre « couronne militaire. Si nous étions battus, ce « serait alors l'affaire du préfet; j'irais avec le « commandant de la garde nationale, le maré- « chal Masséna, trouver l'ennemi, et nous serions « encore en mesure d'obtenir de bonnes condi- « tions. Croyez-moi, on ne joue pas avec une « ville comme Paris; et les étrangers, après des « pertes nouvelles, seraient disposés à tout ac- « corder plutôt que d'essuyer un combat dans « les rues. » — « Mon cher comte, lui répondit « le maréchal, j'ai bien réfléchi à tout cela, et « vous auriez raison, si l'affaire de Waterloo n'a- « vait pas eu lieu; mais quand les imaginations ne « sont pas encore remises d'une pareille secousse, « les troupes n'ont pas toute leur valeur morale; « et un général en chef qui songerait à prendre « l'offensive sous de telles impressions, serait un « insensé. Ce n'est pas que je croie un succès im- « possible; l'armée est encore assez belle pour le « faire espérer; mais l'espoir n'est pas assez, il « faudrait une certitude; car un revers entraîne- « rait des maux incalculables; je pourrais, moi, « me retirer encore entre la Seine et la Marne; « mais vous, vous seriez pillés et massacrés dans « Paris. Je veux bien, toutefois, admettre avec vous « que nous battrons l'ennemi : avez-vous prévu

« tous les résultats de ce succès? Avez-vous prévu « l'effet que produirait Napoléon ressaisissant le « pouvoir au premier bruit d'un avantage, et « cela, contre la volonté de la chambre des re- « présentants et d'une partie de la population? « Ce serait la guerre civile, Messieurs, ce serait « la guerre civile; peut-être des ruisseaux de « sang français couleraient sous nos yeux, et les « armées russe et autrichienne se précipiteraient « sur la capitale déchirée par nos dissensions, « et désarmée par l'anarchie. »

Ainsi s'exprimait le ministre et le citoyen ; mais à la pointe du jour, le soldat reprit le dessus: « J'ai bien envie de livrer bataille, disait Davoust, « après avoir passé ses troupes en revue. — Vo- « lontiers, répondit M. Bignon; battez-vous, si « vous croyez pouvoir le faire avec bonheur. — « Pour moi, ajouta M. de Bondy, je ne refuserais « pas une aussi *belle occasion*, si elle m'était of- « ferte. » Mais le maréchal, sans faire connaître encore sa dernière résolution, ajourna les commissaires à onze heures. Dans cet intervalle, le prince d'Eckmühl tint un conseil de guerre où assistèrent les généraux Excelmans, Drouot, Pajol, Valmy, Vandamme; et il reçut à dix heures et demie la visite de Carnot, ministre de l'intérieur, qui parcourut avec le maréchal et les commissaires les troupes rangées en bataille

sur les hauteurs de Montrouge. « C'en est fait, « dit-il avec émotion à MM. Bignon et de Bondy, « j'ai mûrement réfléchi à la position de l'armée, « de Paris et de la France, et je me range, quoi- « que à regret, à l'idée du gouvernement provi- « soire; le conseil de guerre que j'ai réuni partage « la même opinion; mais du moins nous voulons « tous que la sûreté des propriétés publiques et « particulières, et surtout la sûreté des personnes, « soit inviolablement garantie; hors de ces con- « ditions, point de traité. Le général Guilleminot, « mon chef d'état-major, vous accompagnera, avec « la mission spéciale de défendre les intérêts de « l'armée; et, au besoin, cette ceinture d'artille- « rie qui nous entoure, appuiera vos confé- « rences. »

Le maréchal avait envoyé prévenir le général Ziethen, qui commandait l'avant-garde prussienne, de la prochaine arrivée des commissaires; mais cet officier avait brusquement répondu qu'il n'avait rien à démêler avec le gouvernement provisoire; qu'il fallait s'adresser au général en chef Blücher. Celui-ci de son côté fit dire qu'il ne pouvait rien ordonner sans avoir consulté lord Wellington; cependant ces pourparlers finirent par l'envoi d'un colonel, aide de camp du général Ziethen, qui servit de guide aux commissaires:

ils se dirigèrent, par Vaugirard et Issy [1], vers Saint-Cloud où se trouvaient les généraux en chef des armées alliées.

De quelle douloureuse impression durent être frappées leurs âmes généreuses, en voyant le triste désordre que présentait alors ce palais où tant de rois s'étaient agenouillés devant le héros d'Austerlitz! Les jardins, envahis par une horde d'étrangers, présentaient l'image d'un camp; et les chevaux du Nord se désaltéraient dans les belles eaux du parc. Un vainqueur brutal s'était couché tout habillé dans le lit de Napoléon; heureux, dans son orgueil, de déchirer avec ses éperons les draperies impériales! une meute de chiens, qui le suivait partout, occupait et dévastait le boudoir de l'impératrice; et les livres de la bibliothèque, jetés pêle-mêle sur les parquets, attestaient son respect pour la civilisation!

C'est là, c'est dans cette pièce que les commissaires français furent reçus par Blücher et par le général Gneisnau, chef d'état-major de l'armée prussienne; Wellington n'était pas encore arrivé; le colonel anglais Hervey le représentait. La discussion fut très-animée de la part de nos commissaires,

1 Des tirailleurs échangeaient des coups de fusil dans les plaines d'Issy, et les Prussiens étaient barricadés dans le village.

très-hautaine de la part des étrangers. Plus d'une fois, on fut sur le point de se séparer, et le général Guilleminot, qui connaissait la bonne disposition de nos soldats et qui avait confiance dans vingt-cinq mille hommes de cavalerie et dans cent bouches à feu, souhaitait en secret qu'on s'en remît au sort des armes. L'arrivée de Wellington mit fin aux indécisions et aux débats. Il demanda à M. Bignon la note qu'il avait rédigée, se retira avec Blücher pour l'examiner en particulier, fit lui-même plusieurs notes au crayon en marge des propositions, se borna à mettre *accordé*[1] en regard de l'art. 12 ; et la convention, arrêtée sur des bases conformes, dans ses dispositions principales, à la note de M. Bignon et aux instructions verbales du prince d'Eckmühl, fut rédigée séance tenante[2].

Le lendemain, M. Bignon fut envoyé de nouveau au duc de Wellington, afin d'obtenir du roi Louis XVIII la conservation *des chambres* et le maintien *des couleurs nationales*. Wellington lui

[1] C'est l'article qui a trait à la sûreté des personnes. Un des commissaires nous a dit qu'il avait lui-même cité quelques noms propres dans la conférence, entre autres celui du maréchal Ney. « Ça ne peut faire difficulté, » avait été la réponse; et pourtant!...

[2] Capitulation de Paris. (Pièces justificatives du chap. IV.)

répondit que cette double demande était prévue; il leur montra sur ce sujet une lettre de M. de Metternich : « Pour les chambres, dit-il, la déci-
« sion est prise de les licencier, dès que les armées
« alliées seront entrées dans Paris; pour le dra-
« peau tricolore, cette mesure eût été sage en 1814;
« si j'avais eu l'influence que la dernière bataille
« m'a donnée, j'aurais moi-même partagé votre
« avis; mais aujourd'hui les choses sont bien
« changées. Le roi ne peut adopter le drapeau
« dont on s'est servi pour abattre le sien. » —
« Milord, répliqua M. Bignon, que le roi y ré-
« fléchisse! C'est toujours un grand danger pour
« un gouvernement que de laisser hors de ses
« mains un signe glorieux de ralliement. » Ses instances furent vaines[1]. Wellington pria M. Bignon de prévenir le duc d'Otrante de vouloir

[1] La personne à qui je dois principalement ces détails curieux et authentiques y ajoutait cette judicieuse réflexion, que le gouvernement provisoire, la ville de Paris et l'armée n'avaient eu aucun rapport direct avec Louis XVIII, ni pour la convention du 3 juillet 1815, ni pour la conservation des chambres et des couleurs nationales; qu'on s'était toujours adressé aux généraux alliés, qui servaient d'intermédiaires et pour ainsi dire de ministres à Louis XVIII. — Mais n'y avait-il pas là une arrière-pensée? Ne voulait-on pas se ménager, au besoin, la ressource de dire que le roi n'était pas lié par une convention faite avec les généraux des armées étrangères?

bien se rendre le soir même à Neuilly. « Dites-lui « que je le conduirai au château d'Arnouville où « Louis XVIII l'attend à dîner avec M. de Tal- « leyrand. »

Il est des noms symboliques que l'on rencontre dans toutes les crises solennelles. Plusieurs de ceux que nous avons vus, au 18 brumaire, graviter autour de l'astre qui accomplissait sa première révolution, se représentent à nos yeux, quinze ans après, mais dans une autre sphère; l'astre a disparu, et ses derniers rayons ont éclairé bien des métamorphoses.

CHAPITRE V.

LA RESTAURATION. — ORDONNANCES DE JUILLET.

L'étranger s'est retiré, la France respire, et Louis XVIII est à Saint-Cloud, où il regrette Versailles. Le séjour de ce prince, dans cette résidence, n'a été marqué par aucun de ces actes qui laissent des traces dans la mémoire des hommes; mais on a exécuté, sous ses ordres, plusieurs travaux qui ne sont pas sans intérêt ; on a fait disparaître dans l'intérieur des appartements, les tristes vestiges de l'invasion[1]; on a construit des écuries pour les gardes du corps[2]; on a terminé et

[1] 1817.
[2] 1818.

béni [1] la nouvelle église commencée par Marie-Antoinette; on a tracé, dans le parc, une nouvelle route pour aller de Sèvres au château; Heurtot a dessiné, sur la montagne de Montretout, pour les exercices et les promenades du duc de Bordeaux, un jardin, qu'après l'expédition d'Espagne, en 1823, on décora du nom de *Trocadero;* enfin, plus d'une fête française est venue consoler les jardins de Saint-Cloud, de celle que le prince de Swartzemberg avait offerte en 1815, sous leurs ombrages, aux souverains étrangers.

Après la mort de Louis XVIII [2], Charles X vint habiter Saint-Cloud. Il aimait à y passer la belle saison; l'air était pur; les communications avec Paris, faciles; le petit parc, bien disposé pour les plaisirs de la chasse. Mais comme s'il était dans la destinée de ce palais de devenir le théâtre des attentats dirigés contre la liberté, nous allons voir s'y consommer un nouveau 18 brumaire, sous une autre forme, il est vrai, et avec des résultats différents; Napoléon s'éleva sur les ruines de la liberté qu'il avait renversée; Charles X tombera vaincu par elle.

Malgré d'anciennes préventions, les premiers jours du règne de ce prince, l'affabilité de ses

[1] 1820.

[2] 16 septembre 1824.

manières, des mots heureux, des attentions gracieuses, avaient fait naître des espérances que l'esprit de fanatisme religieux et politique ne tarda pas à faire évanouir. Les lois d'indemnité, de sacrilége, du droit d'aînesse, et les menées de la congrégation, révélèrent tout ce que pouvait tenter la folle ambition du vieux parti de Coblentz. Un bruit sourd, précurseur des orages, commençait à se faire entendre; on se demandait déjà, dans les cafés, à la bourse, dans les réunions politiques, ce que l'on ferait en cas d'un coup d'État; on avait éloigné le ministère Martignac, administration modérée, assez royaliste pour se plier aux volontés de la cour, assez libérale pour les concilier avec les susceptibilités nationales; et Charles X, entraîné par de dangereux souvenirs, par de fausses idées sur le courage des rois, enfin, par une amitié funeste[1], s'était entièrement abandonné à un homme qui n'avait point prêté serment à la charte; qui ne comprenait pas la France; un homme tout d'une pièce, dont le dévouement aveugle et fanatique ne pouvait aider son maître qu'à se précipiter dans l'abîme.

Cependant, la chambre de 1830 s'assemble, et par l'organe de Royer-Collard, son président, elle porte au pied du trône cette célèbre

[1] Charles X appelait M. de Polignac *son cher Jules*.

adresse votée par 221 de ses membres : « L'inter-
« vention du pays fait, du concours permanent
« des vues politiques de votre gouvernement
« avec les vœux du peuple, les conditions indis-
« pensables de la marche régulière des affaires
« publiques. Sire, notre loyauté, notre dévoue-
« ment nous condamnent à vous dire que ce con-
« cours n'existe pas. » — « Mes résolutions sont *immuables!* » répond le roi[1]; et, tandis que ses conseillers intimes le félicitent sur sa fermeté hors de propos, les véritables amis du roi et du pays gémissent et attendent avec anxiété. — On transforme les remontrances des 221 en un attentat aux prérogatives royales; on se hâte de dissoudre la Chambre, on en appelle aux colléges électoraux. Le roi, en dehors de ses pouvoirs constitutionnels, adresse lui-même au peuple une proclamation à laquelle il attachait beaucoup de prix; on peut en juger par l'anecdote suivante :

C'était le 19 juin 1830; Charles X était à Rosny avec le roi de Naples et la famille royale; le duc d'Orléans arrive : « Monsieur, lui dit le roi avec « empressement, avez-vous lu le *Moniteur* d'au-

[1] Quelques jours auparavant il avait donné *un jeu* aux Tuileries, où il avait invité plusieurs députés *plébéiens*. « Il y a ici bien du *méli-mélo*, disait-il; mais je ne parle pas « à tout le monde. »

« jourd'hui? — Pas encore, sire; je suis parti de « Paris de trop bonne heure. — Eh bien, lisez-le, « lisez-le. Y a-t-il ici un *Moniteur*? qu'on me « donne un *Moniteur*. » Le roi va lui-même le chercher et relit tout haut sa proclamation. — « Eh bien, monsieur, qu'en dites-vous? — Sire, « répond le duc d'Orléans, permettez-moi de « vous demander avant tout si cette proclama- « tion est l'œuvre du roi.—Polignac, Peyronnet, « moi-même, nous y avons tous travaillé, mais « qu'importe? — J'aime du moins à croire que « ce qui concerne la Charte est du roi. — La « Charte! mais *ils* sont fous de croire que nous « ne voulons pas de la Charte : nous la voulons « pleine et entière; ce serait un acte de démence « que de songer à rétablir l'ancien régime. Ce sont « *eux* qui ne sont point dans la Charte, car ils « ont voulu m'arracher mes prérogatives. Ah! « M. de Polignac *vous* déplaît; eh bien! il me plaît « à moi, et malgré vous il restera. S'ils avaient « articulé quelques faits, nous aurions vu; mais « non, il déplaît à ces messieurs! En vérité c'est « inconcevable. Eux aussi me déplaisaient, et je « les ai renvoyés. — Mais, sire, c'est peut-être « par respect qu'ils n'ont point allégué de griefs « particuliers: c'est ainsi que les choses se sont « passées sous le feu roi à l'égard du duc de Ri- « chelieu.— Non, non, on avait articulé des faits,

« sur le Midi, je crois.— Oui, sire, mais c'est le « ministre qui s'était plaint du Midi. — Ma foi! « j'ai un peu oublié cela; tout ce que je sais, « c'est que ce n'était point le même cas. Au sur- « plus, je suis sur mes gardes, je verrai venir, et « s'ils sortent encore de la Charte, je saurai faire « respecter mes droits; l'article 14 m'en donne « les moyens et j'en userai[1]. »

Le moment n'était pas loin où l'imprudent monarque allait en faire un abus désastreux! Malgré l'auguste proclamation, les deux cent vingt et un ont été réélus... Il faut châtier cette audace. Mais quel parti prendre? Du 10 au 15 juillet, on se réunit plusieurs fois dans le cabinet du roi à Saint-Cloud, pour en délibérer secrètement. Deux ministres voulaient attendre le retour de madame la Dauphine qui était à Vichy; mais Charles X et le prince de Polignac étaient plus impatients; on redoutait d'ailleurs la réunion des chambres convoquées pour le 3 août; déjà les lettres closes avaient été adressées aux députés.

Le conseil des ministres s'assemble à Saint-

[1] Le 25 juillet, le duc d'Orléans étant au spectacle à Chantilly, chez le duc de Bourbon, eut avec un des confidents de Charles X, qui était dans le secret des ordonnances, une conversation énergique contre tout projet d'atteinte aux droits de la nation.

Cloud, le dimanche 25 juillet, dans l'ancienne bibliothèque, derrière le salon de famille. Il se composait de MM. le prince de Polignac, Peyronnet, Chantelauze, Guernon de Ranville, de Montbel, d'Haussez, et baron Capelle [1]; il était présidé par le roi, et M. le Dauphin y assistait.

C'est M. de Villèle qui avait désiré que ce prince fît partie du conseil, soit pour le former aux habitudes du gouvernement, soit peut-être aussi pour paralyser au dehors ces influences d'opposition qui se groupent et s'agitent ordinairement autour de l'héritier du trône. Le caractère dominant du Dauphin était un respect religieux, une obéissance absolue aux volontés de son père; son opinion politique était que la France était *centre*, et que c'était vers ce but que devaient graviter les tendances politiques du gouvernement [2].

Le ministre de la justice lit son rapport, convenu et préparé d'avance; et après une discussion où MM. de Peyronnet et Guernon de Ranville combattirent, dit-on, les mesures proposées, on adopte les ordonnances extraconstitutionnelles

1 Le maréchal Bourmont, ministre de la guerre, était à Alger.

2 « Vous pensez peut-être, dit un jour ce prince, que la « France veut aller à gauche? non, elle n'est ni *gauche*, ni « *droite*, elle est *centre*. »

qui mettent le séquestre sur toutes nos libertés. A ce moment, le Dauphin se lève brusquement de son fauteuil, et frappant sur la table du conseil, « Si le roi, dit-il, faisait comme le roi, « mon oncle, de Sardaigne [1], je sais ce que j'au- « rais à faire. » Charles X était un peu sourd de l'oreille droite, et c'était de ce côté qu'était assis le Dauphin. — « Que dit donc mon fils ? » demanda le roi. M. Guernon de Ranville allait répondre. « Je n'ai rien dit, monsieur, » reprit vivement le Dauphin; et en élevant la voix, il répéta à Charles X, « Je n'ai rien dit. »

Les ministres avaient écrit de leur propre main les ordonnances afin de ne point en laisser transpirer le secret [2]. Ils les avaient rapportées à Paris revêtues de la signature du roi.

A cinq heures du soir, Sauvo, rédacteur en chef du *Moniteur*, est mandé chez le garde des sceaux qui lui donne l'ordre de les publier. « Dieu sauve le roi! Dieu sauve la France! » s'écria Sauvo en jetant les yeux sur ces pièces. « Que

[1] Charles-Emmanuel, qui a *abdiqué*.

[2] Cependant le secret n'avait pas été si hermétiquement gardé qu'il n'eût filtré dans certains esprits; trois jours avant les ordonnances, Pozzo di Borgo en avait parlé vaguement à la suite d'un dîner à Neuilly, et M. de Sémonville avait dit au duc d'Orléans : « S'il en est ainsi, à vous la balle. »

dites-vous? » lui dit M. de Montbel, ministre des finances, qui était présent. — « J'ai vu, répondit-« il, toutes les journées de la révolution, et je « me retire avec une profonde douleur[1].»

Le lendemain, lundi 26, le *Moniteur* publie les fatales ordonnances : la liberté de la presse est suspendue, la chambre des députés dissoute, la loi électorale renversée, le règne du bon plaisir rétabli. A cette nouvelle une agitation difficile à décrire se manifeste dans tout Paris, et tandis que des insensés se réjouissent de ce que le roi, *en tirant l'épée, a jeté au loin le fourreau*, les esprits sages s'affligent et les hommes d'action songent à la résistance. Déjà, quinze jours avant les ordonnances, il y avait eu chez le duc de Broglie une réunion, à laquelle assistaient entre autres MM. Molé, Guizot, Sébastiani, et là, comme par un secret pressentiment des tentatives de la cour, on avait décidé que si le gouvernement portait atteinte aux libertés publiques, on refuserait l'impôt.

La confiscation des libertés publiques donne un nouvel élan aux résistances, un caractère plus actif aux oppositions. Les rédacteurs des journaux s'assemblent d'abord chez M. Dupin aîné,

[1] Voir, aux pièces justificatives du chapitre V, le rapport et les ordonnances.

puis dans les bureaux du *National*, où M. Thiers rédige une protestation. Les députés présents à Paris ne restent point oisifs; ils se réunissent chez M. de Laborde, mais seulement au nombre de treize, parmi lesquels on remarque Casimir Perrier, MM. Persil, Bernard de Rennes, Bérard : ils étaient trop peu nombreux pour délibérer; ils s'ajournent au lendemain chez Casimir Perrier.

Une sourde fermentation se manifeste dans le peuple, et le soir du lundi, on jette des pierres contre les croisées de l'hôtel des affaires étrangères. Cependant la physionomie générale de la ville est calme en apparence, et la nuit n'est marquée par aucun désordre public.

Le mardi 27, M. de Belleyme, président du tribunal civil, et l'un des deux cent vingt et un, rend une ordonnance de référé qui autorise les imprimeurs à imprimer les journaux, malgré les ordonnances royales du 25 juillet[1]. Forts de cet appui loyal et courageux, les journaux publièrent la protestation rédigée par M. Thiers où l'on remarqua cette phrase : « Le régime légal est interrompu, celui de la force commence, l'obéissance cesse d'être un devoir. »

[1] M. Ganneron, président du tribunal de commerce de Paris, donna aussi une preuve de courage civil. Le mardi 28, il était sur son siége consulaire, et, au bruit des coups

C'était aussi *tirer la grande épée du peuple, et jeter au loin le fourreau!* L'émotion gagne toute la cité, on s'assemble, on s'agite, on court aux armes.

Charles X était à Saint-Cloud. Averti par le prince de Polignac du mouvement de la capitale, il charge le maréchal duc de Raguse de prendre le commandement des troupes, et d'apaiser ce qu'il appelait une échauffourée [1]. Le maréchal vient s'établir à l'état-major, place du Carrousel, et assigne à la garde royale ses positions dans les divers quartiers de Paris.

Cependant des groupes hostiles commencent à parcourir les rues; des jeunes gens se rassemblent au Palais-Royal, et là, nouveaux Camille Desmoulins, ils appellent le peuple aux armes; une lutte s'engage avec la gendarmerie; on lance des pierres; la troupe répond par des coups de fusil; un citoyen tombe mort dans la rue du Lycée. Ce premier sang versé exaspère les esprits; on se fait une arme de tout ce qui tombe sous la

de fusil, il ordonna, sur la plaidoirie de M. Mérilhou, d'imprimer le *Courrier*, se fondant sur l'illégalité des ordonnances.

[1] Le roi n'a jamais cru que l'affaire dût avoir un caractère dangereux et même sérieux. Il répétait encore à Édimbourg, dans son exil, qu'il avait pensé qu'il s'agissait seulement d'une émeute, comme celle de la rue Saint-Denis, en 1827.

main, et le cri de *vive la Charte!* devient le cri de ralliement.

La réunion des députés chez Casimir Perrier avait été plus nombreuse que celle de la veille. On y avait parlé d'une protestation; mais sur l'observation que le peuple ne paraissait point encore prendre une part sérieuse aux débats, on n'avait rien décidé.

Le peuple ne tarda pas à être partout sur pied; des barricades s'élevèrent rue Saint-Honoré : ce furent les premières; on porta sur la place de la Bourse, à 7 heures du soir, le cadavre de l'homme tué, en criant : « Vengeance! » Et quand la nuit fut venue, on brisa les réverbères, on brûla les corps de garde, on effaça les fleurs de lis, on foula aux pieds le drapeau blanc en criant « A bas les Bourbons! » Pendant ce temps, les électeurs, réunis chez Cadet-Gassicourt, sous la présidence de Maurice Duval, arrêtaient la formation de douze comités libéraux pour communiquer avec les citoyens.

Le roi était toujours dans la même sécurité; il faisait tranquillement son whist à Saint-Cloud[1]. Mais les ministres, plus inquiets, tinrent conseil chez le prince de Polignac, et le mercredi 28, dans la matinée, M. Guernon de Ranville apporta au duc

[1] Il le continua jusqu'au premier coup de canon.

de Raguse l'ordonnance qui mettait Paris en état de siége.

La nation, à son tour, prononce l'état de siége contre la royauté. Paris devient un camp, et chaque citoyen se fait soldat; les femmes elles-mêmes font des cartouches, les enfants tirent des coups de pistolet; des jeunes gens du monde se montrent dans la rue avec leurs fusils de chasse; d'anciens gardes nationaux ont repris leur uniforme délaissé depuis la revue du Champ de Mars; l'École polytechnique, l'École de droit, l'École de médecine, déploient toute l'ardeur de la jeunesse et de la liberté; le peuple, après un sanglant combat, commande en maître à l'hôtel de ville [1], et le drapeau tricolore flotte sur les tours de Notre-Dame.

Ce symbole national, qu'on apercevait des hauteurs de Saint-Cloud, portera-t-il dans ce palais de salutaires avertissements? éclairera-t-il enfin la royauté sur ses intérêts et sur les vœux du peuple? Non : l'on ne songe qu'à châtier la ville

[1] « Pendant que le peuple combattait pour reprendre l'hôtel de ville, un jeune homme portant un drapeau tricolore s'avança du quai de la Cité sur le pont suspendu, en s'écriant : « Si je meurs, souvenez-vous que je me nomme Arcole ! » Il tomba sous les balles. Ses compagnons donnèrent au pont de la Grève le nom déjà historique de pont d'Arcole. »

(*Chronique de juillet* 1830, par Rozet.)

rebelle; on dresse l'ordre d'arrêter plusieurs citoyens connus par leur ferveur pour la liberté [1], et notamment MM. de la Fayette, Laffitte, le général Gérard.

C'était chez Audry de Puyraveau que les députés s'étaient réunis. MM. de la Fayette et Laffitte, absents au moment de la publication des ordonnances, étaient accourus à cette assemblée; le premier, avec le secret espoir de voir enfin se réaliser le rêve de toute sa vie; le second, avec une autre pensée. M. Guizot lut une protestation qui fut adoptée et signée par tous les députés présents [2]; et cinq commissaires furent chargés d'aller trouver le duc de Raguse pour arrêter l'effusion du sang. Le choix tomba sur MM. Casimir Perrier, Laffitte, Gérard, Lobau et Mauguin.

Ils se rendent aux Tuileries, et pour engager le maréchal à faire cesser le feu, ils lui représentent avec une chaleureuse énergie l'état déplorable de la capitale et l'honneur qu'il y aurait pour lui à le faire cesser.— « L'honneur d'un militaire, « répond le maréchal, c'est l'obéissance. » « Il en

[1] Cet ordre avait été, dit-on, remis à M. de Foucault, colonel de gendarmerie, le même qui arrêta Manuel; mais le duc de Raguse le suspendit, après la démarche que firent aux Tuileries les commissaires, au nombre desquels se trouvaient MM. Laffitte et Gérard.

[2] Voir la protestation, aux pièces justificatives.

« est un autre, répliqua vivement M. Laffitte; « c'est de ne point égorger ses concitoyens. — « Mais enfin quelles conditions proposez-vous? « — Le rapport des ordonnances, le renvoi des « ministres et la convocation des chambres. — « Messieurs, je dois avant tout rendre compte de « votre démarche au prince de Polignac. Il est « ici, je vais lui demander s'il veut vous recevoir. »

Le maréchal rapporta pour réponse que les conditions proposées rendaient toute conférence inutile. « Ils veulent donc la guerre civile! » s'écrièrent MM. Laffitte et Casimir Perrier. — « Je « vais écrire au roi, reprit le duc de Raguse, et « j'attendrai ses ordres. » Et il engagea les commissaires à se rendre eux-mêmes à Saint-Cloud.

Les députés étaient rassemblés chez M. Bérard. Les commissaires s'y rendirent pour annoncer leur infructueuse démarche. On décida sur-le-champ que la protestation serait imprimée et publiée, et on invita le général Gérard à prendre le commandement de la force armée.

Tandis que la garde royale se concentre aux Tuileries, au Louvre, au Palais-Royal, le peuple élève partout des barricades; il coupe les arbres sur les boulevards, il fait pleuvoir du haut des maisons sur les soldats des pavés, des meubles, des barres de fer; son héroïsme grandit et se multiplie sous la mitraille.

Fidèle à la parole qu'il avait donnée aux commissaires, le duc de Raguse avait envoyé le commandant Komierowski, son aide de camp, auprès du roi, à Saint-Cloud. Rien n'était changé à la cour ; c'était la même étiquette, le même cérémonial pour remettre une lettre, la même difficulté pour pénétrer jusqu'au roi. C'est à grand'-peine, dit-on, que le duc de Duras osa prendre les ordres de S. M. pour introduire M. Komierowski. Admis enfin auprès de Charles X, cet officier fit à S. M. une peinture douloureuse des combats qui se livraient dans les rues de Paris. — Le roi l'écoutait avec une calme incrédulité : « Tenez bon, dit S. M. ; réunissez toutes les forces sur la place Louis XV et aux Champs-Élysées ; agissez avec des masses ; avec des masses, entendez-vous ? » — L'aide de camp du duc de Raguse fut chargé de reporter cette réponse verbale.

Le Dauphin et la duchesse de Berry étaient dans le cabinet du roi : ils avaient gardé le silence. Telle était l'erreur présomptueuse de toute la cour, que les avis utiles étaient repoussés parce qu'ils étaient désagréables, et que les faux avis étaient accueillis parce qu'ils étaient flatteurs. Le même soir, le roi, avec une tranquillité mystique, disait à MM. de Maillé, de Duras, de Luxembourg : « Quelques coups de fusil finiront « l'affaire ; » et se promenant avec le duc de

Bordeaux dans le jardin du Trocadéro, il demandait au jardinier le nom de diverses fleurs. Cependant il envoya M. Mennechet, son lecteur, chercher aux Tuileries un petit coffret à la possession duquel il attachait un prix mystérieux.

La nuit du 28 au 29 juillet fut sanglante et décisive; et, jeudi matin, le peuple triomphait partout[1]. C'est alors que le marquis de Sémonville et le comte d'Argout arrivèrent aux Tuileries, où ils eurent avec le prince de Polignac cette entrevue dans laquelle M. de Sémonville le supplia de se retirer, et sur son refus, lui reprocha dans les termes les plus énergiques, d'être l'unique cause des malheurs de la capitale et des périls de la royauté. « Monsieur, lui dit-il, quand on veut dé« fendre une dynastie, on ne la tue pas. » Le prince de Polignac s'emporta et sortit brusquement du salon. M. de Sémonville conseilla alors au duc de Raguse de le faire arrêter.—« Je n'en « ai pas le droit, répondit le maréchal; mais per« mettez-moi de vous supplier de vous rendre, « M. d'Argout et vous, à Saint-Cloud. Votre té« moignage ne peut être que d'un grand poids

[1] Le lieutenant général comte Alexandre de Girardin était venu, à six heures du matin, de la part du roi, engager le duc de Raguse à se concentrer à la barrière de l'Étoile, et à tenir bon; mais la garde était épuisée de fatigues.

« auprès de S. M. » — MM. de Sémonville et d'Argout le promirent.

Le maréchal, après la prise du Louvre, de la caserne de Babylone, et du palais des Tuileries par les colonnes parisiennes, songeait lui-même à la retraite, lorsqu'il reçut cette lettre du Dauphin :

« Mon cousin, le roi m'ayant donné le commandement en chef de ses troupes [1], je vous donne l'ordre de vous retirer avec toutes les troupes sur Saint-Cloud. Vous y servirez sous mes ordres. Je vous charge en même temps de prendre les mesures nécessaires pour faire transporter à Saint-Cloud toutes les valeurs du trésor royal. Vous voudrez bien prévenir immédiatement les troupes qu'elles ont passé sous mon commandement.

« LOUIS-ANTOINE.

« De mon quartier général à Saint-Cloud, le 29 juillet 1830. »

La garde royale en se repliant sur Saint-Cloud s'arrêta au bout du bois de Boulogne, où le Dauphin vint la passer en revue. « Monseigneur, « lui dit le général Talon, il n'y a qu'une chose « à faire ; c'est de faire volte-face et de marcher « sur les Tuileries ; donnez-moi l'ordre de les re- « prendre, et V. A. R. y couchera ce soir. » Le

[1] Dans un petit conseil tenu, jeudi matin, à Saint-Cloud.

Dauphin s'aboucha avec le duc de Raguse, et les troupes eurent ordre de se diriger, non sur les Tuileries, mais sur Saint-Cloud.

Cette retraite ne troubla point l'incroyable quiétisme de Charles X. « Ce n'est rien, » disait-il encore au duc de Mortemart qui le conjurait de veiller à la sûreté de sa couronne ; « d'ailleurs, je ne reculerai pas d'une semelle. »

Sur ces entrefaites, arrivent MM. de Sémonville et d'Argout ; ils sont reçus par le roi. « Sire, » lui dit Sémonville après avoir fait le tableau des malheurs de la guerre civile, « si le roi ne prend pas « le parti de révoquer les ordonnances et de changer son ministère, demain peut-être il n'y aura « plus ni roi, ni dauphin, ni duc de Bordeaux. » — « Je ne le crois pas, Monsieur, répondit le roi.... « Mon frère, Louis XVI, n'a péri que par faiblesse. « Dans tous les cas, je suis prêt à paraître devant « Dieu. » — « Mais, sire, que V. M. daigne songer « à madame la Dauphine! » A ce nom, Charles X, laissant tomber sa tête sur sa poitrine : « Eh bien, « dit-il d'une voix émue, je vais dire à mon fils « d'assembler le conseil. »

Les ministres, qui étaient revenus à Saint-Cloud, résignent leurs portefeuilles, et conseillent au roi de confier au duc de Mortemart le soin de composer un nouveau ministère. Le duc demanda carte blanche pour le choix de ses col-

lègues ; on lui accorda Casimir Perrier et le général Gérard. Il demanda le rapport des ordonnances, et la convocation des chambres pour le 3 août ; on y consentit : il accepta.

Mais il n'était plus temps; l'insurrection parisienne s'était organisée. Les troupes de ligne avaient écouté la voix de leurs anciens frères d'armes, et notamment d'un ancien aide de camp du maréchal Ney, le colonel, depuis général Heymès; et les 5e et 53e régiments étaient entrés tambour battant dans la cour de l'hôtel de M. Laffitte; le général la Fayette, enchanté de voir rajeunir 1789, s'était mis à la tête de la garde nationale; le général Gérard, en habit de lieutenant général, avait pris le commandement des troupes; le général Pajol, aussi en uniforme, avait visité, à cheval, tous les postes; enfin, une commission municipale, composée de MM. Casimir Perrier, Laffitte, de Schonen, Audry de Puyraveau, Mauguin et Odillon-Barrot, s'était installée à l'hôtel de ville.

C'est là qu'à leur retour de Saint-Cloud, se dirigent MM. d'Argout et de Sémonville; au cri de *Vive la Charte!* les barricades s'abaissent devant leurs pas. — « Victoire! s'écriait Sémonville, « les ordonnances sont rapportées! » Il répète la même phrase devant la commission municipale. « Il est trop tard, réplique M. de Schonen;

« le sang versé crie vengeance; Charles X a cessé « de régner. » — « Mais, reprend M. d'Argout, « le roi a choisi de nouveaux ministres, le duc « de Mortemart, le général Gérard, Casimir Per- « rier.—Avez-vous l'ordonnance qui les nomme? « — Non.—Eh bien, nous attendrons et nous ver- « rons. »

Ces messieurs passent chez le général la Fayette qui était aussi établi à l'hôtel de ville. — « Eh « bien, lui dit le général, s'exécute-t-on enfin à « Saint-Cloud? y prend-on la cocarde nationale? « — Pas encore. — Oh! ce n'est plus la peine à « présent. »

Et Sémonville, peu satisfait de son voyage, retourne au Luxembourg, tandis que M. d'Argout va chez M. Laffitte porter la même nouvelle, qui est accueillie avec la même indifférence.

C'est que la journée du jeudi avait assuré la victoire du peuple. Déjà on ne voulait plus compter avec Charles X, et quatre partis étaient prêts à se disputer son héritage. L'un, composé de ces esprits modérés et tranquilles, qui aiment la paix et les choses établies, ne désirait que le changement du ministère et le cours légal de la Charte constitutionnelle; le second, agité des souvenirs de notre vieille gloire, songeait à Napoléon II; le troisième, plus jeune, plus ardent, exalté par la présence de la Fayette

et par l'amour de la liberté, espérait le retour de la république; le quatrième, enfin, pensait qu'un prince qui avait combattu pour la liberté sous le drapeau tricolore et n'avait jamais porté les armes contre son pays; un prince mûri par l'expérience et doué de toutes les vertus de famille, serait une transition plus facile, plus heureuse, et offrirait à la France plus de garanties : cette opinion penchait pour une révolution analogue à celle de 1688. Elle s'était déjà produite, même avant les ordonnances, dans le *National* [1], sous la plume de M. Thiers [2]; et, le mercredi matin, 28 juillet, dans une réunion chez M. Guizot, à laquelle assistaient Casimir Perrier, Carrel, et MM. le duc de Broglie, Thiers, Mignet et Rémusat, elle avait été présentée de nouveau; mais Casimir Perrier, entre autres, n'avait pas

[1] Le célèbre article sur 1688 avait fait dire que le *National* avait été fondé aux frais du duc d'Orléans, et que deux personnes de sa maison y travaillaient. C'est une des mille et une erreurs répandues pour faire croire que ce prince avait de longue main préparé la révolution qui l'a porté au trône. M. Thiers a dit plus d'une fois, avec toute vérité : « Je n'a-« vais jamais vu le prince; et ma devise était *pour lui* et *sans* « *lui.* »

[2] Il disait à cette époque : « Si les Bourbons savent at-« tendre, ils pourront encore durer; s'ils attaquent, ils sont « perdus. »

trouvé les esprits assez préparés à un pareil changement.

Les événements avaient marché dans quarante-huit heures avec une telle rapidité; il y avait dans l'atmosphère politique quelque chose qui désignait si hautement le duc d'Orléans au choix de la nation, que, lorsque vendredi matin, chez M. Laffitte, on prononça son nom, il fut accueilli avec autant de satisfaction que de confiance. On citait plusieurs faits particuliers qui semblaient attester que tel était aussi le vœu secret de la population; on racontait que chez l'armurier Lepage, on avait effacé les mots *Altesse Royale* et qu'on avait laissé subsister le nom *du duc d'Orléans;* que le *Palais-Royal* avait été gardé spontanément par des citoyens et des gardes nationaux; qu'une personne de la maison du prince, arrêtée dans son cabriolet à la barrière Monceaux, par le commandant d'un poste improvisé, avait été relâchée aussitôt qu'elle avait dit se rendre à Neuilly chez le duc d'Orléans [1]; qu'enfin le duc de Chartres avait été à Montrouge l'objet de la sollicitude populaire.

[1] Ce commandant était un jeune homme qui avait emprunté son étrange costume à un théâtre de la banlieue. Il avait un chapeau à la Henri IV, avec des plumes de coq, des moustaches postiches et un sabre romain.

Ce jeune prince était à Joigny avec le premier régiment de hussards dont il était colonel. Sur une lettre qui l'appelait au sein de sa famille, il était parti dans une voiture de poste à quatre chevaux, avec le général Baudrand et le secrétaire de ses commandements, M. de Boismilon. Le 30 au matin, il arrive à Montrouge. La population en armes l'entoure, et le maire, auquel il se fait connaître, ordonne de conduire sa voiture dans la cour d'une auberge voisine de la poste. « Monseigneur, lui dit-il alors, dans votre propre « intérêt, comme pour ma responsabilité person- « nelle, je ne puis vous laisser continuer votre « route, sans avoir un laissez-passer de M. de la « Fayette ou du général Gérard, qui tous les deux « commandent à Paris. » Le prince charge M. de Boismilon de se rendre à l'hôtel de ville; on lui donne pour l'accompagner un capitaine de la garde nationale en uniforme. M. de Boismilon part, mais, arrivé à l'hôtel de ville, il perd dans la foule son conducteur. Il se présente seul à M. de la Fayette, qui était établi dans les appartements où M. le comte de Rambuteau, préfet de la Seine, donne aujourd'hui ses bals; il lui raconte la position du duc de Chartres et lui demande un laissez-passer pour se rendre à Neuilly. « Certainement, répond le général; le duc de « Chartres est citoyen, et tous les citoyens sont

« libres de voyager. » A l'instant où il allait signer le permis, un de ses aides de camp et plusieurs autres personnes l'entourent, lui disent que le peuple s'agite sur la place, qu'on parle déjà d'un nouveau roi, et que sa présence seule peut calmer cette fermentation ; ils entraînent le général sur le balcon.

A son retour, et sous cette impression, il dit à M. de Boismilon : « Vous le voyez ; avant de « vous remettre le laissez-passer, il faut que j'en « délibère ; » et en effet, il s'enferme avec quelques-uns de ses amis : MM. Odilon-Barrot et Comte étaient du nombre. Au bout d'une heure, Comte paraît avec le permis et une lettre qu'il se réserve de porter lui-même au prince, auquel il doit parler. M. de Boismilon sort avec lui de l'hôtel de ville, retrouve, par le plus grand des hasards, sous l'arcade St-Jean, son capitaine de garde nationale, et se dirige à pied vers Montrouge.

Le duc de Chartres n'était plus dans l'auberge où d'abord on avait placé sa voiture. Le maire l'avait conduit dans sa maison de campagne ; le prince y avait dîné, et causait avec MM. Agier et Tribert, députés, qui, arrivant de leur département, et surpris de la foule dont la route était remplie, s'étaient arrêtés à Montrouge, lorsque M. de Boismilon et Comte arrivèrent. Comte eut avec le duc de Chartres un entretien secret, et après

son départ, le prince prit le parti de retourner à Joigny. A la hauteur de Sens, il vit venir sur la route un courrier; il se douta que ce pouvait être celui de madame la Dauphine qui revenait de Dijon. En effet, il reconnut la princesse dans une voiture qui suivait de près, et dont la simplicité était extrême[1]. Elle demanda au duc de Chartres des nouvelles de Paris. « Je n'ai pas pu y en-« trer, madame, mais j'ai vu de loin le drapeau « tricolore flotter sur tous les édifices. — Et le « roi? — Il est à Saint-Cloud. — Je vais le rejoin-« dre. — Je conseille à V. A. R. de ne pas prendre « le même chemin que moi; et, si Elle veut être « sûre d'arriver, Elle fera sagement de tourner à « la croix de Berny. » — Et les deux illustres interlocuteurs se saluèrent, pour la dernière fois!

Les moments étaient précieux. Il fallait s'assurer du consentement du duc d'Orléans. MM. Thiers, Dupin, Persil, de Rigny, vont à Neuilly. Le prince était absent; il avait cru devoir se rendre à cheval au Raincy[2]. « Mais, » s'écria S. A. R. madame Adé-

[1] C'était un officier des gardes, déguisé, qui était sur le siége.

[2] Dans cette course, un paysan aperçoit le prince et son aide de camp dans les champs d'Aubervilliers : « Dites donc, « vous autres, leur cria-t-il, est-ce que vous allez chercher le « *petit bonhomme?* Je gage que vous êtes pour Napoléon II et « la cocarde tricolore? — Cette cocarde me plaît beaucoup, »

laïde, après un long entretien avec M. Thiers, « si la présence d'une personne de la maison « d'Orléans pouvait, comme vous le dites, tout « calmer et tout guérir, j'irais à Paris, et je de- « viendrais ce que Dieu voudra[1] ! »

La démarche officielle de la chambre des députés devait enfin mettre un terme aux incertitudes; mais tandis qu'on parlait au palais Bourbon de déférer la lieutenance générale au duc d'Orléans; tandis qu'on y nommait cinq commissaires pour s'entendre à cet égard avec la chambre des pairs, le duc de Mortemart, revenu à grand'-peine de Saint-Cloud, s'était rendu à pied chez M. de Sémonville, où il trouva une vingtaine de pairs rassemblés. « Il faut avant tout, lui dit « M. de Sémonville, communiquer les nouvelles « ordonnances à la chambre des députés; mais, « mon cher duc, vous êtes malade, harassé de fa- « tigue; priez le comte de Sussy de vous suppléer. »

Le comte de Sussy se rend au palais Bourbon; M. Laffitte, président, lit ces pièces, mais

répondit le prince en souriant; et il poursuivit son chemin. Plus loin, il fut reconnu, du côté de Bondy, par plusieurs personnes, qui crièrent *Vive le duc d'Orléans!*

[1] Nous réservons pour l'histoire spéciale de Neuilly les détails des faits particuliers qui se passèrent à cette époque dans cette résidence.

seulement *à titre de documents historiques* [1]. De là, M. de Sussy va à l'hôtel de ville, où il trouve le général la Fayette entouré de ce cortége qu'il aimait, c'est-à-dire, d'une foule d'officiers, de citoyens, de gardes nationaux, d'ouvriers. « J'ap-
« porte, lui dit-il, les ordonnances qui révoquent
« celles du 25 juillet, et qui nomment un autre
« ministère. — Qu'est-ce que cela? s'écrie la foule
« qui se pressait autour du général. Un acte de
« Charles X? Mais Charles X a cessé de régner;
« il n'y a plus de Bourbons [2]! — Vous le voyez,
« dit M. de la Fayette, c'en est fait des Bourbons,
« il n'y a plus à s'occuper de ce qui vient de
« Saint-Cloud. »

M. de Sussy n'est pas plus heureux auprès de la commission municipale. « Nous n'avons rien à démêler avec Charles X [3], dit Audry de Puyra-

[1] Sur la proposition de Benjamin Constant.

[2] Ce nom, en effet, proscrit par l'irritation publique, était même devenu un obstacle pour les partisans du duc d'Orléans. L'un d'eux, ancien ministre à Naples, imagina de dire que le *duc d'Orléans* n'était pas un *Bourbon*, mais un *Valois*, et *qu'il descendait de Louis XII, duc d'Orléans, Père du peuple*. Le mot fit fortune, et plusieurs placards affichés sur les murs de Paris, le reproduisirent et le rendirent populaire.

[3] La commission municipale publia, le vendredi 30, une proclamation de déchéance contre Charles X.

« veau ; reprenez vos ordonnances; » et M. de Sussy se retire, n'emportant, pour fruit de sa mission, qu'un reçu du général la Fayette pour servir de décharge au duc de Mortemart.

Cependant la cour de Saint-Cloud avait tout espéré de cette démarche; et dans la pensée de ressaisir, après quelques concessions passagères, son premier ascendant, elle cherchait à entretenir, par des gratifications et des éloges, le zèle de la garde royale, et à préserver les troupes de l'esprit contagieux des régiments qui avaient fraternisé avec le peuple. C'est dans ce double but que le Dauphin leur adressa cet ordre du jour :

« Soldats,

« Vous avez noblement soutenu les dangers « et les fatigues des journées qui viennent de se « passer; vous avez rempli avec le zèle et l'éner- « gie qu'on attendait de vous, vos devoirs envers « la patrie. C'est la cause de l'ordre que vous « défendez; c'est la France que vous protégez « contre des hommes égarés. Continuez à soutenir « avec constance et la vigueur qui convient « au soldat français, la lutte que vous avez com- « mencée. La France l'attend de vous, et l'Eu- « rope entière a les yeux sur vous. Le roi m'a « nommé commandant en chef de ses troupes; « vous me verrez toujours à votre tête! L'union

« et la discipline sont la force des armées. Offi-
« ciers, rappelez-le à vos soldats.... et vous, sol-
« dats, suivez la trace de vos officiers : ils ne vous
« conduiront jamais que dans les routes de l'hon-
« neur et du devoir!

« Le roi me charge de vous remercier de votre
« dévouement.

« Au château de Saint-Cloud, 30 juillet 1830.

« Le commandant en chef,

« LOUIS-ANTOINE. »

Dans le même moment, le duc de Raguse, voyant que la lutte était devenue inégale, ou malheureux d'avoir été forcé de faire verser tant de sang français, publiait un autre ordre du jour, où il disait aux troupes que le roi renonçait à combattre, et que S. M. n'aurait plus besoin de leurs services *que pour la défense de sa personne*. Les généraux Talon et Saint-Chamans vont, tout surpris, porter cet ordre du jour au Dauphin. « Monseigneur, sommes-
« nous donc trahis? » dirent-ils au prince. —
« Dites au duc de Raguse de monter, » répondit brusquement le Dauphin. « Monsieur le maré-
« chal, s'écria le prince avec vivacité, que signifie
« cet ordre du jour? Est-ce là ce que je vous avais
« prescrit? C'est une trahison! oui, une trahison! »
A ce mot, le duc de Raguse, hors de lui, tire son

épée à moitié du fourreau; le Dauphin, croyant que le duc voulait l'en frapper[1], lui arrête précipitamment le bras; dans ce mouvement, il se blesse deux doigts de la main droite, et son sang jaillit; mais sa main gauche est libre; il en saisit au cou le maréchal, le renverse à ses pieds, tombe avec lui et crie : *A moi!* M. le duc de Guiche, premier écuyer et ami du Dauphin, qui connaissait le caractère vif et nerveux de ce prince, avait pressenti, à l'expression de son visage et au ton dont il avait mandé le duc de Raguse, qu'il allait se passer une scène violente; et il avait prié le duc de Ventadour, aide de camp du Dauphin, de laisser la porte du cabinet entr'ouverte, après avoir introduit le maréchal. A la voix du prince et au bruit de leur chute, il entre avec le duc de Ventadour, et trouve le Dauphin et le maréchal renversés l'un sur l'autre, sur le parquet teint de sang... Le prince se relève, et ordonne aux gardes du corps de conduire le duc de Raguse aux arrêts dans sa chambre.

Charles X, instruit de ce qui venait de se passer chez son fils, mande le duc de Guiche : « Eh « bien, qu'en dis-tu? voilà une belle campagne! »

[1] C'est d'un des plus illustres amis du Dauphin que nous tenons ces détails.

« — Hélas, Sire, il serait à désirer que les princes, « plus encore que les autres hommes, fussent « toujours maîtres d'eux-mêmes; mais enfin, le « duc de Raguse a eu le premier tort. — C'est « vrai; va lui dire que je veux lui parler, et reviens « avec lui. » Le maréchal arrive, et le roi, après lui avoir reproché sévèrement son ordre du jour, et le mouvement équivoque qui avait irrité le Dauphin, ajoute : « Allons, il faut aller voir mon « fils, et vous réconcilier avec lui. » Le duc de Raguse hésitait; le duc de Guiche l'encourage et l'accompagne. Le maréchal était tellement ému, qu'avant d'entrer chez le Dauphin, il demanda un verre d'eau; puis il fut introduit, et sans proférer une seule parole, il s'inclina devant le Dauphin qui s'empressa de le relever, en lui disant : « Ah! ce n'est pas ainsi : venez dans mes bras! »

Le soir de ce même jour, une scène plus imposante se passait dans les jardins de Neuilly : une députation de la Chambre offrait la lieutenance générale du royaume au duc d'Orléans : et ce prince, cédant au vœu national, embrassait sa famille, mettait un ruban tricolore à sa boutonnière, et venait, à pied, en habit de ville, coucher à Paris dans le Palais-Royal, où il devait se réveiller Roi [1].

[1] Voir, dans l'*Histoire du Palais-Royal* (*Résidences royales*,

Dans la soirée du 30 juillet, la duchesse de Berry, alarmée pour ses enfants, avait prié le Dauphin d'engager le roi à quitter Saint-Cloud; et sur l'avis des généraux de la garde qui déclarèrent tous qu'il n'y avait plus sûreté pour la famille royale, ce prince fit éveiller le roi qui dormait profondément. « Eh bien! dit Charles X, « je suis prêt à me rendre à Versailles. » On part, et à deux heures du matin, la cour en désordre arrive à Trianon. Le Dauphin resta le dernier, « heureux, disait-il, de se trouver enfin seul au milieu de ses soldats.» Cette satisfaction ne fut pas de longue durée : dans une visite qu'il fit aux troupes stationnées à Sèvres, il aperçut le colonel Pocque qui occupait le pont, à la tête de 2,000 Parisiens. Il s'approcha pour l'inviter à se retirer et à prévenir une collision. « C'est impossible, lui « répondit le colonel; éloignez-vous, Monseigneur, « je vous en supplie; vous vous exposez trop, et « je ne puis répondre de mon monde. » — « Épar-

tome II), la proclamation de la *charte-vérité;* la résolution de la Chambre des députés; l'adhésion de la Chambre des pairs; la démarche des députés au Palais-Royal; la marche triomphale du lieutenant général à l'hôtel de ville; l'ouverture des Chambres; la déclaration des députés offrant, le 7 août, la couronne au duc d'Orléans; la séance solennelle du 9, où S. M. Louis-Philippe Ier, roi des Français, prête serment à la charte.

« guez du moins le sang français, » reprit le Dauphin; et lorsqu'il vit qu'un bataillon même de la garde refusait d'obéir, ce prince se retira sur Saint-Cloud. Il recommanda au maire de rassembler la garde nationale, de veiller à préserver le château de tout désordre, et s'éloigna.

Arrivé à Trianon, le Dauphin raconta au roi ce qu'il venait de voir et d'entendre; et ce récit, joint au bruit que dans les bois environnants on avait vu errer des partis armés, détermina Charles X à se transporter à Rambouillet. Il entendit la messe, monta en voiture, accompagné du Dauphin, de la duchesse de Berry et de ses enfants, et entra tristement, la nuit, dans le vieux château de François Ier, où il avait pris si souvent le plaisir de la chasse [1]. On y manquait de tout, on mourait de faim, et pourtant l'étiquette et les consignes étaient observées avec la même rigueur qu'à Saint-Cloud [2].

C'est dans ce château seulement que la Dau-

[1] Le prince de Polignac s'y était arrêté quelques moments auparavant, se dirigeant vers Granville.

[2] Un capitaine de la garde s'étant permis de pêcher une carpe dans un étang, un surveillant vint lui dire que c'était défendu. « Allez dire au roi, répondit cet officier, que, « depuis dix-huit heures, mes soldats et moi nous n'avons « rien mangé. »

phine put rejoindre le roi, à son retour des eaux de Vichy. Les cris de *Vive la Charte!* prononcés avec éclat en sa présence, au théâtre de Dijon; le morne silence qui avait accueilli l'aveu qu'elle avait fait à Semur d'être entièrement étrangère aux ordonnances; la tristesse et le deuil remplaçant à Ancy-le-Franc la fête qui lui avait été préparée par M. le marquis de Louvois; le conseil qu'on lui avait donné de cacher son nom et son rang sur la route; la nécessité de tourner Paris pour se dérober aux regards du peuple, et de suivre tristement de château en château la royauté errante et fugitive, tout lui avait révélé les malheurs de la couronne; tout avait pénétré son cœur d'inquiétude et de désespoir. Charles X vint la recevoir sur le perron. « Ah! mon père, lui dit-elle en pleurant, qu'avez-« vous fait? »—Un échange de larmes fut tout leur entretien. La garde royale, les gardes du corps, les cent-suisses saluèrent la princesse avec transport; mais que pouvaient ce dévouement inutile, cette tardive consolation?

La cour était dans un profond dénûment; Charles X remet au comte Alexandre de Girardin un billet écrit de sa main. Ce général vient au Palais-Royal, présente cet écrit au duc d'Orléans. Ce prince donne aussitôt l'ordre de compter six cent mille francs en or pour le roi.

La présence de Charles X avec une armée si près de Paris embarrassait le gouvernement. Quatre commissaires furent envoyés à Rambouillet, avec la mission de hâter son départ, afin d'éviter une nouvelle effusion de sang. C'étaient le maréchal Maison, le baron de Schonen, le colonel Jacqueminot et M. Odilon-Barrot; le duc de Coigny leur fut adjoint sur la proposition du général Sébastiani, son beau-frère. Le duc d'Orléans, de son côté, avait envoyé à Rambouillet le baron de Berthois, un de ses aides de camp[1].

C'était le 2 août, le jour où le roi et le Dauphin avaient abdiqué en faveur de Henri V[2]. « Que

[1] M. de Berthois arriva à cinq heures du matin; il pria qu'on fît réveiller Charles X pour lui remettre une lettre du duc d'Orléans; ce prince répondait au roi qu'il ne pouvait recevoir de ses mains le titre de Lieutenant Général du royaume, qu'il avait déjà reçu des chambres. « On ne peut « accepter ce que l'on possède déjà, » dit M. de Berthois à M. de Damas.

[2] *A Monsieur le duc d'Orléans.*

« Rambouillet, ce 2 août 1830.

« Mon cousin, je suis trop profondément peiné des maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes peuples pour n'avoir pas cherché un moyen de les prevenir. J'ai donc

« ce soit aujourd'hui ou plus tard, avait dit « Charles X, il fallait toujours y venir : c'était « une conspiration ourdie par le comité-direc-

pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit-fils le duc de Bordeaux.

« Le Dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu.

« Vous aurez donc, en votre qualité de lieutenant général du royaume, à faire proclamer l'avénement de Henri V à la couronne. Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici, je me borne à faire connaître ces dispositions; c'est un moyen d'éviter encore bien des maux.

« Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique, et vous me ferez connaître le plus tôt possible la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi sous le nom de Henri V.

« Je charge le lieutenant général vicomte Foissac-Latour de vous remettre cette lettre. Il a ordre de s'entendre avec vous pour les arrangements à prendre en faveur des personnes qui m'ont accompagné, ainsi que pour les arrangements convenables pour ce qui me concerne et le reste de ma famille.

« Nous réglerons ensuite les autres mesures qui seront la conséquence du changement de règne.

« Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance des sentiments avec lesquels je suis votre affectionné cousin,

« CHARLES.

« LOUIS-ANTOINE. »

« teur et Lafayette. Polignac et les ordonnances « pouvaient seuls sauver la monarchie ! » Malgré les instances du duc de Coigny, le roi refusa de recevoir les commissaires, qui retournèrent immédiatement à Paris.

A la nouvelle de ce refus, le peuple se lève et s'agite, et crie *A Rambouillet! à Rambouillet!* comme, en 1790, on avait crié *A Versailles! à Versailles!* Toutes les voitures sont mises en réquisition, et le général Pajol, accompagné de M. George de la Fayette, prend le commandement de cette armée improvisée, qui part en toute hâte et va camper le soir même à une lieue de Rambouillet. Les commissaires du gouvernement la précédaient.

Cette fois, ils sont introduits auprès de Charles X. M. Odilon-Barrot [1] le supplie de se décider à partir. — « La résistance serait inutile, « ajoute le maréchal Maison ; nous sommes sui- « vis par 60,000 hommes : » exagération dont le but louable était surtout d'éviter une sanglante collision entre Français. — « Attendez, dit « Charles X ; tout à l'heure je ferai connaître mes « ordres. » Il sort, et à son retour, s'adressant

[1] C'est celui des commissaires que le roi parut écouter avec le plus de bienveillance pendant tout le voyage. Il lui rappelait, disait-on, Barnave au retour de Varennes.

au maréchal : « Soixante mille hommes! avez-« vous dit ? — Oui, Sire [1]. — Je partirai. » En effet, il quitta Rambouillet à onze heures du soir, et alla coucher à Maintenon chez le duc de Noailles. Le lendemain, comme le duc de Raguse l'engageait à se retirer sur la Loire : « Non, maréchal, « répondit-il ; je m'embarquerai à Cherbourg. »

Il part, traverse lentement Dreux où il voit le premier drapeau tricolore ; Carentan, dont M. de la Pommerais, député du Calvados, calme l'effervescence ; Valognes, où les compagnies de sa garde lui remettent leurs étendards, et où il quitte lui-même l'habit militaire ; il arrive à Cherbourg où régnait une grande fermentation, et s'embarque sur le *Great-Britain* commandé par le capitaine Dumont d'Urville. Là, debout sur le pont, il reçoit les adieux de ses anciens serviteurs, remercie les commissaires [2], et à deux

[1] Le maréchal Maison, interpellé à Verneuil, par des officiers de la garde, sur cette assertion, leur dit : « Vous « êtes des ingrats ; c'était pour vous sauver. » — « Ou plutôt « pour nous faire sauver ; » répondit un des assistants.

[2] Voici le certificat que Charles X remit à M. Odilon-Barrot :

« Je me plais à rendre à MM. les commissaires cette justice que je n'ai eu qu'à me louer de leurs attentions et de leurs respects pour ma personne et pour ma famille.

« Signé CHARLES. »

heures après midi, il s'éloigne de cette France qu'il avait méconnue, et va mourir sur la terre étrangère.

C'est à Saint-Cloud que le chef de la maison de Bourbon, Henri IV, avait été reconnu roi de France et de Navarre, aux acclamations de l'armée; c'est à Saint-Cloud que la branche aînée de sa race est tombée à la voix du peuple !

CHAPITRE VI.

LOUIS-PHILIPPE Ier.

La France avait accueilli avec enthousiasme la royauté de juillet; des députations étaient venues de tous les départements la saluer et la reconnaître; l'Europe la respectait; et S. M. Louis-Philippe était tranquillement à Saint-Cloud depuis le 27 mars 1832, lorsque, le 5 juin, au soir, le duc de Bassano accourut et lui dit : « Sire, Paris « est tout en feu; c'est la révolution de juillet qui « recommence. » — « Soyez tranquille, mon cher « duc; je sais ce qui se passe, et je ne resterai pas « à Saint-Cloud. Vous me voyez en uniforme, « et j'attends ma voiture pour me rendre à « Paris. »

Il reste toujours, après les révolutions qui remuent jusque dans leurs bases l'ordre politique

et la société, un levain qui fermente, et qui, mis en œuvre par des mains audacieuses, remonte à la surface, se soulève, se répand comme une lave meurtrière, et cherche à renverser tout ce qui fait obstacle à ses jaloux envahissements. Cet esprit d'envie et de perturbation, las et humilié de se sentir comprimé dans le cercle salutaire des lois, rêvait, au nom de la licence, le renversement du trône récemment élevé par la liberté; et les factieux avaient choisi les funérailles du général Lamarque pour lever l'étendard de la rébellion.

J'étais souffrant, et pourtant comme je connaissais particulièrement le fils du général Lamarque, je me levai et me rendis à midi rue Saint-Honoré à la maison mortuaire. Je ne tardai pas à m'apercevoir que le caractère et les préparatifs de la cérémonie avaient quelque chose d'inaccoutumé; on s'observait, on se parlait à l'oreille, et des hommes connus par leur exaltation républicaine allaient, venaient, et donnaient des ordres mystérieux. Inquiet, j'abordai M. Laffitte. Il m'avoua que dans une réunion, chez lui, la veille, il avait eu grand'peine à décider ses amis à ne point faire un mouvement, et que Carrel, avec lui, s'y était vivement opposé. Mais un autre député de l'opposition m'ayant dit que « personne « ne savait jusqu'où pouvait aller le peuple

« exaspéré, » je crus devoir engager le duc de Choiseul, aide de camp du roi, à se rendre à Saint-Cloud. « C'est inutile, me répondit le duc; le roi « est averti. » C'était une erreur : S. M. ne le fut qu'à six heures du soir, par le général Heymès; car la police était loin de connaître toute l'étendue, toute la gravité du mouvement séditieux qui s'était organisé dans l'ombre; et lorsque M. le baron J. de Rotschild vint, à six heures et demie, annoncer chez un ministre où je me trouvais avec un autre ministre et le général Flahaut, et l'ovation involontaire du général la Fayette dans un fiacre triomphal, et l'enlèvement du poste de la Banque, et la collision des troupes, ce ne fut pas une médiocre surprise, même pour les membres du gouvernement. Le préfet de police arriva, confirma tous ces faits, et on expédia de tardives estafettes au roi qui déjà se mettait en route pour Paris.

Sa Majesté arriva à neuf heures. M. le vicomte de Chabot [1] avait fait éclairer les grands appartements du palais des Tuileries, pour faire croire que le roi s'y trouvait déjà, car l'impatience de le voir était vive, surtout dans les rangs de la première et de la seconde légion de la garde nationale réunies sur la place du Carrousel,

[1] Pair de France, premier écuyer honoraire du roi.

sous les ordres de leurs colonels, Marmier et Ganneron. Le roi paraît; et tandis que la reine, madame Adélaïde et la princesse Louise montent aux Tuileries [1], S. M. s'élance au milieu de la garde nationale. On l'accueille avec transport, on la presse avec dévouement; on fait retentir l'air du cri mille fois répété de *vive le roi!*

S. M. rentre dans son palais; et ceux des députés qui s'étaient réunis à la hâte à l'état-major de la garde nationale [2], vont lui offrir leurs hommages. Le conseil des ministres s'assemble; on y appelle le maréchal Gérard. Paris est mis en état de siége; on se bat pendant la nuit; le lendemain, MM. Laffitte, Arago et Odilon-Barrot ont une entrevue aux Tuileries avec le roi [3]; le courage et la fidélité des troupes triomphent; le roi parcourt à cheval le théâtre de l'émeute; sa présence et son calme admirable achèvent d'apaiser la sédition, et S. M. peut dire, en rentrant trois jours après à Saint-Cloud : « La république et la contre-révolution sont vaincues. »

[1] Le duc d'Orléans était à Marseille.

[2] Dans le même moment, une autre partie de la chambre se réunissait chez M. Laffitte.

[3] Les détails de cette entrevue appartiennent à l'*Histoire du palais des Tuileries*.

Neuilly est, entre toutes les résidences royales, celle que préfère le roi. C'est en partie sa création; c'est là qu'il a passé, comme duc d'Orléans, les années les plus tranquilles, les plus douces de sa vie; c'est là que la patrie est venue le chercher pour lui confier ses destinées; et une de ces calamités, pour lesquelles les yeux et le cœur d'un père et d'un roi n'ont pas assez de larmes, vient encore de donner à ce lieu une consécration nouvelle, sous les auspices de la douleur et de la religion!....

Mais Saint-Cloud a aussi un charme naturel pour le roi. C'est là qu'il a passé son enfance; et le souvenir des premières années se réfléchit avec intérêt sur toute la vie. Aussi le goût éclairé de ce prince a-t-il pris soin d'embellir ce palais de tous les avantages de l'agrément et de tout l'éclat de la magnificence [1]. Il a convié les arts et l'industrie; et, à sa voix bien connue, l'Architecture, sous la direction savante de M. Fontaine, a restauré les appartements, changé les distributions, amélioré les dispositions intérieures, classé avec ordre les services dans les rez-de-chaussée et construit un salon-bibliothèque aussi riche qu'élégant; la Peinture, sous la main de Scheffer, d'Allaux, de Picot, a décoré

[1] Voir, pour les détails, le chapitre VII.

les plafonds et les lambris ; les beaux tableaux de Rubens, traduits en tapisseries des Gobelins, ornent merveilleusement les grands salons ; et sous l'éclat étincelant des plus riches cristaux, les porcelaines de Sèvres [1] brillent sur les meubles de Boule, à côté des bronzes les plus artistement travaillés et des vases les plus rares de la Chine et du Japon.

La sollicitude du roi s'est étendue en dehors du palais. Une route de ceinture qui domine Sèvres, et de nouveaux chemins tracés avec art dans le parc, permettent aujourd'hui d'y faire des promenades aussi commodes qu'agréables, et d'admirer les brillants coteaux de Meudon, et cette *petite Suisse* que forment les jolis vallons de Garches, de Marne et de Vaucresson ; la grande cascade a été reconstruite en très-grande partie ; une nouvelle source d'eau a été amenée de la porte Jaune pour aider à alimenter le bassin des vingt-quatre jets; les étangs de Ville-d'Avray ont

[1] S. M. Louis-Philippe a joint à la manufacture de Sèvres un atelier de peinture sur verre dont on admire les produits, notamment au Louvre, dans le beau vitrail de *l'invention de l'imprimerie*, par Chenavard; à Trianon, dans une *assomption* de Ziegler; à l'église d'Eu, dans le grand vitrail des comtes d'Eu et de leurs patrons; et à la chapelle du château d'Eu, dans l'admirable figure de *sainte Amélie*, par Paul de Laroche.

été assainis ; de nouvelles écuries s'élèvent sur l'emplacement de l'ancien manége des pages ; toutes les facilités ont été données pour le passage du chemin de fer à travers le parc, et l'indemnité, due à ce sujet au domaine de la couronne, a été remise par le roi à l'État pour être employée aux premiers travaux de la route nouvelle qui monte à droite du pont, conduit à Versailles, met Saint-Cloud en communication avec les villages qui l'environnent, et forme un amphithéâtre orné déjà de belles maisons et de riants jardins.

Le château de Compiègne avait été témoin du mariage de la princesse Louise d'Orléans, en 1832, avec S. M. Léopold Ier, roi des Belges ; Fontainebleau avait vu s'illuminer, en 1837, pour le mariage de S. A. R. le duc d'Orléans, les galeries historiques de Henri II et de François Ier ; et le 27 avril 1840, jour de clémence et d'amnistie [1], le duc de Nemours épousait, à Saint-Cloud, une jeune princesse éclatante de fraîcheur et de beauté.

« MM. les ministres secrétaires d'État ; MM. les

[1] L'amnistie fut signée par le roi, à Saint-Cloud, le 27 avril 1840. Déjà un acte semblable, si conforme aux vœux du cœur de la princesse Hélène, avait signalé l'union de cette princesse avec le duc d'Orléans.

maréchaux de France, M. le chancelier; MM. les vice-présidents et les secrétaires de la Chambre des pairs; M. le président, MM. les vice-présidents et MM. les secrétaires de la Chambre des députés; les officiers de la maison du roi et des princes; les dames de la reine et des princesses, s'étaient réunis avant neuf heures du soir dans les salons du roi.

« MM. les vice-présidents de la Chambre des pairs, M. le président et MM. les vice-présidents de la Chambre des députés avaient été choisis comme témoins pour le roi; MM. les maréchaux duc de Dalmatie et comte Gérard, comme témoins de M. le duc de Nemours; M. le comte Lehon, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, et M. le baron de Bussières, ministre plénipotentiaire du roi près S. M. le roi de Saxe, devaient être les témoins de madame la duchesse Victoire de Saxe-Cobourg Gotha.

« Après quelques instants, on s'est rendu dans la galerie d'Apollon qui avait été disposée pour le mariage civil.

« Le roi donnait le bras à madame la duchesse Victoire, et la reine à M. le duc de Nemours.

« Venaient ensuite le roi des Belges et madame la duchesse d'Orléans, le duc Ferdinand de Saxe-Cobourg et madame la princesse Adélaïde, les princes et princesses de la famille royale;

LL. AA. RR. les infants d'Espagne, le duc Alexandre de Wurtemberg et le prince Auguste de Saxe-Cobourg Gotha.

« Monseigneur le duc d'Orléans et monseigneur le duc d'Aumale manquaient à cette cérémonie, *absents pour le service du Roi.*

« Dans la galerie, la famille royale et les témoins se sont réunis autour d'une table circulaire sur laquelle étaient déposés les registres de l'état civil. Au milieu, les augustes fiancés, à la droite de monseigneur le duc de Nemours, le Roi, le roi des Belges; à gauche de la duchesse Victoire, son père le duc Ferdinand, la Reine, la duchesse d'Orléans; des deux côtés, en cercle, les princes et princesses, et ensuite les témoins. En face des futurs époux, se tenaient le chancelier ayant à sa droite M. le président du conseil des ministres et M. le garde des sceaux entouré des autres magistrats, et à sa gauche, M. le grand référendaire et le garde des archives de la Chambre des pairs.

« M. le chancelier, ayant pris les ordres du Roi, a donné lecture du projet d'acte civil, a reçu de monseigneur le duc de Nemours et de madame la duchesse Victoire la déclaration exigée par l'article 75 du Code civil, et a prononcé, au nom de la loi, que le prince et la princesse étaient unis en mariage.

« Ensuite, il a été procédé à la signature de l'acte de mariage. Les augustes époux, LL. MM., les princes et princesses et les témoins ont signé; l'acte a été clos par M. le président du conseil des ministres, par M. le garde des sceaux, par M. le chancelier et par M. le grand référendaire de la Chambre des pairs[1]. »

Après la cérémonie civile, on descendit dans la chapelle, et l'évêque de Meaux appela sur les illustres époux les bénédictions du ciel. . . . Aujourd'hui plus que jamais, la France a besoin que la Providence exauce cette prière!

[1] *Moniteur* du 28 avril 1840.

CHAPITRE VII.

ITINÉRAIRE HISTORIQUE ET DESCRIPTIF.

D'après les débris de quelques vieilles murailles, découvertes en différents endroits du château de Saint-Cloud, il paraît certain que ce château a été construit par *Monsieur*, frère de Louis XIV, sur les fondations et presque dans les limites de la maison d'Hervard, primitivement *maison Gondi* [1].

La reine Marie-Antoinette a fait subir de nom-

[1] Voir les plans d'Israël Silvestre. Le roi nous a montré, à côté de la salle actuelle de billard, au haut de l'escalier d'honneur, une petite tourelle *mystérieuse*, dont la fondation remonte à l'existence de la maison Gondi.

breuses métamorphoses au château de *Monsieur;* Napoléon et Louis XVIII se sont bornés à faire des changements intérieurs; Charles X a fait bâtir au dehors le *grand commun* sur l'emplacement de l'ancien couvent des Ursulines, et la caserne des gardes du corps dans les jardins du bas parc: idée peu favorable à l'harmonie des jardins et pour la vue du château. S. M. Louis-Philippe a fait à Saint-Cloud, comme dans toutes les résidences royales, les utiles et nombreux embellissements dont nous venons de parler dans le chapitre précédent.

I°.

SAINT-CLOUD TEL QU'IL ÉTAIT LORSQUE LA MAISON D'ORLÉANS LE POSSÉDAIT, ET TEL QU'IL EST DEPUIS L'ACQUISITION DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE [1].

« Une grille située sur la place du pont de Saint-Cloud ferme l'entrée de l'avenue de ce château [2]. Au bout de l'avenue, se trouve une seconde grille qui conduit dans l'avant-cour, d'où on parvient à la cour d'honneur, par un angle dont l'irrégu-

[1] Cette ancienne description est empruntée à Poncet de la Grave (1789). Elle s'accorde avec « l'Explication historique « de ce qu'il y a de plus remarquable dans la maison de « *Monsieur,* à Saint-Cloud, » par le sieur Combes (1681).

[2] Cette grille n'existe plus.

larité a été corrigée au moyen d'une seconde grille qui fait symétrie avec la première.

« Le corps de logis, au fond de la cour, construit par Girard, de 144 pieds de façade sur 72 d'élévation, est orné de pilastres corinthiens, élevés sur un soubassement, et de bas-reliefs au-dessus des croisées; son avant-corps, formé de quatre colonnes, soutient un entablement qui porte autant de statues, symboles de la Force, de la Prudence, de la Richesse et de la Guerre; au-dessus règne un attique servant d'amortissement; dans le fronton est un cadran que le Temps découvre avec des Amours qui représentent les quatre parties du jour : on a joint à cette façade deux ailes du dessin de le Pautre; un ordre dorique couronné de balustrades, avec des avant-corps ornés de frontons, dans l'un desquels on voit la Victoire, et dans l'autre la Paix, forme l'architecture de ces ailes, décorées de huit statues dans des niches; celles de la droite sont Mercure, Calliope, Bacchus et Hébé; celles de la gauche sont Momus, la Paix, Bacchante, la Richesse; elles ont été sculptées par Cadène et le Pautre [1].

« Le grand escalier placé sur la gauche [2], qui

[1] On voit encore aujourd'hui ces statues.

[2] Il était à peu près où se trouve aujourd'hui le vestibule

conduisait aux appartements, était formé de deux rampes, dont les balustrades étaient de marbre, ainsi que les pilastres ioniques dont Jules Hardouin Mansard l'avait décoré, avec des arcades feintes qui le rendaient très-riche. Cet escalier a été déplacé et transporté dans l'ancienne chapelle du château, qui a été détruite; il est devenu l'escalier des princes et princesses et des enfants de Leurs Majestés; il est aussi celui des grands appartements et de la galerie.

« M. Micque a fait construire sur ses dessins un nouvel escalier [1] pour le roi et la reine, qui communique aux grands appartements, et dans la cage duquel feu M. Deschamps a laissé de lui deux grands bas-reliefs, dont le premier représente la course d'Hippomène et d'Atalante, et le second le triomphe de Flore; cet escalier est précédé d'un vestibule aisé et fort élégant.

« La nouvelle chapelle a été construite [2] dans l'angle que forment la galerie et le salon de Diane du côté de Montretout; son plafond est de M. Sauvage, peintre du roi; les sculptures de feu

de S. A. R. *Madame;* au haut de ce grand escalier étaient, du côté de Paris, le salon d'Armide; du côté du palais, la salle des gardes, et le salon d'Énée.

[1] Au fond de la cour d'honneur dans l'angle gauche.

[2] C'est la chapelle actuelle.

M. Deschamps, sculpteur de la reine, à l'exception du bas-relief du maître-autel qui a été exécuté par M. le Sueur, pensionnaire du roi à Rome.

« La cour du château a été ornée d'une balustrade, derrière laquelle il y a un trottoir élevé de trois marches, pour faciliter la communication du rez-de-chaussée au pourtour de la même cour, et éviter les voitures.

« La façade du côté du parterre de l'Orangerie ne se soutenant plus que par ses étais, celle en retour du côté des Goulottes jusqu'à l'aile basse n'offrant qu'un composé irrégulier de plusieurs parties, dont l'une se trouvait fort affaiblie par des jours plus larges pratiqués au rez-de-chaussée, ces deux façades ont été reportées de dix pieds, ou environ, en avant, pour procurer plus d'aisances dans l'intérieur [1].

« Le salon de Mars, la galerie et le salon de Diane, peints par Mignard, occupant toute l'aile gauche du château, n'ont éprouvé aucun changement; l'indispensable nécessité est la seule cause de la suppression de celui d'Armide, dont les plafonds sont peints par M. Pierre, premier peintre du roi; il était où sont, dans l'aile gauche

[1] C'est ce travail qui a modifié l'ancien appartement de madame Henriette.

en venant par la cour, la salle du conseil et le cabinet intérieur du roi [1].

ÉTAT DES PIÈCES DÉTRUITES ET DE CELLES CONSERVÉES.

Salle d'entrée, composée de deux pièces, où se tenait la livrée.

« Cette pièce au bas de l'ancien escalier a été détruite : elle était ornée d'un grand tableau, *suite de l'Histoire d'Énée.*

Seconde pièce aussi détruite ; on y remarquait le portrait de mademoiselle de Montpensier en habits guerriers, par Nicolas Mignard.

Salon d'Énée, détruit [2].

« On y voyait sept tableaux, dont les sujets étaient tirés de l'Énéide et peints par Antoine Coypel, et la bataille de Cassel.

Salon de la tribune, détruit.

« Tableaux enlevés, tels que Louis XIII, par Phi-

[1] Aujourd'hui l'extrémité de l'aile gauche, au premier, avec cinq croisées faisant face à Paris.

[2] Il était au haut de l'escalier, à droite ; M. Micque l'a détruit pour faire l'escalier de la Reine.

lippe de Champagne, et la reine Anne d'Autriche, sa femme, par Duchesne.

Gaston de France, dit *Monsieur*, frère de Louis XIII, par Philippe Meusnier.

Charlotte de Bavière, seconde femme de *Monsieur*, et ses deux enfants, dont l'un a été, depuis, régent du royaume, et l'autre, duchesse de Lorraine et grand'mère de la reine de France régnante, par Mignard.

Michel-Ange peint par lui-même.

Le cardinal de Richelieu, par Philippe de Champagne.

Le cardinal de Mazarin, par Montdidier.

La colère d'Achille, et les adieux d'Hector et d'Andromaque, par Antoine Coypel.

Louis XIV à cheval, par Nicolas Mignard.

Louis-Philippe, duc d'Orléans, régent, accompagné de Minerve, par Santerre.

Salon de Mars, conservé dans son entier avec ses sculptures et peintures.

« Le grand salon qui précède la galerie d'Apollon, est orné de pilastres et de quatre colonnes ioniques de marbre, d'une seule pièce; ses peintures, par Mignard, ainsi que celles de la galerie et du petit salon dont elle est suivie, sont regardées comme le plus bel ouvrage de son pinceau.

Galerie d'Apollon, conservée.

Objets rares et précieux qui étaient dans la galerie d'Apollon, qui ont été enlevés comme meubles.

« Des gaînes de marbre entre les trumeaux, sur lesquelles étaient posés des bustes en marbre, d'empereurs, d'impératrices, de rois, de reines, et d'autres grands personnages égyptiens, grecs et romains.

Les portraits aussi en marbre et cuivre des rois et princes de la branche aînée régnante, et des princes de la branche cadette descendante de Henri IV, et ceux des reines et princesses leurs femmes.

Il y avait aussi, au fond de la galerie, un piédestal de marbre blanc veiné, qui portait une statue en pied, de marbre blanc, plus grande que nature, représentant Henri IV, dont le roi Louis XV avait fait présent à M. le duc d'Orléans (Louis-Philippe); ce monument de l'enfance de la sculpture dans ce royaume serait peu fait pour nous séduire, si on le considérait en lui-même et sans aucun rapport à l'objet qu'il présente.

On voyait enfin, sur quatre tables de marbre, quatre bustes, un de François Ier dans sa vieillesse, dont la tête est de bronze, et les trois au-

tres de marbre grec, représentant Henri II, son fils, Charles IX et Henri III, ses petits-fils.

Salon de Diane.

«On passe de la galerie d'Apollon dans le salon de Diane, conservé; mais on a enlevé de ce salon comme meubles :

Un tableau de Rubens représentant Diane au retour de la chasse, accompagnée de ses nymphes, et un autre tableau représentant Énée sortant de Troie embrasée, portant son père et tenant son fils par la main, par Michel-Ange Caravage.

Salon de compagnie, détruit.

«De la première salle tenant au grand escalier on entrait à gauche dans une antichambre qui précédait le *salon de Flore.*

Trois dessus de portes représentaient, le premier : Marie de Bourbon-Montpensier, première femme de Gaston de France, frère de Louis XIII; le second, Marguerite de Lorraine, sa seconde femme; le troisième, *Monsieur*, tenant le médaillon de Marie-Louise d'Orléans, sa fille, depuis femme de Charles II, roi d'Espagne.

Salon de Flore, détruit.

« Le plafond représentait l'Amour et Flore te-

nant le flambeau de l'Hymen, par Antoine Coypel.

Salon d'Armide[1].

« Ce superbe salon a été détruit; les peintures qui l'ornaient, ne font pas moins d'honneur à M. Pierre, premier peintre du roi et de M. le duc d'Orléans, pour la composition que pour l'exécution. Il avait divisé en compartiments son plafond qui avait quarante-quatre pieds de long sur trente-trois de large; les cinq actes de l'opéra d'Armide se partageaient en cinq grandes compositions.

Salon d'Europe; détruit.

« Ainsi nommé du tableau de l'enlèvement d'Europe, par Chevalier.

Appartements de monseigneur le duc de Chartres et de madame la duchesse de Chartres (ancienne chambre d'Henriette d'Angleterre).

« Tous ces appartements ont été détruits, et les tableaux qui les décoraient ont été enlevés. — On y remarquait le portrait en pied de Henriette d'Angleterre en habit de chasseresse.

En face des croisées, un grand tableau représentant la famille royale de Louis XIV; à la droite

[1] Il occupait l'emplacement actuel de la chambre du roi et de la reine.

de ce tableau, on voit le roi, ayant vis-à-vis de lui la reine Anne d'Autriche, sa mère et régente du royaume; à sa gauche la reine Marie-Thérèse d'Autriche, sa femme, et leurs enfants; debout et derrière mademoiselle de Montpensier, en Diane, et ses trois sœurs en nymphes. Monsieur, frère du roi, est à la gauche du tableau, ayant à sa droite Henriette d'Angleterre, sa première femme : Marie-Louise d'Orléans, leur fille, depuis femme de Charles II, roi d'Espagne, et leurs autres enfants sont à gauche. Par Nocret.

Chambre à coucher de madame la duchesse de Chartres [1].

« Cette pièce a été détruite et les tableaux enlevés comme meubles.

Dans le cabinet de monseigneur le duc de Chartres, ensuite de celui de madame la duchesse de Chartres, lambrissé en glaces et de laque de Coromandel, trente-trois tableaux entourés de glaces, qui représentent l'histoire de Vénus, et un plafond allégorique, décoraient cette pièce; le plafond peint par Nocret.

Chapelle.

« Nous avons dit qu'elle a été détruite et que,

[1] Ancienne chambre d'Henriette d'Angleterre : c'est là qu'est morte cette princesse.

sur son emplacement, on avait construit le nouveau grand escalier; il y avait sur l'autel une descente de croix, et au-dessus le Père éternel par Mignard.

Deux statues de marbre blanc entre les quatre colonnes de l'autel, dont l'une représentait la Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras, et l'autre saint Jean-Baptiste. On voyait au bas les armoiries du cardinal de Richelieu.

Jardins et Parc.

« Lenôtre en a fait un chef-d'œuvre. En descendant du grand escalier, on trouve un péristyle soutenu de colonnes toscanes, avec une rampe qui enferme une pièce d'eau en fer à cheval, appelée le *bassin des Cygnes* [1]. C'est Gérard qui a donné l'idée de ce morceau; on y voit une Cléopâtre et un Bacchus [2]; et les quatre éléments y sont représentés par douze divinités. Sur la droite sont plusieurs bosquets fermés qu'on nomme *la Félicité*, et en face une grande allée qui conduit à la grande cascade.

« La haute cascade, du dessin de Lepautre, a 108 pieds de face sur autant de pente, jusqu'à

[1] Il existe.

[2] Ces statues ont disparu.

l'allée du Tillet qui la sépare de la basse cascade [1]. Le milieu est orné d'une rampe de neuf gradins. Le duc d'Orléans a fait poser sur le haut deux figures colossales qui représentent la Seine et la Marne.

« Les statues à demi couchées sur la balustrade représentent la Seine et la Loire. Celles des extrémités sont Hercule et des Faunes. La balustrade est terminée par de larges piédestaux, avec le chiffre et la devise de Monsieur, frère de Louis XIV : *Alter post fulmina terror* [2].

« La basse et nouvelle cascade est à la chute de la haute. Elle a été construite sur les dessins de J. Hardouin Mansard. Les eaux tombent dans un canal bordé de deux palissades de charmilles et de bois, et embelli de statues jusqu'à l'*allée des Portiques* [3]. Cette allée conduit à la grille du pont de Saint-Cloud et sur la place d'Orléans.

« Après la cascade, le *grand jet* attire l'atten-

1 Cette allée, qui subsiste, doit son nom à l'ancienne maison de MM. du Tillet, greffiers au parlement, qui était située au bas de la grande cascade. C'est dans cette maison que logea Henri IV pendant les derniers moments de Henri III.

2 On voit encore les statues, mais les armes et la devise de *Monsieur* ont disparu dans la révolution.

3 Ainsi nommée des *portiques de verdure* formés par les arbres. C'est là que se tient la foire de Saint-Cloud.

tion des curieux. Il s'élance à quatre-vingts pieds de haut. Il est placé sur la droite de la cascade, au milieu du grand bassin carré, dont la face ornée d'une balustrade est accompagnée de dix petits bassins en coquilles et de neuf fontaines d'où l'eau coule par des masques dorés.

« Deux escaliers de gazon conduisent vers le *Belvédère* élevé par M. Contant [1].

« On remarque dans les bois de *la Félicité* [2] les *goulottes*, formées par plusieurs jets d'eau qui tombent dans une rigole de plomb, et le rocher entouré d'une rampe, où est un bassin avec trois bouillons. Au-dessus sont deux salles de marronniers.

« Du côté de la serre (ou orangerie) est un morceau qu'on appelle le *Parnasse*, formé par quelques arbres et quelques bassins dont le réservoir est au-dessus, ainsi que le *Labyrinthe* [3].

« Les allées qui bordent la rivière de Seine [4] conduisent au *Trianon* [5], au potager et aux petites

[1] Il était entouré d'une balustrade; remplacé par la *Lanterne*.

[2] Les bois de la *Félicité* sont à gauche des *Goulottes*, on y remarque l'emplacement du pavillon où on allait déjeuner en partie de plaisir.

[3] Parnasse et Labyrinthe, tout a été change.

[4] Autrefois l'allée de la *Terrasse* et l'allée du *Mail*.

[5] Aujourd'hui le *pavillon de Breteuil*. Ce pavillon a été

cascades de Sèvres. Au bas de l'avenue de Paris, on aperçoit différentes salles de verdure et le *jardin des plantes* avec un laboratoire [1].

« Au Trianon, il y a un parterre en *broderies*, dans le milieu duquel est le grand bassin de Vénus [2]. Derrière ce Trianon est une grande allée qui monte très-haut.

« Le parc a près de quatre lieues de circuit [3]. »

construit à la place du Trianon par le bailli de Breteuil, chancelier du grand-père du roi régnant. Napoléon le fit restaurer, décorer et meubler, et l'offrit au ministre Marescalchi, après la réunion de la république cisalpine à l'empire. On l'appelait à cette époque *le pavillon d'Italie*. Marescalchi ne l'habita jamais. Il a repris son nom de *pavillon de Breteuil*, et il est devenu la résidence de M. le comte de Montalivet, intendant général de la liste civile.

[1] Cela n'existe plus.

[2] Description des grandes cascades de Saint-Cloud, par Harcouet de Longeville, avocat au parlement (1706).

[3] Extrait des comptes de recettes et de dépenses faites par Boizard, dans le courant des années 1781-82-83-84 et 85, pour le service et par les ordres de Mgr le duc d'Orléans, à son château de Saint-Cloud :

Les recettes faites dans le courant des années 1781-82-83-84 et 85 montent ensemble à la somme de quatre cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-trois livres quinze sous quatre deniers, ci.....	490363	15	4
Les dépenses faites dans le courant des susdites années 1781-82-83-84 et 85 mon-			

II°.

SAINT-CLOUD TEL QU'IL EST DE NOS JOURS.

VESTIBULE ET ESCALIER DU ROI.

Ce vestibule et cet escalier, ornés de colonnes de marbre, ont été construits par Micque, architecte de la reine Marie-Antoinette, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle, dans le corps de logis central, au fond de la cour d'honneur. On y remarque :

L'Innocence, statue en marbre, par Guillois (François-Pierre).

Gladiateur mourant, statue en marbre d'après l'antique, par Julien (Pierre).

Épaminondas, statue en marbre, par Bridan (Pierre-Charles).

Vases en marbre, ornés de figures, par Mazeline (Pierre).

Vase en marbre orné de figures. — Une chasse. — Idem. — Un sacrifice à Diane.

tent ensemble à la somme de quatre cent quarante-sept mille cinq cent soixante-dix-huit livres quatorze sous onze deniers.....	447578	14	11
Partant, les recettes excèdent les dépenses de la somme de quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept livres cinq deniers.....	42787	»	5

(Archives de la couronne.)

Bustes en marbre d'après l'antique, par le Lorrain (Robert).

PREMIER ÉTAGE.

Escalier du Roi.

Portrait équestre du roi (juillet 1830), par M. Scheffer (Ary).

GRANDS APPARTEMENTS.

Antichambre.

Plafond par Claude Audran. — L'Histoire écrit la vie de Philippe de France (*Monsieur*), duc d'Orléans.

Salon de Mars [1].

Plafond, voussures et dessus de portes, par Pierre Mignard.

Plafond. — L'Olympe, gravé par J. P. Poilly.

Voussure du côté du jardin. — Mars et Vénus, gravé par J. B. Poilly.

Voussure du côté des appartements. — Les forges de Vulcain, en Sicile, gravé par J. B. Poilly.

Dessus de porte. — 1° La Jalousie et la Discorde,

[1] On voit dans les angles la devise de *Monsieur : Alter post fulmina terror.*

C'est dans ce salon que S. M. Louis-Philippe a donné plusieurs concerts.

gravé par Jean Audran. — 2° Les plaisirs des jardins, gravé par Benoît Audran.

Louis XIV, portrait équestre, par Vander Meulen (Antoine-François) et Lebrun (Charles).

Galerie d'Apollon[1].

Les peintures de la voûte ont été exécutées par Pierre Mignard.

Au-dessus de la porte d'entrée. — Naissance d'Apollon et de Diane. — Latone implore Jupiter qui change en grenouilles les paysans de Lycie.

Au milieu de la voûte. — Apollon, dieu du jour. — Le triomphe du soleil.

A droite et à gauche de la voûte. — Les quatre saisons :

Le printemps. — Flore et Zéphire.

L'été. — Les fêtes de Cérès.

L'automne. — Les fêtes de Bacchus.

L'hiver. — Borée et ses fils.

A l'extrémité de la galerie, au-dessus des fenêtres :

Le Parnasse. — Apollon et les Muses.

Dans le milieu de la voûte, entre les grands tableaux :

[1] Témoin des fêtes données par les ducs d'Orléans; des séances du conseil des Anciens; du baptême du fils de Louis, roi de Hollande; du mariage civil de Napoléon; du mariage civil de S. A. R. le duc de Nemours.

1° Circé, fille du Soleil.

2° Clymène conduit son fils Phaëton à Apollon.

3° Apollon montre à la Vertu le temple de l'Immortalité.

4° La chute d'Icare.

Entre les grands tableaux à gauche et à droite de la voûte. — Huit médaillons en bronze ou en camaïeu :

1° Apollon et la Sibylle; bronze.

2° Apollon et Esculape; bronze.

3° Apollon et Pan; camaïeu.

4° Apollon et Marsyas, camaïeu.

5° La nymphe Coronis; camaïeu.

6° Daphné; camaïeu.

7° Cyparisse; bronze.

8° Clytie; bronze.

Côté de la cour :

Au-dessus de la fenêtre. — Médaillon de Louis XIV avec cette devise : SOLIS OPVS.

Vue de Malte, prise devant le fort Manoel.

Vue de Malte, prise devant le fort Saint-Elme.

Chasse au loup, par Rysbrack (Pierre).

La Paix; figure allégorique, par Dumont (Jacques), dit le Romain.

Au-dessus de la fenêtre. — Des fleurs, par Baptiste Monnoyer.

Marine, par Vernet (Claude-Joseph).

Allégorie à la gloire de Louis XIV, par Coypel (Antoine).

Au-dessus de la fenêtre. — Médaillon sans figure. Pour emblème : une fusée enflammée, avec cette devise : CHI M'ACCENDE M'INALZA.

Vue de la place Saint-Marc à Venise, par Canaletto (Antonio Canal, dit). (*École vénitienne*).

Paysage.

La leçon de musique, par Watteau (École de).

Au-dessus de la fenêtre. — Des fleurs, par Monnoyer.

Vue de l'église de Saint-Zacharie, à Venise, par Canaletto (Antonio Canal, dit). (*École vénitienne.*)

Paysage.

Diane.

Au-dessus de la fenêtre. — Médaillon de Louis de France (*le grand Dauphin*). Pour emblème : une étoile devant le soleil, avec cette devise : CORAM MICAT VNVS.

Les vendeurs chassés du Temple, par Pannini (Giovanni Paolo). (*École romaine*).

Acis et Galathée, par Bertin (Nicolas).

Vue de Venise, par Canaletto (Antonio Canal, dit). (*École vénitienne.*)

La piscine, par Pannini (Giovanni Paolo). (*École romaine.*)

Jupiter et Léda, par Bertin (Nicolas).

L'enlèvement d'Europe, par Boucher (François).

Au-dessus de la fenêtre. — Des fleurs, par Baptiste Monnoyer.

Paysage, par Moucheron (Isaac).

Paysage. — Un portique de l'ordre dorique, par Robert (Hubert).

Jeux d'enfants. — La pêche, par Boucher (École de).

Au-dessus de la fenêtre. — Médaillon de Louis XIV. Pour emblème : un porc-épic sur un bouclier, avec cette devise : TOT TELA QVOT HOSTES.

Des fleurs dans une corbeille, par Van Spaendonck (Gérard).

Diane et la nymphe Eucharis, par Coypel (Noël-Nicolas).

Portrait de femme de l'époque de Louis XIV.

Au-dessus de la fenêtre. — Des fleurs, par Baptiste Monnoyer.

Fleurs et fruits, par M. Vandael (Jean-François).

Enlèvement de Déjanire, par Marot (François).

Portrait de femme du temps de Louis XIV.

Au-dessus de la fenêtre. — Médaillon de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France. — Pour emblème : la lune avec cette devise : TODOS ME MIRAN YO A VNO.

Paysage, par Moucheron (Isaac).

Paysage. — Ruines d'un temple de l'ordre ionique, par Robert (Hubert).

Jeux d'enfants.

Au-dessus de la fenêtre. — Des fleurs, par Baptiste Monnoyer.

Allégorie à la gloire des arts, par Giordano (Luca). (*École napolitaine.*)

La bataille de Cassel. — « L'armée du prince « d'Orange défaite devant Mont-Cassel par l'armée « du roi, commandée par *Monsieur*, duc d'Or- « léans, en 1677. » Esquisse du tableau original gravé par R. Bonnart; par Vander Meulen (Antoine-François).

Vue de la place Saint-Marc, à Venise, par Canaletto (Antonio Canal, dit). (*École vénitienne*).

Hercule et Cacus, par Lemoyne (François).

Saint-Omer, « vu du côté du fort de Bournon- « ville, assiégé et pris par l'armée du roi, sous le « commandement de *Monsieur*, duc d'Orléans, « en avril 1677. » Esquisse du tableau original gravé par R. Bonnart; par Vander Meulen (Antoine-François).

Vénus et Adonis, par Verdier (François).

Au-dessus de la fenêtre. — Médaillon de Louis XIV. Pour emblème : le soleil, avec cette devise : NEC PLVRIBVS IMPAR.

Vue de Venise. — Une fête devant le palais

ducal, par Canaletto (Antonio Canal, dit). (*École vénitienne*).

Paysage. — L'ânesse de Balaam, par Lahyre (Laurent de).

La Charité, par Natoire (Charles).

Au-dessus de la fenêtre. — Des fleurs, par Baptiste Monnoyer.

Vue du palais ducal à Venise. — Escalier des Géants, par Canaletto (Antonio Canal, dit). (*École vénitienne*).

Pygmalion, par Raoux (Jean).

Officier des troupes espagnoles du temps de Louis XIII.

Au-dessus de la fenêtre. — Médaillon de Louis XIII, roi de France. Pour emblème : le soleil, avec cette devise : IN ROREM ET FVLMINA.

A l'extrémité de la galerie, au-dessus des deux fenêtres, à droite et à gauche du portrait d'Anne d'Autriche. Des fleurs, par Baptiste Monnoyer.

Anne d'Autriche, reine de France et de Navarre, par Duchesne.

Côté du salon de Diane et de la chapelle.

Au-dessus de la porte. — Médaillon d'Anne d'Autriche, reine de France et de Navarre. Pour emblème : une grenade, avec cette devise : MON PRIX N'EST PAS DE MA COVRONNE.

Le doge de Venise sur le *Bucentaure*, abordant

à l'île de Lido ; par Canaletto (Antonio Canal, dit). (*École vénitienne.*)

Nymphe se réfugiant dans les bras de Diane, par Restout père (Jean).

Officier des troupes espagnoles du temps de Louis XIII.

Au-dessus de la porte. — Des fleurs, par Baptiste Monnoyer.

Le doge de Venise se rendant à l'église *Santa Maria della Salute*, par Canaletto (Antonio Canal, dit). (*École vénitienne.*)

Paysage. — La bergère des Alpes, par Vernet (Claude-Joseph).

Agar dans le désert, par Natoire (Charles).

Au-dessus de la porte. — Médaillon de Philippe de France (*Monsieur*), duc d'Orléans. Pour emblème : une grenade qui éclate dans l'air, avec cette devise : ALTER POST FVLMINA TERROR.

Halte de voyageurs à la porte d'une auberge.

Jupiter et Danaé, par Bertin (Nicolas).

Vue du grand canal, à Venise, par Vicentini (Antonio). (*École vénitienne.*)

Intérieur de corps de garde.

Psyché abandonnée par l'Amour, par Bertin (Nicolas).

Hercule délivre Prométhée, par Detroy fils (Jean-François).

Au-dessus de la porte. — Des fleurs, par Baptiste Monnoyer.

Paysage composé, par Allégrain (Étienne).

Paysage. — Un pont sur un torrent, par Robert (Hubert).

Apollon et Vénus, par Coypel (Noël-Nicolas).

Au-dessus de la porte. — Médaillon d'Élisabeth-Charlotte de Bavière (*Madame*), duchesse d'Orléans. Pour emblème : la flamme allumée sur l'autel, avec cette devise : ET CASTIS ALITVR CVRIS.

Des fleurs, par Van-Os (Jean).

Vénus demande des armes à Vulcain, par Coypel (Noël-Nicolas).

Flore, par Natoire (Charles).

Au-dessus de la porte. — Des fleurs, par Baptiste Monnoyer.

Fleurs et fruits, par Van-Os (Jean).

Jupiter et Sémélé, par Marot (François).

Zéphire, par Natoire (Charles).

Au-dessus de la porte. — Médaillon de Philippe de France (*Monsieur*), duc d'Orléans. Pour emblème : des abeilles et leur reine en tête, avec cette devise : ET SOLO IVBET EXEMPLO.

Paysage, par Allégrain (Étienne).

Site composé, par Robert (Hubert).

Arion, par Coypel (Noël-Nicolas).

Au-dessus de la porte. — Des fleurs, par Baptiste Monnoyer.

Vue de Paris vers 1560. — La tour du Bois, la galerie du Louvre; le vieux Louvre, la tour de Nesle, etc., par Gastiels.

Pan et Syrinx, par Boullongne (Bon).

Vue de Venise. — Entrée du grand canal, par Marieschi (Jacopo). (*École vénitienne.*)

Site composé, par Gastiels.

Persée et Andromède, par Bertin (Nicolas).

Triomphe de Bacchus, par Natoire (Charles).

Au-dessus de la porte. — Médaillon de Philippe d'Orléans, régent du royaume. Pour emblème : un aiglon qui s'échappe de son nid, avec cette devise : ET IAM SPE FVLMINIS ARDET.

Vue de la grande salle des séances au palais ducal, à Venise, par Bellotto (Bernardo). (*École vénitienne.*)

Paysage, — Apollon garde les troupeaux d'Admète.

Scène du déluge, par Regnault (Jean-Baptiste).

Au-dessus de la porte. — Des fleurs, par Baptiste Monnoyer.

Vue de la place Saint-Marc et du palais ducal, à Venise, par Canaletto (Antonio Canal, dit). (*École vénitienne.*)

Paysage. — Site composé.

La Fécondité, par Lemoyne (François).

Au-dessus de la porte.— Médaillon sans figure. Pour emblème : une perle dans une coquille sur

le bord de la mer, avec cette devise : INSERTA CORONA DAT DECVS.

Paysage. — Le soir, effet d'orage, par Vernet (Claude-Joseph).

Allégorie à la gloire de Louis XIV.

Au-dessus de la porte. — Des fleurs, par Baptiste Monnoyer.

Vue du grand port, prise de la Valette, à Malte.

Vue de la Valette, de la Floriane et du fort Saint-Elme, prise de Vittoriosa, à Malte.

La chasse au cerf, par Rysbrack (Pierre).

La Force; figure allégorique, par Dumont (Jacques), dit le Romain.

Au-dessus de la porte. — Médaillon d'Anne-Marie d'Orléans (*Mademoiselle de Valois*). Pour emblème : une rose dans un vase, avec cette devise : IE SVIS DÉSIRÉE EN NAISSANT[1].

Salon de Diane[2].

Plafond et voussures, par Pierre Mignard.

[1] Au bout de la grande galerie, on a remplacé par un magnifique vase de Sèvres la statue équestre de Henri IV qui en avait été enlevée, en 1785.

[2] S. M. Louis-Philippe en a fait le *salon d'Orléans,* en y réunissant les portraits des princes de sa famille. On y remarque aussi quatre grands vases de porcelaine aux armes d'Orléans, qui ont été fabriqués en Chine par ordre de *Monsieur,* frère de Louis XIV.

Plafond.—Diane, déesse de la nuit (admirable figure!)

Voussures. — La toilette, la chasse, le bain et le sommeil de Diane.

Henri IV, roi de France et de Navarre, par M. Franque (Pierre).

Louis XIII, roi de France et de Navarre, par M. Badin (Pierre-Adolphe).

Philippe de France (*Monsieur*), duc d'Orléans, par M. Franque (Pierre).

Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, régent du royaume; portrait équestre, par Balthasar (Casimir de).

Louis d'Orléans, duc d'Orléans, par M. Badin (Pierre-Adolphe).

Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans; portrait équestre, par M. Wachsmut.

Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc d'Orléans; portrait équestre, par M. Boulanger (Louis).

SALON DE VÉNUS[1].

Entrée par le salon de Mars.

Plafond, par François Lemoine. — Junon empruntant la ceinture de Vénus.

[1] Ce grand salon et les deux qui suivent n'ont pas été changés depuis *Monsieur.* Le salon de Vénus était la salle du trône, sous l'empire.

Deux dessus de porte, par Jean Nocret. — 1° La Paix. — 2° La Science.

Philippe de France, duc d'Anjou, déclaré roi d'Espagne (Philippe V), (16 novembre 1700.) Tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau du baron François Gérard.

Naissance de Marie de Médicis, le 26 avril 1575, à Florence. — « Lucine confie la jeune prin-« cesse à la ville de Florence, qui la reçoit dans « ses bras. Cette ville est désignée dans le ta-« bleau par un lion s'appuyant sur les bords de « l'Arno. » Tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Rubens.

Henri IV reçoit le portrait de Marie de Médicis (1600). — « Ce portrait est présenté par l'Amour « et l'Hymen; la France, placée près du roi, l'en-« gage à contracter cette alliance agréable aux « dieux. » Tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Rubens.

Mariage de Marie de Médicis avec Henri IV, à Florence (5 octobre 1600). — « Le grand-duc « Ferdinand de Médicis (1er du nom) épouse « par procuration, au nom du roi, la princesse « sa nièce : le cardinal Aldobrandini leur donne « la bénédiction nuptiale. Jeanne d'Autriche, du-« chesse de Mantoue, accompagne Marie de Mé-« dicis; et près du grand-duc, on voit le duc « de Bellegarde, porteur de la procuration de

« Henri IV, et le marquis de Sillery, négociateur « de cette alliance. » Tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Rubens.

Portrait en pied de Marie de Médicis sous la figure de Bellone. Tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Rubens.

Salon[1]..

Plafond par Antoine Coypel. — Le triomphe de la Vérité.

Dessus de porte par Jean Nocret. — 1° La Justice. — 2° La Gloire. — 3° Les muses Calliope, Clio et Euterpe.

Mariage de Henri IV avec Marie de Médicis, à Lyon (27 décembre 1600).—« La ville de Lyon, « assise sur un char traîné par deux lions, lève « ses regards vers le ciel, et admire les nouveaux « époux qui y sont représentés sous les traits de « Jupiter et de Junon. L'Hymen, qui est auprès « d'eux, indique la constellation de Vénus, sous

[1] Salon de famille et de réception. Pour le plus grand agrément de cette belle pièce, et pour ouvrir une communication avec le salon de madame la duchesse d'Orléans qui donne sur les parterres, sur la face de l'Orangerie, S. M. Louis-Philippe a fait construire comme annexe un charmant salon-bibliothèque en bois de chêne doré, et éclairé par un toit de verre. D'un côté, on voit Paris; de l'autre, le parc.

« laquelle le mariage a été célébré. » Tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Rubens.

Naissance de Louis XIII à Fontainebleau (27 septembre 1601). — « Marie de Médicis, la tête « appuyée sur le bras de la Fortune, vient de « donner le jour au Dauphin; elle le regarde « avec satisfaction. La Justice confie le prince « nouveau-né au Génie de la santé, et la Fécon- « dité fait voir à la reine les cinq autres enfants « qui doivent naître d'elle. » Tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Rubens.

Henri IV confie à la reine le gouvernement du royaume (mai 1610). — « Au milieu d'eux est le « Dauphin, qui depuis régna sous le nom de « Louis XIII. » Tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Rubens.

Réconciliation de Marie de Médicis avec son fils (30 avril 1619). — « La reine tient conseil à « Angers avec les cardinaux de la Valette et de « la Rochefoucauld; ce dernier l'engage à accep- « ter le rameau d'olivier que Mercure lui pré- « sente, et à faire la paix avec Louis XIII. Le car- « dinal de la Valette, au contraire, lui retient le « bras, pour marquer qu'il est d'un avis opposé; « la Prudence est placée à gauche de la reine. » Tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Rubens.

Salon de Mercure[1].

Plafond, voussures et dessus de porte par M. Alaux.

Plafond. — Mercure et Pandore.

A droite et à gauche du plafond. — Des Génies portent les attributs de Mercure.

Voussures. — 1° Noces de Thétis et Pélée. — 2° Assemblée des dieux. — 3° Mercure remet la pomme à Pâris. — 4° Jugement de Pâris.

Dessus de porte. — 1° La Prudence. — 2° La Force.

Le triomphe de la Vérité. — « La Vérité, sou-
« tenue par le Temps, s'élance vers le ciel, où
« la reine et son fils se réconcilient, après avoir
« reconnu que de faux avis avaient seuls causé
« leur mésintelligence. » Tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Rubens.

La reine s'enfuit du château de Blois (22 février 1619). — « Marie de Médicis était exilée dans le
« château de Blois : elle en sortit par une fenêtre
« d'où l'on voit encore descendre une de ses
« femmes. Minerve confie la reine à la fidélité
« et au courage du duc d'Épernon qui l'attend
« avec quelques officiers ; ils paraissent la rassurer

[1] Salle du conseil des ministres, sous Napoléon.

« tous par des protestations de zèle et de dévoue-
« ment. » Tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Rubens.

Voyage de Marie de Médicis au Pont-de-Cé, en Anjou (1614). « La reine, montée sur un cour-
« sier et suivie de la Force, indiquée par un
« lion, vient de réduire le Pont-de-Cé où se
« fomentait une guerre civile. La Victoire la
« couronne et la Renommée publie ses succès. » Tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Rubens.

La conclusion de la paix (11 sept. 1620). — « Devant le temple de la Paix, cette déesse éteint
« le flambeau de la guerre sur un amas d'armes
« devenues inutiles, tandis que Mercure et l'In-
« nocence y introduisent Marie de Médicis mal-
« gré les violents efforts et la rage impuissante de
« la Fraude, de la Fureur et de l'Envie. » Tapisserie faite aux Gobelins d'après le tableau de Rubens.

La destinée de Marie de Médicis. — « Les Par-
« ques, sous les auspices de Jupiter et de Junon,
« filent les jours de Marie de Médicis. » Tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Rubens.

Salon de l'Aurore [1].

Plafond par Nicolas-Pierre Loir. — Le lever de l'Aurore.

APPARTEMENTS DU ROI [2].

Vestibule du Roi donnant sur le salon de l'Aurore et sur l'escalier de la Reine [3].

Vue de l'étang de Ville-d'Avray, par M. Cabat (Louis).

Valentine de Milan et Charles VI, par M. Triqueti (Henri de).

Vue de la ville d'Olevano dans la Sabine, par M. Bertin (Jean-Victor).

Jeune Alsacienne; étude, par M. Dubufe (Claude-Marie).

Fruits, oiseaux et bas-reliefs, par M. Tournier.

Vue de Naples, prise auprès de Capo di Monte, par M. Dunouy (Alexandre-Hyacinthe).

Paysage. — Effet de soleil couchant, par M. Bouquet (Michel).

[1] Ce salon, autrefois une antichambre, a été refait et richement décoré par S. M. Louis-Philippe, dont on retrouve partout dans ce palais le bon goût et la magnificence.

[2] Habités successivement par la reine Marie-Antoinette, l'impératrice Marie-Louise, et madame la Dauphine.

[3] Escalier construit par M. Micque, après la suppression du grand escalier de l'aile gauche.

Des sœurs hospitalières, par M. Olagnon (Pierre-Victor).

Vue de la place *dei Signori*, à Vicence, par M. Perrot (Antoine).

L'enlèvement, par Mme Brune (Aimée), née Pagès.

Salon de service.

Église de Saint-Pierre, à Gênes, par M. Gué (Oscar).

Le baptistère de Pise, par M. Perrot (Antoine).

Vue générale de la ville de Rouen, prise de la montagne de Bonsecours, par M. Watelet (Louis-Étienne.)

Arrestation de Thomas Morus, par Mlle Collin (L.).

Intérieur d'une chapelle de l'église des Feuillants, à Paris, par M. Daguerre (Louis-Jacques-Mandé).

Salle du Conseil[1].

Vue du château de Pau, par Millin du Perreux (Alexandre-Louis-Robert).

Vue intérieure du cloître St-Sauveur, à Aix, par M. le comte de Forbin.

[1] Ancienne chambre à coucher de la reine Marie-Antoinette et de l'impératrice Marie-Louise.

Le chasseur de l'Apennin, par M. le comte Turpin de Crissé.

Vue de la Rufinella (États-Romains), par Chauvin.

APPARTEMENTS DE LA REINE[1].

Escalier de la Reine.

Deux bas-reliefs en pierre, par Jacques Lesueur :

1° Hippomène et Atalante. — 2° Fête de Flore.

Vestibule.

L'Amour, statue en marbre, par Gayrard père.

Narcisse, statue en marbre, par Pigale (Jean-Baptiste).

Trait de courage. — « Dans le courant de sep-« tembre 1798, le jeune Guillot, âgé de 12 ans, « fils d'un gendarme à la résidence de Saint-Pol « de Léon (Finistère), sauve deux enfants de son « âge qui étaient venus se baigner, et que la mer « emportait. » Par Taunay (Nicolas-Antoine.)

Vue du palais et du parc de Saint-Cloud, par Dunouy (Alexandre-Hyacinthe).

[1] Ces appartements, qui donnent sur les jardins, ont été occupés successivement par la reine Marie-Antoinette, par l'impératrice Marie-Louise, et M. le Dauphin.

Vue d'une cascade de l'Isola di Sora (royaume de Naples), par M. Bidauld (Joseph-Xavier).

Mariage de deux Bressans, béni par leur aïeul, par M. Genod (Michel).

Paysage historique. — La reine Audouère précipitée dans un torrent par ordre de Frédégonde; par Boguet.

Vue des ruines du château de la Barben, en Provence, à l'aube du jour; par M. le comte de Forbin.

Une guérilla, par M. Jollivet (Jules).

Les singes savants, par M. Fouquet (Louis-Victor).

Halte en Palestine en 1825, par M. Champmartin (E.).

Salon de service.

Des minéraux; *aquarelle*, par M. le vicomte de Barde.

Des coquillages; *aquarelle.*

Le grand tigre royal étouffé par un serpent; *idem.*

Des vases antiques; *idem.*

Des oiseaux; *idem.*

Des oiseaux étrangers; *idem.*

Fleurs et fruits sur porcelaine. Copie faite en 1784 à la manufacture royale de Sèvres, par Van Spaendonck.

1er *Salon.*

Vue de Naples, par M. Regny (Alphée de).

Marie-Félice des Ursins, duchesse de Montmorency, à Nevers, par M. Richard (Fleury-François).

Vue d'un canal en Belgique, par M. Guindrand.

Maison rustique, par M. Fontenay.

La cathédrale de Milan, par M. Latteux (Eugène).

Jeanne d'Arc consulte l'ermite de Vaucouleurs, par M. Richard (Fleury-François).

L'enfance de du Guesclin. —« Un jour sa mère, « désolée de son indocilité, allait le punir, lors- « qu'elle en fut détournée par une religieuse de ses « amies, qui, savante dans l'art de la divination, « fit approcher le jeune du Guesclin, examina sa « physionomie, ses traits et ses mains, et prédit à « sa mère qu'il serait le plus grand personnage de « son siècle. » Par M. Laurent (J. A.).

Prise d'habit d'une jeune fille d'Albano, par M. Granet (François-Marius).

Vue du grand canal à Venise, par M. Justin Ouvrié.

Visite de Sully à la reine, le lendemain de la mort de Henri IV, par madame Hersent.

Valentine de Milan devant le tombeau du duc d'Orléans, par M. Coupin de la Couprie (Marie-Philippe).

Vue prise au large du port de Lorient, par M. Gudin (Théodore).

Souvenir des environs du lac Majeur, côté de la Suisse italienne, par M. Lapito (Louis-Auguste).

Promenade de nuit à Venise, par M. Cottrau (Félix).

Geoffroy de la Tour, par M. Revoil (Pierre).

2e *Salon.*

Le désert, par M. Biard (François).

Salon de passage donnant sur le parc fermé [1].

Le feu d'artifice, ou la nuit sur terre, par Vernet (Claude-Joseph).

Le soir sur terre; *idem.*

L'orage sur terre; *idem.*

Le soir à la mer; *idem.*

L'orage sur mer; *idem.*

Soleil couchant à la mer; *idem.*

Rentrée des pêcheurs, ou le soir à la mer; *idem.*

La pêche, ou le matin sur terre; *idem.*

[1] C'était, sous Napoléon, le salon de la famille impériale, et, sous la Restauration, le cabinet de Louis XVIII et de Charles X.

APPARTEMENTS DE FEU Mgr LE DUC D'ORLÉANS [1].

Entrée par le vestibule de l'escalier du Roi.

Vestibule.

Paysage.—Messe à une chapelle de Saint-Roch, en Italie, par Taunay (Nicolas-Antoine).

Paysage, par M. Watelet (Louis-Étienne).

Paysage avec chute d'eau, par M. Bidauld (Joseph-Xavier).

Vue de la ville de Phœnos et du temple de Minerve, par M. Bertin (Jean-Victor).

Paysage, par Spayemant (N.).

La pêche, par M. Garneray (Louis).

Salon de service.

Dessus de porte en grisailles. — 1° Le triomphe. — 2° Le jeu de l'arc, par Sauvage. — 3° Le sacrifice, par M. Alaux.

Intérieur de la chapelle de la Vierge dans l'église de Saint-Sulpice, par M. Bouhot (Étienne).

Jeanne d'Arc reçoit une épée des mains de Charles VII, pour aller à la délivrance d'Orléans, par M. Lecomte (Hippolyte).

[1] Anciens appartements de l'empereur Napoléon.

Cabinet.

Deux dessus de porte en grisailles. — Minerve et Uranie.

Chambre de Feu Mgr le duc d'Orléans [1].

Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, par M. Franque (Pierre).

Élisabeth-Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans.

Chambre de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans [2].

Deux dessus de porte. — 1° L'Aurore. — 2° Diane; par Jean Gassies.

Cabinet.

Dessus de porte. — Deux muses, par Sauvage.

[1] Ancienne bibliothèque : elle servait de salle du conseil ; c'est là que les ordonnances de juillet 1830 ont été signées.

[2] C'est dans cette partie du palais, toute changée par la reine Marie-Antoinette, qu'était la chambre en laque de madame Henriette, duchesse d'Orléans.

REZ-DE-CHAUSSÉE.

APPARTEMENTS DE S. A. R. MADAME LA PRINCESSE ADÉLAÏDE D'ORLÉANS [1].

Vestibule.

Cyparisse; statue en marbre, par M. Pradier.

Léda; statue en marbre, par M. Seurre (Émile).

Salon de service.

Vue prise dans les Apennins sur l'ancienne voie Valérie. — On aperçoit un temple dédié à Minerve Médica, et la petite ville de ce nom. Un groupe de Romains dépose des couronnes sur le tombeau d'Atticus. Par M. Bertin (Jean-Victor).

Le cap Rosso, en Corse, par Mme Empis.

Une forêt, par M. Regnier (Auguste).

Salon.

Restes de l'église des Augustins à Rouen, par M. Garnerey (Hippolyte).

Vue prise dans l'Oberland, par M. Saglio (Camille).

[1] Anciens appartements du roi de Rome; et, plus tard, de la duchesse de Berri. S. M. Louis-Philippe les a fait entièrement restaurer et orner à nouveau pour sa sœur bien-aimée.

Vœu à la Madone, pendant un orage, par Mme Haudebourt-Lescot.

Des fleurs, par M. Van-Spaendonck (Gérard).

Laure et Pétrarque, par M. Gigoux (Jehan).

Le chevalier Bayard, par Giorgion (Giorgio Barbarelli, dit le). *École vénitienne.*

Cabinet.

Vue de Suisse, par M. Lapito (Louis-Auguste).

Des fleurs et des lilas, par M. Van-Spaendonck (Corneille).

Marie Stuart s'échappant du château de Lochleven, par M. Lecomte (Hippolyte).

Départ pour la chasse, par M. Vernet (Carle).

Paysage, par M. Vander-Burck (Jacques-Hippolyte).

Paysage; site composé, par M. Vander-Burck père (Émile).

La Musique;

La Poésie;

La Sculpture;

La Peinture; par M. Ducis (Louis).

Chapelle[1].

Les grisailles des voussures ont été peintes par Sauvage.

[1] C'est dans cette chapelle qu'a été bénie l'union de S. A. R. Mgr le duc de Nemours avec S. A. R. madame la princesse Victoire de Cobourg.

Les sculptures des archivoltes, par Deschamps.

Le bas-relief du maître-autel, par Jacques-Philippe Lesueur, ancien pensionnaire du roi à Rome, et depuis membre de l'Institut.

DEUXIÈME ÉTAGE.

APPARTEMENTS DE S. A. R. Mgr LE DUC DE NEMOURS.

Vestibule.

Vue intérieure du Colisée, par M. Granet (François-Marius).

Glacier et chute d'eau en Suisse, par M. Brune (Christian).

Chapelle du Calvaire dans l'église de Saint-Roch, à Paris, par M. Bouton (Charles-Marie).

Salon de service.

Cloître de Santa-Maria Novella, à Florence, par M. le comte de Forbin.

Paysage, ermitage, par M. Constantin (Jean-Antoine).

Vue de Marseille, prise du vallon des Eygalades.

Une tireuse de cartes; souvenir de Naples, par M. Lemasle.

Salon.

La Giralda de Séville, par M. Dauzats (Adrien).

Vue prise aux environs d'Appignano, à vingt milles d'Ancône, par M. Rémond (Charles).

Vue générale d'Édimbourg, près Kinghorn, par M. Dupressoir (Joseph-François).

Paysage, par Boguet (O.).

Scène d'inondation, par Mme Haudebourt-Lescot.

Chambre à coucher.

Vue de la cathédrale de Sainte-Eulalie, à Barcelone, par M. Dauzats (Adrien).

Cabinet.

Vue de l'arrivée de Berne, en venant de Neufchâtel. — On aperçoit à l'horizon la chaîne des Alpes. Par M. Ricois (François-Edme).

Paysage avec chute d'eau, par M. Bidault (Joseph-Xavier).

Vue prise en Dauphiné, par M. Dagnan (Isidore).

APPARTEMENTS DE S. A. R. Mgr LE PRINCE DE JOINVILLE.

Salon.

Vue prise à Amalfi (golfe de Salerne), par M. Aligny (Théodore).

Vue prise près le château Gaillard, en Normandie, par M. Lapito (Louis-Auguste).

Vue prise dans les Alpes, par M. Brune (Christian).

L'Océan, vaisseau de 120 canons, désarmé au port de Brest, par M. Mayer (Auguste).

Paysage, lisière d'une forêt, par M. Mercey (Frédéric).

Chapelle d'une église à Naples, par M. Franque (Pierre).

JARDINS ET PARC.

Si on les compare avec l'ancienne description que nous avons reproduite plus haut, les *laudatores temporis acti* regretteront peut-être bien des choses que les ans, ou le caprice des divers maîtres de ces lieux, ont fait disparaître : ainsi, on chercherait en vain la *Grotte de verdure* qui ombrageait la grande cascade; une foule de statues qui ornaient les bassins; les *Goulottes*, au murmure desquelles Charlotte de Bavière allait souvent rêver et quelque-fois médire; le *Trianon*[1], remplacé par le pavillon de *Breteuil*[2], mais déshé-

[1] Voir la gravure d'Israël Sylvestre.

[2] Ainsi appelé du nom du bailli de Breteuil, chancelier du grand-père du roi régnant. Le baron de Breteuil, rentré en France en 1804, reçut, pour prix des constructions de

rité de ses jardins *brodés*, de ses tourelles et du grand bassin de Vénus; l'allée des *Portiques;* le pavillon de la *Félicité*, élevé par Marie-Antoinette sous des auspices qui l'autorisaient à lui donner ce nom; le *Mail*, le *Fort*, et mille autres détails minutieusement recueillis et célébrés par les poëtes et les auteurs contemporains. Mais Saint-Cloud, en perdant son antique parure et ses vieux boulingrins, a gagné en majesté et surtout en agrément; il a conservé ses arbres séculaires, ses heureux accidents de terrain; S. M. Louis-Philippe a fait percer des routes charmantes, jeter des ponts artistement suspendus, ménager de riants points de vue, ouvrir d'heureuses communications, disposer des promenades délicieuses dans le parc réservé; enfin les belles Cascades qui ont si bien inspiré la muse brillante du poëte des jardins, feront l'éternelle admiration de la France et de l'Europe :

J'aime ces jeux où l'onde, en des canaux pressée,
Part, s'échappe et jaillit avec force élancée.
Tel j'ai vu de *Saint-Cloud* le bocage enchanteur;
L'œil de son jet hardi mesure la hauteur;

ce pavillon et pour l'usufruit de l'hôtel de Breteuil à Paris, une rente viagère de dix-huit mille francs, dont douze mille réversibles sur la tête de madame de Matignon, sa fille.

Aux eaux qui sur les eaux retombent et bondissent,
Les bassins, les bosquets, les grottes applaudissent;
Le gazon est plus vert, l'air plus frais; des oiseaux
Le chant s'anime au bruit de la chute des eaux;
Et les bois, inclinant leurs têtes arrosées,
Semblent s'épanouir à ces douces rosées.
O merveille! tantôt d'un cours tumultueux
L'eau se précipitant dans son lit tortueux,
Court, tombe, rejaillit, retombe, écume et gronde;
Tantôt avec lenteur développant son onde,
Sans colère, sans bruit, un ruisseau doux et pur
S'épanche, se déploie en un voile d'azur.
L'œil aime à contempler ces frais amphithéâtres,
Et l'or des feux du jour sur les nappes bleuâtres,
Et le noir des rochers, et le vert des roseaux,
Et l'éclat argenté de l'écume des eaux.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

CHAPITRE II.

A.

Lettre de M. de Laguesle, procureur général du parlement, écrite à un de ses amis, sur le sujet de la mort du roi Henri III.

« Monsieur, j'ai vu par votre lettre le désir extrême qu'avez de savoir le triste et pitoyable discours de l'accident advenu au feu roi notre maître, et estimez qu'il n'y a personne qui le vous puisse faire entendre plus particulièrement et plus au vrai que moi, d'autant que le commandement de Sa Majesté et mon extrême malheur m'en ont rendu partie; et combien que mon âme refuse d'y entrer et ait horreur de s'en souvenir, néanmoins, pour le désir que j'ai de vous contenter, et aussi que j'estime être nécessaire que chacun sache comme le tout s'est passé, afin de connoître la barbare cruauté des ennemis de la France, je vous dirai (non sans larmes, qui par plusieurs fois effaceront ce que j'écrirai) que le dernier de juillet de cette malheureuse année 1589, retournant avec quelques-uns de mes amis de devers Paris *au bourg de Saint-Cloud*, où le roi étoit logé, j'eus pour par rencontre un religieux jacobin de l'âge, comme il apparoissoit par l'inspection de sa personne, de vingt-sept à vingt-

huit ans, qui étoit parmi deux soldats du régiment de Combiblanc. Estimant qu'ils le tinssent prisonnier, et sachant l'intention du roi être que telles personnes demeurassent saines, sauves et libres, combien que pour la plupart se fassent les trompettes de cette sanglante sédition, je leur demandai s'il étoit leur prisonnier : leur réponse fut que non; mais que c'étoit un religieux qui apportoit à Sa Majesté lettres et nouvelles de quelques serviteurs qu'il avoit dans Paris, et qu'à cette fin ils le conduisoient vers son quartier; et que m'ayant rencontré à propos, ils me supplioient de l'y mener; ce que je fis, pensant que ce fût quelque avertissement qui pourroit servir aux affaires.

« Arrivé en mon logis, je l'interrogeai fort particulièrement de ce qui l'amenoit, et après plusieurs difficultés et refus, comme si c'eût été chose qu'il ne pouvoit faire entendre qu'à Sa Majesté, il me dit qu'il venoit de la part de M. le premier président, pour dire à Sa Majesté que lui et tous les serviteurs qu'il avoit dans Paris étoient merveilleusement affligés de ne pouvoir entendre aucunes nouvelles de son armée, combien qu'ils sussent qu'elle étoit fort près; que ceux qui restoient dans la ville de ses serviteurs étoient fort tourmentés, comme en ayant été le jour précédent emprisonnés 1,000 ou 1,200; que tous ces rudes traitements augmentoient bien leur douleur, mais ne diminuoient point leur vertu, et que le même consentement et la même volonté de la servir demeuroient en leurs cœurs; qu'ils étoient en tel nombre, qu'aisément ils pouvoient faire un bon service, et que partant ledit sieur premier président, qui, encore qu'il fût prisonnier, ne laissoit pas de savoir leurs intentions et le moyen qu'ils avoient de le servir, l'envoyoit vers Sa Majesté pour lui dire qu'ils étoient prêts de se saisir d'une porte, et lui donner entrée dans la ville; il disoit davantage avoir charge lui faire entendre quelque autre chose plus par

ticulière; sur lequel propos j'insistai fort longtemps. L'interrogeant plus avant sur la façon et sur les paroles dudit sieur président, s'il étoit seul ou en compagnie lorsqu'il lui tint lesdits propos, il me dit que *Rivault, abbé de Lagni*, étoit avec lui: par quelle façon et quel moyen il entroit dans la Bastille; que c'étoit en faisant semblant d'aller voir un conseiller de la cour, qui y étoit prisonnier, nommé *Portail*, fils de *Portail*, chirurgien du roi, avec lequel il avoit familiarité et habitude, recevant de lui et de sa mère plusieurs biens et commodités, et qu'il alloit souvent à la Bastille. Je lui demandai s'il avoit lettres du sieur premier président, ou quelque autre signe ou marque, lequel montrant il pouvoit être reçu; sur quoi il me montra un petit billet écrit en lettres italiennes, qu'il disoit être de la main du sieur président; et de fait il en approchoit bien fort, comme la lettre italienne est fort aisée à imiter et à contrefaire, et contenoit à peu près ces paroles:

« Sire, le présent porteur vous fera entendre l'état de vos « serviteurs, et la façon de laquelle ils sont traités, qui ne « leur ôte néanmoins la volonté et le moyen de vous faire « très-humble service, et sont en plus grand nombre que « Votre Majesté peut-être ne l'estime. Il se présente une belle « occasion sur laquelle il vous plaira faire entendre votre « volonté, suppliant très humblement Votre Majesté croire « ce présent porteur en tout ce qu'il dira. »

« Après ces paroles, il y avoit une croix enfermée dans un O.

« Ayant lu ce billet et lui ayant demandé quel moyen il avoit tenu à sortir de *Paris*, il répondit qu'il avoit fait entendre qu'il s'en alloit à *Orléans*, et que sous ce prétexte il avoit demandé un passe-port au *comte de Brienne*, prisonnier du *Louvre*, lequel à l'instant il m'exhiba.

« Ce discours fut fort long entre nous deux, tâchant par tous moyens à découvrir quel il étoit, me doutant que ce fût quelque espion, sans néanmoins jamais penser qu'il couvât en son âme une si désespérée et énorme trahison; même je lui dis que peut-être il étoit suscité de la part des ennemis, pour, sous ces belles paroles et promesses, nous faire donner en quelque embûche; mais je le trouvai ferme et résolu, en ce que, premièrement, il m'avoit dit, et même répondant pertinemment sur mon doute, à savoir, qu'après qu'il auroit fait entendre à ceux de *Paris* la volonté du roi, il viendroit retrouver Sa Majesté pour l'avertir du jour et heure, et qu'on le pourroit mettre entre les mains de qui elle aviseroit, jusqu'à ce que l'entreprise eût réussi, pour répondre sur sa vie de la faute qu'il auroit commise, si aucune il y en avoit de sa part.

« Lors ne pouvant tirer autre chose de lui, je le laissai parmi les miens, et m'en allai trouver le roi, lequel n'étoit encore revenu de devers *Paris*, où il étoit allé; je l'attendis en un logis d'un de mes amis, proche du sien, chez lequel ayant soupé, et sachant Sa Majesté être de retour, je lui fis entendre tout ce que dessus; de quoi étant extrêmement aise, pour le moyen qu'il se voyoit ouvert, sans plus grande ruine de ses sujets, laquelle il déploroit, de tirer ses bons serviteurs qu'il avoit dans la ville de la sanglante et cruelle tyrannie sous laquelle ils languissoient, me commanda de le lui amener le lendemain de bon matin, sur les six à sept heures, nonobstant que je lui dise que s'il lui plaisoit, par son commandement, je lui demanderois s'il avoit quelque autre chose à lui faire entendre, outre ce qu'il m'avoit déjà dit. Cependant (comme depuis j'ai appris), le méchant et misérable, demeuré en mon logis, soupa gaiement avec les miens, taillant ses morceaux du funeste couteau, meuble

ordinaire de tels oiseaux; même l'un d'eux lui ayant dit qu'il y en avoit de son ordre six qui avoient, à ce qu'on disoit, entrepris de tuer le roi; lui, froidement, sans changer de couleur, répondit qu'il y en avoit partout, et de bons et de mauvais.

« Le lendemain au matin, premier jour d'août, jour à jamais lamentable pour la France, m'étant levé pour aller trouver Sa Majesté, suivant son commandement, je le fis éveiller, ayant paisiblement dormi toute la nuit, et devant qu'entrer au logis du roi, je le fis parler à *Portail,* auquel il donna des remarques fort particulières de sa femme, de son fils et de sa maison. Entré au logis, et peu de temps après appelé par *du Halde*, qui fit pareillement entrer, par le commandement du roi, ce malheureux, je le trouvai assis sur sa chaise, tout débraillé, qui fut cause que je le fis arrêter à la porte, et pris de lui le billet et passe-port, et les présentai à Sa Majesté, qui, les ayant lus, déçu de la similitude de la lettre, estima que ce billet venoit dudit sieur premier président, lequel, parce qu'il ne portoit que créance, il fit approcher ce moine pour entendre de lui ce qu'il avoit à dire; lequel approché, m'étant mis entre le roi et lui, et de l'autre étant *Roger de Saint-Lari, seigneur de Bellegarde*, grand écuyer, qui lors étoit en la chambre, il lui dit qu'il venoit de la part dudit sieur président et des autres serviteurs que Sa Majesté avoit dans Paris, pour lui dire choses d'importance et qui concernoient grandement son service, lesquelles il ne pouvoit dire qu'à lui seul; sur quoi je ne sais par quel instinct, ou si quelque esprit aimant la France me poussoit, je pris la parole, lui disant qu'il eût à parler haut, et qu'il n'y avoit dans la chambre autres que serviteurs très-fidèles de Sa Majesté; ce que lui insistant de parler en secret, je répétai une autre fois; et enfin m'adressant au

roi même, lui dis qu'il n'étoit besoin qu'il approchât de si près. Mais lors le malheur de la France étant trop puissant, suivant sa facilité et bénignité accoutumée, le fit passer du lieu où il étoit en la place dudit sieur le Grand, et lui tendant l'oreille, nous deux reculés, nous fûmes tous étonnés que nous le vîmes s'écrier, en disant : « Ah ! malheureux ! « que t'avois-je fait pour m'assassiner ainsi ? » et se lever, le sang lui sortant du ventre, duquel il tira le couteau, qui, incontinent, fut suivi des boyaux, et d'icelui frappa ce malheureux assassin sur le front, lequel se tenant ferme vis-à-vis de lui, j'eus crainte qu'il n'eût encore quelques armes et dessein d'offenser Sa Majesté, qui me fit mettre l'épée au poing; et lui baillant des gardes contre l'estomac, je le poussai et jetai dans la ruelle. Sur ce bruit arrivent les ordinaires, lesquels retirant l'assassin de la ruelle où il étoit, incontinent fut tué par les autres, nonobstant que je leur criasse par plusieurs fois qu'ils n'eussent à le tuer; mais leur juste colère ne put permettre que mon avertissement servît de quelque chose.

« Vous pouvez juger, Monsieur, quel étoit ce piteux et misérable spectacle, de voir d'un côté le roi ensanglanté, tenant ses boyaux entre ses mains; de l'autre, ses bons serviteurs qui arrivoient à la file, pleurant, criant, se déconfortant extrêmement, remplissant l'air de regrets, et l'échauffant de leurs ardents soupirs et gémissements. Quant à moi, ce très-grand et non prévu malheur me toucha de telle sorte, que la force m'abandonna, le sens se troubla, et mon âme étant jà sur le bord de mes lèvres, ne s'arrêtoit que sur un seul point, qui étoit un désir merveilleux de la mort, que je priois un chacun de me donner; et mon œil (fenêtre de mon âme) devint pierre immobile, insensible, sans que pour lors les larmes en coulassent; le mal étoit trop grand,

trop fraîchement, trop sûrement empreint en icelle, pour se pouvoir repaître de larmes, comme cet ancien malheureux roi d'Égypte, après la prise de lui, des siens et de sa ville, étant par son cruel victorieux mis en un fauxbourg, pour le combler d'injure et fâcherie, voyant sa fille avec les filles des autres princes et seigneurs d'Égypte, qui, en habit d'esclave, alloit tirer de l'eau; et son fils, avec deux mille autres gentilshommes, les mains liées, la bouche bridée, tirant à la mort tous ceux qui étoient avec lui, pleurant et se lamentant, il ne jeta ni soupirs, ni larmes, ni ne fit autre signe de douleur, sinon qu'il baissoit le visage; mais lorsqu'il vit un de ses familiers, chargé d'ans et de pauvreté, allant par le camp demander l'aumône, il se mit fort à pleurer, à se frapper la tête et faire autres signes d'homme très-affligé; de quoi son ennemi étonné, et lui en ayant demandé la raison, il répondit que les misères et calamités des siens étoient trop grandes pour être plorées; celles de ses amis, comme lui touchant moins au cœur, étoient dignes de larmes et de pleurs. Tel étoit alors le mal que je sentois; mais incontinent après ce premier étonnement et stupeur, les larmes en sont coulées en grand nombre, larmes qui sont perpétuelles, et desquelles, au souvenir de mon malheur, ou plutôt du malheur public, je laverai à jamais mon visage.

« Le roi blessé s'étant mis sur son lit, fut visité par les medecins et chirurgiens, qui assurèrent qu'avec l'aide de Dieu ils le guériroient; ce qui diminua de beaucoup la douleur de toute l'armée, et nous donna à tous espérance que cet effort, puisqu'il n'avoit pas réussi, seroit le dernier de la rage ennemie. » (Journal du règne de Henri III, tome Ier, page 124 et suivantes.)

B.

Promesse des Princes du sang et autres ducs et pairs et officiers de la couronne de France.

Nous, Princes du sang et autres ducs et pairs et officiers de la couronne de France, seigneurs et gentilshommes, et autres soussignés, attendant une assemblée des princes, ducs et pairs et autres officiers de la couronne, et autres sieurs qui étoient fidèles serviteurs du feu roi Henri, troisième du nom, que Dieu absolve lors de son décès, reconnoissons pour notre roi et prince naturel, selon la loi fondamentale de ce royaume, Henri quatrième, roi de France et de Navarre, et lui promettons tous service et obéissance, sur le serment et promesse qu'il nous a faite, ci-dessus écrite, et aux conditions que dans deux mois Sa Majesté fera interpeller et assembler lesdits princes, ducs et pairs, et officiers de la couronne, et autres sujets qui étoient fidèles serviteurs du feu roi lors de son décès, pour tous ensemble prendre plus ample délibération et résolution pour les affaires du royaume, attendant les décisions des conciles et états généraux, ainsi qu'il est porté par ladite promesse de ladite Majesté, laquelle aura aussi agréable, comme nous l'en supplierons très-humblement, que de notre part soient délégués quelques notables personnages vers notre saint Père le Pape, pour lui représenter particulièrement les raisons

qui nous ont mus de faire cette promesse, et sur ce, impétrer de lui ce que nous connoîtrons être nécessaire, tant pour le bien de la chrétienté, utilité et service de Sa Majesté, qu'en conservation de cet État et couronne en leur entier.

Nous supplions aussi Sa Majesté, suivant ce qu'elle nous a volontairement offert et promis comme chef de la justice et père commun de tous ses sujets, intéressé en leur dommage, de faire faire justice exemplaire de l'énorme méchanceté, félonie, déloyauté et assassinat commis en la personne du feu roi Henri notre bon roi, dernier décédé, que Dieu absolve; promettons à sadite Majesté toute assistance et très-humble service qu'il nous sera possible, et de nos vies, et de tous nos moyens pour le faire, et pour chasser et exterminer les rebelles et ennemis qui veulent usurper cet État.

Fait au camp de Saint-Cloud, le quatrième jour d'août 1589.

Ainsi signé :

François de Bourbon, prince de Conti;
François de Bourbon, duc de Montpensier;
Henri d'Orléans, duc de Longueville;
François de Luxembourg, duc de Piney;
Louis de Rohan, duc de Montbason;
Biron, maréchal de France;
D'Aumont, maréchal de France;
D'Interville, lieutenant de roi de Champagne;
D'Angennes;
Chasteauvieux;
Clermont, capitaine des gardes;
Manou, capitaine des gardes;
François Duplessis, grand prévôt;

Charles Martel;
François Martel;
De Renti;
La Curée;
Et infinis autres officiers, seigneurs et gentilshommes.

(Biblioth. du roi, mss. de Béthune, vol. 8926, f° 11.)

CHAPITRE III.

A.

Estimations du sieur Legrand.

L'état estimatif dudit sieur Legrand, architecte, fait en 1736, comprend, en onze articles :

1°	Le corps de bâtiment du château de Saint-Cloud, estimé la somme de	330,000
2°	L'orangerie,	21,320
3°	Pavillon des offices ou du gouvernement,	55,200
4°	Pavillon des écuries,	17,780
5°	Pavillon du commun,	62,680
6°	Pavillon de madame de Saint-Pierre, au bout du mail,	20,300

Autres bâtiments dépendants du château de Saint-Cloud.

7° Celui en face des écuries, dans la cour des remises, aile de bâtiment en retour vers l'avenue, distribué en huit remises, couvert d'un comble en ardoise, à la mansarde;

Deux pavillons à l'entrée de l'avenue, au bas, vers le pont de Saint-Cloud;

Une serre au jardin des simples;

Le bâtiment de l'apothicairerie, près les bas jardins;

	Derrière ladite apothicairerie, un corps de bâtiment, en face du pavillon du commun, dont le rez-de-chaussée est distribué en cinq remises;	
	Pavillon du portier de la grille de Sèvres;	
	Plusieurs corps de bâtiments au jardin potager;	
	Plusieurs bâtiments sur le chemin de Sèvres, près l'arcade (maisons occupées par madame d'Armagnac),	82,900
8°	Murs en massif de terrasses et de bassins, et murs de clôture,	63,800
9°	Balustrades, tableaux, piédestaux, perrons et figures de pierre,	8,000
10°	Pavé de grès, tuyaux de plomb, robinets de cuivre, tuyaux, équipages et grilles de fer,	101,500
11°	Bois de haute futaie et taillis, ormes, prés, terres labourables et terres en non valeur,	268,260
	Total,	1,031,740

OBSERVATIONS.

Dans cette estimation, on voit que le sieur Legrand n'y comprend que le corps du château, cours, basse-cour, pavillons qui y sont construits, remises, avenue, deux pavillons en bas de ladite avenue, proche le pont de Saint-Cloud, bâtiment étant dans les bas jardins, pavillon du mail, maison occupée par madame d'Armagnac, à Sèvres, et tout le terrain renfermé dans l'enceinte du château, jardins et parc avec l'île Rochelet. Mais il ne fait point entrer dans ladite estimation plusieurs maisons, jardins et places situés dans le bourg de Saint-Cloud, dont l'archevêque a demandé une

déclaration censuelle à feu M. le duc d'Orléans, en 1742, et qui n'a pas été fournie.

Le projet de cette déclaration, qui a été communiquée, contient 19 articles,

Savoir :

Article 1er. Partie du palais.

L'île Rochelet, contenant 28 arpents.

Nota. Comprise dans l'estimation du sieur Legrand.

3. Une maison et jardin faisant partie du Grand-Cerf de la grand'rue de Saint-Cloud. (M. Fresnier en jouissait alors.)

Nota. *Monsieur* avait acquis la maison du Grand-Cerf de M. le président de Graville, par contrat du 26 juin 1688.

4. Une autre maison faisant le surplus de celle du Grand-Cerf, occupée par la veuve Léger Bouge, qui en avait l'usufruit, par brevet du 27 août 1721.

5. Une grande place en forme de demi-lune, tenant d'un côté à la grand' rue et aux maisons ci-après.

Nota. On croit que c'est la place entre le pont et la première grille d'entrée de l'avenue. Cette place devrait être censée comprise avec l'avenue dans l'estimation du sieur Legrand, art. 11 et dernier, où il estime le terrain qui est en bâtiments, cour, basse-cour, jardins, routes, chemins et allées.

6. Une petite maison tenant à ladite place, occupée alors par le sieur Leroy, garde de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans.

7. Une autre petite maison tenant à ladite place, occupée alors par la dame Grenelle.

8. Un pavillon audit lieu tenant à la grille de l'avenue dudit palais, avec une grande cour et jardin, le tout conte-

nant deux arpents ou environ, occupé par le sieur Saudrié.

Nota. Ce pavillon est compris dans l'estimation du sieur Legrand, mais on ne voit pas qu'il y ait compris le terrain des cour et jardin, il n'estime que les bâtiments.

9. La maison et hôtel appelés le *Chevalier de Lorraine*, et dépendances, tenant au sieur Mazade, d'un bout à la rue de la Chaussée du Pont, occupée alors par le sieur de Loménie, la veuve le Tellier, et Pierre du Hamel, par grâce spéciale.

10. Une autre maison, cour et jardin, située audit Saint-Cloud, en la rue d'Aulnay, appelée l'hôpital royal.

Nota. Feu *Monsieur* a donné cette maison par le contrat de fondation dudit hôpital, du 11 avril 1689; et le roi l'a déchargée de tous droits d'amortissement par lettres patentes du mois de janvier 1691. Il s'agit de savoir si M. l'archevêque a été indemnisé; feu *Monsieur* s'en était chargé, et il ne paraît pas que l'indemnité ait été payée; mais c'est à l'administrateur dudit hôpital à déclarer ladite maison.

11. La maison et jardin des Pères de la Mission, tenant à ladite rue d'Aulnay.

12. Une autre maison et cour audit lieu, tenant d'un côté à la maison ci-dessus, d'autre à celle ci-après, d'un bout à ladite rue d'Aulnay, occupée alors par Émery le Bel, serrurier, qui en jouissait en usufruit par brevet du 24 décembre 1730.

13. Une autre maison audit lieu, faisant partie de celle de la Mission, tenant d'un côté à ladite rue d'Aulnay.

14. Une autre maison tenant d'un côté à l'avenue, d'autre à ladite rue d'Aulnay, occupée alors par le sieur Sarps.

15. Une maison, cour et jardin, tenant d'un côté à ladite rue d'Aulnay, d'autre aux religieuses Ursulines, occupée alors par la dame veuve dame Chamu, vitrière du château.

16. Un bâtiment en forme d'appentis, audit lieu, tenant d'un côté à la maison ci-après, d'autre et d'un bout auxdites religieuses, occupé alors par Henri Defer, jardinier de l'orangerie de S. A. S., qui la tenait de feu son père.

17. Une maison audit lieu, tenant d'un côté à la maison ci-dessus, d'autre à celle ci-après, d'un bout auxdites religieuses, occupée alors par la demoiselle Guyard en usufruit, par brevet du 21 mars 1709.

18. Une autre maison audit lieu, tenant d'un côté à la maison ci-dessus, d'autre côté au palais de S. A. S., d'un bout à ladite avenue, et par derrière au jardin des dames religieuses.

19. Une autre maison sise dans l'enceinte du palais de S. A. S., construite par Jean Douynet, l'un des valets de chambre de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans, au moyen du brevet à lui accordé par S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, régent, le 22 juillet 1719, pour de la place y énoncée jouir lui et sa famille (voir les termes des brevets).

Le garde des archives a conféré avec le sieur Boizard, concierge de Saint-Cloud, sur le contenu de ce projet de déclaration, dont il lui a donné copie, avec un mémoire instructif pour se préparer à y répondre en cas qu'on renouvelle la demande de cette déclaration de la part de l'archevêché.

Ledit sieur Boizard convient que presque toutes ces maisons particulières dépendent du château de Saint-Cloud et sont occupées par des officiers et ouvriers attachés à la maison; il doit en donner une description avec les noms des occupants et l'indication de la situation, avec des numéros de renvoi au plan moderne du château et partie du bourg de Saint-Cloud que M. de Bellisle a vu.

Ces maisons proviennent, les unes des restes d'acquisitions faites par feu *Monsieur* pour former l'avenue et les hauts

jardins du château et magasins nécessaires lors des voyages et séjours qu'on y faisait.

Or, la succession de feu Mgr le régent ayant la propriété du fonds de ces maisons, elles auraient dû entrer dans l'estimation du sieur Legrand, qui paraît s'être borné au circonscrit du château, avenue, parc et jardins.

On n'avait pas eu occasion de faire les observations ci-dessus lors des estimations du sieur Legrand, en 1736, faute de connaissance de tous ces objets, parce que le projet de déclaration demandé par l'archevêché n'a été déposé aux archives qu'en novembre 1747. On avait supposé le sieur Legrand instruit de toutes les dépendances du château de Saint-Cloud, soit par lui-même, soit par les officiers du prince[1].

[1] Archives de la maison d'Orléans

B.

« Dimanche vingt-troisième de juin mil six cent soixante-dix, à cinq heures du soir, *Madame* se trouva fort mal; elle manda M. le curé de Saint-Cloud pour la confesser; ce qu'il fit un moment après. *Monsieur* envoya dire à M. Feuillet de faire prier Dieu pour elle, ce qui fut faict incontinent après. M. Feuillet alla au chasteau; il monta à la chambre de *Madame,* il s'approcha de son lict, la salua, et, comme elle ne luy disoit rien, il se retira sans luy rien dire aussi. A onze heures du soir, se voyant pressée, elle envoya appeler en diligence M. Feuillet, qui estant arrivé proche de son lict, elle fit retirer tout le monde et luy dit : « Vous voyez, « M. Feuillet, en quel estat je suis réduicte. — En un bon « estat, luy répondit-il; vous confesserez aparemment qu'il « y a un Dieu que vous avez trop peu connu pendant votre « vie. — Il est vrai, mon Dieu, que je ne vous ay point « connu, » dit-elle avec un grand sentiment de douleur. Cela luy donna bonne espérance. Il luy dit : « Hé bien, Madame, « vous vous estes confessée? — Oui, répondit-elle. — Je ne « doute point que vous ne vous soiez confessée d'avoir violé « tant de fois les vœux de votre baptesme. — Non, dit-elle, « je ne m'en suis jamais confessée et on ne m'a jamais dit « que ce fut offenser Dieu. — Quoy, Madame, si vous aviez « faict un contract avec un particulier et que n'en eussiez « gardez aucune clause, ne croiriez-vous pas avoir mal faict?

« — Hélas ! ouy. — Cela, Madame, est un contract que vous « aviez faict avec Dieu, il a esté scellé du sang de Jésus-Christ ; « les anges, à vostre mort, vous vont présenter à Dieu cette « promesse : ce sera sur cela que vous serez jugée ; Madame, « vous n'avez jamais sceu la religion chrestienne. — O mon « Dieu, que faire donc ? je le vois bien, mes confessions et « mes communions n'ont jamais rien vallu. — Il est vrai, « Madame, votre vie n'a esté que péché, il faut employer « le peu de temps qui vous reste à faire pénitence. — Mon- « trez-moy comme il faut que je fasse ; confessez-moi donc, « je vous en prie. — Volontiers, Madame. » Pour lors elle se confessa ; il l'ayda tant que le temps luy pust permettre à faire une confession entière. Dieu luy donna pendant ce temps des sentiments qui me surprirent, et luy fit parler un langage qu'on n'entendoit pas dans le monde ; elle fit des actes de foy et de charité, et demanda s'il l'a trouvoit digne de recevoir Nostre-Seigneur. Elle le demanda avec de grandes instances ; il luy parla hault, et luy dit : « Humiliez-vous, « Madame ; voyla toute cette pompeuse grandeur ensevelie « sous la puissante main de Dieu ; vous n'estes qu'une misé- « rable pécheresse, qu'un ver de terre qui va tomber et qui « se cassera en pièces, et de toute cette grandeur il n'en « restera aucune trace. — Il est vrai, ô mon Dieu ! s'écria- « t-elle. — Madame, reprit-il, c'est qu'il faut avoir de la con- « fiance ; de tous vos péchés passés je n'en fais point de « compte, pourvu que vous ayez une grande douleur de les « avoir commis et une ferme résolution de ne jamais plus les « commettre. Vous avez péché mille fois ; représentez-vous « mille fois la miséricorde de Dieu, qui ne s'areste ny à « l'heure ny au temps : le larron de la croix est monté dans « les cieux. » Ces paroles remplirent son cœur de consolation et de joye, qui parut sur son visage ; elle demanda la croix

de laquelle feu la reyne-mère s'estoit servie à la mort; elle la baisa fort humblement. « Regardez, Madame, sur cette « croix l'auteur et le conservateur de votre foy, afin, dit « l'apostre, que vous ne perdiez point courage; une seule « goutte du sang qui est sorti de ces veines avec une seule « de vos larmes est capable d'effacer tous vos péchés, et « tous les péchés de tout le monde. » En ce temps-là Nostre-Seigneur arriva; elle l'adora profondément et dit tout haut : « Mon Dieu, je suis indigne de vous, et que vous veniez « visiter une misérable pécheresse comme moy. — Oui, « Madame, vous en estes indigne; mais il vous a faict la « grâce de préparer luy-même vostre cœur avant d'y entrer « par la contrition qu'il vous a donnée. Renouvelez votre « ferveur en la présence de ce Dieu de majesté; anéantissez-« vous devant ce Dieu terrible et miséricordieux. » On dit les prières ordinaires; elle dit son *Confiteor* avec moi et reçut son Dieu avec un grand respect et une grande joye, et adjouta : « Je vous prie, pendant que mon Dieu me laisse le « jugement libre, qu'on me donne l'extrême-onction. — Vo-« lontiers, Madame. — Eh mon Dieu! ce dit-elle, qu'on me « fasse la charité de me saigner au pied, j'estouffe. — Lais-« sez, Madame, faire les médecins, ne pensez plus à votre « corps, sauvons seulement vostre âme. » Cependant les médecins trouvèrent à propos de la saigner du pied, ce qu'ils firent. « Voilà, Madame, les prémices du sacrifice qu'il faut « offrir à Dieu; offrez-luy ce sang que vous allez répandre, « comme Jésus-Christ luy a offert celuy qu'il répandit sur la « croix pour vos péchés. — De tout mon cœur, » adjouta-t-elle. Après la saignée, il demanda qu'on apportast l'extrême-onction; elle fit toutes les prières avec moy. Quand on appliquait les sainctes huilles, il luy dit en françois : « L'Église « demande à Dieu, Madame, qu'il vous pardonne les péchés

« que vous avez commis par tant de paroles mauvaises, par « tant de regards illicites, pour avoir entendu tant de rap- « ports et tant de médisances par les ardeurs de la concupis- « cence, par tant de mauvaises œuvres, et par tant d'attou- « chements qui estoient défendus par la loy de Dieu. On « huiloit les athelettes alors qu'ils entroient dans la lice « du combat; vous voylà sur le champ de bataille; vous « avez en teste de puissans ennemis, il faut combattre aydée « de la grâce de Dieu. » Elle prit pour lors la croix en ma main et fit de nouveaux actes de foy, d'espérance et d'amour de Dieu, et dit : « Mon Dieu, ces grandes douleurs ne fini- « ront-elles point bien tost?.... — Quoy, Madame, vous vous « obliez; il y a vingt-six ans que vous offensez Dieu, il n'y « a que six heures que vous faictes pénitence; dites plus tost « avec Saint-Augustin : Coupez, tranchez, taillez, que le « cœur me fasse mal, que je ressente en tous mes membres « de très-sensibles douleurs, que l'ordure coule dans la « moelle de mes os, que les vers grouillent dans mon sein, « pourvu, mon Dieu, que je vous aye acquis, c'est assez. « J'espère, Madame, que vous vous ressouviendrez des pro- « messes et des protestations que vous avez faites présente- « ment à votre Dieu. — Ouy, Monsieur, je l'espère; je vous « conjure, si Dieu m'envoyoit la santé, si j'estois assez mal- « heureuse de ne les pas pratiquer..... — Madame, quoy « que vous deviez estre dans les dispositions de souffrir da- « vantage, je vous puis assurer que vos peines finiront bien « tost. — A quelle heure Jésus-Christ est-il mort? à trois « heures? — Ne vous mettez point en peine de cela, Ma- « dame, il faut supporter la vie et attendre la mort en pa- « tience. » En ce temps-là elle prit les derniers breuvages que lui présentèrent les médecins. En mesme temps M. de Condom arriva; elle fut aussi ayse de le voir qu'il fut affligé

de la trouver aux abois; il se prosterna contre terre, fit une prière qui me charma; il entremesloit les actes de foy, d'espérance et de charité. Elle se retourna un peu, et comme il eut cessé, elle luy dit : « Croyez-vous, Monsieur, que je ne « vous entende pas, parce que je me suis retournée? » Il continua donc un peu; elle dit qu'elle eût bien voulu reposer. Pour lors M. de Condom se leva, il alla prendre de l'air. Elle se retourna vers moy, elle me dit : « M. Feuillet, c'est à « ce coup, c'est fait de moy. — Eh bien, Madame, n'estes-« vous pas bien heureuse d'avoir accomply en si peu de « temps vostre course? après un sy petit combat, vous allez « recevoir de grandes récompenses. » M. de Condom arriva, mais elle ne parloit plus; il commença les prières de la mort. Je luy parlois sans cesse, et en moins de deux ou trois instants elle rendit son âme à Dieu : je le prie qu'il luy fasse miséricorde. Priez Dieu aussi pour elle [1]. »

[1] Mort chrétienne de madame la duchesse d'Orléans, par M. Feuillet, chanoine de Saint-Cloud

---

C.

Lettres patentes du roi Louis XIV, portant concession de la dignité de duc et pair aux archevêques de Paris.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir : salut. Les empereurs et les rois ne s'étant pas contentés d'enrichir, par de grandes libéralités, les églises des villes qu'ils avoient choisies pour être le siége principal de leurs empires, mais aussi voulant qu'elles eussent tous les titres d'honneur qui pouvoient les élever au-dessus des autres, nous aurions toujours eu les mêmes sentiments pour l'église de notre bonne ville de Paris, choisie par Clovis, premier roi chrétien, pour être la capitale de ce royaume, et comme elle est déjà érigée en archevêché, et que nous ne saurions lui procurer aucune dignité ecclésiastique plus éminente, nous voulons lui donner la première de toutes celles qui dépendent de nous, et nous nous y trouvons d'autant plus engagés, que le désir que nous avons eu de délivrer nos sujets demeurant dans notre ville de Paris, des incommodités que leur apportoient les différentes justices qui y étoient établies et les degrés de juridiction qu'ils étoient tenus d'essuyer, nous ayant obligés d'unir à nos châtelets les justices que l'archevêque de Paris y possédoit, nous ne voulons pas seulement l'indemniser du revenu que nous lui

ôtons par des biens plus considérables, mais encore par des marques d'honneur qui en réparent avantageusement la perte; et lui faisant ressentir en même temps des effets de notre justice et de notre libéralité, nous avons résolu de lui donner le titre de duché et pairie de France, dont il a déjà les principaux avantages, puisque les archevêques ont toujours conservé leur séance dans notre cour et parlement de Paris, qui est celui des pairs, et que les appellations de la temporalité de l'archevêché y ressortissent immédiatement, aussi bien que celles du bailliage de For-l'Évêque y ont ressorti, jusques à l'union que nous en avons faite en nos châtelets; et nous trouvons encore une satisfaction particulière à lui donner présentement cet honneur, puisque étant possédé par messire François de Harlai, conseiller en nos conseils, nous augmentons par ce moyen la récompense que nous avons concédée à son mérite, lorsque nous l'avons élevé à cette dignité, qu'il remplit si utilement pour l'Église et pour notre service, et de laquelle son nom et ses illustres alliances le rendent aussi digne que toutes les grandes qualités de sa personne qui ont attiré notre estime et notre considération; et comme il est nécessaire d'attacher le titre de duché et pairie à quelqu'une des terres dépendant de l'archevêché, nous estimons qu'aucune ne le mérite davantage que celle qui, y ayant été donnée par saint Cloud, fils du roi Clodomir, et petit-fils du grand Clovis, en porte encore présentement le nom, et qui est le plus ancien monument de la libéralité des rois nos prédécesseurs envers cette Église.

A ces causes, de l'avis de notre conseil, où étoient plusieurs princes de notre sang, officiers de notre couronne, et autres grands et notables personnages, et de notre propre mouvement, certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons par ces présentes, signées de notre main,

ladite terre et seigneurie de Saint-Cloud créé et érigé, créons et érigeons, en nom, titre et dignité, et prééminences de duché et pairie de France, et à icelui uni et incorporé, unissons et incorporons les terres et seigneuries de Maisons, Créteil, Ozoir-la-Ferrière, dépendants de l'archevêché de Paris, et ses successeurs archevêques de Paris, perpétuellement et à toujours, en titres, dignités, et sous le nom de duché et pairie de France, avec tous les honneurs, autorités, prééminences, franchises, libertés, priviléges et immunités, appartenant à ducs et pairs, comme les autres pairs en jouissent et usent en justice, juridictions, séance en nos cours de parlement, avec les autres pairs ecclésiastiques, suivant l'ordre et le temps de la présente érection, et voix délibérative, et généralement en tous autres actes et lieux quelconques, et sous le ressort immédiat de notre cour de parlement de Paris, en tous cas, fors et excepté les cas royaux, dont la connoissance appartient à nos officiers, ainsi qu'elle faisoit avant la présente érection.

Voulons que ses vassaux et tenanciers le reconnoissent et ses successeurs archevêques, et leur fassent les foi et hommage, et autres reconnoissances, en ladite qualité de ducs de Saint-Cloud et pairs de France; et pour l'exercice de la justice, voulons que notre dit cousin et ses successeurs aient un siége de duché et pairie, dans l'enclos de l'archevêché de Paris, au même lieu où le siége ordinaire de la temporalité avoit accoutumé d'être tenu, où il y aura un bailli, un procureur fiscal, quatre procureurs et deux sergents, pour y exercer la justice, et connoître, en première instance, de toutes les causes civiles et criminelles qui pourroient arriver dans l'enclos dudit archevêché, nonobstant l'édit du mois de février dernier, auquel nous avons dérogé et dérogeons, quant à ce, par ces dites présentes, et par appel des causes

qui auront été traitées en première instance par-devant les prévôts de Saint-Cloud, Maisons, Créteil, Ozoir-la-Ferrière et Armentières : les appellations duquel bailli seront portées en notre cour de parlement de Paris, où nous voulons aussi que toutes les causes de ladite pairie, et où il s'agira du fond de ses droits, soient portées en première instance, ainsi que celles des autres duchés et pairies.

Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre cour de parlement, chambre de nos comptes à Paris, et autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra, que ces présentes ils fassent registrer, lire et publier, et du contenu en icelles, jouir et user notre dit cousin de Harlai, archevêque de Paris, et ses successeurs archevêques de Paris, pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements contraires, nonobstant tous édits, ordonnances et lettres à ce contraires, auxquelles nous avons dérogé et dérogeons par ces dites présentes. Car tel est notre plaisir; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

Donné à Versailles, au mois d'avril, l'an de grâce 1674, et de notre règne le trente-unième.

Signé, par le roi,

PHÉLIPPEAUX.

Et sur le repli :

Visa, D'ALIGRE.

Pour érection de duché et pairie en faveur de M. l'archevêque de Paris.

Signé, PHÉLIPPEAUX.

Registrées, ouï, et ce consentant le procureur général du roi pour jouir par l'impétrant et ses successeurs archevêques

de Paris, de leur effet et contenu, et être executées selon leur forme et teneur, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en parlement, le 18 août 1690.

Et le samedi 19 août, audit an, messire François de Harlai, dénommé aux présentes, a été reçu en la dignité et qualité de duc de Saint-Cloud, pair de France, fait serment accoutumé, et juré fidélité au roi, suivant l'arrêt dudit jour.

(Tiré du *Synodicon*, Paris, page 616, et des registres du parlement.)

D.

Dialogue chanté dans la fête donnée à Saint-Cloud, en 1682, à la naissance de Mgr le duc de Bourgogne.

LA NYMPHE DE VERSAILLES.

Fuyez, cruels transports de ma douleur profonde;
Succédez à mes cris, jeux et plaisirs charmants;
Mon auguste princesse, en merveilles féconde,
Est délivrée enfin de ses affreux tourments :
Les dieux se sont servis de ses illustres flancs
Pour combler les souhaits du plus grand roi du monde.

LA NYMPHE DE SAINT-CLOUD.

Je ne l'ignore point, et ce riche appareil,
Ces brillantes clartés, ces nouvelles fontaines,
Ces doux bruits et ces voix qui remplissent nos plaines,
Me l'ont appris en troublant mon sommeil;
Et la nature enfin se surpassant soi-même,
M'a fait apercevoir un changement extrême,
Par l'éclatant lever d'un troisième soleil.

LA NYMPHE DE VERSAILLES.

Quel bien pour les Français!

LA NYMPHE DE SAINT-CLOUD.

Quel heureux avantage

LA NYMPHE DE VERSAILLES.

Déjà mille peuples divers
Accourus à l'envi du bout de l'univers
Pour l'admirer et pour lui rendre hommage,
Marquent l'excès de leur commun bonheur.

LA NYMPHE DE SAINT-CLOUD.

Mon zèle à les suivre m'engage,
Et je brûle en secret d'une pareille ardeur;
Mais avant que sa vue ait pu la satisfaire,
Ma sœur, daigne, de grâce, employer ton pinceau
A tracer le portrait de ce soleil nouveau.

LA NYMPHE DE VERSAILLES.

Révélons-le, ma sœur, c'est tout ce qu'on peut faire;
Le peindre est un emploi pour moi trop relevé;
Le ciel doit l'avoir réservé
A quelque puissance suprême.
Je dirai seulement que ses traits accomplis
Obligeraient Vénus à confondre elle-même
La beauté de ce prince et celle de son fils;
Je dirai qu'il n'est rien de plus grand, de plus rare,
Que cet air si majestueux
Dont la nature pare
Et son front et ses yeux,
Puisqu'on y voit briller le divin caractère
De son aïeul et de son père.

LA NYMPHE DE SAINT-CLOUD.

Il n'égalera point ces deux cœurs généreux,
Quoiqu'il en soit la naturelle image.

LA NYMPHE DE VERSAILLES.

Pour devenir héros fameux
En sagesse ainsi qu'en courage,
Il suffit qu'on approche d'eux.
Dès que ses tendres mains pourront porter les armes,
Je lis dans ses beaux yeux sa future valeur;
Des ennemis je prévois les alarmes,
Et des faits merveilleux pour un si jeune cœur;
Je vois tous les humains témoins de sa grandeur.
Ah! qu'ils seraient surpris par des exploits si rares,
Si, dans ce règne renommé,
Le héros des Français n'avait accoutumé
Les nations, même les plus barbares,
A des prodiges dont jamais
N'ont approché les plus hauts faits.

LES DEUX NYMPHES ENSEMBLE.

Nous demandions un prince, et le ciel nous l'envoie:
Rendons grâces aux dieux
D'un don si précieux;
Que l'univers prenne part à la joie
Qu'on voit éclater en ces lieux.
Nous demandions un prince, et le ciel nous l'envoie:
Rendons grâces aux dieux
D'un don si précieux.

LA NYMPHE DE SAINT-CLOUD.

Permets que je te laisse et qu'enfin je le voie,
Cet auguste présent des dieux.

Cette nymphe s'étant retirée, on vit paraître un grand nombre d'habitants de Saint-Cloud et de Versailles, suivis de peuples de diverses nations accourus pour voir le Prince.

LA NYMPHE DE VERSAILLES.

Vous, heureux habitants de ces belles campagnes,
Et vous, qui, pour le voir, traversant les montagnes,
Êtes venus de l'une et l'autre extrémité,
Que vos jeux et vos chants fassent ici paraître
Le comble de plaisir et de félicité
Qu'en recevant le jour partout il a fait naître.

Plusieurs étrangers et étrangères, avec différents habits, témoignèrent à l'envi, par leurs danses, la joie que leur inspirait la naissance de ce prince; après quoi deux habitants de Versailles chantèrent ces vers :

Terminons, chers amis, nos amoureux tourments;
Ce temps-ci n'est pas fait pour les tendres amants,
Mais seulement pour célébrer la gloire
Du maître de ces lieux charmants.
En buvant et chantant honorons sa mémoire;
Réservons nos amours au retour du printemps;
Et dans un si bon temps
Ne songeons plus qu'à boire.

Le chœur des habitants de Versailles ayant répété ces deux derniers vers, quatre bergères dansèrent avec quatre ivro-

gnes; ces autres vers, chantés par deux habitants de Saint Cloud, suivirent leur danse :

Servons-nous de ces jours heureux
Pour célébrer nos plus beaux jeux,
Et que tout cède
Au zèle généreux
Qui nous possède;
Servons-nous de ces jours heureux
Pour célébrer nos plus beaux jeux.

Une danse générale des différents peuples qui étaient sur le théâtre, finit ce prologue.

E.

Fête brillante donnée à Saint-Cloud, le dimanche 24 septembre 1752, par S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, premier prince du sang, à l'occasion de la convalescence de Mgr le Dauphin.

I.

SPECTACLES

pour le peuple.

Comme cette fête avait pour objet un événement dont la joie était commune à tous, S. A. S. voulut que le peuple eût principalement tous les amusements qu'il pouvait désirer.

I. SPECTACLES SUR L'EAU.

1. *Joute et jeu de l'oie.*

La fête commença pour le peuple vers les trois heures après midi, par une joute sur la Seine. Deux escadres de matelots, distingués par leurs couleurs, et montés sur de petits bateaux peints galamment, donnèrent ce spectacle, auquel ils ajoutèrent le jeu de l'oie, qui ne finit que vers la brune, quelque temps avant le feu d'artifice.

2. *Feu d'artifice.*

Après les jeux de la joute et de l'oie, qui divertirent beau-

coup, on ne pensa qu'au feu d'artifice, dont la decoration et l'execution enlevèrent tous les suffrages.

Décoration du feu d'artifice.

Un trait de la Fable avait fourni le sujet de la decoration.

« Le serpent Python, monstre né du limon que le déluge de Deucalion avait laissé sur la terre, infectait la Grèce de son souffle empoisonné; Apollon vint au secours de cette contrée, qui lui était chère : il combattit le monstre et en délivra la Grèce. La victoire et le bienfait du dieu furent célébrés par les jeux Pythiens, qui ne furent institués que pour en éterniser la memoire. »

Le rapport de la Fable au sujet de la fête ne pouvait être plus juste; aussi les plus ignorants la comprirent, et les plus spirituels en furent charmés, sans en être surpris.

Cet événement, si bien rendu par le génie poétique d'Ovide, a été, j'ose le dire, plus merveilleusement encore exprimé par la décoration.

Segniùs irritant animos demissa per aurem
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus, et quæ
Ipse sibi tradit spectator.....

HOR. *Art. poét.*, v. 180.

La rivière, image naturelle des restes du déluge, était le lieu de la scène; sur l'un de ses bords (du côté de Paris) s'élevait, en face du château, une décoration simple, mais naturelle, représentant une chaîne de rochers. Au pied paraissait un énorme serpent. A mi-côte, la Grèce, figurée par une femme couronnée de tours, dans une attitude qui exprimait à la fois sa terreur et sa confiance, tendait les mains

suppliantes vers le ciel. De l'autre côté, en regard, deux fleuves, appuyés sur des urnes vides, témoignaient partager son effroi; ils semblaient suspendre de concert le cours de leurs eaux pour les dérober à la contagion universelle. Au-dessus de la plus haute montagne, le dieu tutélaire du pays était debout sur un groupe de nuées. Au carquois et à l'arc qu'il tenait en ses mains, on reconnaissait Apollon.

Ce spectacle, vraiment intéressant, parce qu'il rendait au naturel l'état où la France venait de se trouver, par la maladie du fils unique de son roi, et le bienfait signalé du ciel qui venait de délivrer du monstre au souffle empoisonné le peuple français, en la personne de ce prince, ce spectacle, dis-je, paraissait n'être réservé que pour le jour; la nuit devait, ce semble, l'éclipser; mais le génie qui présida à toute la fête sut tirer parti de l'obscurité même, et au milieu du fracas de l'artifice, l'allégorie se soutint aussi heureusement qu'elle avait brillé dans la décoration. Le feu et l'eau semblèrent se prêter à l'allusion, et l'on peut assurer que ce fut un chef-d'œuvre de l'exécution.

Exécution du feu d'artifice.

Après quelques boîtes, prélude ordinaire, le lit de la rivière parut s'enflammer des vapeurs sulfureuses que le serpent exhalait. Elles sortaient, comme autant de fournaises, de ses yeux, de ses narines et de sa gueule, tantôt en feux étincelants, tantôt en tourbillons de fumée; alors, du haut de la montagne, Apollon perça le nuage qui l'environnait, et lança contre le monstre une grêle de flèches embrasées. Aussitôt les deux fleuves, comme s'ils n'eussent attendu que ce signal, s'unirent à Apollon, et versèrent de leurs urnes des torrents de flammes, qui, pénétrant jusqu'au sein des rochers, ouvrirent une issue aux volcans qu'ils renfermaient.

Enfin le monstre parut succomber, et vomir, en expirant, le reste du venin dont ses flancs étaient remplis.

La victoire de ce dieu fut marquée par des fanfares que les échos répétèrent. Au bruit des timbales et des trompettes, succéda un moment d'inaction et de silence, premier mouvement de l'admiration et de la reconnaissance de la Grèce pour un bienfait tout à la fois et si grand et si inattendu. Tout à coup un soleil plus pur embrasa l'horizon d'une clarté prodigieuse et l'embellit encore par le jet d'une girande qui fit éclore des millions de serpenteaux et d'étoiles qui effacèrent l'éclat de la lune, qui brillait dans toute sa beauté.

3. *Flotte illuminée.*

Un instant d'obscurité fit paraître plus brillante encore l'arrivée d'une flotte de trente et un bateaux, dont les agrès étaient dessinés par des lumières renfermées dans des lanternes, et dont les matelots, habillés à la grecque, faisaient retentir l'air de mille cris de joie. Ces trente et un bateaux vinrent se ranger en demi-cercle devant la décoration du feu, comme pour rendre hommage au dieu vainqueur du monstre et bienfaiteur de la Grèce.

4. *Bateaux de musique.*

Cette flotte ne s'avança qu'au bruit majestueux d'une musique martiale qui était dans un bateau décoré. Elle était composée de timbales, trompettes, cors, etc.; elle joua principalement des fanfares, entre autres une qui charma tout le monde. Que ne puis-je en exprimer les sons! je rappellerais le plaisir tout entier.

II. SPECTACLES DANS LES JARDINS.

1. *Bagues, danseurs de corde, etc.*

Outre que toutes les eaux jaillissantes qui embellissent le parc, entre autres la cascade et le grand jet, jouèrent sans interruption pendant toute la journée, les jardins présentèrent mille plaisirs diversifiés. Chaque bosquet semblait être le théâtre d'une fête particulière; on trouvait dans les uns des courses de bagues; dans d'autres des danseurs de corde; ici des voltigeurs, là des sauteurs; et partout des violons qui excitaient à la danse les plus indifférents. Enfin, ce qui rendait ce coup d'œil aussi riche qu'il était d'ailleurs agreable, l'allée en bas, la plus large et la plus longue, fut continuellement couverte des calèches les plus brillantes, que remplissaient et embellissaient les personnes de la première distinction, qui avaient bien voulu descendre du château pour être témoins de plus près des divertissements du peuple, et qui, sans le savoir, devenaient elles-mêmes un nouveau spectacle flatteur et intéressant.

2. *Illuminations.*

Dès la sortie du village de Boulogne, qui ce jour-là ne faisait qu'un avec Saint-Cloud, l'on trouva deux grands ifs de lumière qui marquaient le chemin du pont de Saint-Cloud, illuminé dans toute sa longueur d'une rangée d'ifs à droite et à gauche; il y en avait soixante qui portaient chacun vingt et un pots à feu.

Après avoir traversé le pont, dont on pouvait à peine soutenir l'illumination, l'on arrivait à la place d'Orléans, où l'on jouissait sans contredit du point de vue le plus flatteur et le plus frappant. Cette place formait une enceinte garnie d'ifs de lumière, qui ne laissaient entre eux que la place ne-

cessaire pour quatre perpectives différentes qui se disputaient en magnificence. A droite, l'on avait la vue de la grand'rue du bourg, dont chaque maison était éclairée par des lampions; à gauche, la longue perspective du pont, garnie d'ifs, et vis-à-vis, deux autres perspectives, non moins belles en lumière, que présentaient l'allée d'en bas et l'avenue du château.

A travers l'avenue du château, qui était ornée par des ifs carrés, portant chacun cinquante pots à feu, et par un cordon de terrines placées à terre, on parvenait au château, dont l'architecture était rendue fidèlement par des lampions, terrines, pots à feu et lanternes.

De la cour du château, qui avait par son éclat l'air du palais du Soleil, on admirait le coup d'œil enchanteur de la flotte illuminée; son brillant semblait se doubler en se peignant sur la surface de l'eau, qui avait par sa tranquillité l'air d'une glace. On apercevait aussi de là la réflexion des différentes illuminations répandues dans tout le parc, et qui ne venaient frapper les yeux qu'à travers les feuillages tremblants des arbres; en sorte qu'on s'imaginait voir un parc entier en transparent.

En traversant la cour du château, et passant par l'escalier de marbre, l'on apercevait la montagne qui est vis-à-vis le péristyle, et que l'on nomme tapis vert. Toutes les formes que l'art y a données au terrain pour en faire un des plus agréables endroits du parc, étaient dessinées par des lumières qui en retraçaient exactement le contour, pendant que d'autres lumières pareilles distribuées en mosaïques en remplissaient les compartiments intérieurs. De toutes les parties d'illuminations, celle-ci fut trouvée la plus galante. A ce spectacle se joignait celui des eaux jaillissantes dont ce lieu champêtre est orné, et qui par leur murmure flattaient

les oreilles aussi agréablement que les yeux étaient charmés de leur cristal vif et pur.

En se retournant l'on avait encore à admirer la façade du château qui regarde Versailles, illuminée suivant l'ordre de l'architecture.

L'on pouvait enfin de là descendre dans la grande allée du parc, qui était bordée à droite et à gauche par des arbres lumineux plantés avec symétrie, et par une rangée de pots à feu placés par terre.

Toutes les autres parties du parc étaient encore illuminées en particulier. Les allées qui conduisent à Sèvres et à Ville-d'Avray, les contours des cascades, du grand jet et de tous les bassins, les parterres, tous les lieux enfin où il n'y avait point d'ifs, étaient dessinés par des pots à feu, en sorte que l'on peut dire que le jour des fêtes de Saint-Cloud fut un jour sans nuit.

Le spectacle des illuminations eut cet avantage par-dessus les autres, de durer plus longtemps, et de flatter peut-être davantage par le brillant, le goût, la diversité et la multiplicité de leurs objets.

Quel dommage qu'on ne puisse, par quelque secret, rendre dans leur naturel ces morceaux si flatteurs à l'œil! La peinture et la gravure expriment à nos yeux des spectacles de bal, de danse, et mille autres : que n'existe-t-il un art qui puisse éterniser dans toute la vivacité de leur naturel ces dessins si ingénieux de lumières qui frappent si agréablement la vue, qui sont trop courts et passagers!

3. *Vue de masques.*

Le soir, comme le bal commença plus tard qu'on ne l'avait cru, les masques se promenèrent dans les jardins, dans leurs habits de caractère, en sorte que le parc semblait être une

salle de bal. Le peuple jouit à son aise de ces folies innocentes qui ne lui coûtaient rien, et qui néanmoins augmentaient ses plaisirs.

On pourrait croire que les plaisirs du peuple se bornaient là : mais non ; la magnificence de S. A. S. voulut encore qu'il ne lui en coutât rien pour en jouir. Les deux galiotes ne discontinuèrent point jour et nuit à amener et ramener *gratis* tous ceux qui se présentaient.

II.

SPECTACLES

pour la noblesse.

Quelque zèlee que pût être S. A. S. pour procurer au peuple tout ce qu'il pouvait attendre de sa magnificence, ce prince ne devait pas, ce semble, l'avoir uniquement en vue; et comme il semblait compenser par une fête générale la douleur qui avait été universelle, la noblesse avait la première droit à ces réjouissances, puisqu'elle avait été la première et la plus à portée d'essuyer les craintes et les alarmes causées par la maladie de Mgr le Dauphin.

1. PLACES HONORABLES

au château.

Le château fut réserve à la noblesse; en effet, c'était de là que les spectacles de dehors pouvaient être le mieux vus, et le plus facilement embrassés dans toute leur étendue. S. A. S. donna donc ses ordres pour que rien ne manquât à la compagnie illustre qu'il voulait honorer de son invitation.

Les deux balcons qui terminent les deux ailes du château

étant les deux endroits les plus favorables, on eut soin de les approprier ; et pour les mettre en état de contenir un plus grand nombre de spectateurs, on les avait prolongés et transformés en galeries, que la magnificence et la galanterie des ornements rendaient les deux plus belles pièces du château.

Le balcon de la droite fut occupé par la compagnie invitée.

Le balcon de la gauche fut rempli par les personnes à qui l'on avait eu attention de réserver des places.

C'est là que toute cette cour brillante jouit pendant le jour des points de vue que présentaient la rivière et les jardins, et pendant la nuit, du feu d'artifice.

II. *Souper.*

Immédiatement après le feu, la noblesse entra dans la salle du repas. On avait choisi pour cet effet la belle serre d'orangers qui a huit toises de longueur. On avait rafraîchi les peintures à fresque du fameux Rousseau, qui ornent ce bel endroit, et employé tous les ornements dignes d'en faire une salle de bal, sitôt après le repas. La table était de deux cent quarante couverts. L'élégance et la décoration de la table, la profusion et la délicatesse des mets, la galanterie du dessert, enfin l'ordre du service, tout fut digne des convives, c'est-à-dire des premières personnes de la cour, dont la magnificence des habits relevait encore l'éclat du coup d'œil général.

Le souper, qui avait commencé vers les dix heures, finit entre minuit et une heure.

III. *Jeu.*

Pendant que la table des deux cent quarante couverts se desservait et s'enlevait pour faire place aux masques, la noblesse passa dans la galerie de Mignard, où elle s'amusa à

jouer, en attendant l'ouverture du bal, qui suivit de près, et même pendant le bal, pour se reposer des fatigues de la danse.

IV. *Danse.*

Comme la salle où l'on avait dressé la table devait servir au bal, sitôt que le souper fut fini, on se hâta de desservir: alors l'on ouvrit les deux grands salons qui font communiquer de la serre à la galerie de Mignard, et ces quatre pièces n'en formaient qu'une de soixante-dix-huit toises, laquelle se trouva éclairée dans toute la longueur par cinq grandes files de lumières, que multipliait à l'infini le cristal des lustres et des girandoles de six pieds de haut, qui les portaient avec symétrie. Alors on ouvrit les portes à tous les masques. Quand on entra dans cette salle, quelque prévenu que l'on fût de la magnificence du prince qui en avait ordonné l'apprêt, on ne put s'empêcher de s'écrier à la vue de tant de beautés réunies: on se crut transporté dans un de ces lieux enchantés que l'imagination seule a jusqu'ici le privilége d'imaginer pour décrire les palais des fées.

A l'exception d'une partie de la galerie de Mignard, qui était réservée pour le jeu, et où s'établirent les personnes de la première distinction, qui ne voulaient prendre part au bal que par intervalles, tout le reste de la salle fut rempli par les masques, et quelque grande qu'elle fût, elle ne put suffire au prodigieux nombre de ceux que la curiosité avait attirés; mais cet inconvénient fut compensé par un avantage dont on a peu d'exemples. La cour et les jardins, où il s'était formé différentes salles d'assemblées, devinrent comme des entrepôts d'où sortaient successivement de nouvelles bandes de masques qui remplissaient la salle de bal, à mesure que se retiraient ceux qui étaient entrés les premiers. Cette succes-

sion presque continuelle de différentes compagnies qui se relevaient, ne put épuiser ni les rafraîchissements de toute espèce qu'on eut soin de renouveler sans cesse sur les buffets, ni l'attention des officiers chargés de ce détail. La musique était d'ailleurs des mieux composées. On n'y eut d'autre peine que celle de quitter un aussi brillant séjour. Le bal finit cependant à sept heures et demie du matin.

III.

SPECTACLES

Pour LL. AA. SS.

Me trompé-je? pour un prince et une princesse aussi distingués par leur amour pour l'humanité que par leur noblesse, ne fût-ce pas un spectacle bien flatteur que ce concours prodigieux d'un peuple de tout âge, de tout sexe, de toute condition, et même de toute nation, qui vint prendre part à la fête qu'ils lui avaient préparée? Et certes il était bien digne d'un premier prince du sang et de son épouse, ce spectacle de la capitale même, sortant de ses murailles, pour être témoin de leur magnificence vraiment royale.

I. *Spectacle du peuple.*

Aussi LL. AA. SS. virent-elles avec une satisfaction qu'elles témoignèrent souvent au dehors, ce peuple innombrable, d'autant plus disposé à la joie que la fête même lui rappelait ses alarmes passées, remplissant ces vastes jardins que la nature semble avoir tracés sur le plan de ces superbes amphithéâtres où l'ancienne Rome donnait des jeux à l'univers. Elles avaient bien le droit de penser avoir ramené l'âge d'or où tout était égal, et où les plaisirs étaient innocents et parfaits tout à la fois.

II. *Spectacle de la noblesse.*

Mais si le spectacle du peuple fut sensible à LL. AA. SS., celui de la noblesse devait encore ajouter à leur plaisir. En effet, ne leur était-il pas flatteur de rassembler tout ce que la cour a de plus brillant? Et n'était-ce pas donner une fête à l'Olympe après l'avoir donnée à la terre?

III. *Spectacle du bal,*

Où se trouve une classe entre le peuple et la noblesse.

Enfin un spectacle encore plus digne de LL. AA. SS. fut ce concours de sujets choisis de la capitale, qui, sous le masque, purent goûter la joie réservée à la noblesse. Quel plaisir ne durent pas ressentir LL. AA. SS. d'entendre ces citoyens, qui peut-être n'avaient emprunté les dehors du déguisement que pour mieux parler le langage de la vérité, réciter les louanges du prince pour qui la fête était donnée, et du prince et de la princesse qui la donnaient!

Toute cette fête a été exécutée avec le plus grand succès, comme on l'a vu, par les sieurs Slodtz, dessinateurs du cabinet du roi, pour ce qui concerne la décoration du feu, les dessins des illuminations, et autres parties de détail; par les sieurs Ruggieri, artificiers italiens, pour la partie de l'artifice, et par le sieur Guillaumont, tapissier de la ville, pour la décoration des deux grands balcons du château; le tout dirigé sous les ordres de M. Clermont-Gallerande, premier gentilhomme de la chambre de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, et de M. le chevalier de Pons, exerçant la même charge à titre de survivance.

Ce qu'il y a de plus surprenant dans cette fête, c'est que, malgré l'affluence des spectateurs, qui ne peut s'exprimer, rien ne se soit passé contre l'ordre, la tranquillité et même

l'aisance de chaque particulier. Les précautions que l'on avait prises furent si justes et si bien observées, que l'abord et la sortie du château pour ceux qui devaient entrer, et des jardins pour tout le peuple, furent toujours libres. Il n'arriva aucun accident, singularité peut-être unique dans une fête pareille : et c'est aussi ce qui mit le comble au désespoir de ceux qui n'avaient pas osé venir y participer, par la crainte de quelques fâcheux événements, toujours involontaires, mais assez communs dans de semblables circonstances.

CHAPITRE IV.

A.

Loi du 19 brumaire.

Art. Ier. Il n'y a plus de Directoire, et ne sont plus membres de la représentation nationale, pour les excès et les attentats auxquels se sont constamment portés, et notamment le plus grand nombre d'entre eux dans la séance de ce matin, les individus ci-après nommés :

Joubert, de l'Hérault; Jouenne; Talot; Duplantier, de la Gironde; Aréna; Garrau; Quirot; Lecler Scheppers; Brixhe, de l'Ourthe; Poulain-Grandpré; Bertrand, du Calvados; Goupilleau, de Montaigu; Daubermesnil; Marquézi; Guesdon; Grandmaison; Grocassand-Dorimond; Frison; Desaix; Bergasse-Laziroule; Montpellier; Constant, des Bouches-du-Rhône; Briot; Destrem; Carrère-Lagarière; Gauran; Legot; Blin; Boullay-Paty; Soulhié; Demoor; Bigonnet; Mentor; Boissier; Bailly, de la Haute-Garonne; Bouvier; Beytz; Brichet; Honoré Declerck; Housset; Gastaing, du Var; Prudhon; Porte; Truck; Delbrel; Leyris; Doche, de Lille; Stevenotte; Jourdan, de la Haute-Vienne; Lesage-Senault; Chalmel; André, du Bas-Rhin; Dimartinelli; Col-

lombel, de la Meurthe; Philipp; Moreau, de l'Yonne; Jourdain, d'Ille-et-Vilaine; Letourneux; Citadella; Bordas; Laurent, du Bas-Rhin.

II. Le corps législatif crée provisoirement une commission consulaire exécutive, composée des citoyens Sieyès, Roger-Ducos, et Bonaparte, général; ils porteront le nom de *consuls de la république française.*

III. Cette commission est investie de la plénitude du pouvoir directorial, et spécialement chargée d'organiser l'ordre dans toutes les parties de l'administration, de rétablir la tranquillité intérieure et de procurer une paix honorable et solide.

IV. Elle est autorisée à envoyer des délégués avec un pouvoir déterminé, et dans les limites du sien.

V. Le corps législatif s'ajourne au 1er ventôse prochain; il se remettra de plein droit, à cette époque, à Paris, dans ses palais.

VI. Pendant l'ajournement du corps legislatif, les membres ajournés conservent leur indemnité et leur garantie constitutionnelle.

VII. Ils peuvent, sans perdre leur qualité de représentants du peuple, être employés comme ministres, agents diplomatiques, délégués de la commission consulaire exécutive, et dans toutes les autres fonctions civiles; ils sont même invités, au nom du bien public, à les accepter.

VIII. Avant sa séparation, et séance tenante, chaque conseil nommera dans son sein une commission composée de vingt-cinq membres.

IX. Les commissions nommées par les deux conseils statueront, avec la proposition formelle et nécessaire de la commission consulaire exécutive, sur tous les objets urgents de police, de législation et de finance.

X. La commission des Cinq-Cents exercera l'initiative; la commission des Anciens l'approbation.

XI. Les deux commissions sont encore chargées de préparer dans le même ordre de travail et de concours les changements à porter aux dispositions organiques dont l'expérience fait sentir les vices et les inconvénients.

XII. Les changements ne peuvent avoir pour but que de consolider, garantir et consacrer inviolablement la souveraineté du peuple français, la république une et indivisible, le système représentatif, la division des pouvoirs, la liberté, l'égalité, la sûreté et la propriété.

XIII. La commission consulaire exécutive pourra leur présenter ses vues à cet égard.

XIV. Enfin les deux commissions sont chargées de préparer un code civil.

XV. Elles siégeront à Paris dans les palais du corps législatif, et elles le pourront convoquer extraordinairement pour la ratification de la paix ou dans un grand danger public.

XVI. La présente sera imprimée, envoyée par des courriers extraordinaires dans les départements, et solennellement publiée et affichée dans toutes les communes de la république; elle sera portée sur-le-champ au conseil des Anciens par un messager d'État.

B.

Proclamation du général en chef Bonaparte.

19 brumaire, onze heures du soir.

A mon retour à Paris, j'ai trouvé la division dans toutes les autorités, et l'accord établi sur cette seule vérité, que la constitution était à moitié détruite et ne pouvait sauver la liberté.

Tous les partis sont venus à moi, m'ont confié leurs desseins, dévoilé leurs secrets, et m'ont demandé mon appui ; j'ai refusé d'être l'homme d'un parti.

Le conseil des Anciens m'a appelé, j'ai répondu à son appel. Un plan de restauration générale avait été concerté par des hommes en qui la nation est accoutumée à voir des défenseurs de la liberté, de l'égalité, de la propriété : ce plan demandait un examen calme, libre, exempt de toute influence et de toute crainte. En conséquence, le conseil des Anciens a résolu la translation du corps législatif à Saint-Cloud ; il m'a chargé de la disposition de la force nécessaire à son indépendance. J'ai cru devoir à mes concitoyens, aux soldats périssant dans nos armées, à la gloire nationale acquise au prix de leur sang, d'accepter le commandement.

Les conseils se rassemblent à Saint-Cloud ; les troupes républicaines garantissent la sûreté au dehors. Mais des assas-

sins établissent la terreur au dedans; plusieurs députés du conseil des Cinq-Cents, armés de stylets et d'armes à feu, font circuler tout autour d'eux des menaces de mort.

Les plans qui devaient être développés, sont resserrés, la majorité désorganisée, les orateurs les plus intrépides déconcertés, et l'inutilité de toute proposition sage, évidente.

Je porte mon indignation et ma douleur au conseil des Anciens; je lui demande d'assurer l'exécution de ses généreux desseins; je lui représente les maux de la patrie qui les lui ont fait concevoir : il s'unit à moi par de nouveaux témoignages de sa constante volonté.

Je me présente au conseil des Cinq-Cents, seul, sans armes, la tête découverte, tel que les Anciens m'avaient reçu et applaudi. Je venais rappeler à la majorité ses volontés et l'assurer de son pouvoir.

Les stylets qui menaçaient les députés sont aussitôt levés sur leur libérateur; vingt assassins se précipitent sur moi, et cherchent ma poitrine; les grenadiers du corps législatif que j'avais laissés à la porte de la salle accourent et se mettent entre les assassins et moi. L'un de ces braves grenadiers (Thomé) est frappé d'un coup de stylet dont ses habits sont percés; ils m'enlèvent.

Au même moment les cris de *hors la loi* se font entendre contre le défenseur *de la loi*. C'était le cri farouche des assassins, contre la force destinée à les réprimer.

Ils se pressent autour du Président, la menace à la bouche; les armes à la main, ils lui ordonnent de prononcer le *hors la loi*. L'on m'avertit; je donne ordre de l'arracher à leur fureur, et six grenadiers du corps législatif s'en emparent. Aussitôt après, des grenadiers du corps législatif entrent au pas de charge dans la salle et la font évacuer.

Les factieux intimidés se dispersent et s'éloignent. La majorité, soustraite à leurs coups, rentre librement et paisiblement dans la salle de ses séances, entend les propositions qui devaient lui être faites pour le salut public, délibère, et prépare la résolution salutaire qui doit devenir la loi nouvelle et provisoire de la république.

Français, vous reconnaîtrez sans doute à cette conduite le zèle d'un soldat de la liberté, d'un citoyen dévoué à la république. Les idées conservatrices, tutélaires, libérales, sont rentrées dans leurs droits, par la dispersion des factieux qui opprimaient les conseils, et qui, pour être devenus les plus odieux des hommes, n'ont pas cessé d'être les plus méprisables.

Signé, BONAPARTE.

C.

Convention pour la suspension des hostilités.

Cejourd'hui 3 juillet 1815, les commissaires nommés par les commandants en chef des armées respectives, savoir :

M. le baron *Bignon*, chargé du portefeuille des affaires étrangères; M. le comte *Guilleminot*, chef de l'état-major de l'armée française; M. le comte de *Bondy*, préfet du département de la Seine : munis des pleins pouvoirs de S. Exc. le maréchal prince d'Eckmühl, commandant en chef de l'armée française, d'une part;

Et le général major, baron de *Muffling*, muni des pleins pouvoirs de S. A. M. le prince *Blücher*, commandant en chef l'armée prussienne; M. le colonel *Hervey*, muni des pleins pouvoirs de S. Exc. le duc de Wellington, commandant en chef l'armée anglaise, de l'autre, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. Il y aura suspension d'armes entre les armées alliées commandées par S. A. le prince Blücher, S. Exc. le duc de Wellington, et l'armée française, sous les murs de Paris.

2. Demain, l'armée française commencera à se mettre en marche pour se porter derrière la Loire. L'évacuation totale de Paris sera effectuée en trois jours, et son mouvement pour se porter derrière la Loire sera terminé en huit jours.

3. L'armée française emmènera avec elle tout son mate-

riel, son artillerie de campagne, convois militaires, chevaux et propriétés des régiments, sans aucune exception; il en sera de même pour le personnel des dépôts et pour le personnel des diverses branches d'administration qui appartiennent à l'armée.

4. Les malades, les blessés, ainsi que les officiers de sante qu'il sera nécessaire de laisser près d'eux, sont sous la protection spéciale de MM. les commissaires des armées anglaise et prussienne.

5. Les militaires et employés dont il est question dans l'article précédent, pourront, aussitôt après leur rétablissement, rejoindre le corps auquel ils appartiennent.

6. Les femmes et enfants de tous les individus qui appartiendront à l'armée, auront la faculté de rester à Paris.

Les femmes pourront sans difficulté quitter Paris pour rejoindre l'armée, et emporter avec elles leur propriété et celle de leurs maris.

7. Les officiers de ligne employés avec les fédérés ou avec les tirailleurs de la garde nationale, pourront se réunir à l'armée, ou retourner dans leur domicile ou dans le lieu de leur naissance.

8. Demain 4 juillet, à midi, on remettra Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy et Neuilly. Après-demain, 5 juillet, à la même heure, on remettra Montmartre. Le troisième jour, 6 juillet, toutes les barrières seront remises.

9. Le service intérieur de Paris continuera à être fait par la garde nationale et par le corps de la gendarmerie municipale.

10. Les commandants en chef des armées anglaise et prussienne s'engagent à respecter et faire respecter par leurs subordonnés les autorités actuelles, tant qu'elles existeront.

11. Les propriétés publiques, à l'exception de celles qui

appartiennent à la guerre, soit qu'elles appartiennent au gouvernement, soit qu'elles dépendent de l'autorité municipale, seront respectées, et les puissances alliées n'interviendront en aucune manière dans leur administration ou dans leur gestion.

12. Seront pareillement respectées les personnes et les propriétés particulières ; les habitants, et en général tous les individus qui se trouvent dans la capitale, continueront à jouir de leurs droits et libertés, sans pouvoir être inquiétés ni recherchés en rien, relativement aux fonctions qu'ils occupent ou auraient occupées, à leur conduite et à leurs opinions politiques.

13. Les troupes étrangères n'apporteront aucun obstacle à l'approvisionnement de la capitale, et protégeront, au contraire, l'arrivage et la libre circulation des objets qui lui sont destinés.

14. La présente convention sera observée et servira de règle pour les rapports mutuels jusqu'à la conclusion de la paix.

En cas de rupture, elle sera dénoncée dans les formes usitées, au moins dix jours à l'avance.

15. S'il survient des difficultés sur l'exécution de quelques-uns des articles de la présente convention, l'interprétation en sera faite en faveur de l'armée française et de la ville de Paris.

16. La présente convention est déclarée commune à toutes les armées alliées, sauf la ratification des puissances dont ces armées dépendent.

17. Les ratifications seront échangées demain, à six heures du matin, au pont de Neuilly.

18. Il sera nommé des commissaires par les parties respectives, pour veiller à l'exécution de la présente convention.

CHAPITRE V.

A.

Rapport.

Sire,

Vos ministres seraient peu dignes de la confiance dont Votre Majesté les honore, s'ils tardaient plus longtemps à placer sous vos yeux un aperçu de notre situation intérieure, et à signaler à votre haute sagesse les dangers de la presse périodique.

A aucune époque, depuis quinze années, cette situation ne s'était présentée sous un aspect plus grave et plus affligeant. Malgré une prospérité matérielle dont nos annales n'avaient jamais offert d'exemple, des signes de désorganisation et des symptômes d'anarchie se manifestent sur presque tous les points du royaume.

Les causes successives qui ont concouru à affaiblir les ressorts du gouvernement monarchique, tendent aujourd'hui à en altérer et à en changer la nature. Déchue de sa force morale, l'autorité, soit dans la capitale, soit dans les provinces, ne lutte plus qu'avec désavantage contre les factions; des doctrines pernicieuses et subversives, hautement professées, se répandent et se propagent dans toutes les classes de la

population; des inquiétudes trop généralement accréditées agitent les esprits et tourmentent la société. De toutes parts on demande au présent des gages de sécurité pour l'avenir.

Une malveillance active, ardente, infatigable, travaille à ruiner tous les fondements de l'ordre et à ravir à la France le bonheur dont elle jouit sous le sceptre de ses rois. Habile à exploiter tous les mécontentements et à soulever toutes les haines, elle fomente parmi les peuples un esprit de défiance et d'hostilité envers le pouvoir, et cherche à semer partout des germes de trouble et de guerre civile.

Et déjà, Sire, des événements récents ont prouvé que les passions politiques, contenues jusqu'ici dans les sommités de la société, commencent à pénétrer les profondeurs et à émouvoir les masses populaires. Ils ont prouvé aussi que ces masses ne s'ébranleraient pas toujours sans danger pour ceux-là mêmes qui s'efforcent de les arracher au repos.

Une multitude de faits, recueillis dans le cours des opérations électorales, confirment ces données, et nous offriraient le présage trop certain de nouvelles commotions, s'il n'était au pouvoir de Votre Majesté d'en détourner le malheur.

Partout aussi, si l'on observe avec attention, existe un besoin d'ordre, de force et de permanence, et les agitations qui y semblent le plus contraires n'en sont en réalité que l'expression et le témoignage.

Il faut bien le reconnaître: ces agitations, qui ne peuvent s'accroître sans de grands périls, sont presque exclusivement produites et excitées par la liberté de la presse. Une loi sur les élections, non moins féconde en désordres, a sans doute concouru à les entretenir; mais ce serait nier l'évidence que de ne pas voir dans les journaux le principal foyer d'une corruption dont les progrès sont chaque jour plus sensi-

bles, et la première source des calamités qui menacent le royaume.

L'expérience, Sire, parle plus hautement que les théories. Des hommes éclairés sans doute, et dont la bonne foi d'ailleurs n'est pas suspecte, entraînés par l'exemple mal compris d'un peuple voisin, ont pu croire que les avantages de la presse périodique en balanceraient les inconvénients, et que ses excès se neutraliseraient par des excès contraires. Il n'en a pas été ainsi; l'épreuve est décisive, et la question est maintenant jugée dans la conscience publique.

A toutes les époques, en effet, la presse périodique n'a été, et il est dans sa nature de n'être qu'un instrument de désordre et de sédition.

Que de preuves nombreuses et irrécusables à apporter à l'appui de cette vérité! C'est par l'action violente et non interrompue de la presse que s'expliquent les variations trop subites, trop fréquentes de notre politique intérieure. Elle n'a pas permis qu'il s'établît en France un système régulier et stable de gouvernement, ni qu'on s'occupât avec quelque suite d'introduire dans toutes les branches de l'administration publique les améliorations dont elles sont susceptibles. Tous les ministères, depuis 1814, quoique formés sous des influences diverses, et soumis à des directions opposées, ont été en butte aux mêmes traits, aux mêmes attaques, et au même déchaînement de passions. Les sacrifices en tous genres, les concessions de pouvoir, les alliances de parti, rien n'a pu les soustraire à cette commune destinée.

Ce rapprochement seul, si fertile en réflexions, suffirait pour assigner à la presse son véritable, son invariable caractère. Elle s'applique, par des efforts soutenus, persévérants, répétés chaque jour, à relâcher tous les liens d'obéissance et de subordination, à user les ressorts de l'autorité publique,

à la rabaisser, à l'avilir dans l'opinion des peuples, et à lui créer partout des embarras et des résistances.

Son art consiste, non pas à substituer à une trop facile soumission d'esprit une sage liberté d'examen, mais à réduire en problèmes les vérités les plus positives; non pas à provoquer sur les questions politiques une controverse franche et utile, mais à les présenter sous un faux jour et à les résoudre par des sophismes.

La presse a jeté ainsi le désordre dans les intelligences les plus droites, ébranlé les convictions les plus fermes, et produit, au milieu de la société, une confusion de principes qui se prête aux tentatives les plus funestes. C'est par l'anarchie dans les doctrines qu'elle prélude à l'anarchie dans l'État.

Il est digne de remarque, Sire, que la presse périodique n'a pas même rempli sa plus essentielle condition, celle de la publicité. Ce qui est étrange, mais ce qui est vrai à dire, c'est qu'il n'y a pas de publicité en France, en prenant ce mot dans sa juste et rigoureuse acception. Dans l'état de choses, les faits, quand ils ne sont pas entièrement supposés, ne parviennent à la connaissance de plusieurs millions de lecteurs, que tronqués, défigurés, mutilés de la manière la plus odieuse. Un épais nuage, élevé par les journaux, dérobe la vérité, et intercepte en quelque sorte la lumière entre le gouvernement et le peuple. Les rois, vos prédécesseurs, ont toujours aimé à se communiquer à leurs sujets : c'est une satisfaction dont la presse n'a pas voulu que Votre Majesté pût jouir.

Une licence qui a franchi toutes les bornes n'a respecté, en effet, même dans les occasions les plus solennelles, ni les volontés expresses du roi, ni les paroles descendues du haut du trône. Les unes ont été méconnues et dénaturées, les autres ont été l'objet de perfides commentaires ou d'amères

dérisions. C'est ainsi que le dernier acte de la puissance royale, la proclamation, a été discrédité dans le public, avant même d'être connu des électeurs.

Ce n'est pas tout. La presse ne tend pas moins qu'à subjuguer la souveraineté et à envahir les pouvoirs de l'État. Organe prétendu de l'opinion publique, elle aspire à diriger les débats des deux chambres, et il est incontestable qu'elle y apporte le poids d'une influence non moins fâcheuse que décisive. Cette domination a pris, surtout depuis deux ou trois ans, dans la chambre des députés, un caractère manifeste d'oppression et de tyrannie. On a vu dans cet intervalle de temps, les journaux poursuivre de leurs insultes et de leurs outrages les membres dont le vote leur paraissait incertain ou suspect. Trop souvent, Sire, la liberté des délibérations dans cette chambre a succombé sous les coups redoublés de la presse.

On ne peut qualifier en termes moins sévères la conduite des journaux de l'opposition dans des circonstances plus récentes. Après avoir eux-mêmes provoqué une adresse attentatoire aux prérogatives du trône, ils n'ont pas craint d'ériger en principe la réélection des 221 députés dont elle est l'ouvrage. Et cependant Votre Majesté avait repoussé cette adresse comme offensante; elle avait porté un blâme public sur le refus de concours qui y était exprimé; elle avait annoncé sa résolution immuable de défendre les droits de sa couronne si ouvertement compromis. Les feuilles périodiques n'en ont tenu compte; elles ont pris, au contraire, à tâche de renouveler, de perpétuer et d'aggraver l'offense. Votre Majesté décidera si cette attaque téméraire doit rester plus longtemps impunie.

Mais, de tous les excès de la presse, le plus grave peut-être nous reste à signaler. Dès les premiers temps de cette

expédition dont la gloire jette un éclat si pur et si durable sur la couronne de France, la presse en a critiqué avec une violence inouïe les causes, les moyens, les préparatifs, les chances de succès. Insensible à l'honneur national, il n'a pas dépendu d'elle que notre pavillon ne restât flétri des insultes d'un barbare. Indifférente aux grands intérêts de l'humanité, il n'a pas dépendu d'elle que l'Europe ne restât asservie à un esclavage cruel et à des tributs honteux.

Ce n'était point assez : une trahison que nos lois auraient pu atteindre, la presse s'est attachée à publier tous les secrets de l'armement, à porter à la connaissance de l'étranger l'état de nos forces, le dénombrement de nos troupes, celui de nos vaisseaux, l'indication des points de station, les moyens à employer pour dompter l'inconstance des vents, et pour aborder à la côte. Tout, jusqu'au lieu de débarquement, a été divulgué, comme pour ménager à l'ennemi une défense plus assurée. Et, chose sans exemple chez un peuple civilisé, la presse, par de fausses alarmes sur les périls à courir, n'a pas craint de jeter le découragement dans l'armée, et, signalant à sa haine le chef même de l'entreprise, elle a pour ainsi dire excité les soldats à lever contre lui l'étendard de la révolte ou à déserter leurs drapeaux ! Voilà ce qu'ont osé faire les organes d'un parti qui se prétend national !

Ce qu'il ose faire chaque jour dans l'intérieur du royaume, ne va pas moins qu'à disperser les éléments de la paix publique, à dissoudre les liens de la société, et, qu'on ne s'y méprenne point, à faire trembler le sol sous nos pas. Ne craignons pas de révéler ici toute l'étendue de nos maux, pour pouvoir mieux apprécier toute l'étendue de nos ressources. Une diffamation systématique, organisée en grand, et dirigée avec une persévérance sans égale, va atteindre, de près ou de loin, jusqu'au plus humble des agents du pou-

voir. Nul de vos sujets, Sire, n'est à l'abri d'un outrage, s'il reçoit de son souverain la moindre marque de confiance ou de satisfaction. Un vaste réseau, étendu sur la France, enveloppe tous les fonctionnaires publics; constitués en état permanent de prévention, ils semblent en quelque sorte retranchés de la société civile; on n'épargne que ceux dont la fidélité chancelle, on ne loue que ceux dont la fidélité succombe; les autres sont notés par les factions pour être plus tard sans doute immolés aux vengeances populaires.

La presse périodique n'a pas non moins d'ardeur à poursuivre de ses traits envenimés la religion et le prêtre. Elle veut, elle voudra toujours déraciner, dans le cœur des peuples, jusqu'au dernier germe des sentiments religieux. Sire, ne doutez pas qu'elle n'y parvienne, en attaquant les sources de la morale publique, et en prodiguant à pleines mains la dérision et le mépris aux ministres des autels.

Nulle force, il faut l'avouer, n'est capable de résister à un dissolvant aussi énergique que la presse. A toutes les époques où elle s'est dégagée de ses entraves, elle a fait irruption, invasion dans l'État. On ne peut qu'être singulièrement frappé de la similitude de ses effets depuis quinze ans, malgré la diversité des circonstances et malgré le changement des hommes qui ont occupé la scène politique. Sa destinée est, en un mot, de recommencer la révolution dont elle proclame hautement les principes. Placée et replacée à plusieurs intervalles sous le joug de la censure, elle n'a autant de fois ressaisi la liberté que pour reprendre son ouvrage interrompu. Afin de le continuer avec plus de succès, elle a trouvé un actif auxiliaire dans la presse départementale, qui, mettant aux prises les jalousies et les haines locales, semant l'effroi dans l'âme des hommes timides, harcelant l'autorité par d'interminables tracasseries, a exercé une influence presque décisive sur les élections.

Ces derniers effets, Sire, sont passagers; mais des effets plus durables se font remarquer dans les mœurs et dans le caractère de la nation. Une polémique ardente, mensongère et passionnée, y produit des changements graves et des altérations profondes; elle donne une fausse direction aux esprits, les remplit de préventions et de préjugés, les détourne des études sérieuses, nuit ainsi aux progrès des arts et des sciences, excite parmi nous une fermentation toujours croissante, entretient jusque dans le sein des familles de funestes dissensions, et pourrait par degrés nous ramener à la barbarie.

Contre tant de maux enfantés par la presse périodique, la loi et la justice sont également réduites à confesser leur impuissance.

Il serait superflu de rechercher les causes qui ont atténué la répression et en ont fait insensiblement une arme inutile dans la main du pouvoir. Il nous suffit d'interroger l'expérience et de constater l'état présent des choses.

Les mœurs judiciaires se prêtent difficilement à une répression efficace. Cette vérité d'observation avait depuis longtemps frappé de bons esprits : elle a acquis nouvellement un caractère plus marqué d'évidence. Pour satisfaire aux besoins qui l'ont fait instituer, la répression aurait dû être prompte et forte : elle est restée lente, faible, et à peu près nulle. Lorsqu'elle intervient, le dommage est commis ; loin de le réparer, la punition y ajoute le scandale du débat.

La poursuite juridique se lasse, la presse séditieuse ne se lasse presque jamais. L'une s'arrête parce qu'il y a trop à sévir, l'autre multiplie ses forces en multipliant ses délits.

Dans des circonstances diverses, la poursuite a eu ses périodes d'activité et de relâchement. Mais zèle ou tiédeur de la part du ministère public, qu'importe à la presse? Elle

cherche dans le redoublement de ses excès la garantie de leur impunité.

L'insuffisance ou plutôt l'inutilité des précautions établies dans les lois en vigueur, est démontrée par les faits. Ce qui est également démontré par les faits, c'est que la sûreté publique est compromise par la licence de la presse. Il est temps, il est plus que temps d'en arrêter les ravages.

Entendez, Sire, ce cri prolongé d'indignation et d'effroi qui part de tous les points de votre royaume. Les hommes paisibles, les gens de bien, les amis de l'ordre élèvent vers Votre Majesté des mains suppliantes. Tous lui demandent de les préserver du retour des calamités dont leurs pères ou eux-mêmes eurent tant à gémir. Ces alarmes sont trop réelles pour n'être pas écoutées, ces vœux sont trop légitimes pour n'être pas accueillis.

Il n'est qu'un moyen d'y satisfaire, c'est de rentrer dans la Charte. Si les termes de l'article 8 sont ambigus, son esprit est manifeste. Il est certain que la Charte n'a pas concédé la liberté des journaux et des écrits périodiques. Le droit de publier ses opinions personnelles n'implique sûrement pas le droit de publier, par voie d'entreprise, les opinions d'autrui. L'un est l'usage d'une faculté que la loi a pu laisser libre ou soumettre à des restrictions, l'autre est une spéculation d'industrie qui, comme les autres et plus que les autres, suppose la surveillance de l'autorité publique.

Les intentions de la Charte, à ce sujet, sont exactement expliquées dans la loi du 21 octobre 1814, qui en est en quelque sorte l'appendice. On peut d'autant moins en douter que cette loi fut présentée aux chambres le 5 juillet, c'est-à-dire un mois après la promulgation de la Charte. En 1819, à l'époque même où un système contraire prévalut dans les chambres, il y fut hautement proclamé que la presse pério-

dique n'était point régie par la disposition de l'article 8. Cette vérité est d'ailleurs attestée par les lois mêmes qui ont imposé aux journaux la condition d'un cautionnement.

Maintenant, Sire, il ne reste plus qu'à se demander comment doit s'opérer ce retour à la Charte et à la loi du 21 octobre 1814. La gravité des conjonctures présentes a résolu cette question.

Il ne faut pas s'abuser; nous ne sommes plus dans les conditions ordinaires du gouvernement représentatif. Les principes sur lesquels il a été établi n'ont pu demeurer intacts, au milieu des vicissitudes politiques. Une démocratie turbulente, qui a pénétré jusque dans nos lois, tend à se substituer au pouvoir légitime. Elle dispose de la majorité des élections par le moyen de ses journaux et le concours d'affiliations nombreuses. Elle a paralysé autant qu'il dépendait d'elle l'exercice régulier de la plus essentielle prérogative de la couronne, celle de dissoudre la chambre élective. Par cela même la constitution de l'État est ébranlée : Votre Majesté seule conserve la force de la rasseoir et de la raffermir sur ses bases.

Le droit comme le devoir d'en assurer le maintien est l'attribut inséparable de la souveraineté. Nul gouvernement sur la terre ne resterait debout, s'il n'avait le droit de pourvoir à sa sûreté. Ce pouvoir est préexistant aux lois, parce qu'il est dans la nature des choses. Ce sont là, Sire, des maximes qui ont pour elles et la sanction du temps et l'aveu de tous les publicistes de l'Europe.

Mais ces maximes ont une autre sanction plus positive encore, celle de la Charte elle-même. L'article 14 a investi Votre Majesté d'un pouvoir suffisant, non sans doute pour changer nos institutions, mais pour les consolider et les rendre plus immuables.

D'impérieuses nécessités ne permettent plus de différer l'exercice de ce pouvoir suprême. Le moment est venu de recourir à des mesures qui rentrent dans l'esprit de la Charte, mais qui sont en dehors de l'ordre légal, dont toutes les ressources ont été inutilement épuisées.

Ces mesures, Sire, vos ministres, qui doivent en assurer le succès, n'hésitent pas à vous les proposer, convaincus qu'ils sont que force restera à la justice.

Nous sommes, avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Les très-humbles et très-fidèles sujets,

Le président du conseil des ministres,
Prince DE POLIGNAC.

Le garde des sceaux de France, ministre de la justice,
CHANTELAUZE.

Le ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies,
Baron D'HAUSSEZ.

Le ministre secrétaire d'État de l'intérieur,
Comte DE PEYRONNET.

Le ministre secrétaire d'État des finances,
MONTBEL.

Le ministre secrétaire d'État des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique,
Comte DE GUERNON-RANVILLE.

Le ministre secrétaire d'État des travaux publics,
Baron CAPELLE.

B.

N° 15135. — *Ordonnance du roi qui suspend la liberté de la presse périodique et semi-périodique.*

Au château de Saint-Cloud, le 25 juillet 1830.

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Sur le rapport de notre conseil des ministres,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La liberté de la presse périodique est suspendue.

Art. 2. Les dispositions des articles 1er, 2 et 9 du titre 1er de la loi du 21 octobre 1814, sont remises en vigueur [1].

[1] Art. 1. Tout écrit de plus de vingt feuilles d'impression pourra être publié librement et sans examen ou censure préalable.

Art. 2. Il en sera de même, quel que soit le nombre des feuilles,

1° Des écrits en langues mortes et en langues étrangères;

2° Des mandements, lettres pastorales, catéchismes et livres de prières;

3° Des mémoires sur procès, signés d'un avocat ou d'un avoué près les cours et tribunaux;

4° Des mémoires des sociétés littéraires ou savantes établies ou reconnues par le roi;

5° Des opinions des membres des deux chambres.

Art. 9. Les journaux et écrits périodiques ne pourront paraître qu'avec l'autorisation du roi.

(Loi du 21 octobre 1814 [1].)

[1] Cette loi, dont le projet avait été repoussé par la commission de la chambre des députés, comme contraire à l'article 8 de la Charte, avait été abrogée par

En conséquence, nul journal et écrit périodique ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seront traitées, ne pourra paraître, soit à Paris, soit dans les départements, qu'en vertu de l'autorisation qu'en auront obtenue de nous séparément les auteurs et l'imprimeur.

Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois.

Elle pourra être révoquée.

Art. 3. L'autorisation pourra être provisoirement accordée et provisoirement retirée par les préfets aux journaux et ouvrages périodiques ou semi-périodiques publiés ou à publier dans les départements.

Art. 4. Les journaux et écrits publiés en contravention de l'article 2 seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

Art. 5. Nul écrit au-dessous de vingt feuilles d'impression ne pourra paraître qu'avec l'autorisation de notre ministre secrétaire d'État de l'intérieur, à Paris, et des préfets, dans les départements.

Tout écrit de plus de vingt feuilles d'impression, qui ne constituera pas un même corps d'ouvrage, sera également soumis à la nécessité de l'autorisation.

Les écrits publiés sans autorisation seront immédiatement saisis.

les lois de mai et juin 1819, et autres subséquentes ; ainsi les lois et le pouvoir législatif étaient effacés par une simple ordonnance.

Le sénatus-consulte du 3 avril 1814, qui prononce la déchéance de Napoléon Bonaparte, est motivé, entre autres, en ces termes : « Considérant que la liberté de la presse, établie et consacrée comme l'un des droits de la nation, a été constamment soumise à la censure arbitraire de sa police..... »

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public, et sous scellés, ou mis hors de service.

Art. 6. Les mémoires sur procès et les mémoires des sociétés savantes ou littéraires sont soumis à l'autorisation préalable, s'ils traitent, en tout ou en partie, de matières politiques, auquel cas les mesures prescrites par l'article 5 leur seront applicables.

Art. 7. Toute disposition contraire aux présentes sera sans effet.

Art. 8. L'exécution de la présente ordonnance aura lieu en conformité de l'article 4 de l'ordonnance du 27 novembre 1816, et de ce qui est prescrit par celle du 18 janvier 1817.

Art. 9. Nos ministres secrétaires d'État sont chargés de l'exécution des présentes.

Donné à notre château de Saint-Cloud, le 25 juillet 1830, et de notre règne le sixième.

Signé : Charles.

Par le roi,

Le président du conseil des ministres,
Signé : Prince de Polignac.

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État de la justice,
Signé : Chantelauze.

Le ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies
Signé : Baron d'Haussez.

Le ministre secrétaire d'État des finances,
Signé : Montbel.

Le ministre de l'intérieur,
Signé : Comte de Peyronnet.

Le ministre secrétaire d'État des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique,
Signé : Comte de Guernon-Ranville.

Le ministre secrétaire d'État des travaux publics,
Signé : Baron Capelle.

N° 15136. — *Ordonnance du roi qui dissout la chambre des députés.*

Au château de Saint-Cloud, le 25 juillet 1830.

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Vu l'article 50 de la Charte constitutionnelle,

Étant informé des manœuvres qui ont été pratiquées sur plusieurs points de notre royaume pour tromper et égarer les électeurs pendant les dernières opérations des colléges électoraux;

Notre conseil entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La chambre des députés des départements est dissoute.

Art. 2. Notre ministre secrétaire d'État de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Saint-Cloud, le vingt-cinquième jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

Signé : Charles.

Par le roi,

Le ministre secrétaire d'État de l'intérieur,

Signé : de Peyronnet.

N° 15137. — *Ordonnance du roi qui réforme, selon les principes de la Charte constitutionnelle, les règles d'élection, et prescrit l'exécution de l'article 46 de la Charte.*

Au château de Saint-Cloud, le 25 juillet 1830.

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Ayant résolu de prévenir le retour des manœuvres qui ont

exercé une influence pernicieuse sur les dernières opérations des colléges électoraux;

Voulant, en conséquence, réformer, selon les principes de la Charte constitutionnelle, les règles d'élection dont l'expérience a fait sentir les inconvénients,

Nous avons reconnu la nécessité d'user des droits qui nous appartiennent de pourvoir, par des actes émanés de nous, à la sûreté de l'État et à la répression de toute entreprise attentatoire à la dignité de notre couronne;

A ces causes,

Notre conseil entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Conformément aux articles 15, 36 et 50 de la Charte constitutionnelle, la chambre des députés ne se composera que de députés de département.

2. Le cens électoral et le cens d'éligibilité se composeront exclusivement des sommes pour lesquelles l'électeur ou l'éligible seront inscrits personnellement, en qualité de propriétaire ou d'usufruitier, aux rôles de l'imposition foncière et de l'imposition personnelle et mobiliaire.

3. Chaque département aura le nombre de députés qui lui est attribué par l'article 36 de la Charte constitutionnelle.

4. Les députés seront élus et la chambre sera renouvelée dans la forme et pour le temps fixés par l'article 37 de la Charte constitutionnelle.

5. Les colléges électoraux se diviseront en colléges d'arrondissement et colléges de département.

Sont toutefois exceptés les colléges électoraux de départements auxquels il n'est attribué qu'un seul député.

6. Les colléges électoraux d'arrondissement se compose-

ront de tous les électeurs dont le domicile politique sera établi dans l'arrondissement.

Les colléges électoraux de département se composeront du quart le plus imposé des électeurs du département.

7. La circonscription actuelle des colléges électoraux d'arrondissement est maintenue.

8. Chaque collége électoral d'arrondissement élira un nombre de candidats égal au nombre des députés de département.

9. Le collége d'arrondissement se divisera en autant de sections qu'il devra nommer de candidats.

Cette division s'opérera proportionnellement au nombre des sections et au nombre total des électeurs des colléges, en ayant égard, autant qu'il sera possible, aux convenances des localités et du voisinage.

10. Les sections du collége électoral d'arrondissement pourront être assemblées dans des lieux différents.

11. Chaque section du collége électoral d'arrondissement élira un candidat, et procédera séparément.

12. Les présidents des sections du collége électoral d'arrondissement seront nommés, par les préfets, parmi les électeurs de l'arrondissement.

13. Le collége de département élira les députés.

La moitié des députés du département devra être choisie dans la liste générale des candidats proposés par les colléges d'arrondissement.

Néanmoins, si le nombre des députés du département est impair, le partage se fera sans réduction du droit réservé au collége du département.

14. Dans le cas où, par l'effet d'omissions, de nominations nulles, ou de doubles nominations, la liste de candidats proposée par les colléges d'arrondissement serait in-

complète, si cette liste est réduite au-dessous du quart, le collége de département pourra élire, hors de la liste, la totalité des députés du département.

15. Les préfets, les sous-préfets et les officiers généraux commandant les divisions militaires et les départements, ne pourront être élus dans les départements où ils exercent leurs fonctions.

16. La liste des électeurs sera arrêtée par le préfet en conseil de préfecture. Elle sera affichée cinq jours avant la réunion des colléges.

17. Les réclamations sur la faculté de voter auxquelles il n'aura pas été fait droit par les préfets, seront jugées par la chambre des députés, en même temps qu'elle statuera sur la validité des opérations du collége.

18. Dans les colléges électoraux de département, les deux électeurs les plus âgés, et les deux électeurs les plus imposés, rempliront les fonctions de scrutateurs.

La même disposition sera observée dans les sections de collége d'arrondissement composées de plus de cinquante électeurs.

Dans les autres sections de collége, les fonctions de scrutateurs seront remplies par le plus âgé et par le plus imposé des électeurs.

Le secrétaire sera nommé dans les colléges et sections de collége par le président et les scrutateurs.

19. Nul ne sera admis dans le collége ou section de collége s'il n'est inscrit sur la liste des électeurs qui en doivent faire partie. Cette liste sera remise au président, et restera affichée dans le lieu des séances du collége pendant la durée de ses opérations.

20. Toute discussion et toute délibération quelconques seront interdites dans le sein des colléges électoraux.

21. La police du collége appartient au président. Aucune force armée ne pourra, sans sa demande, être placée auprès du lieu des séances. Les commandants militaires seront tenus d'obtempérer à ses réquisitions.

22. Les nominations seront faites dans les colléges et sections de collége, à la majorité absolue des votes exprimés.

Néanmoins, si les nominations ne sont pas terminées après deux tours de scrutin, le bureau arrêtera la liste des personnes qui auront obtenu le plus de suffrages au deuxième tour. Elle contiendra un nombre de noms double de celui des nominations qui resteront à faire. Au troisième tour, les suffrages ne pourront être donnés qu'aux personnes inscrites sur cette liste, et la nomination sera faite à la majorité relative.

23. Les électeurs voteront par bulletins de liste. Chaque bulletin contiendra autant de noms qu'il y aura de nominations à faire.

24. Les électeurs écriront leur vote sur le bureau, ou l'y feront écrire par l'un des scrutateurs.

25. Le nom, la qualification et le domicile de chaque électeur qui déposera son bulletin, seront inscrits par le secrétaire sur une liste destinée à constater le nombre des votants.

26. Chaque scrutin restera ouvert pendant six heures, et sera dépouillé séance tenante.

27. Il sera dressé un procès-verbal pour chaque séance : ce procès-verbal sera signé par tous les membres du bureau.

28. Conformément à l'article 46 de la Charte constitutionnelle, aucun amendement ne pourra être fait à une loi, dans la chambre, s'il n'a été proposé ou consenti par nous, et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux.

29. Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance resteront sans effet.

30. Nos ministres secrétaires d'État sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Saint-Cloud, le vingt-cinquième jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

Signé : CHARLES.

Par le roi,

Le président du conseil des ministres,

Signé : Prince DE POLIGNAC.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Signé : CHANTELAUZE.

Le ministre de la marine et des colonies,

Signé : Baron D'HAUSSEZ.

Le ministre de l'intérieur,

Signé : Comte DE PEYRONNET.

Le ministre des finances,

Signé : MONTBEL.

Le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique,

Signé : Comte DE GUERNON-RANVILLE.

Le ministre des travaux publics,

Signé : CAPELLE.

N. B. Le même jour, autre ordonnance qui, « vu l'ordonnance en date de ce jour, relative à l'organisation des colléges électoraux, » les convoque pour le 6 et le 13 septembre, et convoque les chambres pour le 28 de septembre.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

CHAPITRE PREMIER. — Origine de Saint-Cloud. . 1

CHAPITRE II. — Henri III et Henri IV. 26

CHAPITRE III. — Maison d'Orléans. — Marie-Antoinette. 118

CHAPITRE IV. — Révolution. — 18 et 19 brumaire. — Consulat. — Empire. 212

CHAPITRE V. — La Restauration. 326

CHAPITRE VI. — S. M. Louis-Philippe.. 366

CHAPITRE VII. — Itinéraire historique et descriptif.

PIÈCES JUSTIFICATIVES. 376

University of California
SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
405 Hilgard Avenue, Los Angeles, CA 90024-1388
Return this material to the library
from which it was borrowed.

LE:

Photo
( ) P
BORROW
Date r
Returne
Payment
RENEWALS
Date requ
New date due
Renewal denied

ALA INTERLIBRARY LOAN FORM

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 964 113 5

GRANT & CON